



PARTIE 3
DOCUMENT D'OBJECTIFS
« Agriate »
ZSC n°FR9400570
– Partie terrestre –



*Version validée par le Conseil de gestion du 8
Juillet 2019*





**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DE L'AGRIATE (ZSC N°FR9400570) –
PARTIE TERRESTRE**

Maître d'ouvrage

Conservatoire du littoral (Cdl)

Structure porteuse

Parc Naturel Marin Cap Corse Agriate (PNMCCA)

Opérateur

Gilles FAGGIO

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Gilles FAGGIO / Isabelle GUYOT (Cdl)

Cartographie/SIG : Gilles FAGGIO, Julie ENJALBERT (Cdl), Isabelle GUYOT (Cdl), Juliette LINOSSIER

Contributions / Relecture : Carole ANZIANI (OEC), Maud BARREL (DREAL), Pierre BENEDETTI & Charles-Antoine CECCHINI (ONCFS), Bénédicte BENOIT-SISCO (Cdl), Cyril BERQUIER (OCIC-OEC), Gregory BEUNEUX (GCC), Julia CULIOLI (DREAL), Alain DELAGE (CBNC), Michel DELAUGERRE (Cdl), Pierre DOLFI (CdC), Béatrice DUFOUR (DREAL), Julie ENJALBERT (Cdl), Marie GARRIDO (OEC), Isabelle GUYOT (Cdl), Nathalie MALET (IFREMER), Michel MURACCIOLE (Cdl), Kévin O'DEYE-GUIZEN (CBNC), Marie Madeleine OTTAVIANI-SPELLA (Université de Corse), Elisabeth PEREIRA (Université de Corse), Ileana QUIQUEREZ (CBNC), Laurent SORBA (OEC), Bruno VINCENTELLI (OEC).

Cartographie des habitats naturels

Cartographie SIG de la végétation et de la flore : Conservatoire Botanique National de Corse (ensemble de l'Agriate) ; ECOSPHERE (Ostriconi)

Crédits photographiques

Conservatoire du littoral, Gilles FAGGIO, Groupe Chiroptères Corse, Isabelle GUYOT, Frédéric LARREY, Michel LUCIONI

Référence à utiliser

Faggio, G. & Guyot, I. (2019). Document d'objectifs du site Natura 2000 « Agriate », n°FR9400570 – Partie Terrestre. *Conservatoire du littoral/Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate*. 205 p + annexes.

Remerciements

Aux organismes, personnes et structures ayant participé à l'élaboration du document d'objectifs :

| Communes | Autres collectivités | Administrations et établissements publics | Organismes techniques, scientifiques et associations | |
|--|---|---|---|---|
| <p>Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Santu Petru di Tenda San Gavinu di Tenda San Fiurenzu Palasca</p> | <p>Collectivité de Corse - Direction des milieux naturels : Service régional des espaces littoraux terrestres</p> <p>Communauté de communes du Nebbiu - Conca d'Oru</p> <p>Communauté de communes Ile Rousse - Balagne</p> | <p>DDTM : Eric Guyon</p> <p>DREAL : Maud Barrel, Julia Culioli, Béatrice Dufour</p> <p>Office de l'Environnement de la Corse (OEC) : Carole Anziani, Marie Garrido, Laurent Sorba, Bruno Vincentelli</p> <p>Office de développement agricole et rural de la Corse (ODARC) : Nicolas Berquier</p> <p>Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : Pierre Benedetti, Charles-Antoine Cecchini, Olivier Granger</p> <p>Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate : Madeleine Cancemi, Kevin Da-Cuna, Jean-Laurent Massey, Nicolas Tomasi, Laurent Ricquiers, Marlène Savelli</p> <p>Conservatoire du littoral : Bénédicte Benoit-Sisco Michel Delaugerre Julie Enjalbert Michel Muracciole</p> | <p>Chambre d'Agriculture de Haute Corse : Elia Vieussens</p> <p>IFREMER : Nathalie Mallet</p> | <p>Groupe Chiroptères Corse (GCC) : Gregory Beuneux, Jean-Yves Courtois</p> <p>Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) : Alain Delage, Kevin O'Deye-Guizien, Ileana Quiquerez</p> <p>Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC) : Marie-Cécile Andrei-Ruiz, Cyril Berquier</p> <p>Géologie : Marie Madeleine Ottaviani-Spella, Elisabeth Pereira (Université de Corse, CRPG, CSRPN).</p> <p>Ornithologie : Jean-Claude Thibault</p> <p>CEN Corse : Valérie Bosc</p> |

Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, remplacée par la directive 2009/147 du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** », donnant lieu à la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats** », donnant lieu à la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

La directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil de l'Europe du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages abroge et remplace l'ancienne directive du 02/04/1979 en vigueur depuis 1981.

Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français.

Le réseau européen de sites Natura 2000 terrestre comprend 26 106 sites pour les deux directives (European Commission, 2018) :

- 5 616 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux (540 215 km² terrestre et 215 957 km² marins).
- 24 127 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive Habitats (604 448 km² terrestre et 532 418 km² marins).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 représente 12,9% de la surface terrestre métropolitaine et 34% de la surface marine de la zone économique exclusive (AFB, 2018) :

- 399 sites désignés en ZPS au titre de la directive Oiseaux (44 021 km² terrestres et 35 543 km² marins),
- 1 374 sites désignés en ZSC au titre de la directive Habitats (48 378 km² terrestres et 100 276 km² marins).



Natura 2000 en Corse

Pour la Corse 92 sites ont été inscrits au réseau Natura 2000, répartis de manière assez équitable entre les deux départements : 37 sites en Corse-du-Sud et 44 sites Haute-Corse et 11 interdépartementaux (Natura 2000 en Corse, 2018), avec 71 sites terrestres et 21 sites majoritairement marins (Figure 1).

Les superficies correspondant aux sites désignés s'établissent comme suit (INPN, 2018) :

- 22 ZPS, 54 278,56 ha en domaine terrestre et 976 586,14 ha en domaine marin,
- 70 ZSC, 114 020,69 ha en domaine terrestre et 1 299 983,9 ha en domaine marin.

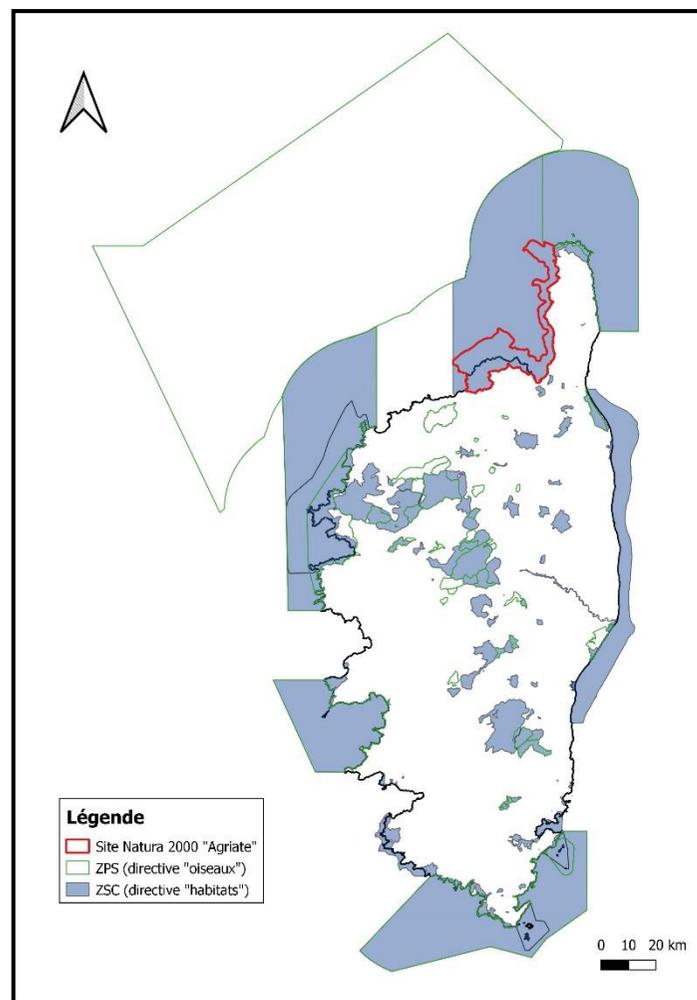


Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 de Corse

Le document d'objectifs

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés «documents d'objectifs» ou «DOCOB», sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives «Habitats» et «Oiseaux».

Le document d'objectifs a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les documents d'objectifs sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le document d'objectif est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

L'élaboration du document d'objectif suit quatre étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Son contenu est fixé par la réglementation. Deux guides d'élaboration des documents d'objectifs sont utilisés de cadre de référence (Souheil et al., 2011; Terraz, 2008), complété par un guide plus général relatif aux plans de gestion des espaces naturels (Collectif, 2017).

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage, appelé « COFIL » participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en œuvre des objectifs du Document

d'Objectifs, de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre. Concernant l'Agriate, la partie marine du site est incluse en totalité dans le périmètre du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA) (Figure 2, Figure 3). Il est considéré que le conseil de gestion du PNMCCA constitue le comité de pilotage Natura 2000.

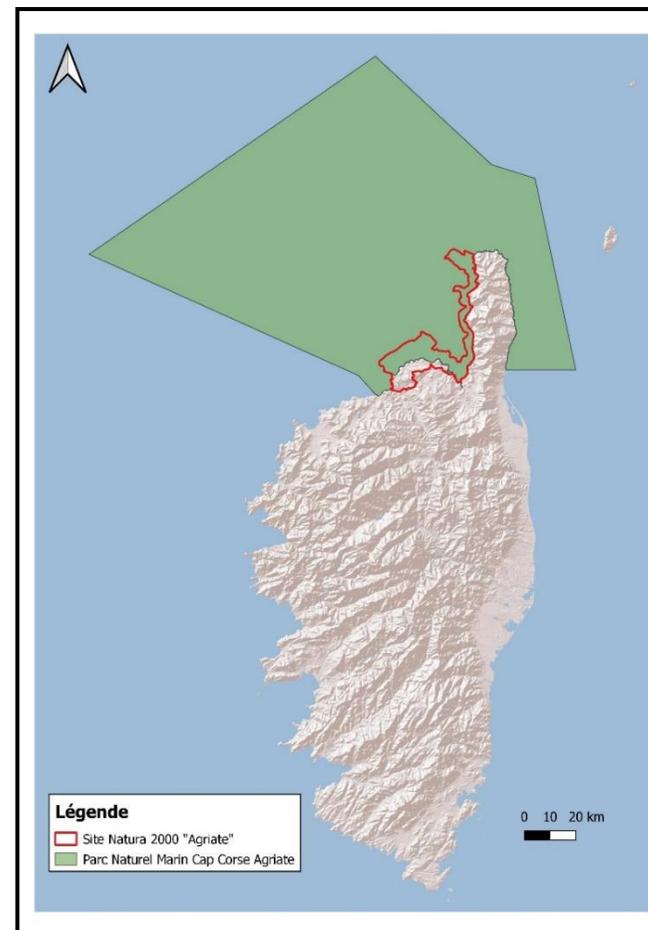


Figure 2 : Site Natura 2000 "Agriate" et délimitation du PNMCCA

Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : Agriates

Date de désignation de la ZSC : 03/08/2011

Désigné au titre de la Directive « habitats » 92/43/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9400570

Localisation du site Natura 2000 : Corse (Haute-Corse)

Surface totale : 29 670 hectares dont 78% de superficie marine et Domaine Public Maritime (incluse dans le Parc Naturel Marin Cap Corse Agriate)

Surface partie terrestre : 6 552 ha (calcul sur SIG d'après délimitation prise en compte dans ce document)

Préfet coordinateur : M. le Préfet maritime et M. le Préfet de Haute Corse

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : M. Le Président du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate

Structure porteuse (partie marine) : Parc Naturel Marin Cap Corse Agriate

Structure porteuse (partie terrestre) : Conservatoire du littoral

Opérateur (partie terrestre) : Gilles Faggio

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : Conseil de gestion du Parc Naturel Marin Cap Corse Agriate, élargi à un groupe de travail « terrestre ».

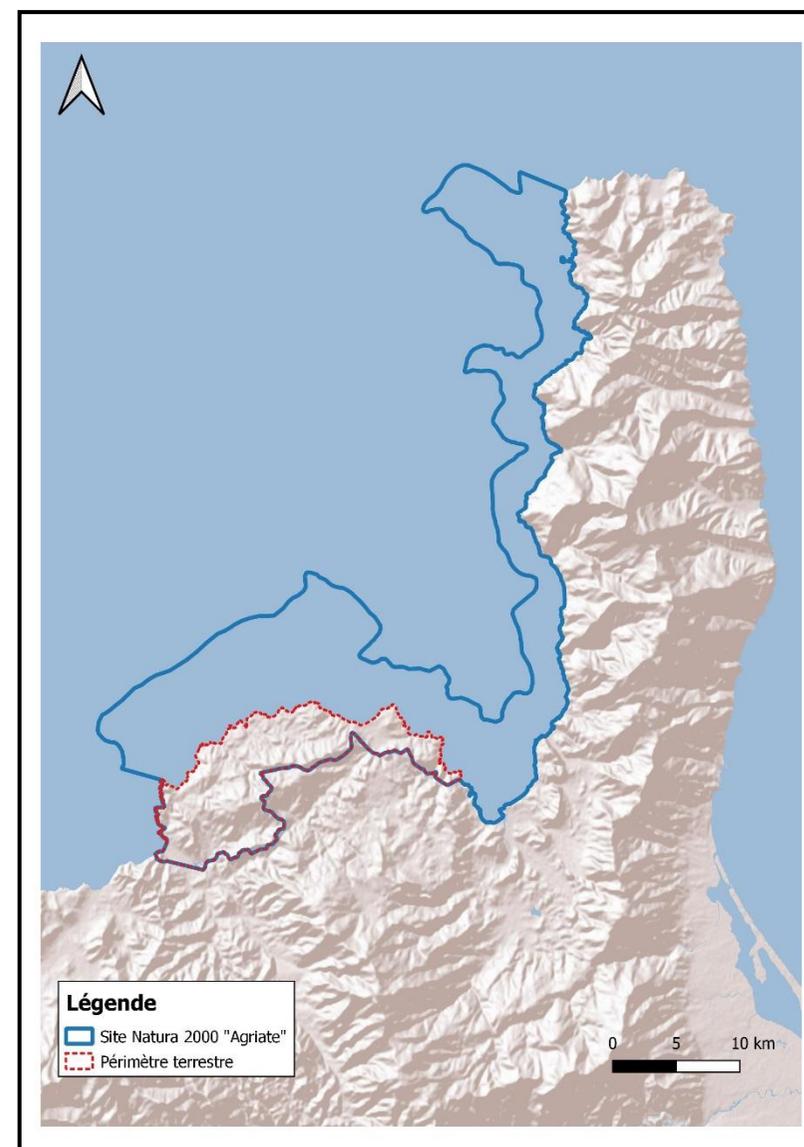


Figure 3 : Délimitation du site Natura 2000 "Agriate"

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS | D |
| NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE..... | E |
| FICHE D'IDENTITE DU SITE..... | H |
| SOMMAIRE | I |
| LISTE DES ILLUSTRATIONS..... | K |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| 1. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE | 3 |
| 1.1. DELIMITATION DU SITE NATURA 2000 TERRESTRE | 3 |
| 1.2. DONNEES ADMINISTRATIVES | 5 |
| 1.3. SITUATION FONCIERE | 11 |
| 1.4. ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL..... | 14 |
| 1.4.1. APPROCHE GENERALE | 14 |
| 1.4.2. ACTIVITES AGRICOLES | 15 |
| 1.4.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES..... | 17 |
| 1.4.4. FREQUENTATION DU SITE | 19 |
| 2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER..... | 27 |
| 2.1. UNE IDENTITE ET UN PAYSAGE | 27 |
| 2.2. LES MAQUIS DE L'AGRIATE | 28 |
| 2.3. ASPECTS GEOLOGIQUES ET GEOMORPHOLOGIQUES..... | 28 |
| 2.4. INFLUENCES DU CLIMAT | 31 |
| 2.5. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE..... | 34 |
| 2.5.1. LES HABITATS COTIERS ET VEGETATIONS HALOPHYTIQUES..... | 38 |
| 2.5.2. LES DUNES | 42 |
| 2.5.3. LES HABITATS D'EAU DOUCE..... | 46 |
| 2.5.4. LES FOURRES SCLEROPHYLLES..... | 47 |
| 2.5.5. LES PRAIRIES HUMIDES | 48 |
| 2.5.6. LES HABITATS ROCHEUX | 48 |
| 2.5.7. LES HABITATS FORESTIERS..... | 51 |
| 2.6. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE..... | 53 |
| 2.6.1. LA FLORE | 59 |
| 2.6.2. LA FAUNE | 61 |
| 2.7. LES AUTRES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL | 71 |
| 2.7.1. LA FLORE | 71 |
| 2.7.2. LA FAUNE | 72 |

| | |
|--|-------------------|
| 2.8. MENACES SUR LES MILIEUX ET ESPECES | 76 |
| 2.8.1. COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES HABITATS SUR QUELQUES SITES | 76 |
| 2.8.2. LES INCENDIES | 80 |
| 2.8.3. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES | 82 |
| 2.8.4. LES DEGRADATIONS SUR LES HABITATS NATURELS | 84 |
| 2.8.5. L'EROSION DU LITTORAL ET DES DUNES | 86 |
| 2.8.6. LES PREVISIONS DE MONTEE DES EAUX DES OCEANS | 86 |
| 2.9. RECAPITULATIF DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR HABITAT ET PAR ESPECE | 87 |
| | |
| <u>3. GESTION DU TERRITOIRE.....</u> | <u>94</u> |
| | |
| 3.1. L'ORGANISATION DE LA GESTION | 94 |
| | |
| <u>4. ENJEUX, OBJECTIFS ET FICHES MESURES</u> | <u>95</u> |
| | |
| 4.1. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS | 96 |
| 4.2. LES FICHES MESURES | 98 |
| 4.3. SYNTHESE DES ENJEUX, OBJECTIFS ET FICHES MESURE | 192 |
| | |
| <u>BIBLIOGRAPHIE</u> | <u>200</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 1 : ABREVIATIONS</u> | <u>206</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 2 : CODES FSD</u> | <u>208</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 3 : LISTE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES.....</u> | <u>210</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 4 : REPARTITION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LES DIFFERENTES FORMATIONS GEOLOGIQUES DU SITE</u> | <u>212</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 5 : PRINCIPAUX TRAVAUX ET ETUDES REALISES SUR LE SITE DE L'AGRIATE DEPUIS 1981 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE</u> | <u>217</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 6 : COMPARAISON DES CLICHES IGN DE 1948 ET 2016</u> | <u>222</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 7 : TRAME DES FICHES MESURE</u> | <u>226</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 8 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LES SECTEURS A FORT ENJEU</u> | <u>227</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 9 : LOCALISATION DES MARES TEMPORAIRES DE L'AGRIATE-TENDA.....</u> | <u>235</u> |
| | |
| <u>ANNEXE 10 : USAGES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LES SECTEURS A FORT ENJEU</u> | <u>236</u> |

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures et cartes

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 de Corse | f |
| Figure 2 : Site Natura 2000 "Agriate" et délimitation du PNMCCA..... | g |
| Figure 3 : Délimitation du site Natura 2000 "Agriate" | h |
| Figure 4 : Conservatoire du littoral et Parc naturel marin | 1 |
| Figure 5 : Articulation DOCOB Agriate et plan de gestion PNMCCA | 2 |
| Figure 6 : Principaux toponymes utilisés..... | 4 |
| Figure 7 : Les communes de la partie terrestre du site Natura 2000 "Agriate" | 5 |
| Figure 8 : Localisation des périmètres règlementés | 9 |
| Figure 9 : Localisation des périmètres d'inventaires naturalistes (ZNIEFF) et géologiques (Inventaire National du Patrimoine Géologique d'Ostriconi) | 10 |
| Figure 10 : Localisation des propriétés foncières..... | 12 |
| Figure 11 : Propriétés foncières Ouest Agriate | 13 |
| Figure 12 : Parcelles déclarées (RPG 2017) | 16 |
| Figure 13 : Réserve de chasse et de faune sauvage d'Ifana | 18 |
| Figure 14 : Relevé de l'éco-compteur de l'Ostriconi (maximum de passages aller ou retour par mois 2016-2018) | 21 |
| Figure 15 : Relevé de l'éco-compteur de Saleccia (maximum de passages 2016-2018)..... | 22 |
| Figure 16 : Relevé de l'éco-compteur de Fornali (maximum de passages 2016-2018) | 22 |
| Figure 17 : Fréquentation du site (exemple chiffré du 17 août 2018) | 24 |
| Figure 18 : Pistes et sentiers dans l'Agriate | 26 |
| Figure 19 : Géologie du site Natura 2000 Agriate (source BRGM 2019, BD Charm-50) | 30 |
| Figure 20 : Précipitations et températures dans l'Agriate (moyenne 1987-2017, source meteoblu) .. | 31 |
| Figure 21 : Evolution des précipitations à l'Isula Rossa (source meteoblu) | 32 |
| Figure 22 : Evolution des températures à l'Isula Rossa (source infoclimat) | 32 |
| Figure 23 : Occurrences de chaleur (source infoclimat) | 33 |
| Figure 24 : Régimes des vents dans l'Agriate (source meteoblu) | 33 |
| Figure 25 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 37 |
| Figure 26 : Embouchure du Fiume Santu (I. Guyot/Cdl, 2007) | 38 |
| Figure 27 : Embouchure du Liscu, marais de Padulella et extrémité ouest de la plage et des dunes boisées de Saleccia (F. Larrey/Cdl, 2013) | 39 |
| Figure 28 : Saleccia, dunes à oyats (C. Deffontaines/Cdl, 2013) | 43 |
| Figure 29 : Ostriconi, vue générale et dunes à genévriers (F. Larrey/Cdl, 2013) | 45 |
| Figure 30 : Illustration des caractéristiques géologiques des habitats rocheux et dunaires dans le secteur de Cubercciata (I. Guyot/Cdl, 2019) | 49 |
| Figure 31 : Localisation des habitats rocheux sur les différentes formations géologiques | 50 |
| Figure 32 : Espèces d'intérêt communautaire (annexes II & IV de la directive 92/43/CE) | 58 |
| Figure 33 : Localisation des stations de <i>Linaria flava</i> (Paradis <i>et al</i> , 1995 ; base de données CBNC)... | 60 |

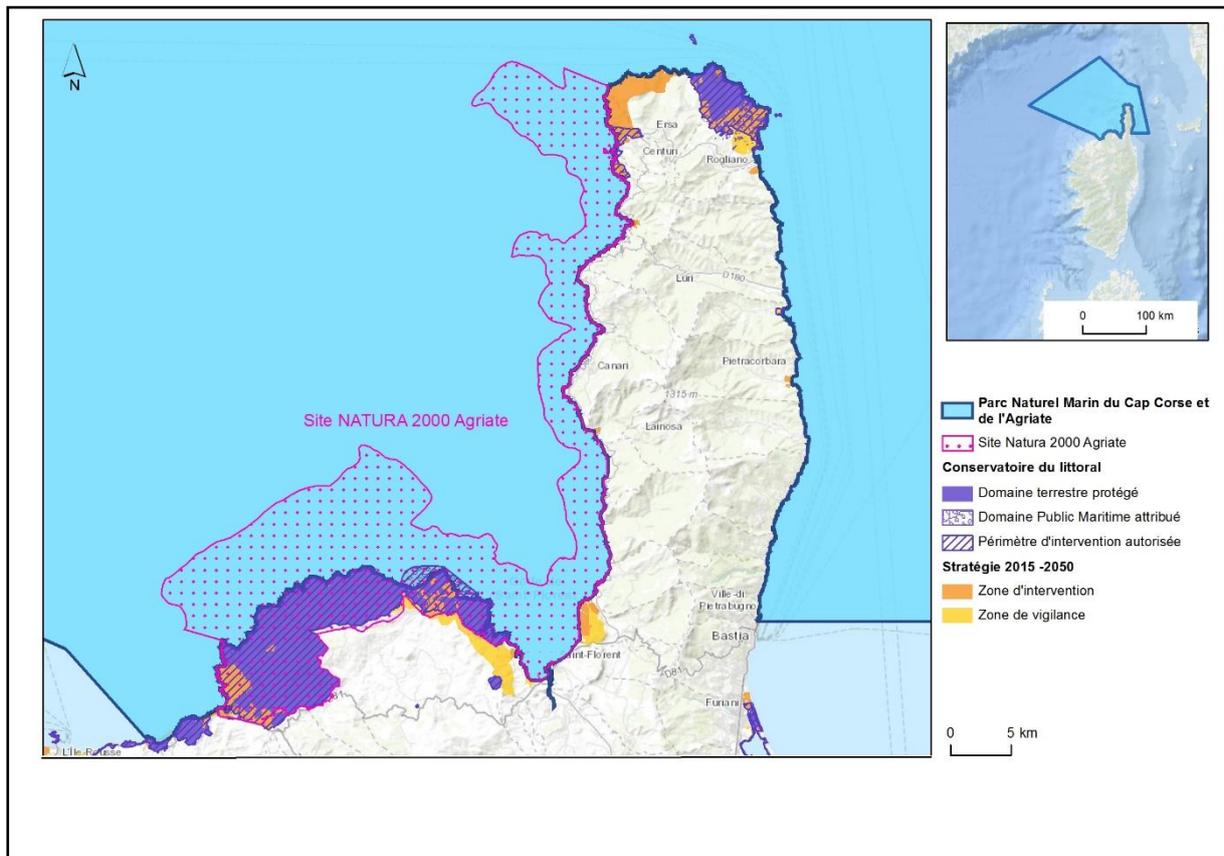
| | |
|--|-----|
| Figure 34 : Localisation et état des gîtes de Petit Rhinolophe dans l'Agriate | 62 |
| Figure 35 : Gîtes et noyaux de population de Petit Rhinolophe (d'après GCC, 2019 <i>comm. pers.</i>)..... | 63 |
| Figure 36 : Répartition des espèces de chauves-souris (d'après GCC, 2015)..... | 65 |
| Figure 37 : Localisation des espèces d'amphibiens (source : OGREVA, CEN, Cdl) | 67 |
| Figure 38 : Localisation des espèces de reptiles (source : OGREVA, CEN, Cdl) | 70 |
| Figure 39 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales (d'après Base de données géo-localisées du CBNC) | 71 |
| Figure 40 : Localisation des espèces floristiques vulnérables (d'après Base de données géo-localisées du CBNC)..... | 72 |
| Figure 41 : L'Ostriconi en 2005 (Cdl/I. Guyot) | 77 |
| Figure 42 : L'Ostriconi en 2019 (G. Faggio)..... | 77 |
| Figure 43 : Ghignu en 1983 (J. Orsolini) | 78 |
| Figure 44 : Ghignu en 2017 (Cdl/I. Guyot)..... | 78 |
| Figure 45 : Plage de Saleccia en 1961 (tournage film « le jour le plus long » - ECPA) | 79 |
| Figure 46 : Plage de Saleccia en 2017 (Cdl/I. Guyot)..... | 79 |
| Figure 47 : Localisation des incendies sur le site Natura 2000 (1970-2018)..... | 80 |
| Figure 48 : Impact des incendies sur les habitats d'intérêt communautaire | 81 |
| Figure 49 : Carapobrotus sur les dunes de Cubercciata, nord de l'Ostriconi (G. Faggio, 2019) | 83 |
| Figure 50 : Localisation, sur le site Natura 2000 uniquement, des espèces végétales exogènes envahissantes, répertoriées dans la base de données géo-référencées du CBNC | 83 |
| Figure 51 : Zone humide de l'embouchure de l'Ostriconi en octobre 2008 (I. Guyot/Cdl) | 85 |
| Figure 52 : Transformation des prés salés en prairie (I. Guyot/Cdl, octobre 2012)..... | 85 |
| Figure 53 : Prévion d'élévation du niveau de la mer de 1 m en 2100 | 86 |
| Figure 54 : Photographies aériennes Ostriconi 1948/2016 | 222 |
| Figure 55 : Photographies aériennes Ghignu 1948/2016..... | 223 |
| Figure 56 : Photographie aérienne IGN Saleccia 1948/2016 | 224 |
| Figure 57 : Photographies aériennes IGN Lotu 1948/2016..... | 225 |
| Figure 58 : Légende des cartographies d'habitats d'intérêt communautaire..... | 227 |
| Figure 59 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Ostriconi-Acciolu (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 228 |
| Figure 60 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Cubercciata (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 229 |
| Figure 61 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Acciolu- E Solche (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 230 |
| Figure 62 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Ghignu-Trave (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 231 |
| Figure 63 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Saleccia (CBNC-OEC/MTES, 2016)..... | 232 |
| Figure 64 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Lotu (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 233 |
| Figure 65 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Fiume Santu (CBNC-OEC/MTES, 2016) | 234 |
| Figure 66 : Les mares temporaires de l'Agriate et du nord du Tenda (L. Sorba, 2019, <i>comm. pers.</i>). 235 | |
| Figure 67 : Légende des cartes des usages et habitats d'intérêt communautaire..... | 236 |
| Figure 68 : usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Ostriconi..... | 237 |
| Figure 69 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Cubercciata-Acciolu..... | 238 |
| Figure 70 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Malfalcu-Ghignu-Trave..... | 239 |
| Figure 71 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Saleccia-Lotu | 240 |
| Figure 72 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Fiume Santu | 241 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Calendrier d'élaboration du Document d'Objectifs de l'Agriate | 2 |
| Tableau 2 : Les communes du site Natura 2000 | 6 |
| Tableau 3 : Données administratives | 6 |
| Tableau 4 : liste des périmètres de protection et d'inventaires (partie terrestre) | 7 |
| Tableau 5 : Situation des propriétés foncières..... | 11 |
| Tableau 6 : Données synthétiques sur les activités humaines et l'occupation du sol | 14 |
| Tableau 7 : Exploitations déclarées au registre parcellaire géographique (RPG 2014 & 2017)..... | 15 |
| Tableau 8 : Engagements au titre des MAEC (2014-2020)..... | 16 |
| Tableau 9 : Liste et superficies des habitats d'intérêt communautaire (d'après CBNC-OEC/MTES, 2016)..... | 35 |
| Tableau 10 : Liste des zones humides littorales du site Natura 2000 Agriate | 40 |
| Tableau 11 : Liste des espèces d'intérêt communautaire..... | 54 |
| Tableau 12 : Ensembles de bâtiments avec effectifs de reproduction du Petit Rhinolophe | 62 |
| Tableau 13 : Liste des espèces "vulnérables" (Delage & Hugot, 2015)..... | 71 |
| Tableau 14 : Critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces et de qualification des enjeux | 87 |
| Tableau 15 : synthèse des enjeux par habitat..... | 89 |
| Tableau 16 : Synthèse des enjeux par espèce..... | 91 |
| Tableau 17 : Menaces et enjeux de conservation..... | 96 |
| Tableau 18 : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels..... | 97 |
| Tableau 19 : Liste des fiches mesures | 98 |

INTRODUCTION

Le site Natura 2000 «Agriate» (FR9400570) désigné par arrêté du 03 août 2011, s'étend majoritairement en mer (78%); sa partie terrestre (22%) recouvre essentiellement les terrains du Conservatoire du littoral (84% de la partie terrestre) (INPN, 2019). La partie marine de ce site Natura 2000 est complètement incluse dans le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA). Dans l'Agriate (secteur Saleccia-Lotu), le domaine public maritime a été attribué au Conservatoire du Littoral. Celui-ci est également propriétaire d'espaces contigus au Parc marin à la pointe du Cap Corse et sa stratégie à long terme concerne plusieurs autres secteurs (Figure 4). Les espaces en propriété du Conservatoire du littoral sont gérés par la Collectivité de Corse.



Au vu de cette répartition et dans le respect des prérogatives respectives du Conservatoire du littoral d'une part et du PNMCCA d'autre part, il a été décidé que :

- Conformément à l'article L. 414-2 du code de l'environnement, le conseil de gestion du PNMCCA suit l'élaboration du document d'objectifs du site et en suit la mise en œuvre dans le cadre de son plan de gestion. Précisément, le PNMCCA assure la maîtrise d'ouvrage de la partie marine du site Natura 2000,
- Le Conservatoire du littoral assure la maîtrise d'ouvrage des études sur la partie terrestre du site Natura 2000 de l'Agriate et à ce titre, il désigne un opérateur sur la partie terrestre du site, objet de ce document.

Le conseil de gestion du Parc naturel Marin de l'Agriate fait office de Comité de pilotage Natura 2000 et procède à la validation du document d'objectifs. Toutefois, un groupe de travail « terrestre » est associé au conseil de gestion du parc marin et suit les différentes étapes de l'élaboration du document d'objectifs (Tableau 1).

Tableau 1 : Calendrier d'élaboration du Document d'Objectifs de l'Agriate

| | déc-18 | janv-19 | févr-19 | mars-19 | avr-19 | mai-19 | juin-19 | juil-19 |
|---|--------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|---------|
| Phase I : Etat des lieux et définition des enjeux | | | | | | | | |
| Phase II : Définition des objectifs | | | | | | | | |
| Phase III : Elaboration des fiches mesures | | | | | | | | |
| Phase IV : Mise à jour des bases de données | | | | | | | | |
| Réunions de restitution | | | | | | | | |

L'élaboration de ce document d'objectifs se base en grande partie sur le Projet de territoire de l'Agriate réalisé en 2008 (Michel, 2008) qui avait fait l'objet d'une large concertation publique. Il s'articule sur cinq grands principes dont le premier peut être décliné comme structurant le contenu du document d'objectifs Natura 2000 (Figure 5). Divers autres documents réalisés par le Conservatoire du littoral et le Conseil Général de Haute Corse, comme le plan d'aménagement de l'Agriate (Freytet, 2010), ont servi de base à l'élaboration de ce document d'objectifs. Une correspondance est faite avec le plan de gestion du Parc marin élaboré sur le même calendrier que le document d'objectifs. *In fine*, ce document d'objectifs est intégré dans une annexe Natura 2000 du plan de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, à l'instar des autres sites Natura 2000 du périmètre du parc.

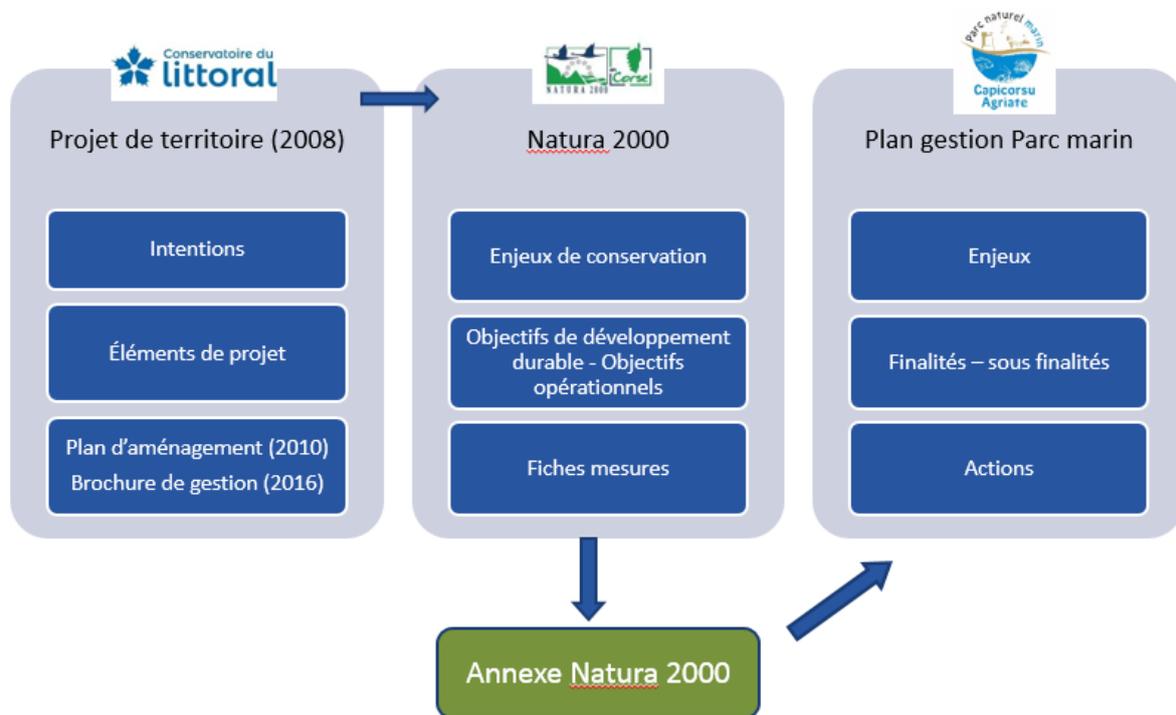


Figure 5 : Articulation DOCOB Agriate et plan de gestion PNMCCA

1. Diagnostic socio-économique

1.1. Délimitation du site Natura 2000 terrestre

La première proposition de délimitation du site Natura 2000 date de 1995. A cette époque, il était exclusivement terrestre, incluant les plages et la frange terrestre littorale. Pour des raisons politiques extérieures à la Corse, la délimitation retenue était celle des acquisitions du Conservatoire du Littoral à cette date, agrandie à une zone tampon dans certains secteurs (des propriétés communales essentiellement). Les communes avaient alors été consultées sur les propositions.

La partie maritime du site a ensuite été ajoutée lors de la transmission du périmètre à l'Europe (en 2003), sans véritable concertation ni mise à jour du périmètre terrestre tenant compte des nouvelles acquisitions du Conservatoire du littoral ou de la découverte de certains habitats naturels d'intérêt communautaire à proximité (les mares temporaires méditerranéennes en particulier).

Les quelques débordements du périmètre sur les routes départementale et territoriale n'ont pas trouvé d'explication rationnelle à part des erreurs manuelles ou informatiques de tracé.

Il en résulte ce découpage, qui mériterait sans doute quelques ajustements tenant compte de l'amélioration des connaissances sur le site et des évolutions foncières acquises ou projetées.

Pour le travail sur la partie terrestre du site, le choix de la délimitation de l'interface terre/mer (domaine public maritime) est basé sur la localisation du trait de côte (délimitation du SHOM), mais prend également en compte les végétations des laisses de mer et les embouchures de cours d'eau (estuaires et lagunes). Bien que ces espaces soient administrativement sur le domaine public maritime, il était plus aisé de les intégrer dans cette partie du document d'objectifs en raison de l'existence de cartographies de la végétation de l'Agriate (CBNC-OEC/MTES, 2016).

Sur la côte, le site s'étend de l'Ostriconi à la pointe du Cepu. Dans l'intérieur, la délimitation suit plus ou moins le domaine du Conservatoire du littoral. La toponymie employée est celle adoptée dans les récents documents de présentation du site et dans l'étude des toponymes du Parc marin réalisée en 2018 (Retali-Medori, 2018) (Figure 6).



Sources : (Michel, 2008; Retali-Medori, 2018)

Figure 6 : Principaux toponymes utilisés

1.2. Données administratives

La partie terrestre du site Natura 2000 « Agriate » représente une superficie de 6568 ha. Cette superficie projetée est calculée à partir d'un système d'information géographique. Ce mode de calcul reste différent des surfaces cadastrales (projection « à plat ») et il peut résulter des écarts significatifs d'aires, en particulier sur les secteurs à forte pente. Le linéaire de côte du site Natura 2000 été évalué à 43 km, sans inclure les rochers maritimes sans végétation.

Le site s'étend sur quatre communes, Palasca, San Fiorenzu, San Gavinu di Tenda et Santu Petru di Tenda (Figure 7, Tableau 2, Tableau 3). Cette dernière commune représente 40% de la superficie du site terrestre Natura 2000. Le site bénéficie de plusieurs protections règlementaires ou inscriptions à des inventaires patrimoniaux (Tableau 3, Tableau 4, Figure 8, Figure 9).

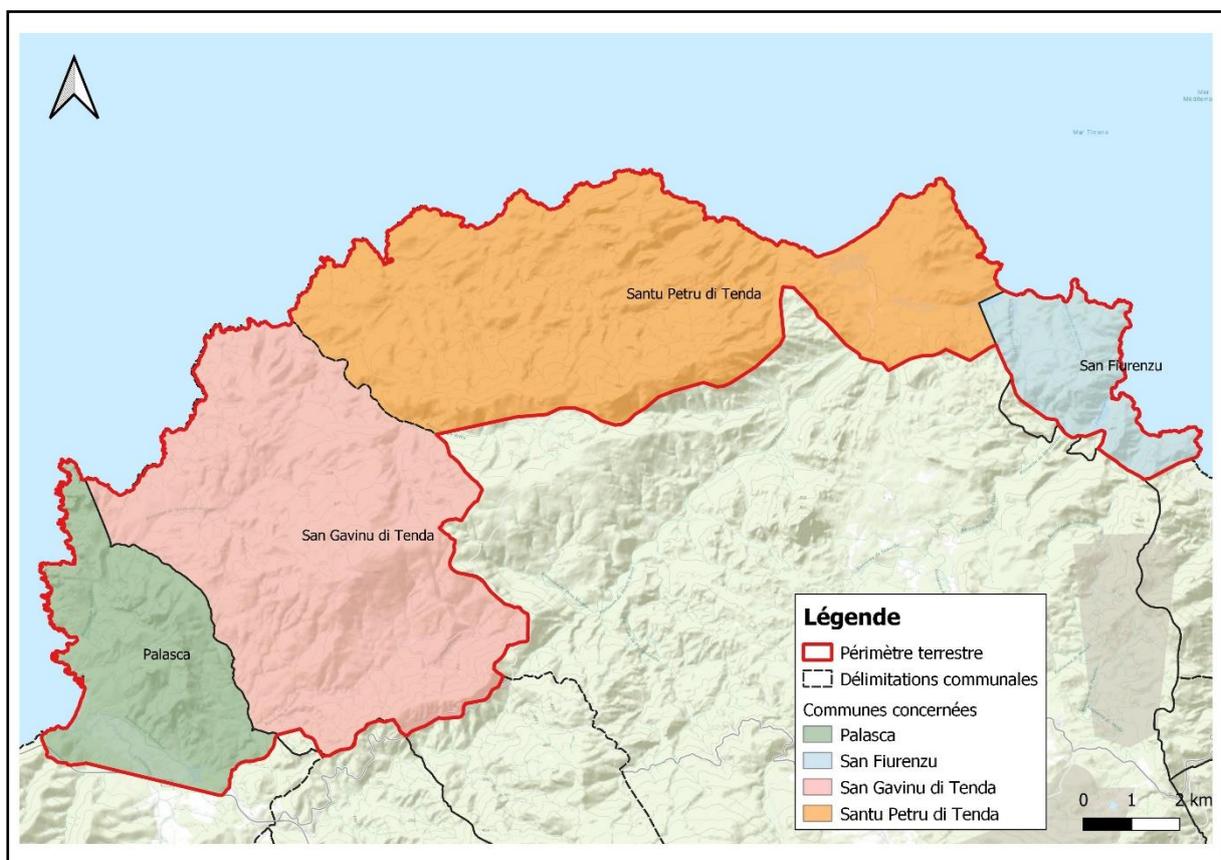


Figure 7 : Les communes de la partie terrestre du site Natura 2000 "Agriate"

Tableau 2 : Les communes du site Natura 2000

| Communes | Code insee | Canton | Arrondissement | Intercommunalité | population (nombre habitants en 2015) | Surface totale (km²) | Surface sur le site (Ha) | % du site Natura 2000 sur la commune | % de la commune sur le site Natura 2000 |
|----------------------|------------|-----------------|----------------|--------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------------------|---|
| Palasca | 2B199 | L'Isula Rossa | Calvi | Isula-Balagna | 163 | 49,56 | 953 | 14,52 | 19,23 |
| San Fiorenzu | 2B298 | Biguglia-Nebbiu | Calvi | Nebbiu-Conca d'Oru | 1604 | 17,98 | 455 | 6,93 | 25,31 |
| San Gavinu di Tenda | 2B301 | Biguglia-Nebbiu | Calvi | Nebbiu-Conca d'Oru | 68 | 50,44 | 2479 | 37,77 | 49,15 |
| Santu Petru di Tenda | 2B314 | Biguglia-Nebbiu | Calvi | Nebbiu-Conca d'Oru | 356 | 125,66 | 2676 | 40,77 | 21,30 |

Tableau 3 : Données administratives

| Données administratives | Description | Enjeux par rapport à Natura 2000 |
|---|-----------------------------|--|
| Régions | Corse | La Collectivité de Corse est gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral |
| Communes | Santu Petru di Tenda | |
| | San Fiorenzu (San Fiorenzu) | |
| | San Gavinu di Tenda | |
| | Palasca | |
| Parcs nationaux | non | |
| Parcs naturels marins | oui | 78% de la superficie du site sont inclus dans le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate |
| Parcs naturels régionaux | non | |
| Réserves naturelles (RNC) | non | |
| Domaine du Conservatoire du littoral | oui | 5452 ha représentant 83,2% de la partie terrestre du site Natura 2000 |
| Zone de préemption ENS | oui | 5774 ha inclus dans le site (<i>carte en Annexe 12</i>) |
| APPB | 2 APB | En totalité inclus dans le site et totalisant 99 ha |
| Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS... | non | |
| Site classé | 1 site | 533 ha inclus dans le périmètre et représentant 8% du site Natura 2000 terrestre |
| Site Inscrit | 1 site | 6014 ha, 92% du site Natura 2000 terrestre |
| Autres zonages connus | 4 ZNIEFF de type I | 626 ha inclus dans le périmètre et représentant 9,5% du site Natura 2000 terrestre |
| | 1 ZNIEFF de type II | 5861 ha inclus dans le périmètre et représentant 89% du site Natura 2000 terrestre |
| | ERC | Espace remarquable inscrit au PADDUC (tout le site) |
| Réserves de pêche | non | |
| Réserves de chasse | oui | Ifana 1120 ha |
| SAGE, SDAGE | SDAGE | |

Tableau 4 : liste des périmètres de protection et d'inventaires (partie terrestre)

| Intitulé | Code | Superficie totale (ha) | Superficie sur le site (ha) d'après SIG | % superficie sur le site | Commentaires |
|--|-------------|------------------------|---|--------------------------|---|
| APPB | | | 99 | | |
| Etang de Foce et dunes de l'Ostriconi | FR3800142 | 90,7 | 90,7 | 100 | Majoritairement sur terrains privés (année de création 1992) |
| Etang de Cannuta | FR3800143 | 8 | 8 | 100 | 8,6 ha propriété de la commune de Palasca (année de création 1992) |
| Réserve chasse | | | 1122 | | |
| Ifana | | 1122 | | | Terrains Cdl et communes |
| ZNIEFF type I | | | 626 | | |
| Dunes, plage et zone humide de l'Ostriconi | FR940004143 | 372 | 355 | 95,4 | CSRPN 2008, données de 1988 à 2007 |
| Saleccia-Loto | FR940004073 | 86 | 86 | 100 | CSRPN 2010, données antérieures à 1992 |
| Bois de pin d'Alep de Punta di Curza | FR940004072 | 149 | 149 | 100 | CSRPN 2010, données antérieures à 1993 |
| Embouchures du Fium'Santo et du Valdolese | FR940004074 | 79 | 43 | 54,4 | CSRPN 2010, données antérieures à 1993 |
| ZNIEFF type II | | | 5861 | | |
| Désert des Agriate | FR940004071 | 11824 | 5861 | 49,57 | Englobe la quasi-totalité du site Natura 2000 à l'exception du secteur Saleccia-Lotu-Punta di Curza dont une partie est en ZNIEFF I. CSRPN 2010, données antérieures à 1999 |
| Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) | | | 69 | | |
| Dunes quaternaires de l'Ostriconi | CSC0027 | 69 | 69 | | En totalité sur terrains privés (année de création : 2016) |
| Site classé | | | 533 | | |
| Embouchure de l'Ostriconi | | 533 | 533 | 100 | En grande partie sur terrains privés |
| Site inscrit | | | 6014 | | |
| Désert des Agriate | | 12414 | 6014 | 48,45 | Tout l'Agriate entre la mer et la route D81 |
| PADDUC | | | | | |
| Espace naturel remarquable (ERC) | ERC 2B10 | | | | L'ensemble du site Natura 2000 est inclus dans cet ERC (AAUC, 2014) |

La totalité de la superficie terrestre du site Natura 2000 « Agriate » est en site inscrit ou classé. L'arrêté de protection de biotope de l'Ostriconi est inclus dans le site classé et identifié à l'inventaire national du patrimoine géologique. Le périmètre du site inscrit est plus vaste et s'étend jusqu'à la route traversant l'Agriate (D81).

La ZNIEFF de type II FR940004071 (« Désert des Agriate ») est la ZNIEFF littorale la plus grande de Corse en superficie (DREAL Corse, 2013a). Elle est *grosso modo* délimitée par le trait de côte et la route D81. Elle exclut cependant les périmètres des ZNIEFF de type I qui se juxtaposent presque

toutes. Cependant, un secteur entre les marais de Saleccia et le Lodu, ainsi qu'un autre entre Fiume Santu et Fiume Bughju ne sont pas en ZNIEFF I ni II. Cela constitue probablement une anomalie. Une autre probable erreur est constituée par la ZNIEFF n° FR940004073 « Saleccia-Loto » (86 ha), qui se superpose en totalité sur la ZNIEFF de type II. Il s'agit là certainement d'une absence de mise à jour du périmètre de la ZNIEFF de type II.

D'une manière générale, même si les ZNIEFF actuelles ont été validées par le CSRPN en 2010 lors des mises à jour administratives de leur périmètre, les données qui ont servi à ces inventaires sont pour la plupart antérieures à 2000 (voir antérieures à 1993). Selon les recommandations pour l'élaboration des ZNIEFF (Horellou et al., 2013), la validité des données naturalistes est de 12 ans. Une actualisation de ces inventaires est donc nécessaire, en particulier sur les secteurs littoraux où le foncier est privé. Un toilettage des noms de ces ZNIEFF serait également à prévoir et le regroupement de tous ces périmètres en une seule ZNIEFF de type I pour l'Agriate serait certainement plus approprié (après actualisation des données naturalistes).

La ZNIEFF n° FR940004072 (« Bois de Pin d'Alep de la Punta di Curza ») est localisée dans le secteur de Saleccia, autour du Monte Porcini (Punta di Curza). Elle englobe une grande partie de la dune boisée à genévrier à gros fruits *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa* (et les boisements de Pin d'Alep *Pinus halepensis*). Seules deux espèces déterminantes sont mentionnées (DREAL Corse, 2013b) : l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* et l'Euphorbe péplis *Euphorbia peplis*. Il est signalé sur la fiche que le bilan des connaissances et des prospections est faible.

La ZNIEFF n° FR940004073 (« Zone humide de Saleccia-Loto) comprend les zones humides allant de l'embouchure du Liscu (estuaire et marais de Padulella) jusqu'aux étangs du Lotu et de Panecalellu, en incluant les marais de Pardinella et de Cannuta (mais pas la mare de Petraiacciu). Deux espèces déterminantes sont mentionnées (DREAL Corse, 2013c) : le Discoglosse sarde *Discoglossus sardus* et le Petit Gravelot *Charadrius dubius*. Les inventaires floristiques réalisés sur le secteur (Paradis et al., 2013) ont été faits postérieurement à la validation de cette ZNIEFF et seraient à inclure dans l'état des connaissances.

La ZNIEFF n° FR940004074 (« Embouchure du Fiume Santo et du Valdolese ») prend en compte les cours inférieurs et les abords du Fiume Santu et du Fiume Bughju jusqu'à environ 1km à l'intérieur des terres, ainsi qu'une petite partie en mer dans la baie de Fiume Santu. Les crêtes de Castellu situées entre les deux zones humides ne sont pas dans la ZNIEFF (DREAL Corse, 2013d). Quatre espèces déterminantes sont citées pour cette ZNIEFF : Canard colvert *Anas platyrhynchos*, Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*, Silène Rose-du-ciel *Silene coelirosa* et la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*.

La ZNIEFF n° FR940004143 (« Dunes, plages et zone humide de l'Ostriconi ») recouvre toute la basse vallée de l'Ostriconi depuis le littoral jusqu'à l'étang de Cannuta (le camping en est exclu), avec pour limites nord I Magazini, Punta Liatoghju, Punta Granaia. Le formulaire comprend 24 espèces avec les amphibiens, les coléoptères, les chauves-souris, les oiseaux, les orthoptères, les phanérogames (DREAL Corse, 2013e). Les derniers inventaires pris en compte datent de 2007, mais beaucoup de données sont obsolètes comme par exemple les oiseaux avec des inventaires réalisés en 1988 et 1989 (Faggio, 1989; Faggio & Thibault, 1989).

Deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont inclus dans le site Natura 2000 partie terrestre et localisés à l'Ostriconi. Ils ont tous deux été pris en 1992. Un premier (Etang de Foce et dunes de l'Ostriconi, n°FR3800142) englobe l'embouchure, une partie des ripisylves et surtout les dunes littorales et les dunes à Genévrier à gros fruits. L'autre APPB concerne le marais de Cannuta (FR3800143), avec un intérêt biologique concernant les oiseaux d'eau nicheurs.

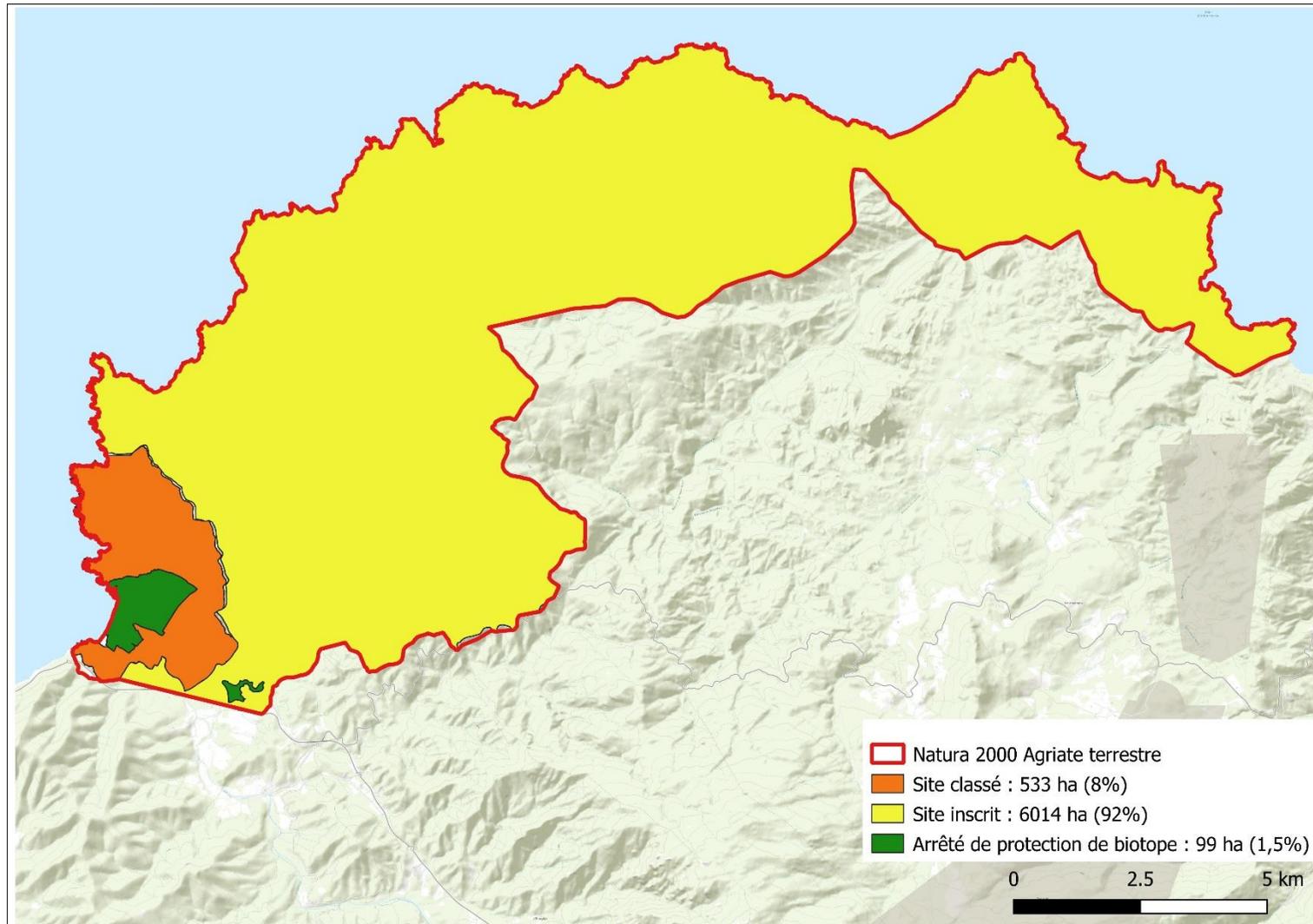


Figure 8 : Localisation des périmètres réglementés

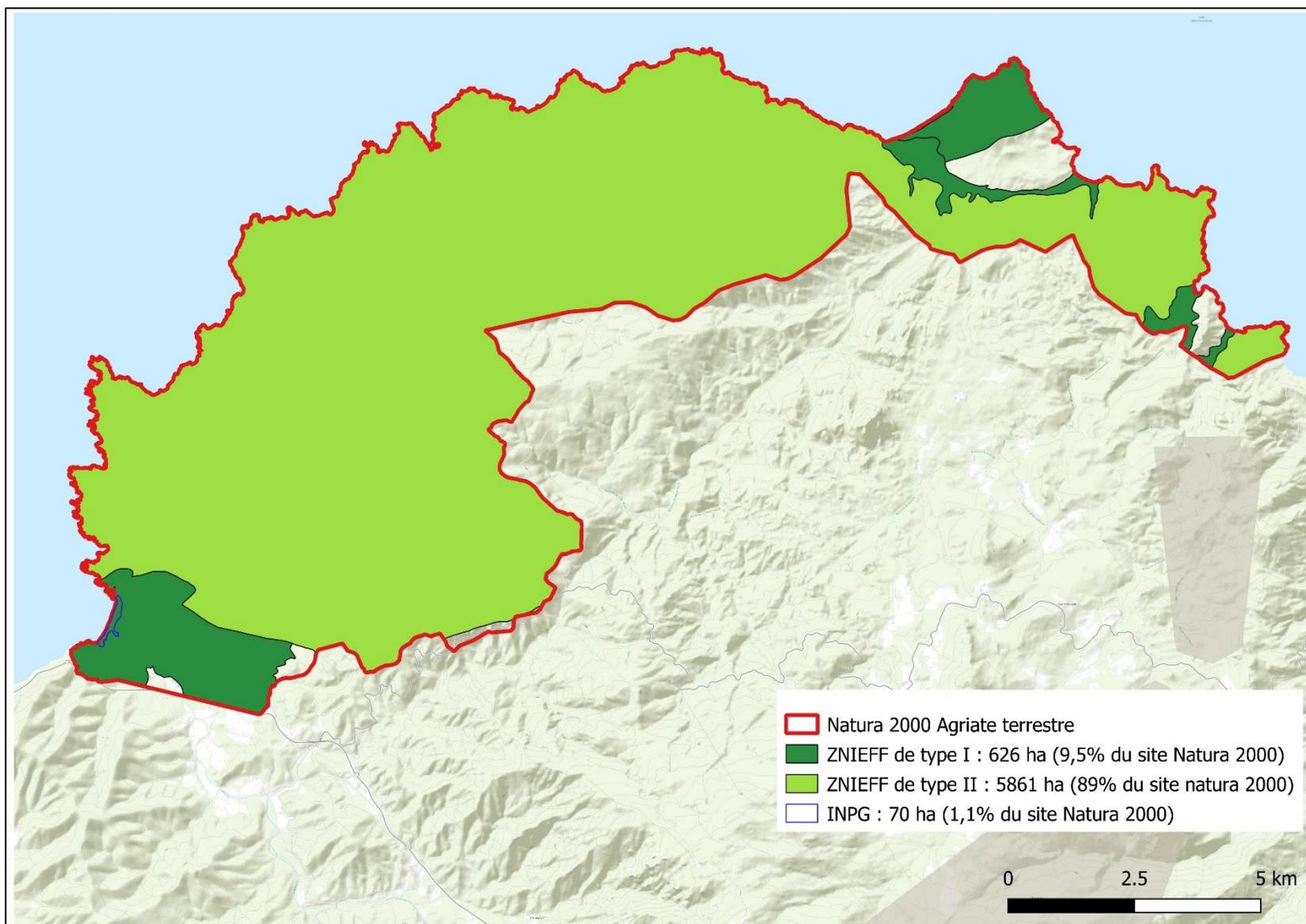


Figure 9 : Localisation des périmètres d'inventaires naturalistes (ZNIEFF) et géologiques (Inventaire National du Patrimoine Géologique d'Ostriconi)

1.3. Situation foncière

Le statut foncier du site N2000 est essentiellement public : 83% sont domaine du Conservatoire du littoral et 4% font partie du domaine privé de trois communes (Tableau 5, Figure 11).

Tableau 5 : Situation des propriétés foncières

| Données administratives | Quantification (nombre, superficie) | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Conservatoire du littoral | 5452 ha * | Domaine protégé | 83,2% de la superficie du site Natura 2000 (partie terrestre) |
| Propriétés de la Collectivité de Corse | | Emprises routières de la T 30 et D 81 | |
| Propriétés des communes | 255 ha * | Propriétés indivises des communes de Santu Petru et San Gavinu di Tenda et 2 propriétés de la commune de Palasca à l'Ostriconi : Etang de Foce et marais de Cannuta. | 3,9% de la superficie du site. Beaucoup de terrains appartenant aux communes sont situés en périphérie immédiate du site Natura 200 (plus de 6000 ha). Palasca est propriétaire de la majeure partie des deux arrêtés de protection de biotope de la basse vallée de l'Ostriconi. |
| Propriétés privées (ensemble du site Natura 2000) | 768 ha * | 281 parcelles de moins de 1 ha ; 108 parcelles de 1 à 5,99 ha ; 15 parcelles de 6 à 15 ha ; 10 parcelles de 16 à 65 ha (dont une parcelle de 49ha et une parcelle de 65ha) | 11,7% de la superficie du site. Les secteurs privés sont localisés essentiellement à l'Ostriconi avec des forts enjeux de conservation sur les habitats d'intérêt communautaire. A Saleccia les zones humides de Padulella et Cannuta sont également privées. |
| Nombre de propriétés privées sur les communes de Palasca et San Gavinu di Tenda | 31 propriétés | Ouest Agriate : Ostriconi-Acciolu (30 propriétés privées) ; Terriccie (1) | Enjeu majeur pour la conservation d'habitats dunaires d'intérêt communautaire et des stations de <i>Linaria flava</i> . |
| Nombre de propriétés privées sur les communes de Santu Petru di Tenda et San Fiorenzu | 32 propriétés | Est Agriate : Saleccia - Lotu | Enjeu majeur pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des zones humides de Saleccia. |

* : ces superficies sont calculées sur SIG à partir de la délimitation des parcelles cadastrées ; des différences peuvent intervenir par rapport aux superficies indiquées sur les matrices cadastrales ou par rapport aux surfaces géographiques réelles.

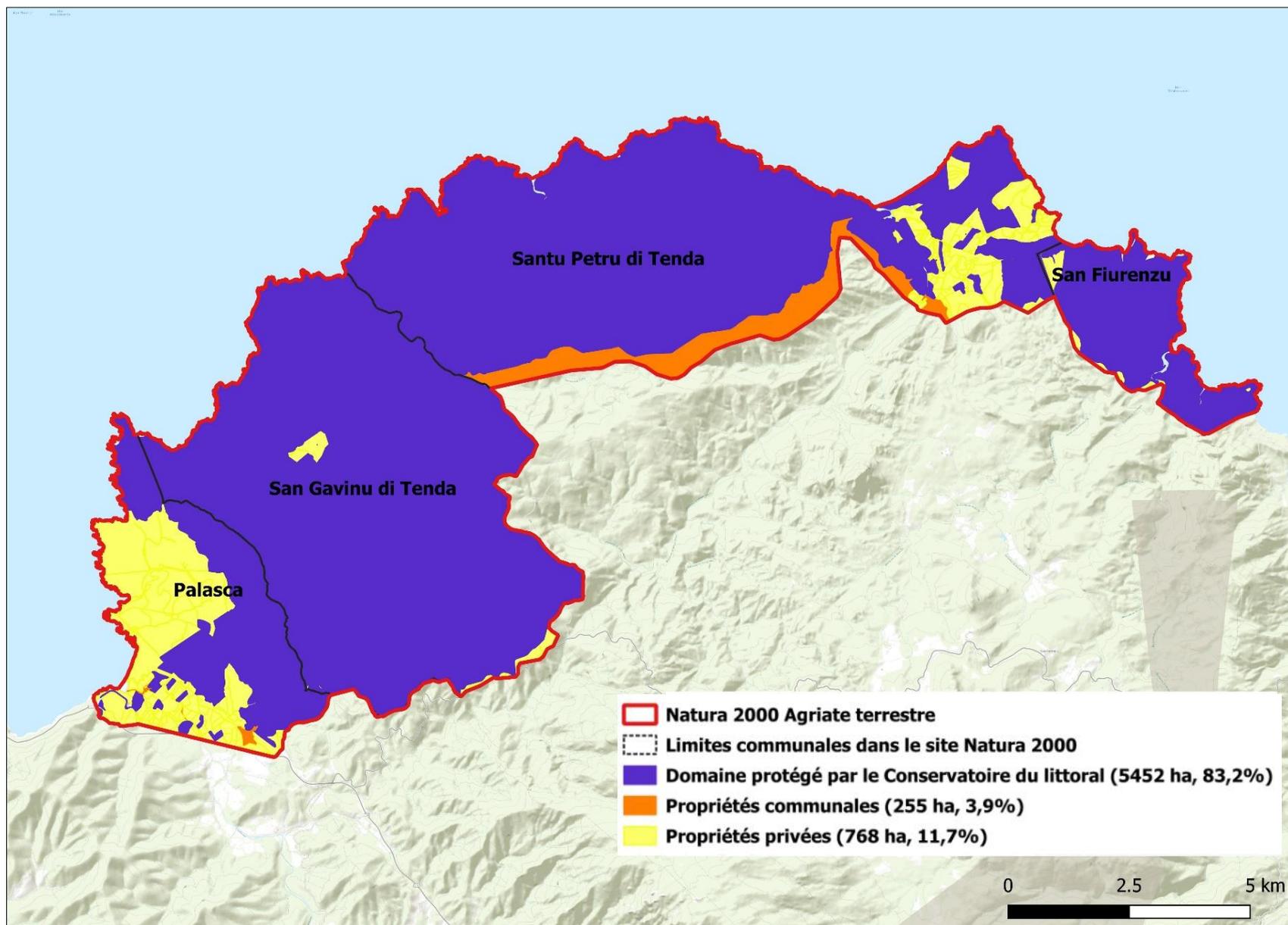


Figure 10 : Localisation des propriétés foncières

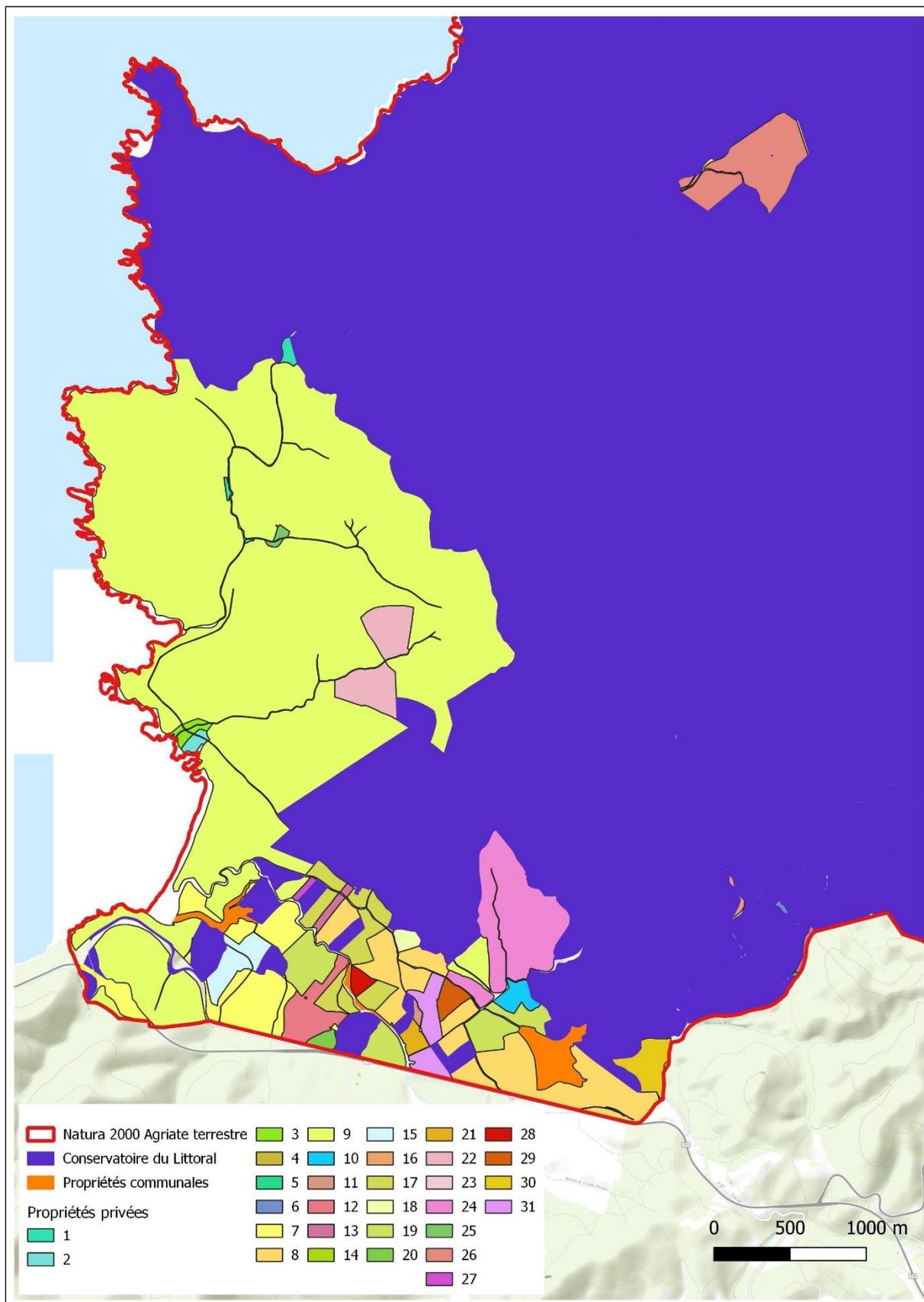


Figure 11 : Propriétés foncières Ouest Agiate

1.4. Activités humaines et occupation du sol

1.4.1. Approche générale

Tableau 6 : Données synthétiques sur les activités humaines et l'occupation du sol

| Activités humaines et occupation du sol | Code FSD des activités (*) | Quantification Qualification |
|---|---|--|
| Agriculture | 100, 101, 102, 120, 130, 140, 141, 151, 170 | -4 éleveurs conventionnés avec le Cdl : 3 à l'Ostriconi (2 ovins, 1 bovins), 1 à Monticellacciu (caprins) -Plantes aromatiques (plantation abandonnée d'immortelle sur ancienne vigne à l'Ostriconi) -Cultures de prairie permanente (fourrage, pâturage) à l'Ostriconi -Présence de bétail errant (bovins non marqués) sur tout le site |
| Activité sylvicole | 164 | Coupes privées de bois (ponctuellement) |
| Urbanisation | 403 | -7 habitations semi-permanentes à Saleccia-Lotu-Peraldu, -10 maisons à l'Ostriconi/Monticellacciu dont 7 en bord de route T30 et 2 à usage agricole ; -2 campings (Saleccia et Ostriconi). |
| Activité cynégétique | 230, 243 | 1 réserve de chasse (1120 ha) ; 3 associations de chasseurs déclarées mais non actives ; plusieurs groupes de battue aux sangliers. |
| Pêche | 220 | Ponctuellement à l'embouchure de l'Ostriconi |
| Tourisme, accueil du public | 608, 620, 622, 623, 629, 720, 740, 501, 530 | -2 campings avec restauration sur place : Ostriconi (134 emplacements et 50 logements en bungalows, chambres ou mobile-homes) et Saleccia « U Paradisu » (45 emplacements officiellement). -2 établissements saisonniers à Saleccia et au Lotu (boissons, restauration). -1 gîte/restaurant/chambre d'hôtes (Ostriconi). -Randonnées équestres. -Sentiers pédestres. -Visites en véhicules tout-terrain -Signalétique publicitaire et privée non autorisée (ponctuellement). |
| Projets | 190, 509, 530, 513 | - Poursuite des programmes d'amélioration de l'accueil du public et de préservation des espaces par le Conservatoire du littoral - 1 association foncière pastorale (AFP de Monte Astu) sur San Gavinu di Tenda - Projet d'installation de la fibre optique jusqu'au Lotu (Altice France & Collectivité de Corse, 2018) |
| Autres | 900, 948, 954 | Erosion des dunes, incendies, espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) |

(*) Nomenclature FSD en annexe 1

1.4.2. Activités agricoles

Sur le site Natura 2000, 13 exploitants sont déclarés au registre parcellaire géographique (RPG 2017), représentant 954,74 ha (Tableau 7, Figure 12). Quatre d'entre eux, localisés dans le secteur de l'Ostriconi, bénéficient d'une convention avec le Conservatoire du littoral (2 exploitants ovins, 1 exploitant caprin, 1 exploitant bovin) courant jusqu'en 2019 ou 2022. Entre 2014 et 2017, les surfaces déclarées ont augmenté de près de 80% (RPG 2018 non disponible officiellement à la date de rédaction de ce document). Les principales modifications entre 2014 et 2017 sont dues d'une part à l'installation d'un chevrier dans le secteur du Cherchiu (communes d'Urtaca et de San Gavinu di Tenda) avec une exploitation se situant en grande partie à l'extérieur du périmètre Natura 2000 (un peu moins de 100 ha sur le site Natura 2000, convention en cours de rédaction avec le Cdl). D'autre part, les surfaces déclarées dans le secteur d'Ifana sont passées d'une centaine d'hectares en 2014 à plus de 400 ha en 2017 avec un transfert de déclaration de deux exploitants vers un troisième (les deux exploitants se sont regroupés en GAEC), sans accord du propriétaire (Cdl).

Tableau 7 : Exploitations déclarées au registre parcellaire géographique (RPG 2014 & 2017)

| Exploitant | Surface 2014 | Nombre d'îlots 2014 | Surface 2017 | Nombre d'îlots 2017 | Secteur | Communes |
|--------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|--------------------|--------------------------------|
| 1 | 28,57 | 1 | 28,46 | 1 | Saleccia/Aligustia | Santu Petru di Tenda |
| 2 | 39,28 | 3 | 39,12 | 5 | Saleccia/Liscu | Santu Petru di Tenda |
| 3 | 2,68 | 1 | 0,32 | 1 | Chierchiu | San Gavinu di Tenda |
| 4 | | | 9,34 | 2 | Ostriconi | Palasca |
| 5 | 10,65 | 2 | | | Ostriconi | Palasca |
| 6 | 82,53 | 1 | | | Ifana | San Gavinu di Tenda |
| 7 | 19,57 | 3 | 17,8 | 4 | Ostriconi (Foce) | Palasca |
| 8 | 1,35 | 1 | 1,3 | 1 | Ostriconi | Palasca |
| 9 | 20,19 | 2 | 19,66 | 2 | Ostriconi/Cannuta | Palasca |
| 10 | 31,73 | 1 | 58,9 | 1 | Saleccia/Niulincu | Santu Petru di Tenda |
| 11 | 48,11 | 1 | 47,98 | 1 | Petra Moneta | Palasca |
| 12 | 22,97 | 5 | 28,31 | 4 | Ostriconi | San Gavinu di Tenda |
| 13 | 37,05 | 1 | | | Ifana | Palasca |
| 14 | 8,80 | 1 | 11,25 | 2 | Petra Moneta | Palasca |
| 15 | | | 98,17 | 1 | Chierchiu | San Gavinu di Tenda |
| 16 | 186,98 | 5 | 186,9 | 5 | Monticellacciu | Palasca et San Gavinu di Tenda |
| 17 | | | 407,23 | | Ifana | San Gavinu di Tenda |
| TOTAL | 540,45 | 28 | 954,74 | 30 | | |

Huit îlots bénéficient d'aides au titre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour la période 2014-2020 (Tableau 8) pour une superficie totale de 21,33 ha. Quatre de ces îlots appartiennent pour partie au Conservatoire du littoral.

Tableau 8 : Engagements au titre des MAEC (2014-2020)

| surface | type | code mesure | objet | financement mesure | cheptel | enjeu |
|---------|------|--------------|--|-------------------------|--------------|---------|
| 4,62 | PPH | CO-MAEC_PR01 | Lutte contre la pression des adventices sur les prairies naturelles et temporaires | 154,91/ha/an + 57,18/an | caprin/bovin | élevage |
| 2,44 | PPH | CO-MAEC_PR01 | | | caprin/bovin | élevage |
| 2,29 | PPH | CO-MAEC_PR01 | | | ovin/bovin | élevage |
| 1,43 | PPH | CO-MAEC_PR01 | | | ovin | élevage |
| 1,71 | PPH | CO-MAEC_PR01 | | | ovin/bovin | élevage |
| 2,95 | PPH | CO-MAEC_PR06 | Protection des sols par la mise en œuvre des techniques culturales simplifiées pour l'installation des cultures annuelles (semis direct) | 247,85/ha/an + 57,18/an | ovin/bovin | élevage |
| 3,53 | PPH | CO-MAEC_PR06 | | | ovin/bovin | élevage |
| 2,36 | PPH | CO-MAEC_PR06 | | | ovin/bovin | élevage |

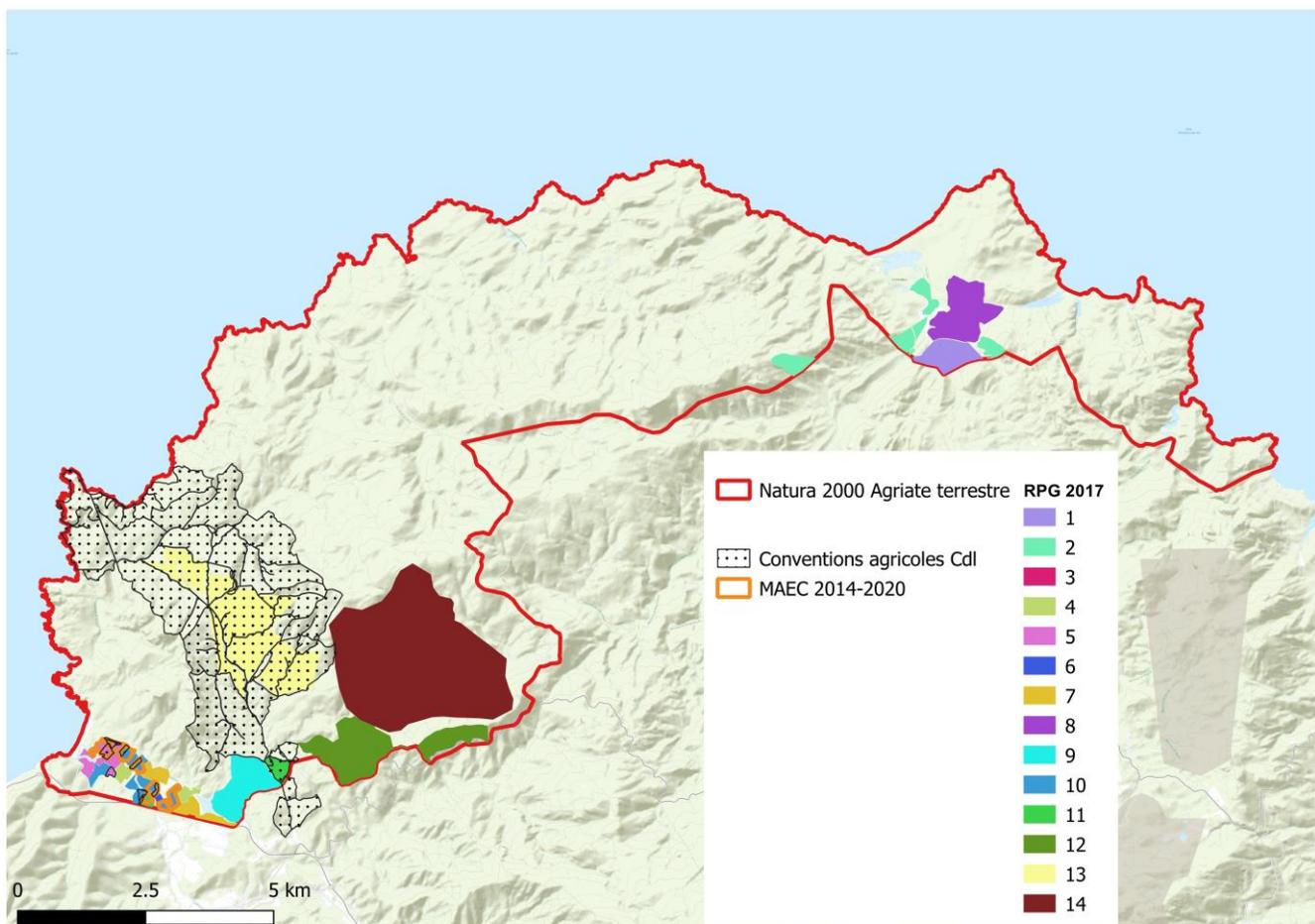


Figure 12 : Parcelles déclarées (RPG 2017)

Actuellement, les activités agricoles restent les plus présentes dans le secteur de l'Ostriconi (ovins, bovins, prairies cultivées, équins sur des petits secteurs), à Monticellacciu (caprins) et dans une moindre mesure à Saleccia (bovins).

A l'Ostriconi, d'anciennes parcelles de vigne reconverties en culture de plantes aromatiques (plantation d'immortelles) sont aujourd'hui abandonnées. Près du restaurant de bord de route T30, quelques plants de fruitiers subsistent, mais ne sont plus entretenus.

La plaine de l’Ostriconi est desservie par le réseau d’irrigation de l’Office d’Equipe ment Hydraulique de la Corse (OEHC), ce qui permet l’irrigation de quelques parcelles de prairie.

Dans la partie Natura 2000 de la plaine de l’Ostriconi, la surface cultivable à forte potentialité agricole représente environ 120 ha (incluant les ripisylves et boisements). Environ 50 ha de prairies sont identifiés en tant qu’habitat d’intérêt communautaire (6420-5 : prairies humides hydrophiles) et une parcelle de 4ha était identifiée comme pré salé (habitat n° 1410) à la date des relevés de végétation (2014).

Ces espaces cultivés sont conduits en prairie naturelle de fauche (une seule fauche en mai-juin), puis pâturés une grande partie de l’année. Certaines années, des secteurs sont envahis par les chardons en raison des pratiques de pâturage et de l’absence de limitation de cette plante.

Quelques parcelles sont travaillées (labours, semis) pour des cultures fourragères annuelles avec irrigation (essentiellement de la luzerne). Leur nombre et le choix de ces parcelles n’est pas constant et reste relativement limité à environ 5 unités (une seule parcelle de 2 ha en 2019).

1.4.3. Activités cynégétiques

Il n’existe pas d’association agréée de chasse sur le territoire. En revanche six associations sont déclarées en préfecture, dont la moitié ne semble plus avoir d’activité administrative. Trois associations étaient affiliées en 2005 à la fédération départementale de chasse (ONCFS, 2006) :

- « La caille » (Santu Petru et San Gavinu)
- « La Palascaise » (Palasca)
- « Association communale des chasseurs d’Urtaca »

Une réserve de chasse (Ifana) s’étend sur 1122 ha sur les communes de San Gavinu et Santu Petru di Tenda. La réserve se situe essentiellement sur des terrains du Conservatoire du littoral (Figure 13). L’ancienne réserve de chasse de Terriccie (300 ha sur la commune de Palasca) n’a pas été renouvelée par l’Office de l’Environnement de la Corse. Une réserve locale de 2270 ha a été portée par la société de chasse de Santu Petru mais n’a aucune constitution légale (vaste zone entre Bocca di Vezu – Costa Secca – Casta, en dehors du site Natura 2000).

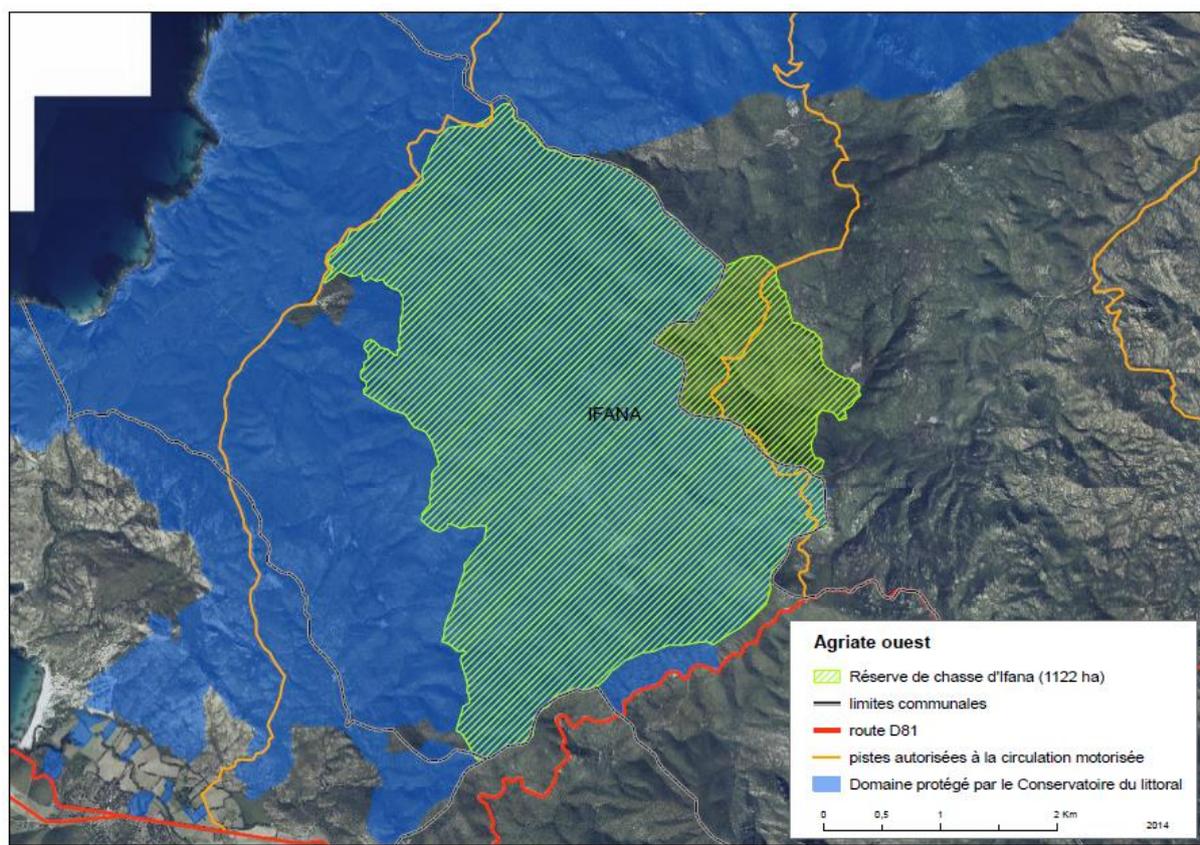


Figure 13 : Réserve de chasse et de faune sauvage d'Ifana

Plusieurs cultures à gibier pour favoriser principalement la Perdrix rouge ont été réalisées sur le territoire de l'Agriate par la fédération départementale des chasseurs de Haute Corse : 5 parcelles de blé dans la réserve de chasse d'Ifana entre 1997 et 1999, dont 3 parcelles ont été remises en état en 2006 (débroussaillage, dépierrage, clôtures, semis). Plusieurs autres parcelles de culture à gibier sur des terrains communaux indivis de Santu Petru et San Gavinu di Tenda, hors site Natura 2000, sont aujourd'hui abandonnées.

La chasse est pratiquée sur le sanglier avec une estimation des prélèvements à 450 animaux par saison. Une dizaine d'équipes de battue fréquente l'Agriate. De l'avis des chasseurs, l'espèce est abondante et stable (ONCFS, 2006).

Le petit gibier chassé est essentiellement concentré sur les grives et la bécasse, plus occasionnellement sur le gibier d'eau (anatidés) sur les principales zones humides, ponctuellement le lièvre. Le lapin est présent dans la partie ouest du site Natura 2000 (Ostriconi, Monticellacciu, Ifana, ...), mais il ne semble pas être chassé. Certaines années, il a été abondant, notamment à l'Ostriconi, mais il semble maintenant moins fréquent.

Selon l'ONCFS (étude datant de 2005-2006), le site semble progressivement perdre son intérêt cynégétique en raison de l'appauvrissement des ressources alimentaires et en eau. La baisse du pastoralisme favorise la fermeture du milieu, alors que l'augmentation de la fréquentation humaine en toute saison provoque une gêne. Cet organisme proposait également l'engagement d'une démarche en vue d'établir officiellement des baux de chasse accordés aux associations existantes ou par le biais de la création d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (ONCFS, 2007).

1.4.4. Fréquentation du site

La fréquentation du site Natura 2000 par le public se pratique par deux approches :

- Par voie maritime (bateaux privés ou professionnels), essentiellement depuis le port de St Florent : ces aspects seront traités dans le DOCOB partie marine.
- Par voie terrestre, soit en véhicule tout terrain par trois pistes, soit à pied ou à cheval par des sentiers balisés (Figure 18).

Pistes ouvertes à la circulation

Trois pistes ouvertes à la circulation motorisée permettent l'accès au site Natura 2000 :

- La piste de Saleccia (départ de la route D81 à côté de Casta), qui constitue la voie la plus fréquentée étant l'accès terrestre aux plages de Saleccia et du Lotu,
- La piste de Malfalcu (départ de Bocca di Vezu, aussi sur la D81), utilisable seulement en 4x4,
- La piste dite des Terriccie, au départ de l'Ostriconi (route T30) qui rejoint celle de Malfalcu, utilisable uniquement en 4x4.

Depuis 2007, ces pistes peuvent être fermées par arrêté préfectoral pour la sécurité du public par risque d'incendie important (journées de grands vents en été).

Les pistes privées ou de desserte agricole sont habituellement fermées à l'accès du public, ainsi que certaines autres pistes (accès à Ifana par exemple). La piste de Teti, elle aussi d'un usage privé (agriculture essentiellement), ne permet pas l'accès au site Natura 2000.

Une étude répartie sur 7 mois en 2010 (Michel, 2010) a permis de préciser certains chiffres clés de la fréquentation estivale sur la piste desservant le site balnéaire de Saleccia-Lotu, avec une moyenne de 248 véhicules/jour (maximum de 410), soit environ 670 visiteurs par jour (maximum de 1215 en août). Cela représentait 19000 véhicules et 54200 visiteurs entre le début juillet et mi-septembre 2010 (comptages réalisés au départ de la piste et extrapolés). Durant cette période, environ 40% des véhicules sont des 4x4, 40% des véhicules légers et 20% des motos ou quads. L'essentiel du flux est dirigé vers la plage de Saleccia, mais aussi dans une moindre mesure vers la piste allant au Lotu. On retrouve ici des chiffres comparables à la fréquentation de la vallée de la Restonica, d'où l'importance de la maîtrise de ces flux pour la conservation du territoire et la sécurité du public.

L'entretien des pistes a toujours constitué une demande importante du public et des professionnels depuis les premières acquisitions du Conservatoire du littoral. Adopté en 2006 lors de l'élaboration du projet de territoire, seule la piste de Saleccia a vocation à demeurer ouverte aux véhicules légers, sans pour autant la bitumer.

La piste de Saleccia étant la principale voie d'accès terrestre au site Natura 2000, la bonne gestion de celle-ci impacte directement la fréquentation du site et la conservation des habitats et des espèces. Sa gestion doit s'entendre dès son point de départ de la route départementale. Toutefois plusieurs problèmes se posent quant au statut foncier de la piste (passage sur un chemin rural, propriétés privées, communales et Conservatoire du littoral) ou à son tracé à rectifier par endroits (passages étroits, pentus ou trop proche de cours d'eau, aires de retournement, ...).

Le scénario validé du projet d'aménagement du tracé au départ avec la création d'une aire de stationnement sur des propriétés récemment acquises par le Conservatoire du littoral constitue une étape importante pour améliorer la gestion. A partir de ce point, la circulation pourra être maîtrisée,

notamment en été, tout en améliorant la sécurité du public (suppression du stationnement dangereux en bord de route départementale, point de fermeture sécurisé en cas de risque d'incendie, point d'information et d'accueil du public). Le projet mené par la commune de Santu Petru et le Conservatoire du littoral comporte également l'ouverture d'un sentier pour piétons et chevaux à partir de cette nouvelle entrée pour desservir Saleccia et le Lotu et permettrait de scinder les flux.

Aires de stationnement

Actuellement les aires de stationnement sont localisées :

- A l'Ostriconi, au début de l'ancienne route nationale et à l'extérieur du site Natura 2000 (emplacement principal), quelques véhicules se garent également au début de la piste des Terriccie, sans stationnement « organisé ».
- A Saleccia, en arrière de la plage sur le domaine du Conservatoire.
- A Fornali, au début du sentier littoral, sur un terrain communal.

Ces aires de stationnement sont saturées quelques jours par an durant les plus fortes affluences (mi-août), entraînant des stationnements anarchiques et non sécurisés sur les voies d'accès. En dehors de la période estivale, à l'Ostriconi, l'accès à l'ancienne route nationale est libre et le stationnement se fait le long de celle-ci sur des espaces non aménagés (sur les délaissés routiers au dessus de la plage).

D'autres espaces de stationnement sont aménagés ou utilisés comme tels à :

- A Bocca di Vezu, au départ de la piste de Malfalcu (délaissé de la route départementale),
- Bocca di Mercuriu et Locu Pianu (piste des Terriccie) au départ des sentiers,
- Malfalcu,
- Ghignu (à l'entrée du hameau de paillers aménagés en hébergement),
- A l'entrée de la piste de service du Lotu (entre le marais de Cannuta et la plage du Lotu).

Le projet de gestion de la piste de Saleccia prévoit l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement d'une capacité de 46 places au départ de la piste (près de la route D31), ainsi que la requalification du stationnement et de l'accueil du public à Saleccia avec :

- la suppression de l'espace de stationnement proche de la plage de Saleccia et sa restauration écologique,
- l'aménagement d'une aire de stationnement de 150 places plus en arrière,
- divers aménagements pour la circulation des piétons et des cavaliers et pour l'information du public.

Fréquentation pédestre

Environ 50 km de sentiers sont ouverts à la circulation des piétons sur le site Natura 2000 et bénéficient de signalisations. Ils sont pour la plupart utilisables par les chevaux et VTT. Il est à noter que très souvent les embouchures des cours d'eau de Fiume Santu et de l'Ostriconi sont ouvertes (occasionnellement Ghignu et Fiume Bughju), limitant l'utilisation du sentier littoral en période hivernale.

Le sentier littoral de l'Agriate est le plus long de Corse. Il va de San Fiorenzu à l'Ostriconi en 37 km et se parcourt en trois étapes conseillées : San Fiorenzu – Saleccia, Saleccia – Ghignu, Ghignu – Ostriconi. Il existe également une boucle à l'Ostriconi autour de la Punta Liatoghju et deux accès au littoral depuis la piste « dite des Terriccie » allant de l'Ostriconi à Malfalcu (boucle de Locu Pianu, de

Bocca di Mercuriu à l'Acciolu). Entre les plages de Saleccia et du Lotu, une liaison se fait par l'intérieur sur environ 3km en empruntant une piste.

Un autre projet de sentier est en cours de réalisation pour rejoindre Saleccia depuis l'accès au site depuis Casta.

De nombreux autres anciens sentiers existent pour desservir les pagliaghji jadis utilisés, mais leur entretien n'est pas assuré et ils ne sont pas indiqués. De même, plusieurs sentiers « sauvages » persistent entre l'Ostriconi et l'Acciolu pour accéder au bord de mer.

Trois éco-compteurs, installés en 2016, permettent d'évaluer une grande partie de la fréquentation pédestre du site Natura 2000 (voir détails en annexe 11) :

- un à l'Ostriconi (entre le stationnement et la plage),
- un à Saleccia (entre le stationnement, situé au bout de la piste, et la plage),
- un à Fornali (à l'entrée du sentier littoral).

Un quatrième éco-compteur, installé en fin janvier 2019 à Marina d'Alga (entre Ghignu et Ostriconi), permettra de comptabiliser les randonneurs sur le sentier littoral. Un autre est également positionné à l'entrée de la maison de Baccialù depuis novembre 2018 (hors site Natura 2000).

Ce type d'éco-compteur comptabilise les passages dans les deux sens (« aller » et « retour ») et permet ainsi d'obtenir des informations plus précises sur les flux.

A l'**Ostriconi**, le comptage des flux enregistrés à l'éco-compteur n'est pas exhaustif car au moins trois autres accès piétons existent : un, directement depuis le point de vue de l'ancienne route (chemins escarpés sur parcelles privées), un accès depuis le camping et un accès par le sentier communal du Gradu. Malgré cela, près de 90 000 visiteurs ont été enregistrés durant l'année 2018 (maximum de passages aller ou retour), dont 32000 au mois d'août (Figure 14), ce chiffre correspondant essentiellement aux plagistes. La faible fréquentation hivernale est à mettre en relation avec la nécessité de franchir dans l'eau l'estuaire du cours d'eau. En automne, hiver et au printemps, les randonneurs utilisent plutôt le chemin du Gradu (à partir de la piste des Terriccie) pour se rendre sur le sentier littoral. La progression du nombre de piétons accédant à la plage depuis 2016 s'explique par une meilleure signalisation de l'accès.

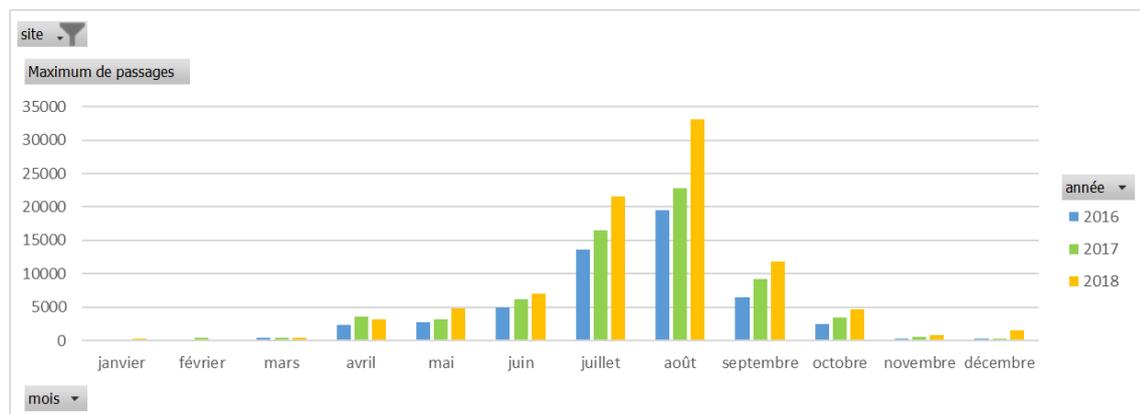


Figure 14 : Relevé de l'éco-compteur de l'Ostriconi (maximum de passages aller ou retour par mois 2016-2018)

Les valeurs enregistrées par l'éco-compteur de **Saleccia** de 2016 à 2018 semblent conformes à l'enquête de fréquentation de la piste réalisée en 2010 (Michel, 2010), soit environ 50 000 visiteurs par saison estivale (Figure 15) et 60 000 à 62 000 sur l'année. A noter que sur les mois de juin à août, les passages « retour » (visiteurs allant de la plage vers le stationnement) sont 20 à 30% plus importants que les passages « aller » (cf. chiffres mensuels en Annexe 11). Ces différences seraient peut-être à mettre en relation avec des transports de passagers venant à Saleccia en bateau et retournant en véhicule « navette 4x4 » par la piste.

Il faut toutefois rappeler que de nombreux visiteurs peuvent aussi arriver à la plage de Saleccia à pied à partir du Lotu où les navettes maritimes de San Fiorenzu les ont débarqués.

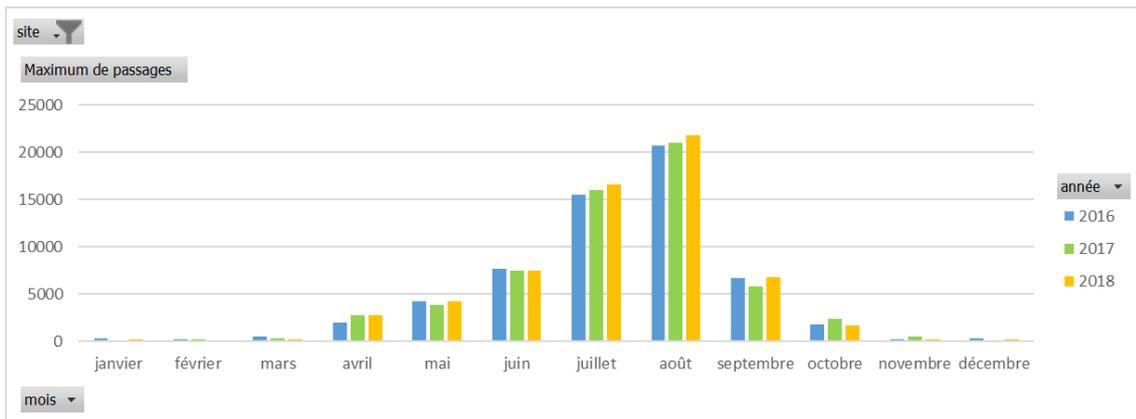


Figure 15 : Relevé de l'éco-compteur de Saleccia (maximum de passages 2016-2018)

A Fornali, qui est l'entrée est du sentier littoral, la fréquentation est légèrement moins importante qu'à Saleccia avec 50 à 56 000 visiteurs par an (Annexe 11), mais elle est mieux répartie sur l'année, avec des affluences en avril, mai et septembre dépassant celles de juin (Figure 16). L'utilisation du sentier en plein hiver et hors saison touristique estivale correspond à un public local qui profite du sentier littoral durant les beaux jours avec par exemple près de 1500 visiteurs en janvier 2018.

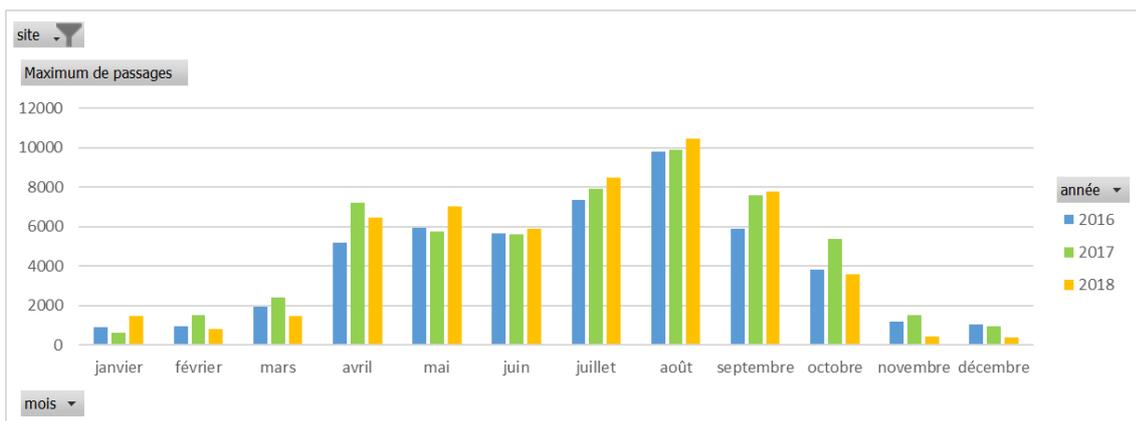


Figure 16 : Relevé de l'éco-compteur de Fornali (maximum de passages 2016-2018)

En comptabilisant les données de ces 3 éco-compteurs sur la base du chiffre maximal enregistré (aller ou retour), on enregistre une fréquentation de 205 891 visiteurs piétons par voie terrestre en 2018 (163 431 en 2016 et 183 987 en 2017) sur les principaux secteurs touristiques du site : Fornali, Ostriconi et Saleccia, tout en sachant que les visiteurs de l'Ostriconi venant du camping ou du chemin du Gradu ne sont pas comptabilisés et que ceux de Saleccia venant du Lotu ne le sont pas non plus.

Ainsi, l'écompteur de Fornali donne une bonne idée de la fréquentation pédestre de la partie est du sentier littoral (golfe de San Fiorenzo). A l'Ostriconi et à Saleccia, les chiffres relevés par les écompteurs donnent des indications sur la fréquentation par voie terrestre des deux plages les plus prisées de l'Agriate.

Une étude de fréquentation des plages de l'Agriate réalisée en 2018 pour le Parc naturel marin (Iborra et al., 2018) fait état d'un pointage réalisé à la mi-journée le 17 août comptabilisant un total de 3219 personnes sur le sable ou en baignade (chiffres ne prenant pas en compte les personnes sur les bateaux), dont 1340 personnes sur la plage de Saleccia et 571 sur la plage d'Ostriconi.

Le même jour les éco-compteurs de Saleccia et de l'Ostriconi ont relevé respectivement 863 et 1293 passages maximum (Figure 17).

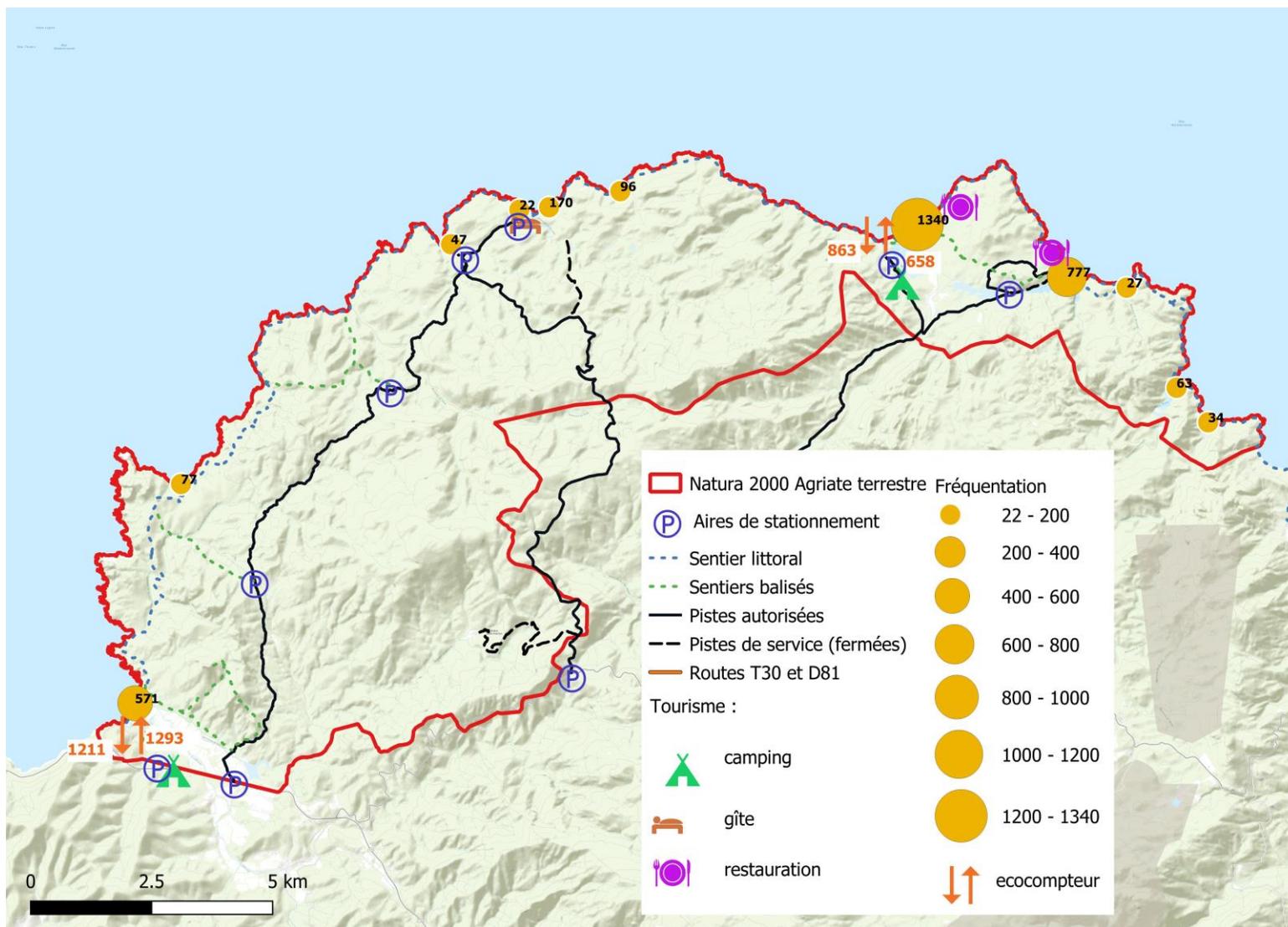


Figure 17 : Fréquentation du site (exemple chiffré du 17 août 2018)

Randonnée équestre

Les sentiers ouverts aux randonneurs sont généralement aussi accessibles aux chevaux. Sur le domaine du Conservatoire du littoral, des petites améliorations sont régulièrement apportées pour garantir le passage des cavaliers en toute sécurité, soit par le gestionnaire du site (travaux en régie faits par les gardes du littoral), soit dans le cadre de travaux réalisés par des entreprises mandatées par le Cdl.

La piste des Terriccie est également utilisée comme itinéraire de boucle avec le sentier littoral, en passant par Locu Pianu.

La fréquentation équestre est essentiellement organisée autour d'activités encadrées sur quelques heures, à la journée (aujourd'hui essentiellement à l'Ostriconi) ou sur plusieurs jours. Afin de favoriser ce mode de découverte de l'Agriate, divers aménagements sont pensés pour cette activité : aménagement d'enclos autour des hébergements de Saleccia et Ghignu, points d'eau, nouveau sentier entre Casta et Saleccia.

Durant l'été, une structure propose des randonnées de quelques heures deux fois par jour à partir du camping de l'Ostriconi. Leur itinéraire progresse sur la plage et les dunes et se poursuit sur le littoral jusqu'à l'Acciolu avec une boucle sur des terrains privés (dans le site classé), en partie sur un ancien sentier pédestre abandonné (problème ponctuel d'érosion des dunes fixées) et sur un tracé de création récente. Ce parcours traverse la principale station de Linaire jaune, seule espèce végétale de l'annexe II de la directive habitats présente sur le site.

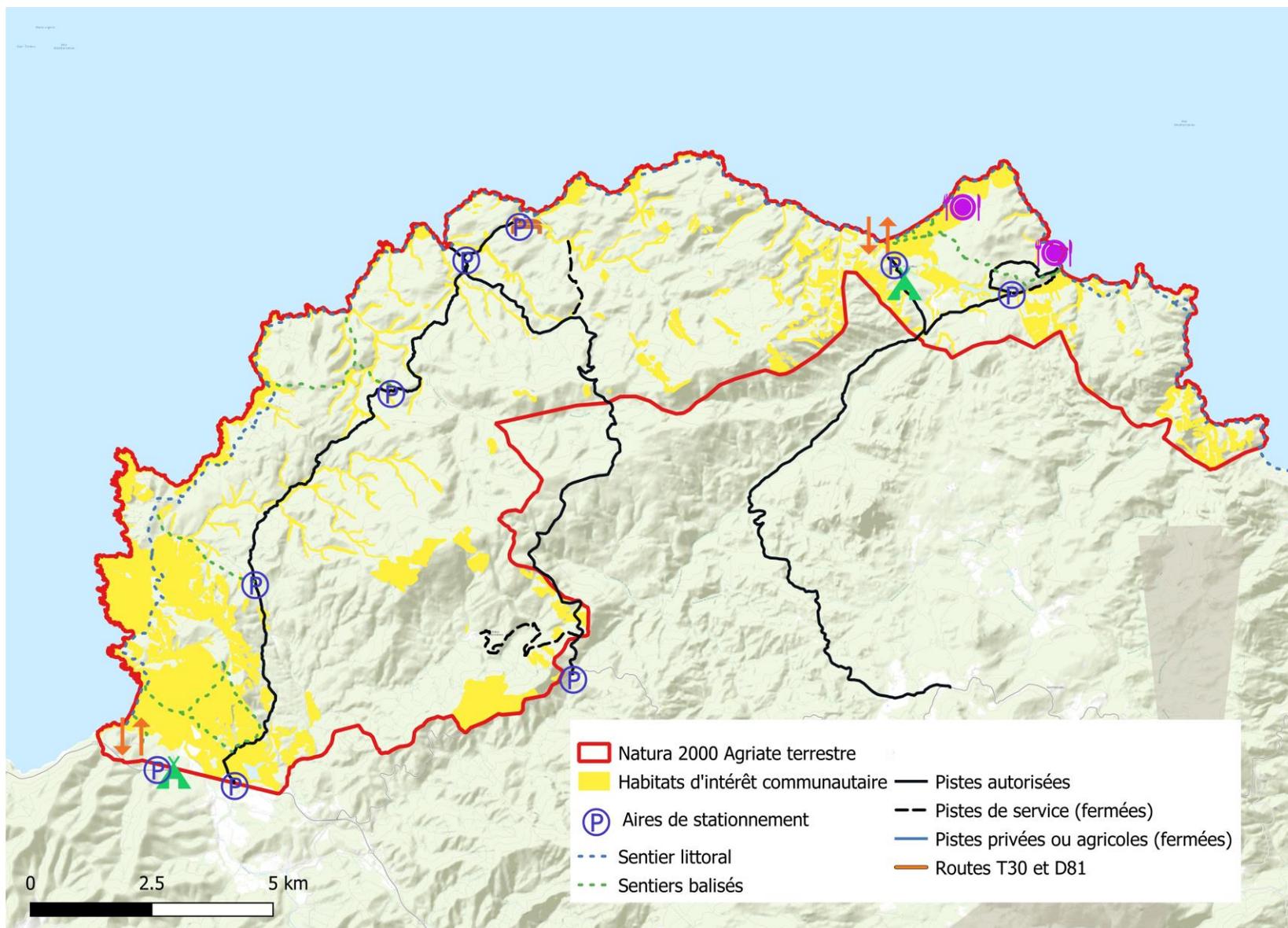


Figure 18 : Pistes et sentiers dans l'Agriate

2. Diagnostic écologique et paysager

2.1. Une identité et un paysage

Loin de l'image d'un désert dont la mention figure toujours sur la plupart des cartes, l'Agriate constitue une vaste zone de maquis méditerranéen parsemée de roches érodées par le vent et la pluie et formant des taffoni (Casta, 1981).

Même s'il n'en n'est pas le point culminant, le Monte Ghjènuva (Genova sur les cartes, probable vestige d'une époque gouvernée par cette ville), est visible depuis une grande partie du territoire et de la mer (ERBA BARONA PAYSAGE, 2013). Il en représente le gardien légendaire peut être depuis l'époque néolithique.

Les vestiges préhistoriques avec en particulier les dolmens du Monte Revincu, attestent d'une présence humaine très ancienne, perpétuée jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le terme de désert affublé à ce territoire est apparu à une époque relativement récente, moitié du XX^{ème} siècle, trouvant son origine dans un roman et ajoutant par la même occasion un s terminal à l'Agriate. La racine même de l'Agriate est toute autre puisqu'elle trouverait une étymologie rencontrée dans le mot « agricole ». Cette activité agricole a marqué le territoire tout au long de son histoire avec en particulier les dizaines de constructions, les paillers – *pagliaghji*, formant parfois des villages (Casta & Ceccaroli, 1987). La ferme d'Ifana était la seule grande exploitation à vocation agricole permanente à l'intérieur même du territoire. D'autres bâtiments similaires se retrouvent aussi à l'Ostriconi et à Casta.

Terres de pâturage hivernal des bergers des villages proches (Haut Nebbiu, Tenda) ou plus lointains (Giunssani et Ascu en particulier), les cultures des céréales et des oliviers étaient aussi de mise, y compris pour les habitants du Cap Corse y venant par barque.

L'esprit du bien commun de ces terres pastorales a persisté jusqu'à nos jours avec de vastes étendues propriétés indivises des communes de San Gavinu et de Santu Petru di Tenda.

En dehors du site Natura 2000, la plaine de Teti garde une vocation viticole après les grands incendies qui ont dévasté les oliveraies centenaires.

Aujourd'hui, la plaine de la basse vallée de l'Ostriconi concentre les principales activités agricoles en formant des pâtures bordées de haies souvent arborées et rappelant le paysage d'autres secteurs de Balagne comme dans la vallée du Reginu.

Une terre abandonnée, mais convoitée ! L'absence actuelle d'habitations permanentes à l'exception de quelques maisons à l'Ostriconi a pourtant failli être toute autre si les projets touristiques démesurés du milieu du XX^{ème} siècle avaient vu le jour. Le tourisme représente toutefois la principale retombée financière du secteur.

2.2. Les maquis de l'Agriate

Les maquis composent l'essentiel des surfaces de la végétation de l'Agriate et c'est très probablement le cas depuis longtemps. Les analyses d'un sondage paléo-palynologique réalisé à Saleccia (Reille, 1992) permet de remonter à 5690 ± 140 ans BP, correspondant à une période dite « atlantique », normalement favorable aux forêts. Pourtant rien de tel ici où les pollens d'arbousier et de bruyère arborescente dominent, avec la présence de cistes et d'asphodèles laissant supposer également la présence de milieux ouverts. Comme dans d'autres secteurs de la façade occidentale de l'île, les maquis à arbousiers et bruyères pourraient être considérés comme la végétation post-glacière naturelle. Au néolithique, le chêne vert est rare, tout comme aujourd'hui où il se retrouve en deux petits boisements sur le site Natura 2000.

Les fouilles archéologiques du Monte Revincu complètent ces données. Au Néolithique ancien (période Atlantique), on détecte la présence de feuillus (chêne blanc, érable de Montpellier) mais en très faible quantité (Vella et al., 2014). Au Néolithique moyen, les charbons de bois sont à 80 % ceux de bruyères, à 18 % d'arbousier, filaire, myrte, cistes et pistachier lentisque étant minoritaires (Chabal, 2010). De même, le pollen dominant est celui des bruyères (Muller, 2010). Il s'agit déjà donc d'un maquis arborescent à bruyère avec son cortège floristique actuel. Durant la période gallo-romaine apparaissent les céréales, l'olivier et le noyer, alors qu'au moyen-âge les cistes se développent, marqueurs de l'ouverture du maquis par l'Homme.

Alors que dans d'autres régions avec des climats et un substrat similaires le chêne vert a tendance à se développer et à étouffer les maquis à arbousiers et bruyères, son faible dynamisme dans l'Agriate n'est pas évident à expliquer. La dominance du maquis à une époque antérieure à la présence de l'Homme pourrait être liée à la récurrence des feux naturels, peut être espacés de plusieurs dizaines ou centaines d'années. L'intensité calorifique très élevée attisée par un vent violent comme lors du feu de septembre 1992, conduit à la disparition de bon nombre de semences contenues dans le sol, alors que les éricacées fortement enracinées peuvent repartir de souche quelques mois après les incendies.

2.3. Aspects géologiques et géomorphologiques

Les données géologiques vectorisées sont disponibles en ligne depuis mars 2019 (BRGM, 2019) et elles ont pu être utilisées pour compléter le diagnostic géologique du site (Figure 19).

En termes géologiques, l'Agriate appartient à la partie septentrionale du massif du Tenda de la Corse dite ancienne (anté-hercynienne et hercynienne) qui couvre les 2/3 ouest de l'île et qui est essentiellement granitoïdique.

D'ouest en est :

Autour de l'Anse de Peraghjola (plage de l'Ostriconi), on traverse des unités du Crétacé supérieur à l'Eocène (de -85 à -40 millions d'années) sous forme de flysch marno-calcaro-gréseux (CsN) et de conglomérats et grès à débris de socle (eP). Cela correspond à la terminaison Nord de l'unité dénommée « Nappes de Balagne » (Rossi et al., 2001a, 2001b).

La côte rocheuse se poursuit par des anses plus petites (Vana, Pinzuta, Arbu) et des caps comme la Punta di l'Acciolu (174 m) en leucomonzogranite calco-alcalin ($\gamma^{2M}C$). Cette formation est caractérisée par une patine rousse. Elle forme des reliefs vigoureux avec la Cima a Forca (210 m) et la Punta

Liatoghju (222 m) et s'arénise peu. Sa datation sur monozircons donne un âge moyen de 273 ± 9 Ma. L'encaissant du batholite se retrouve sous forme de micaschistes polydéformés (ξ_1) dans la baie de l'Acciolu et à la Marina d'Alga. De cette dernière à la Punta di e Trave affleure un épais ensemble volcano-sédimentaire (dacites, arkoses, conglomérats) du Carbonifère supérieur-Permien inférieur (vsh-r). Certains niveaux volcaniques (dacites) ont été datés entre 294 et 288 Ma (Rossi et al., 1994a, 1994b).

Les roches constituant les reliefs Cima d'Ifana (point culminant de l'Agriate à 478 m), Cima a Vitucola (348 m), Cima d'Ortella (416 m) correspondent à des leucomonzogranites et métaleucomonzogranites ($\Upsilon^{2M}G$) et à des filons de roches acides p (aplites et rhyolites). Trois pointes dans ce secteur sont remarquables : Punta di Malfalcu, Punta di Petra Alta et Punta Negra car il y affleure une microgranodiorite subvolcanique ($\mu\Upsilon\delta^4$) caractérisée par la présence de grands quartz automorphes et qui a été datée à 306 ± 14 Ma sur monozircons.

De la Punta di Mignola à la plage de Saleccia et à l'intérieur le Monte Ghjènuva (420 m, hors site Natura 2000), il s'agit de leucomonzogranite ($\Upsilon^{2M}G$), une roche très blanche à l'affleurement et datée sur monozircons à 284 ± 20 Ma. La plage de Saleccia se trouve à l'embouchure du Zente (ou Liscu) dont les alluvions tapissent le lit majeur et les zones palustres des marais de Padulella et de Cannuta.

De la Punta di Curza à l'Anse de Fornali, sont présents des monzogranites à biotite et métamonzogranites (Υ^{3Mb}). Ils sont de plus en plus déformés en allant vers l'Est, au fur et à mesure qu'on se rapproche du contact majeur avec les nappes des Schistes Lustrés.

En suivant le sentier du littoral en direction de la Tour de Mortella, après avoir passé la Punta di Ceppu, on peut voir affleurer des metabasaltes (ΣS) (Rossi et al., 1994a, 1994b).

A l'ouest du site, les dépôts quaternaires sous forme d'anciennes dunes éoliennes en arrière plage (au fond de l'anse de Peraghjola) et le long du littoral jusqu'à la Punta di e Solche sont remarquables et ont valu au secteur de l'Ostriconi une inscription à l'inventaire du patrimoine géologique de France (Ottaviani-Spella et al., 2016). Ici, les forts vents dominants d'ouest balayent la plage créant des dunes côtières sur plus de 800 m de long, en évolution géomorphologique constante, emportant le sable jusqu'aux flancs de la Punta Liatoghju et constituant ainsi les plus hautes dunes fixées de Corse (180 m de haut).

Ces dunes forment une large bande de sable fin, à l'embouchure de l'étang de Foce et constituent des cordons littoraux sableux issus de l'érosion des roches du socle granitoïdique affleurant à proximité. Les dunes de sable blanc en recouvrent d'autres plus anciennes, ocre, où s'intercalent quelques lits de graviers et d'éclats rhyolitiques (d'origine peut-être périglaciaire). L'âge de la mise en place de ces dunes n'est pas connu.

Une répartition des habitats d'intérêt communautaire en fonction de la géologie est fournie en annexe 4.

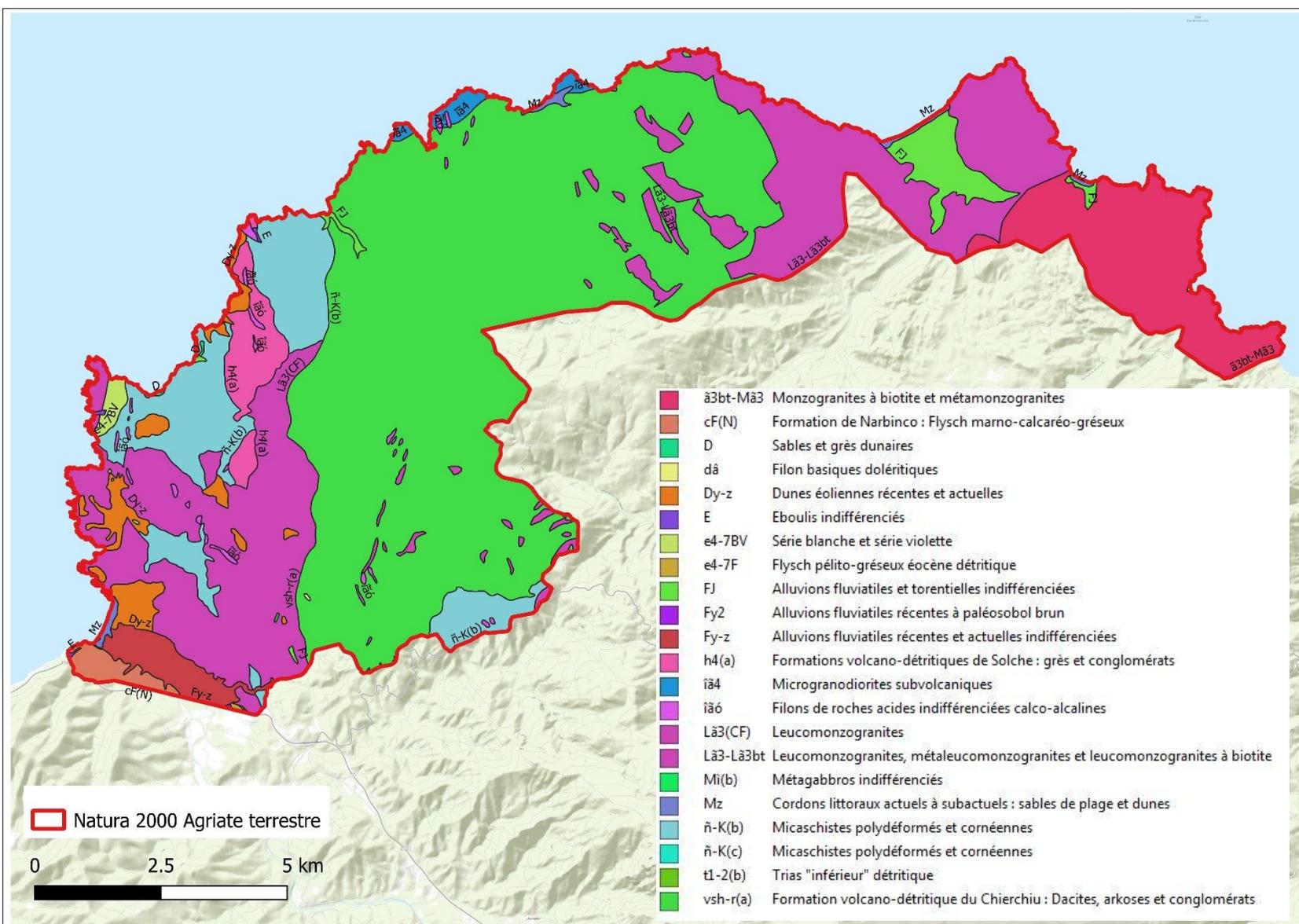


Figure 19 : Géologie du site Natura 2000 Agriate (source BRGM 2019, BD Charm-50)

2.4. Influences du climat

Il ne s'agit pas ici de présenter le climat de la Corse, mais une analyse de certains critères qui semblent pertinents par rapport à la conservation des habitats naturels et la gestion du site.

Le massif est situé au nord-ouest de l'île, face aux vents dominants. C'est souvent par-là que le mauvais temps arrive, comme on dit à Oletta « tout ce qui vient de Casta est mauvais » (sous-entendu le mauvais temps et probablement le feu aussi).

La station météorologique la plus proche avec des données complètes est localisée au sémaphore d'Isula Rossa et on peut légitimement penser que les conditions sont similaires, au moins pour la côte.

Une station météo a également été installée par l'OEC sur la mare temporaire de Taglia Carne pour une étude spécifique sur ce milieu (pour les suivis abiotiques), mais l'antériorité des relevés ne permettent pas encore une analyse. Une autre station météorologique (Météo France) a été ouverte en décembre 2017 sur le plateau de Capu Castincu (hauteurs de Casta), mais les données ne sont pas disponibles en ligne. Il sera intéressant de pouvoir les récupérer à l'avenir pour le gestionnaire et les divers intervenants.

Par ailleurs, il existe sur internet des sites proposant des interprétations climatiques pour l'Agriate à partir de données extrapolées. Les informations y sont intéressantes, mais leur exactitude est à confirmer :

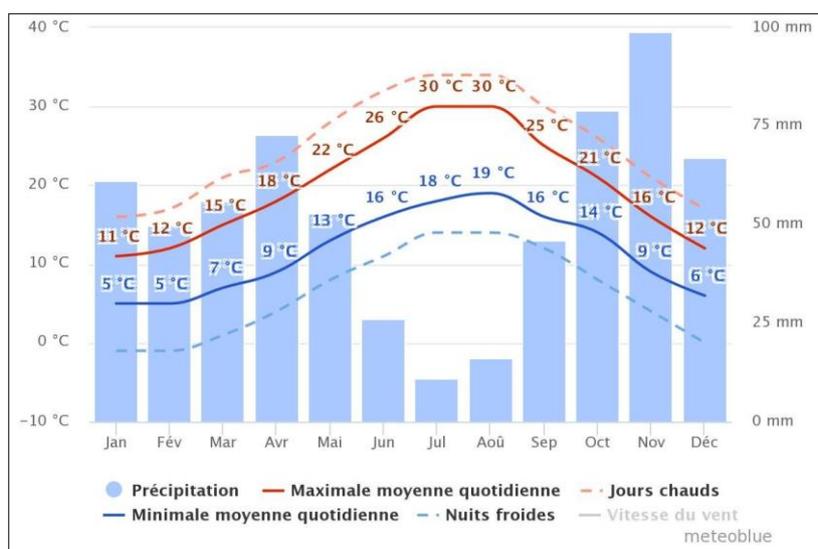


Figure 20 : Précipitations et températures dans l'Agriate (moyenne 1987-2017, source meteoblu)

Typique des conditions climatiques d'un milieu littoral en Méditerranée centre-occidentale, les étés sont chauds et secs. Et les précipitations sont surtout marquées en octobre et novembre (Figure 20, Figure 21).

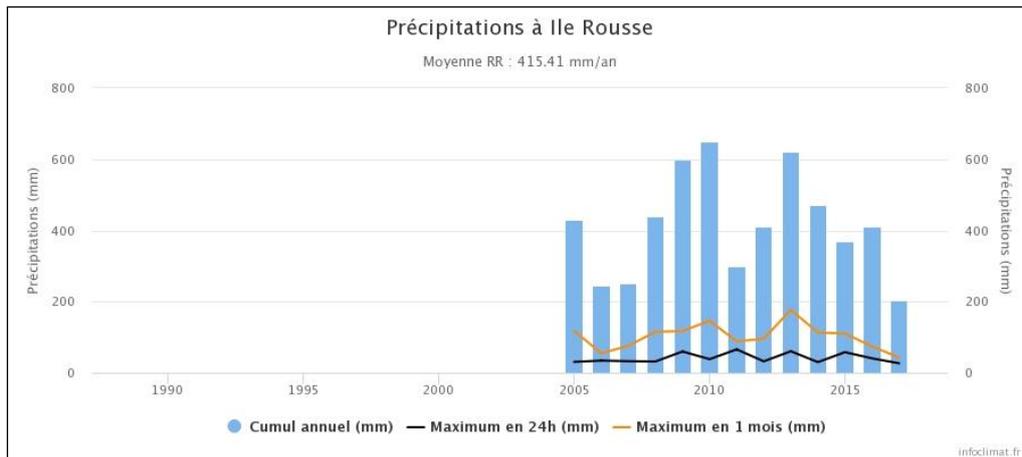
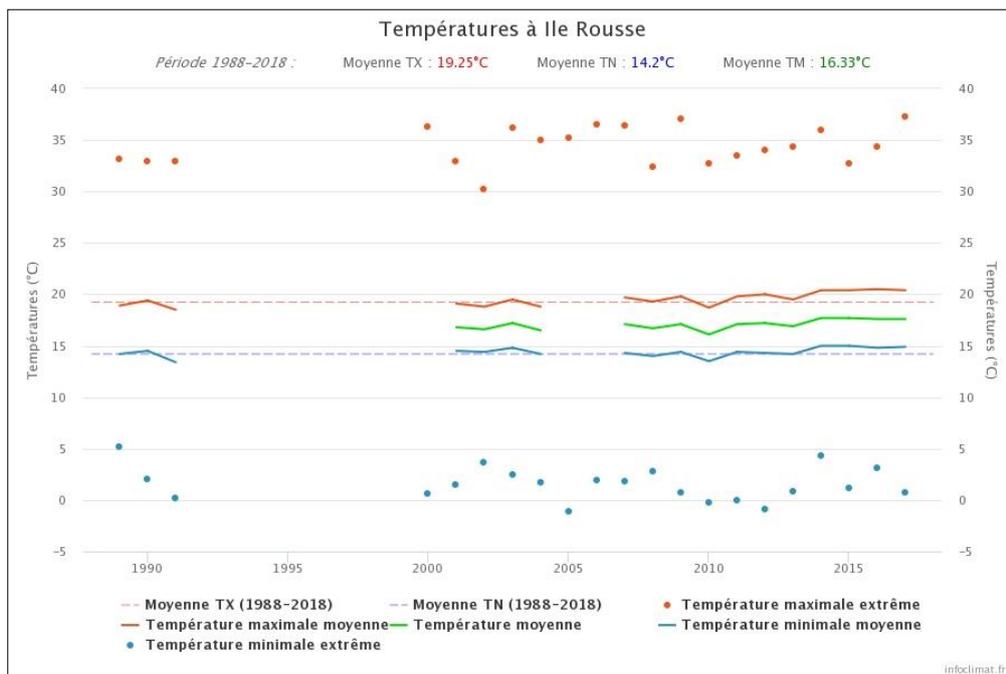


Figure 21 : Evolution des précipitations à l'Isula Rossa (source meteoblu)

Entre 2005 et 2017, la tendance cumulée annuelle des précipitations relevées au sémaphore d'Isula Rossa ne semble pas connaître d'évolution significative, même s'il y a des séries d'années « sèches » et d'autres « pluvieuses » (Figure 21). En revanche depuis 2011, les écarts de températures maximales et minimales par rapport à la moyenne semblent en augmentation (Figure 22). Ainsi, une tendance à la hausse du nombre de jours de fortes chaleurs, semble se confirmer depuis 2000 (Figure 23).



TX : températures maximales ; TN : températures minimales

Figure 22 : Evolution des températures à l'Isula Rossa (source infoclimat)

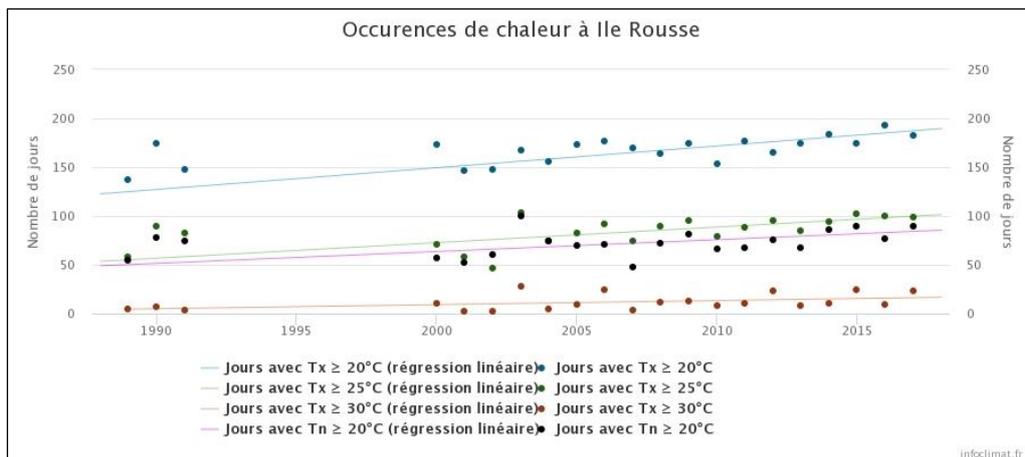


Figure 23 : Occurrences de chaleur (source infoclimat)

Alors qu'on pourrait s'attendre à un régime de vent essentiellement d'Ouest (Libecciu et Maestrale), l'Agriate subit aussi des influences de nord à nord-est (Tramuntana et Grecale) et de sud-est (Siroccu). Bien que le Libecciu reste le vent le plus fort (avec également le Grecale dont l'effet est accentué par les crêtes du Cap Corse), le Siroccu totalise un nombre de jours de vent plus important (Figure 24). Ce régime de vent chaud et sec pourrait ainsi accentuer un plus grand dessèchement de la végétation.

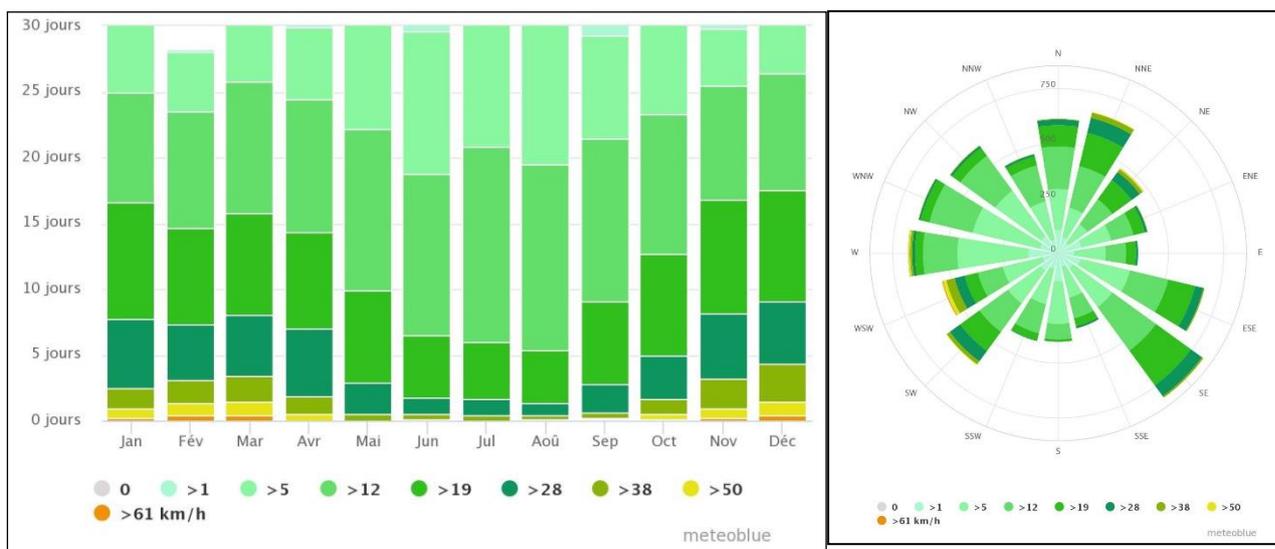


Figure 24 : Régimes des vents dans l'Agriate (source meteoblu)

Dans un contexte de réchauffement climatique global, et des conditions météorologiques locales qui semblent montrer une hausse du nombre de jours de forte chaleur, des années avec de rares précipitations, un des vents dominant de sud-est (chaud et sec), on peut craindre l'accentuation de certains impacts négatifs sur la végétation et les milieux.

Des signes particuliers de sécheresse sont visibles dans certains secteurs avec des chênes verts et même ces dernières années des genévriers, des arbousiers et des myrtes qui sèchent en été et ne reprennent pas. Faute de précipitations suffisantes, les mares temporaires méditerranéennes (habitat prioritaire), risquent de subir de plein fouet les modifications climatiques qui se préfigurent, faisant redouter leur régression, voir leur disparition.

2.5. Les habitats d'intérêt communautaire

La cartographie retenue pour les habitats naturels a été réalisée par le Conservatoire Botanique National de Corse en 2012, 2014 et 2016 (CBNC-OEC/MTES, 2016). Elle a été complétée en 2014, 2015 et 2016 dans le secteur de l'Ostriconi (ECOSPHERE, 2018), mais avec des interprétations des délimitations et des classifications d'habitats Natura 2000 parfois un peu différentes.

Sur la base de la cartographie du CBNC, 27 habitats listés à l'annexe I de la directive sont présents sur le site (Tableau 9, Figure 25). Ils représentent une superficie de 1141 ha correspondant à 17,35% du site Natura 2000 partie terrestre. Les superficies de chaque habitat ont été calculées à partir d'un SIG sur la base des polygones d'habitats fournis par le CBNC.

Une première cartographie des habitats Natura 2000 avait été réalisée en 2002 (Hostis (L'), 2002), mais celle-ci est à considérer avec précaution car le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne a considérablement évolué depuis cette date, avec l'ajout de certains habitats, notamment les habitats rocheux (European Commission, 2013).



Etang du Lotu (F. Larrey/Cdl, 2013)

Ostriconi (M. Lucioni, 2007)

Acciolu, *Euphorbia dendroides* (I. Guyot/Cdl, 2006)

Cubercciata, dunes fixées (G. Faggio, 2019)

Tableau 9 : Liste et superficies des habitats d'intérêt communautaire (d'après CBNC-OEC/MTES, 2016)

| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom Natura 2000 (selon la dernière nomenclature INPN) | Superficie (ha) | % habitat (1) | Superficie catégorie habitat (ha) | % catégorie habitat (1) |
|--|------------------|--|-----------------|---------------|-----------------------------------|-------------------------|
| HABITATS CÔTIERS ET VEGETATIONS HALOPHYTIQUES | | | | | | |
| X | 1130-2 | Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (Méditerranée) (= estuaires) | 4,18 | 0,37 | 105,16 | 9,22 |
| X | 1140-7 à 10 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | 15,77 | 1,38 | | |
| | 1150-2* | Lagunes côtières méditerranéennes | 14,12 | 1,24 | | |
| | 1170-10 | Récifs (roches supra-littorales) | 0,06 | 0,01 | | |
| | 1210-3 | Laises de mer des côtes méditerranéennes | 0,08 | 0,01 | | |
| | 1240-2 | Végétation des fissures des falaises cristallines | 51,20 | 4,49 | | |
| X | 1310-3 & 4 | Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | 0,32 | 0,03 | | |
| | 1410-1 & 2 | Prés salés méditerranéens - <i>Juncetalia maritimi</i> | 7,52 | 0,66 | | |
| | 1420-2 | Fourrés halophiles méditerranéens | 11,91 | 1,04 | | |
| DUNES MARITIMES ET INTERIEURES | | | | | | |
| | 2110-2 | Dunes mobiles embryonnaires | 2,17 | 0,19 | 144,19 | 12,64 |
| | 2120-2 | Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>australis</i> des côtes méditerranéennes | 4,49 | 0,39 | | |
| X | 2210-1 | Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i> | 77,73 | 6,67 | | |
| X | 2230-1 | Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> | 3,45 | 0,3 | | |
| | 2250-1* | Fourrés à genévriers sur dunes | 56,35 | 4,94 | | |
| HABITATS D'EAUX DOUCES | | | | | | |
| X | 3120 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes spp.</i> | 2,50 | 0,22 | 4,09 | 0,36 |
| | 3150-1 | Plans d'eau eutrophes naturels avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes | 1,28 | 0,11 | | |
| | 3170-1* | Mares temporaires méditerranéennes | 0,31 | 0,03 | | |
| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom Natura 2000 (selon la dernière nomenclature INPN) | Superficie (ha) | % habitat (1) | Superficie catégorie habitat (ha) | % catégorie habitat (1) |

| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom Natura 2000 (selon la dernière nomenclature INPN) | Superficie (ha) | % habitat (1) | Superficie catégorie habitat (ha) | % catégorie habitat (1) |
|---|------------------|--|-----------------|--|-----------------------------------|-------------------------|
| FOURRES SCLEROPHYLLES | | | | | 86,16 | 7,55 |
| | 5210-1 | Junipérais à genévrier oxycèdre | 49,86 | 4,37 | | |
| | 5320 | Formations basses d'euphorbes près des falaises | 34,00 | 2,98 | | |
| | 5330-1 | Fourrés thermo-méditerranéens à euphorbe arborescente | 2,30 | 0,2 | | |
| FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES | | | | | 55,75 | 4,89 |
| X | 6420-5 | Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude | 55,75 | 4,89 | | |
| HABITATS ROCHEUX ET GROTTES | | | | | 531,45 | 46,58 |
| X | 8310-1 | Grottes à chauves-souris | souterrain | | | |
| X | 8220-20 | Falaises siliceuses thermophiles de Corse | 531,45 | 46,62 | | |
| HABITATS FORESTIERS | | | | | 190,37 | 18,77 |
| | 92A0-4 | Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse | 23,93 | 2,1 | | |
| | 92D0-3 | Galeriers riveraines à Tamaris - <i>catégorie d'habitat à préciser (2)</i> | 5,56 | 0,49 | | |
| X | 9320-3 | Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse | 181,92 | 15,96 | | |
| | 9340-11 | Yeuseraies corses à gallet scabre | 2,81 | 0,25 | | |
| Le FSD mentionne l'habitat n°9330 (forêt de chêne liège) non confirmé par le CBNC | | | | | | |
| | | | ha | % | | |
| Superficie totale des habitats d'intérêt communautaire | | | 1141,02 | 17,41 % du site Natura 2000 terrestre | | |

* habitats prioritaires

FSD : formulaire standard de données du site Natura 2000 n°FR9400570.

En bleu : habitats considérés aussi comme « marins » (n°11.)

(1) : % calculés par rapport à la superficie totale des 27 habitats Natura 2000 terrestres, soit 1141,02 ha

(2) Les « formations à *Tamarix africana* ne devant pas être prises en compte » dans l'habitat 92D0 (European Commission, 2013), la déclinaison 92D0-3 doit peut-être être abandonnée pour la Corse. La situation reste à valider au niveau national (CBNC 2016).

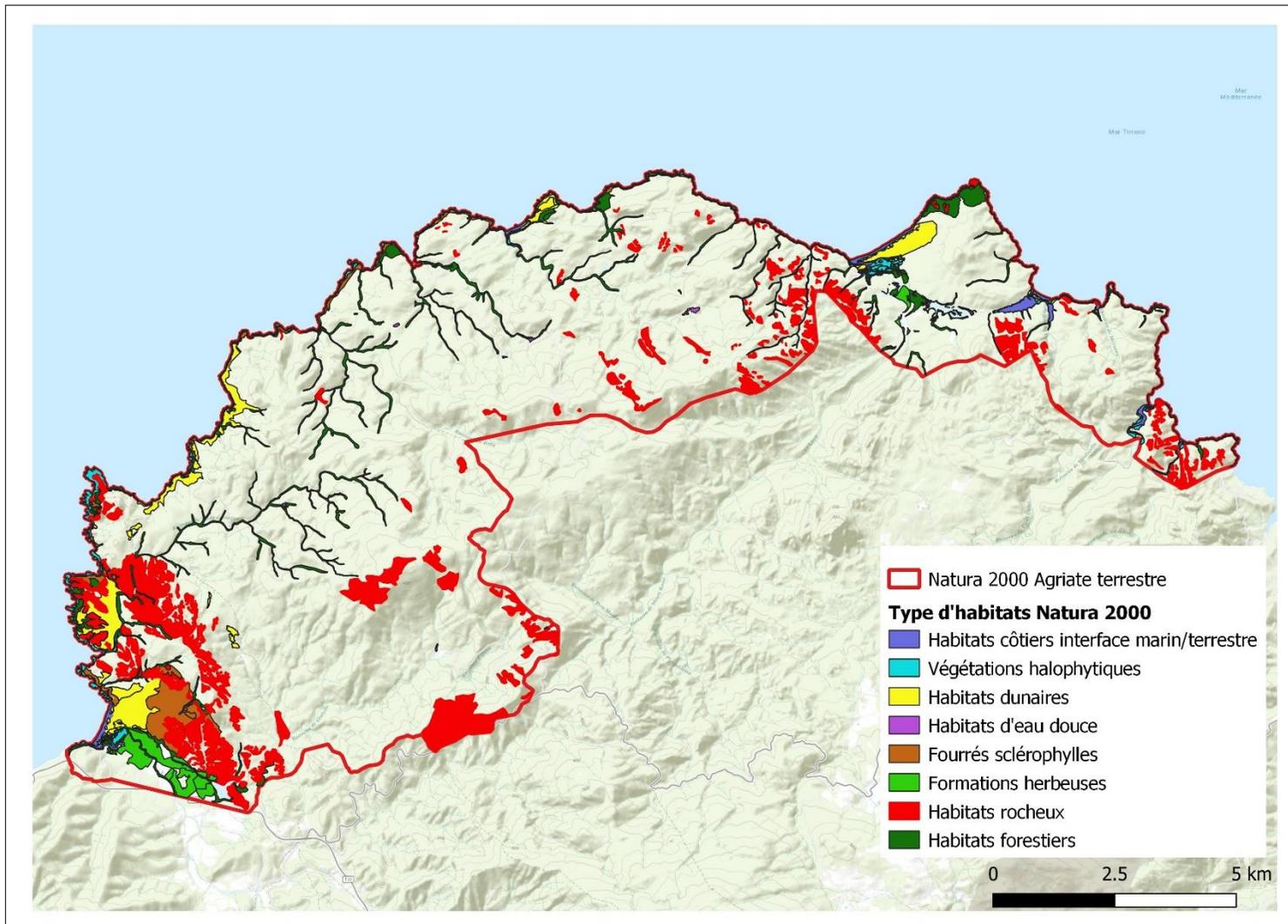


Figure 25 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (CBNC-OEC/MTES, 2016)

2.5.1. Les habitats côtiers et végétations halophytiques

Ces habitats se rencontrent sur les milieux fortement sujets aux embruns salés ou aux remontées de sel en raison de leur proximité du littoral. Les habitats dont le numéro commence par 11 sont considérés comme faisant partie du domaine marin, donc à ce titre leur description est détaillée dans la partie marine du document d'objectifs (cf. *chapitre 8 du plan de gestion du PNMCCA*).

Toutefois, les habitats liés aux lagunes côtières (1150) et aux estuaires (1130) véritables milieux de transition entre la terre et la mer, ainsi que les habitats des espaces intertidaux des plages de sables (1140), sont souvent traités à la fois d'un point de vue terrestre et d'un point de vue marin, d'où leur mention ci-après.

- Les sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (habitat n°1130-2)

Ces espaces sont considérés comme de petits estuaires sans végétation (Bensettiti et al., 2004). Sur le site, ils ont été cartographiés par les botanistes sur la partie nord de l'étang de Foce à l'Ostriconi (1,3 ha) et à l'embouchure du Fiume Santu (2,8 ha) (Figure 26 ; annexe 8 : fig 65 ; CBNC-OEC/MTES, 2016), ne représentant que 0,37% de la superficie totale des habitats d'intérêt communautaire de la partie terrestre du site Natura 2000 Agriate).

Cependant, la classification entre cet habitat 1130, qualifié de « micro-estuaire temporaire », et les lagunes méditerranéennes (1150) fait débat (Pôle-relais lagunes méditerranéennes, 2013) ; il est donc prévu de caractériser chacun de ces systèmes de transition entre la terre et la mer du site, afin d'identifier leur catégorie d'habitat correspondante (cf. plan de gestion du PNMCCA et ableau 10).



Figure 26 : Embouchure du Fiume Santu (I. Guyot/Cdl, 2007)

- **Les replats boueux ou sableux exondés à marée basse (habitats n° 1140)**

Sur la partie terrestre de ce site Natura 2000, l'habitat générique 1140 est représenté par les deux habitats élémentaires suivants : les sables supralittoraux avec ou sans laisses à dessiccation rapide (1140-7) et les sédiments détritiques médiolittoraux (1140-10). Ces habitats intertidaux correspondent aux plages sans végétation (« sable nu ») parfois recouvertes de banquettes de feuilles sèches de Posidonie (CBNC-OEC/MTES, 2016) ; ils recouvrent 15,77 ha, soit 1,38% de la superficie totale des habitats terrestres d'intérêt communautaire du site (Tableau 9).

Les plus grandes plages de l'Agriate sont à Saleccia (3,8 ha), Ostriconi (3,4 ha), Ghignu (1,5 ha), Lotu (1,2 ha), Fiume Bughju (0,4 ha), Trave (0,4 ha) et Fiume Santu (0,3 ha). Ces espaces relèvent du domaine public maritime.

- **Les lagunes côtières méditerranéennes (habitat prioritaire n°1150-2)**

Dix petites lagunes sont identifiées comme correspondant à cet habitat (superficie totale de 14 ha, dont 4 lagunes font plus de 1 ha) : l'étang du Lotu (6,4 ha), les zones d'eau libre du marais de Padulella à Saleccia (2,4 ha) (Figure 27), l'étang de Panecalellu au Lotu (1,7 ha), la partie sud de l'étang de Foce à l'Ostriconi (1,28 ha), l'embouchure du ruisseau de Sualessi (Cala di Vana, 0,7 ha), l'étang de Valdolese (embouchure du Fiume Bughju, 0,7 ha), l'étang de Ghignu (0,6 ha), le marais de Mezzanu (embouchure du ruisseau de Mezzanu, 0,3 ha), Alga Pùtrica à côté de Ghignu (0,2 ha), l'embouchure du ruisseau de Tettu à Marina d'Alga (0,1 ha).



Figure 27 : Embouchure du Liscu, marais de Padulella et extrémité ouest de la plage et des dunes boisées de Saleccia (F. Larrey/Cdl, 2013)

Tableau 10 : Liste des zones humides littorales du site Natura 2000 Agriate

| Nom site | Superficie SIG en eau libre (d'après cartographie habitats (CBNC-OEC/MTES, 2016)) | Propriétaire (s) | Parcelles cadastrées |
|--|---|------------------------------------|------------------------|
| Etang du Lotu | 6,4 ha | Cdl | oui |
| Embouchure du Fiume Santu | 3 ha | Cdl | non |
| Embouchure du Liscu/Marais de Padulella (Saleccia) | 2,4 ha | privé (toute petite partie au Cdl) | non (en grande partie) |
| Etang de Panecalellu (Lotu) | 1,7 ha | Cdl | oui |
| Etang de Foce nord (Ostriconi) | 1,3 ha | privé | non |
| Etang de Foce sud (Ostriconi) | 1,28 ha | communal | oui |
| Embouchure du ruisseau de Suaelli (Vana) | 0,7 ha | privé | non |
| Embouchure du Valdolese (ou Fiume Bughju) | 0,7 ha | Cdl | non |
| Etang de Ghignu | 0,6 ha | Cdl | non |
| Mezzanu | 0,3 ha | Cdl | en partie |
| Alga Pùtrica | 0,2 ha | Cdl | oui |
| Embouchure du ruisseau de Tettu (Marina d'Alga) | 0,1 ha | Cdl | non |
| Embouchure du ruisseau de Scalavita | Minuscule mare de quelques m ² | Cdl | oui |
| Embouchure du Fecciaghju | Minuscule mare de quelques m ² | Cdl | non |

- **Végétation annuelle des laisses de mer (habitat n° 1210-3)**

Cet habitat correspond uniquement aux formations végétales de plantes annuelles (comme *Cakile maritima* ou l'espèce protégée *Euphorbia peplis*), poussant sur des accumulations de débris riches en matière organique azotée des cordons de galets ou de graviers, les végétations des laisses de mer des plages de sables étant intégrées aux dunes mobiles -habitats n° 2110 ou 2120- (CBNC, 2016).

Cet habitat 1210-3 est anecdotique sur le site (800 m², cf. Tableau 9) ; il a été identifié sur le cordon de galets de Marina d'Alga, à l'embouchure du ruisseau de Tettu (500 m²) et sur 300m² d'une petite crique de la rive ouest de Cala di Malfalcu (CBNC-OEC/MTES, 2016).

- **Végétations des fissures des falaises cristallines (habitat n° 1240-2)**

Elles constituent les falaises et les rochers côtiers caractérisés par les Statices endémiques *Limonium spp.* et la Criste marine *Crithmum maritimum*. Elles sont présentes sur tout le littoral de l'Agriate entre la limite des vagues et la végétation sclérophylle et représentent une superficie de 51 ha.

Cet habitat est majoritairement situé sur des Leucomonzogranites.

Limonium corsicum (endémique de la côte ouest de Corse et espèce déterminante des ZNIEFF) est signalé sur seulement deux stations à Saleccia (Punta di Furmiculi) et à côté de Malfalcu (Punta Tagliacarne) (CBNC-OEC/MTES, 2016).

- **Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones sableuses et boueuses (habitats n° 1310-3 & 4)**

L'habitat générique 1310 est représenté ici par deux habitats élémentaires, les salicorniaies des prés salés méditerranéens (1310-3) et les pelouses rases à petites annuelles subhalophiles (1310-4), qui sont présents en une dizaine de petites stations localisées uniquement dans le marais de Padulella (et une dans le marais de Cannuta) à Saleccia (CBNC-OEC/MTES, 2016). Ces milieux sont floristiquement caractérisés par divers groupements de Salicorne en buisson *Sarcocornia fruticosa*, associés à d'autres espèces : Jonc aigu *Juncus acutus*, Obione faux-pourpier *Halimione portulacoides*, Jonc maritime *Juncus maritimus*, Saladelle de Narbonne *Limonium narbonense*, Dactyle des grèves *Aeluropus littoralis* et *Puccinellia festuciformis* (Paradis et al., 2013).

- **Prés salés méditerranéens – *Juncetalia maritimi* (habitats n° 1410-1 & 2)**

L'habitat générique 1410 regroupe l'ensemble des végétations halophiles pérennes méditerranéennes se développant en topographie basse dans les zones humides côtières de vases salées (prés salés des bas niveaux : 1410-1) et dans les parties plus élevées des zonations halophiles, en bordure des marais arrière-littoraux et des étangs lagunaires (prés salés des hauts niveaux : 1410-2). Ces habitats qui comprennent les formations à joncs (des *Juncetalia maritimi*) et couvrent une superficie de 7,5 ha, se développent sur les bords de toutes les petites zones humides saumâtres du site : Foce (Ostriconi), Alga Putrica et Ghignu, Padulella (Saleccia), Lotu et Pancalellu, embouchures des ruisseaux de Mezzanu, de Tettu, Fiume Santu et Fiume Bughju, etc (cartes en Annexe 8).

Des groupements à *Juncus maritimus* ou à *Juncus gerardii* en peuplements monospécifiques sont localisés dans le marais de Padulella à Saleccia. Les peuplements monospécifiques à *Juncus maritimus* n'occupent toutefois qu'une petite superficie dans la partie sud-ouest de Padulella. Ce marais a fait l'objet de relevés phytosociologiques en 1992, approfondis en 2012 (Paradis inédit, Paradis et al., 2013). A 20 ans d'intervalle, une régression de l'obione au profit des salicornes est observée, probablement liée à une diminution du pâturage bovin. En association avec les salicornes pérennes comme *Sarcocornia fruticosa*, les formations à joncs constituent la majeure partie de la « zone terrestre » de ce même marais de Padulella.

A l'Ostriconi, une superficie d'environ 2 ha de cet habitat (pourtant en APPB et en site classé) a été détruite par un aménagement agricole en vue de la transformation de cet espace en prairie (Foubert, 2013), cf. Figures 51 et 52.

- **Fourrés halophiles méditerranéens (habitat n° 1420-2)**

Cet habitat halo-nitrophile se développe sur les vases salées des marais maritimes. Il est caractérisé par des plantes vivaces, formant des fourrés denses, dont l'espèce dominante est la Salicorne arbustive *Sarcocornia fruticosa* (= *Arthrocnemum fruticosum*).

Sur le site, les fourrés halophiles (habitat n°1420-2) sont essentiellement présents, seuls ou associés aux prés salés (1410-2), sur les sols salés des rives de l'embouchure du Fiume Santu et plus localement à Fiume Bughju et au Lotu (Paradis, Inédit ; CBNC-OEC/MTES, 2016 ; cartes en Annexe 8).

2.5.2. Les dunes

Les massifs dunaires littoraux constituent des habitats emblématiques de l'Agriate car ils sont situés dans les secteurs les plus fréquentés, à l'Ostriconi, Saleccia et Ghignu.

Il existe relativement peu d'études spécifiques sur la végétation des dunes du site Natura 2000 de l'Agriate à part à l'Ostriconi (Paradis & Piazza, 1991; ECOSPHERE, 2018) et à Ghignu (Paradis & Piazza, 1999). La connaissance de la végétation est complétée par une cartographie à plus grande échelle réalisée sur l'ensemble de l'Agriate entre 2014 et 2016 (CBNC-OEC/MTES, 2016).

Les formations dunaires de l'Ostriconi sont considérées comme remarquables d'un point de vue floristique en raison de la présence d'espèces rares ailleurs en Corse : *Ephedra distachya*, *Ononis diffusa*, *Ononis ornithopodioides*, *Scophularia ramosissima* et *Linaria flava* subsp. *sardoa* (annexe II de la Directive Habitats). La dune perchée boisée de genévrier à gros fruits *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa* (taxon protégé réglementairement et habitat d'intérêt communautaire prioritaire) constitue le plus grand ensemble de ce type en Corse (et l'un des plus importants de Méditerranée occidentale). Cette dune boisée a la caractéristique de s'étendre assez haut en altitude (126 m).

A Ghignu, la dynamique éolienne sur les massifs sableux provoque la formation de caoudeyres (cuvettes creusées par le vent au sommet des dunes) et de dunes paraboliques rares à l'échelle de la Corse où les dunes sont peu fréquentes et généralement fixées. Elles sont en ce sens comparables à celles de Barcaghju (Cap Corse). Le site présente plusieurs taxons protégés *Vitex agnus castus*, *Tamarix africana*, *Euphorbia peplis*, *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*, *Thesium humile*, *Pseudorlaya pumila* (Paradis & Piazza, 1991), dont la présence récente serait à confirmer pour certains comme *Thesium humile* qui n'a été noté qu'en 1987 (Deschâtres & Dutartre, 1987).

Trois habitats dunaires principaux peuvent être distingués pour ce site Natura 2000 : les dunes mobiles (couvrant environ 7 ha), les dunes fixées (78 ha) et dunes boisées (56 ha).

- Les dunes mobiles (habitats n° 2110-2 et 2120-2)

Proches de la limite des hautes eaux, constituées de formations pionnières, les dunes mobiles embryonnaires (2110-2) et les dunes mobiles à oyat *Ammophila arenaria* subsp. *australis* (2120-2) se retrouvent à l'Ostriconi (inclues en totalité dans la délimitation du site inscrit au patrimoine géologique), à Saleccia, au Lotu, à Ghignu, ainsi que sur des espaces restreints de certaines petites plages (Alga Pùtrica, Trave, anse de Punta Cavalatta).

Les dunes mobiles sont caractérisées notamment par la présence de l'oyat *Ammophila arenaria* subsp. *australis* comme à l'Ostriconi et à Saleccia (Figure 28). A l'Ostriconi, ces habitats ont été très fortement dégradés par la fréquentation humaine et le piétinement du bétail. Entre 1990 et 2016, les oyats ont largement régressé, voire disparu, comme ceux proches de l'embouchure (Paradis & Piazza, 1991; ECOSPHERE, 2018) (Figure 41, Figure 42). La disparition des oyats (et d'autres espèces végétales) a accentué la vulnérabilité de la dune aux tempêtes et actuellement le sable est emporté par le vent vers l'intérieur des terres, recouvrant par endroits les genévriers à gros fruits.

Aujourd'hui, le bétail n'est plus présent sur les dunes, mais le poste de secours, installé sur la plage occasionne en été une circulation de quads.



Figure 28 : Saleccia, dunes à oyats (C. Deffontaines/Cdl, 2013)

A Saleccia, les dunes à oyat se maintiennent dans la partie est de la plage ; elles ont disparu de la partie ouest, alors qu'elles sont visibles sur les photos du tournage du film « le jour le plus long » en 1961 (voir aussi Figure 45 et Figure 46).

- **Les dunes fixées du littoral méditerranéen (habitat n° 2210-1).**

La végétation de cet habitat est composée de maquis bas à cistes, lentisques et immortelles sur sols meubles. Ce type de dunes est bien représenté à l'Ostriconi, en particulier sur l'avancée de Cubercciata (entre l'anse de Vana et l'anse Pinzuta) où sont également présentes les plus importantes stations de Linaire jaune (seule espèce végétale de l'annexe II de la directive habitats présente sur le site Natura 2000).

Dans ces massifs dunaires de Cubercciata, entre l'Ostriconi et l'anse de Pinzuta, d'anciens chemins encore mal cicatrisés sont toujours empruntés par les piétons et les cavaliers, en dépit de l'ouverture du sentier littoral à l'est des dunes, en rive gauche du ruisseau de Suaellu. Le passage des chevaux sur le sable réduit la cicatrisation naturelle du milieu tout en élargissant le tracé sur la dune. Un autre parcours emprunté ces dernières saisons pour des promenades à cheval fait également une boucle sur le site, en grande partie sur cet habitat, et provoque une érosion mécanique sur le milieu et le piétinement de la végétation. A l'Ostriconi, de multiples autres sentiers sont utilisés pour rejoindre la plage et le sentier littoral, provoquant des érosions dans les massifs dunaires. Il est rappelé que cet habitat dunaire est ici sur propriété privée, en site classé. L'absence de maîtrise foncière limite les possibilités d'intervention pour rationaliser les tracés permettant l'accès au site, ainsi que la gestion de la fréquentation pour la préservation des habitats.

Cet habitat est également présent plus à l'intérieur au niveau de Monticellacciu où la piste allant vers Terriccie traverse un milieu dunaire d'une superficie de 2,6 ha. L'érosion provoquée par le passage des véhicules tout terrain sur la piste et ses abords a été très marquée. Des aménagements ont été réalisés en 2011 par le Conservatoire du littoral pour en limiter efficacement les effets et actuellement, les véhicules sont cantonnés sur l'assise de la piste, sans débordement sur les dunes proches qui se sont revégétalisées. Sur cet espace, la Linaire jaune est présente ainsi qu'une station de plus d'une centaine de pieds d'*Ephedra distachya* (Ephédra à deux épis ou « raisin de mer », espèce déterminante des ZNIEFF, rare en Corse). Un espace correspondant à cet habitat à l'est de la bergerie de Monticellacciu ne semble pas avoir été cartographié.

De plus, cet habitat est présent sur près de 4 km de long de la baie de l'Acciolu (Cala di a Recisa) jusqu'à E Solche. Le sentier littoral le traverse à quelques endroits, mais avec un faible impact.

Il se retrouve enfin au niveau des dunes de Ghignu, où il est là aussi traversé par le sentier littoral avec un passage plus difficile pour les randonneurs (en montée dans le sable en venant de Ghignu), avec un phénomène d'érosion marqué.

L'abondance de l'espèce végétale invasive *Carpobrotus* sur certains espaces, en particulier sur les dunes de l'Ostriconi, de Cubercciata et d'E Solche, constitue une réelle menace pour cet habitat et également pour les autres habitats dunaires (dunes mobiles, etc). Des campagnes d'arrachage ou de limitation sont ponctuellement réalisées par le gestionnaire (sur les terrains publics) ou à l'initiative de bénévoles (associations ou particuliers).

Dans le secteur de l'Ostriconi, cet habitat demeure toutefois en bon état général de conservation (ECOSPHERE, 2018) et abrite plusieurs espèces floristiques d'intérêt patrimonial (espèces citées plus haut).

- Pelouses dunales des *Malcolmietalia* (habitat n°2230-1)

Ces pelouses sont localisées en quatre localités, deux à l'Ostriconi (dans la partie basse des dunes fixées et le long de l'estuaire, rive gauche), à Ghignu qui comprend la plus grande unité (de 3 ha), ainsi qu'au droit de l'étang de Panecalellu (arrière plage du Lotu). A Ghignu ces pelouses semblent bien conservées (Paradis & Piazza, 1999), ce qui n'est pas le cas sur les autres sites où elles subissent ensablement (arrière dunes de l'Ostriconi) et sur-fréquentation (Panecalellu).

- Fourrés à genévriers sur dunes (habitat n°2250-1)

Les fourrés à genévriers sur dunes sont un des trois habitats prioritaires de la directive Habitats sur l'Agriate, caractérisé par la présence du Genévrier à gros fruit *Juniperus oxycedrus subsp. macrocarpa*. Ils sont localisés uniquement sur deux ensembles, à l'Ostriconi (Figure 29) et à Saleccia, totalisant une superficie de 56 ha. A l'Ostriconi la dune s'élève jusqu'à 126 m jusqu'aux pieds des rochers de la Punta Liatoghju, formant les plus hautes dunes de Corse. L'habitat était également présent à Ghignu, mais les quelques pieds de Genévrier à gros fruits encore présents n'en constituent plus l'habitat principal.

A l'Ostriconi, de très nombreux sujets âgés s'y maintiennent et les jeunes arbres sont abondants. Par contre les régénérations semblent rares (ECOSPHERE, 2018). Les secteurs les plus proches de la plage sont fortement soumis aux mouvements des sables qui proviennent de l'érosion des dunes mobiles, entraînant un dépérissement des genévriers (par ensablement). Cet habitat est très fragmenté par

endroits, témoin de perturbations occasionnées par la création d'une piste (maintenant fermée) et la circulation des piétons, des cavaliers et des bovins en divagation. A l'Ostriconi, cet habitat est en très grande partie sur terrains privés.

A Saleccia, le boisement de genévriers à gros fruits est accompagné de la présence du Pin d'Alep *Pinus alepensis* qui est d'introduction récente (plantation au milieu du XIXème siècle *in* Casta, 2001). La fréquentation du public a provoqué de sérieuses dégradations à ces dunes boisées par la création de sentiers, le piétinement, la coupe de bois pour faire du feu et la circulation des véhicules jusqu'au début des années 2000. A part quelques endroits, ces dégradations ont été limitées depuis l'installation, à partir de 1994, de ganivelles et de clôtures pour reconstituer les parties érodées des dunes. Les aménagements réalisés en 2009 pour la canalisation du public sur quelques sentiers et la fermeture de la pinède à la circulation automobile ont grandement favorisé la cicatrisation du milieu.



Figure 29 : Ostriconi, vue générale et dunes à genévriers (F. Larrey/Cdl, 2013)

2.5.3. Les habitats d'eau douce

Le marais de Cannuta (Saleccia) présente une particularité avec la présence d'un matelas flottant constitué par l'enchevêtrement de rizhomes de la fougère des marais *Thelypteris palustris* et où se développe un peuplement d'aulnes et de saules (Paradis et al., 2013). Ces milieux ne sont pas rattachés à un habitat de la directive, mais l'aire de répartition de cette formation végétale est assez rare en Méditerranée pour orienter des actions de préservation appropriées.

- **Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. (habitat n° 3120)**

Ces milieux représentent une superficie de 2,5 ha, répartis en sept unités (d'est en ouest) : Chiosu, Sualelli, Mandria Vecchia, Ifana, Monti Rossi, Tagliacarne (site différent de la mare temporaire méditerranéenne), Terriccie, ce dernier étant entièrement sur terrain privé.

Ce sont des petites pelouses temporairement inondées qui occupent une situation intermédiaire entre les formations hygrophiles des mares temporaires méditerranéennes à Isoètes (*Isoetion*) et les groupements plus xérophiles.

- **Plans d'eau eutrophes naturels avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (habitat n° 3150-1)**

Cet habitat est présent uniquement dans le marais de Cannuta (Saleccia) et de façon très morcelée (1,3 ha), autour du « radeau flottant » d'aulnes et de saules. Il abrite dans ce marais les seules stations connues dans l'Agriate de *Thelypteris palustris* (fougère très rare en Corse) et de *Polygonum amphibium* (= *Persicaria amphibia*) (Paradis et al., 2013).

- **Mares temporaires méditerranéennes (habitat prioritaire n°3170-1)**

Seule la mare temporaire de Tagliacarne (ouest de l'Agriate) est incluse dans le périmètre du site Natura 2000 et de découverte relativement récente (Marchetti, 1997). Elle se compose de deux unités : une « grande » de 500 m² et une « petite » de 50 m² qui est rarement en eau (Paradis, 2007).

Bien que certainement d'origine naturelle, cette mare a été recreusée sur une profondeur de 50 cm au maximum pour servir de ressource en eau aux bovins. Un fossé longeant la piste avait été réalisé pour canaliser l'eau dans la mare mais il ne se voit quasiment plus. Une petite digue en terre ralentit son écoulement. La petite mare semble se remplir uniquement par débordement de la mare principale. Le fourré de maquis entourant généralement les mares temporaires méditerranéennes est totalement absent.

La flore est assez pauvre avec 49 taxons relevés en 1997 et 2007 (Paradis, 2007). Elle abrite trois espèces végétales protégées : *Ranunculus ophioglossifolius*, *Ranunculus revelierei* et *Kickxia commutata*.

Au cours des 40 dernières années, plusieurs pistes ont été ouvertes sur le plateau de Cavallare pour accéder au rivage de Malfalco ; ces pistes ont été fermées ensuite par le gestionnaire de l'époque et le Conservatoire du littoral, puis certains tronçons furent ré-ouverts ou créés sans aucune

autorisation dont une piste qui passait à côté de la mare. Cette piste ainsi que tout le secteur sont maintenant complètement fermés à la circulation motorisée depuis 2011.

Six autres mares réparties en quatre ensembles, Fumellu, Cannucciole (3 mares), Grottone et Chiuvina, ne se trouvent pas dans le site Natura 2000 (Figure 66). Les mares de Cannucciole, Fumellu et Chiuvina sont sur des terrains communaux indivis de Santu Petru et San Gavinu di Tenda ; celle de Grottone est sur des terrains privés.

Les mares de Cannucciole et de Chiuvina représentent la plus forte valeur patrimoniale (Paradis et al., 2015) et sont celles qui ont subi le moins de perturbation humaine. La mare de Chiuvina, isolée au pied du Monte Ghjenuva, abrite un cortège faunistique et floristique très intéressant (dont les espèces végétales protégées *Isoetes istrix*, *Isoetes velata*, *Antinoria insularis*, *Pulicaria vulgaris*, *Elatine brochonii*, *Littorella uniflora*, *Ranunculus ophioglossifolium*, *Ranunculus reveleiri* et *Pilularia minuta*).

Les mares de Chiuvina et de Grottone se trouvent respectivement à 1400 m et 940 m à l'extérieur du site Natura 2000.

Dans l'optique d'une révision du périmètre du site Natura 2000, ces mares devraient y être incluses. Le cas échéant, des mesures règlementaires seraient à prendre (APHN ou réserve naturelle) pour limiter les éventuelles dégradations qu'elles pourraient subir (circulation d'engins motorisés, pratiques agricoles inappropriées, etc).

2.5.4. Les fourrés sclérophylles

Ces habitats de la directive sont représentés par trois catégories :

- **Les Junipérais à Genévrier oxycèdre (habitat n°5210-1)**

D'une superficie de 50 ha, elles sont localisées uniquement à l'Ostriconi dans le prolongement des fourrés à genévriers sur dunes (habitat n°2250-1). Plusieurs espèces de genévriers peuvent composer cet habitat, mais ici seul est présent le Genévrier oxycèdre (ou cade) *Juniperus oxycedrus* subsp. *oxycedrus*, associé à d'autres ligneux relativement élevés comme l'oléastre ou le chêne vert. Ces formations sont implantées à 90% sur des Leucomonzogranites formant les contreforts de la Punta Liatoghju et sont stoppées par des milieux rocheux.

- **Les formations basses d'euphorbes près des falaises (habitat n°5320)**

Cet habitat est situé en retrait des formations littorales à *Limonium* (Végétations des fissures des falaises cristallines n°1240). Il présente les associations à euphorbes (*Euphorbia pithuysa*), immortelles d'Italie (*Helichrysum italicum*) et passerine (*Thymelaea hirsuta*). On y retrouve également le romarin (*Rosmarinus officinalis*) ainsi que d'autres associations de « garrigues » semi-halophiles intercalées entre la bande littorale des *Crithmo maritimi-Staticetea* (1240-2) et certaines fruticées à lentisque (CBNC, 2016).

Ces formations représentent 34 ha sur le site et sont réparties de façon discontinue sur tout le littoral de l'Agriate sauf entre la Mortella et le Cepu (golfe de San Fiorenzu), à part quelques centaines de m² entre Fiume Santu et Fiume Bughju. Les plus importantes superficies de ces formations se trouvent entre la plage de l'Ostriconi et l'anse de Vana. Près de 80 % de ces habitats

sont sur des Leucomonzogranites, Monzogranites, Micaschistes polydéformés et Microgranodiorites subvolcaniques (voir annexe 4).

- **Les fourrés à Euphorbe arborescente *Euphorbia dendroides* (habitat n°5330-1)**

A partir de la cartographie du CBNC complétée par celle d'Ecosphère (ECOSPHERE, 2018), ils couvrent seulement 1,3 ha dans les éboulis du vallon encaissé de l'anse Pinzuta (massif de l'Acciolu). Plus de 90% de cet habitat se situent dans le prolongement des Leucomonzogranites calco-alcalins de Cima a Forca, mais au pied de falaises des formations du Tenda (batholite et Micaschistes polydéformés). Les euphorbes arborescentes se retrouvent aussi ponctuellement dans les falaises voisines. Le vallon est très exposé aux vents dominants et en grande partie à l'ombre durant l'hiver. Ces conditions particulières pourraient expliquer partiellement la présence très localisée de l'habitat sur ce site Natura 2000. De plus, 1,15 ha de formations à Euphorbe arborescente ont récemment été cartographiés plus au nord, sur la Punta di l'Acciolu, sur un versant également exposé à l'ouest (ECOSPHERE, 2018). L'Euphorbe arborescente fait partie de la liste d'espèces déterminantes des ZNIEFF de Corse.

2.5.5. Les prairies humides

Elles constituent un seul habitat sur le site : **les prairies humides hyrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude (habitat n°6420-5)** pour une superficie de 56 ha. Elles représentent la plus grande partie des prairies cultivées de la plaine alluvionnaire de l'Ostriconi. Une orchidée mentionnée en 1988 comme *Ophrys lutea* (donnée bibliographique de M. Bournerias *in* base de donnée du CBNC) est notée sur une parcelle en bordure de champ. Elle fait partie de la liste rouge pour la Corse ; ce taxon serait à associer à *Ophrys corsica*. Les enjeux liés à cet habitat sont liés à l'usage agricole du site et au maintien des conduites d'élevage. 8 ha sont propriété du Conservatoire du littoral (7 parcelles), dont plus de 80% font l'objet de conventions agricoles avec des éleveurs de bovins ou d'ovins (une seule parcelle non conventionnée).

Sur les espaces cultivés de la plaine de l'Ostriconi, l'appartenance des différentes parcelles de prairie à cet habitat dépend complètement du mode de conduite agricole pratiquée. Lors de relevés de végétation en 2014, 8 parcelles n'ont pas été prises en compte en raison de la mise en culture de celles-ci (labours, semis de luzerne, irrigation). En 2019, une seule parcelle était cultivée, alors que celle-ci était pâturée en 2014. Une autre parcelle était également caractérisée en pré salé en 2014, alors qu'elle est maintenant en prairie depuis une amélioration culturale (labour). Lorsque les parcelles ne sont pas semées, elles sont conduites en prairie naturelle de fauche, puis pâturées le reste de l'année.

Il serait nécessaire pour l'animateur du site Natura 2000 d'avoir un suivi annuel du mode de culture de chaque parcelle et de se rapprocher des exploitants pour valider avec eux et le CBNC les modes de conduite agricole à privilégier afin de garantir un état de conservation satisfaisant pour cet habitat.

2.5.6. Les habitats rocheux

- **Les falaises siliceuses thermophiles de Corse (habitat n° 8220-20)**

Elles constituent la formation la plus étendue avec 531 ha (47% des habitats Natura 2000 et 11,7% de la superficie du site N2000). Les 60% de la superficie de cet habitat sur le site sont localisés sur des Leucomonzogranites (Figure 31). Dans l'Agriate, ces milieux rocheux sont associés à la série des affleurements siliceux et sont caractérisés par la formation à Epiaire poisseuse *Stachys glutinosa* et

Genêt corse *Genista corsica* et par des placages à orpins (CBNC-OEC/MTES, 2016), notamment l'Orpin à fleurs bleues *Sedum caeruleum*, dont les petites feuilles rouges rendent ces dalles rocheuses très visibles dans le paysage.

Quelques espèces végétales patrimoniales s'y rencontrent également : *Ephedra distachya*, *Euphorbia dendroides*, *Cosentinia vellea*, *Ophioglossum lusitanicum*.

Ces habitats rocheux sont localisés essentiellement dans les secteurs suivants, d'après le croisement des données du BRGM et du CBNC (CBNC-OEC/MTES, 2016; BRGM, 2019) sur système d'information géographique (Figure 31) :

- Ostriconi-Acciolu (Cima a Forca, Punta di Tiliari jusqu'à l'anse Pinzuta) sur des Leucomonzogranites calco-alcalins (Figure 30),
- Autour de Bocca di Vezu, sur A Sarra di Lubertaccia (Micaschistes polydéformés), autour de la Cima di u Pesu et de la Cima d'Ifana (dacites, arkoses et conglomérats dits « formations du Chierchiu »),
- Affleurements à l'ouest de Saleccia (Leucomonzogranites et métaleucomonzogranites) qui sont la continuité géologique du Monte Ghjènuva,
- Secteurs entre Fiume Santu et la pointe du Cepu (Monzogranites à biotite, métamonzogranites).



Figure 30 : Illustration des caractéristiques géologiques des habitats rocheux et dunaires dans le secteur de Cubercciata (I. Guyot/Cdl, 2019)

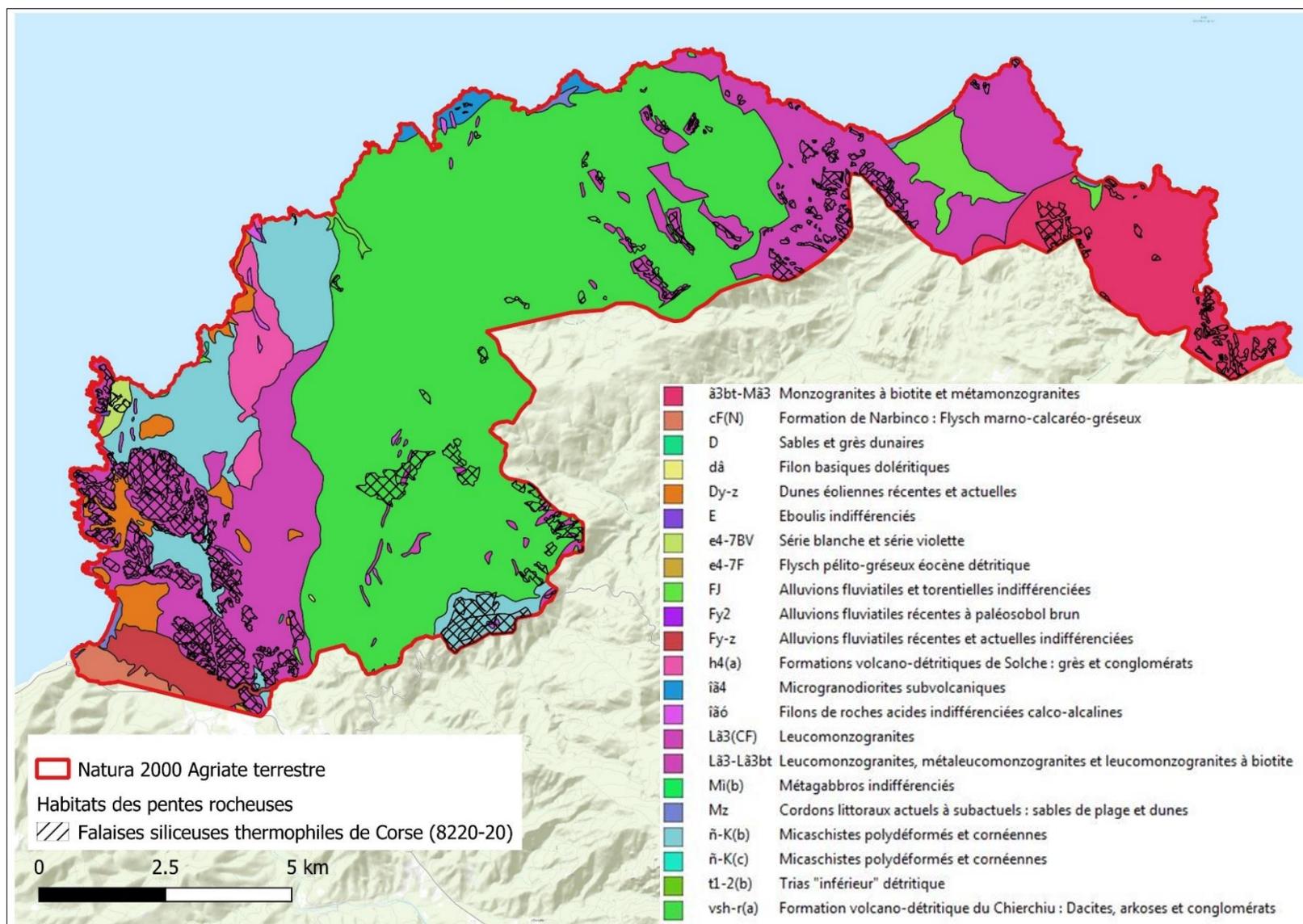


Figure 31 : Localisation des habitats rocheux sur les différentes formations géologiques

- **Les grottes à chauves-souris (habitat n°8310-1)**

Elles sont constituées de failles dans les falaises maritimes. Elles sont donc en partie marine à leur point le plus bas et remontent de quelques dizaines de mètres tout au plus. Deux failles de la Punta di l'Acciolu sont connues pour abriter le Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale* (annexe II de la directive habitats, seulement présent dans ces deux gîtes dans l'Agriate). Le nombre de mentions de cette espèce est toutefois très limité et nécessiterait des prospections actualisées.

2.5.7. Les habitats forestiers

Les habitats dits « forestiers » arrivent en seconde position par ordre d'importance surfacique (19% des habitats Natura 2000 du site), avec les peuplements à lentisques (habitat n°9320-3, 182 ha) localisés dans tous les fonds de thalwegs, ainsi que sur quelques espaces proches du littoral comme la Punta di Curza (même ensemble géologique que le Monte Ghjènuva). A part les peuplements liés aux milieux humides (aulnes, peupliers), la physionomie forestière reste ténue. Ici, pas de grande forêt, mais plutôt des formations arbustives composées d'oléastres mêlés à des chênes verts, lentisques, remplacés par les maquis à arbusiers et bruyères en s'éloignant des fonds de vallons plus humides.

Les habitats forestiers du site comprennent :

- **Les aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse (habitat n° 92A0-4)**

Ces ripisylves sont caractéristiques des cours d'eau corses de type torrentiel du niveau de la mer jusqu'à 1300 m d'altitude. Les eaux de ces cours d'eau restent fraîches jusqu'au niveau des estuaires, permettant parfois la présence de végétaux généralement trouvés plus en altitude. Au niveau de la mer, l'Aulne glutineux *Aulus glutinosa* constitue la principale caractéristique de cet habitat de plaine alluviale. Les sous-bois et bordures comportent la Ronce commune *Rubus fruticosus*, l'Eupatoire corse *Eupatorium corsicum*, la salsepareille *Smilax aspera*, le Prunelier *Prunus spinosa*, l'Aubépine *Crateagus monogyna*...

Sur le site, ces formations à Aulne glutineux sont localisées dans la plaine de l'Ostriconi (ripisylves principalement), sur le ruisseau de Sualellu (Vana) et entre les marais de Cannuta et de Padulella (lit du Liscu à Saleccia), ainsi qu'en un petit peuplement sur le Toccone (cours d'eau se jetant dans l'étang de Ghignu).

A l'embouchure de l'Ostriconi, ces formations semblent limitées en expansion par les pratiques agricoles et réduites aux bords des cours d'eau. Des régressions récentes (de moins de 10 ans, sur photos aériennes) sont notées sur un linéaire d'environ 300 m sur la partie aval du cours d'eau. Cette disparition résulte probablement à la fois de plantations d'eucalyptus, de petits incendies, de coupe de bois et de mise en valeur agricole (culture de prairie, clôtures). Par endroits, des eucalyptus sont toujours présents.

- **Les galeries riveraines à tamaris (habitat n° 92D0-3)**

Espèce protégée, le Tamaris d'Afrique *Tamarix africana* est principalement localisé en arrière plage de l'Ostriconi, au bord des zones humides (bras morts) et au niveau des marais de Padulella, Pardinella et Cannuta à Saleccia. De façon plus anecdotique, on en retrouve à Ghignu, Alga Pùtrica et ponctuellement aux embouchures de petits thalwegs comme sur la côte d'E Solche.

Cependant, les formations à *Tamarix africana* n'étant pas incluses dans l'habitat générique 92D0 selon le Manuel d'interprétation des habitats de l'UE (European Commission, 2013), leur déclinaison sous l'habitat 92D0-3 « galeries riveraines à tamaris » ne devrait peut-être pas être retenue comme habitat d'intérêt communautaire. Ainsi, cet habitat concernerait plutôt les boisements de tamaris en ripisylve, alors que très souvent ils se retrouvent en arrière plage et marais, sans forcément être associé à la présence d'un cours d'eau. L'interprétation de l'appartenance des formations à tamaris à cet habitat d'intérêt communautaire est en cours de discussion au MNHN (CBNC, 2016). Il n'en reste pas moins que l'espèce *Tamarix africana* est protégée.

- **Les peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse (habitat n° 9320-3)**

Bien que sa dénomination soit inapproprié par rapport à l'absence du caractère dominant de certaines espèces – en particulier la Clématite à toupet *Clematis cirrhosa* qui est rare en Corse – (Paradis, 2006), ces formations représentent le second habitat d'intérêt communautaire présent sur le site (16% de la superficie totale des habitats Natura 2000).

Cet habitat ne figure pas dans le formulaire standard de données (FSD) du site mis à jour en 2018. Il n'est pas mentionné non plus en tant que tel dans la bibliographie (Paradis, 2006; ECOSPHERE, 2018). Il est toutefois identifié sur la cartographie qui a servi de base (CBNC-OEC/MTES, 2016) et devrait être intégré dans une prochaine mise à jour du FSD.

Cet habitat est localisé essentiellement dans les fonds de vallons où la présence de l'oléastre *Olea europaea* (d'origine sauvage ou résultant d'anciennes cultures) est dominante, associé par endroit au Genévrier oxycède *Juniperus oxycedrus*, au lentisque *Pistacia lentiscus*, au Filaire à feuilles étroites *Phillyrea angustifolia*, au chêne vert *Quercus ilex* et à d'autres espèces caractéristiques des maquis.

Sur des espaces littoraux très influencés par les vents, comme les pointes (Cubercciata, E Solche, Malfalcu, Trave, Curza) c'est plutôt le lentisque qui domine, avec le romarin, le Genêt de Salzmann *Genista salzmannii*, le myrte *Myrtus communis* et les cistes.

- **Les Yeuseraies corses à gallet scabre (habitat n°9340-11, 2,8 ha)**

Seulement trois petits bois de chênes verts *Quercus ilex* ont été cartographiés sur le site (CBNC-OEC/MTES, 2016) : à la Mortella, à Calaverte (petit vallon entre le Cepu et Fiume Bughju où est présent un four à chaux), ainsi qu'entre Cima di a Forca et Punta Liatoghju (respectivement 0,4 ha, 0,9 ha et 1,5 ha).

Le formulaire standard de données (FSD) du site (MNHN, 2018) ne mentionne pas la déclinaison de cet habitat, mais le rattache à sa hiérarchie supérieure : Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (habitat n°9340). De même, le FSD mentionne l'habitat « Forêts à *Quercus suber* (n°9330) » sur une superficie de « 0 ha », une erreur probable, car le Chêne liège ne constitue pas de boisements sur le site. Le Chêne vert se rencontre toutefois sur tout le site et fait partie des espèces courantes des maquis. Cependant, il ne constitue pas de « futaies » sur le site, à mettre certainement en relation avec les usages et des perturbations historiques (incendies, déboisements liés aux pratiques culturelles), ainsi qu'avec à la nature du substrat (prédominance de sols rocheux) de l'Agriate. L'évolution de ces peuplements de chêne vert mérite cependant d'être suivie à long terme sur le site, afin d'évaluer leur dynamique par rapport aux habitats des fourrés sclérophylles et des maquis.

2.6. Les espèces d'intérêt communautaire

Sur la partie terrestre du site Natura 2000 de l'Agriate, 28 espèces inscrites aux annexes II ou IV de la directive Habitats sont mentionnées : 1 espèce végétale, 14 espèces de chauves-souris, 1 espèce de mammifère terrestre, 7 espèces de reptiles, 4 espèces d'amphibiens et 1 espèce d'insecte.



Petit Rhinolophe (GCC)

Crapaud vert (N. Harmoric)

Cistude d'Europe, (J. Berges /CEN Corse)

Porte-queue de Corse (Basc/www.insecte.org)

Linaria flava (www.natura-2000-en-corse)

Tableau 11 : Liste des espèces d'intérêt communautaire

| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Annexes II et IV Natura 2000 | Commentaires, structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce | Estimation de la population |
|--------------------------|------------------|---|------------------------|------------------------------|--|---|
| ESPECES VEGETALES | | | | | | |
| | 1715 | <i>Linaria flava</i> (Poiret) Desf. subsp. <i>sardoa</i> (Sommier) A. Terrac. | Linaire jaune | II | dunes fixées à pelouses dunales du secteur Ostriconi-Acciolu ; près de la moitié de la population de Corse (effectifs estimés en 1994) | une dizaine de stations avec 7220-9650 pieds estimés en 1994 (Paradis et al., 1995, 1997) |
| ESPECES ANIMALES | | | | | | |
| Insectes | | | | | | |
| | 1055 | <i>Papilio hospiton</i> (Genè, 1839) | Porte-Queue de Corse | II | mentionné sur le site et inféodé à la présence de la grande fêrule (milieux ouverts pâturés) | Non estimée mais en probable régression (OCIC-OEC) |
| Chauves-souris | | | | | | |
| | 1303 | <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800) | Petit rhinolophe | II | Présent dans 17 localités dont 12 sites de reproduction dans les bâtiments (pagliaghji, maisons) ; au moins 5 noyaux de population | 241 individus en 2015 (GCC, 2015) |
| | 1304 | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774) | Grand rhinolophe | II | Un seul gîte connu (bâtiment) | <10 (GCC) |
| | 1305 | <i>Rhinolophus euryale</i> (Blasius, 1853) | Rhinolophe euryale | II | 2 gîtes connus (<i>grottes littorales</i>) | <20 (GCC) |

| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Annexes II et IV Natura 2000 | Commentaires, structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce | Estimation de la population |
|----------------------|------------------|--|--|------------------------------|---|-----------------------------|
| | 1316 | <i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837) | Vespertilion (Murin) de Capaccini | II | aucun gîte connu mais présent en période de reproduction (zones de chasse l'Ostriconi et Saleccia-Lotu) | ? (GCC) |
| | 1321 | <i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806) | Vespertilion (Murin) à oreilles échancrées | II | 2 sites de reproduction connus | ? (GCC) |
| | 1309 | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774) | Pipistrelle commune | IV | 1 gîte occasionnel et zones de chasse (Ostriconi et Saleccia-Lotu) | <50(GCC) |
| | 1314 | <i>Myotis daubentoni</i> (Kuhl, 1817) | Murin de Daubenton | IV | zones de chasse (cours d'eau Ostriconi) | ? (GCC) |
| | 1317 | <i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839) | Pipistrelle de Nathusius | IV | détectée en écholocation à Saleccia ; présence à confirmer | ? (GCC) |
| | 1327 | <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774) | Sérotine commune | IV | Un gîte connu (pont) et présence sur des zones de chasse | ? (GCC) |
| | 1331 | <i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817) | Noctule de Leisler | IV | Une seule mention (zone de chasse sur l'Ostriconi) | ? (GCC) |
| | 1333 | <i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814) | Molosse de Cestoni | IV | Gîte probable non connu (Acciolu) et zones de chasse (Ostriconi et Saleccia-Lotu) | <50 (GCC) |
| | 2016 | <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817) | Pipistrelle de Kuhl | IV | 1 gîte occasionnel et zones de chasse (Ostriconi et Saleccia-Lotu) | <50 (GCC) |
| | 5005 | <i>Myotis punicus</i> Felten, Spitzenberger & Storch, 1977 | Murin du Maghreb | IV | Un seul occasionnel gîte connu (abri sous roche) | <10 (GCC) |

| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Annexes II et IV Natura 2000 | Commentaires, structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce | Estimation de la population |
|------------------------|------------------|--|---------------------------|------------------------------|--|---|
| | 5376 | <i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837) | Vespère de Savi | IV | aucun gîte connu, zones de chasse Ostriconi, Saleccia, Malfalcu | ? (GCC) |
| Autre Mammifère | | | | | | |
| X | 1363 | <i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775 | Chat forestier | IV | Présence avérée en 2014, étude à poursuivre | ? |
| Amphibiens | | | | | | |
| | 1190 | <i>Discoglossus sardus</i> (Tschudi in Otth, 1837) | Discoglosse sarde | II | Mentionné dans seulement 4 localités (bases de données informatisées existantes) | manque de connaissance sur la répartition |
| X | 1201 | <i>Bufo viridis balearicus</i> (Boettger, 1880) | Crapaud vert des Baléares | IV | Connu comme commun sur le littoral de l'Agriate (estuaires et eaux douces, présent près des plages), mais peu de données de localisation informatisées | ? |
| X | 1204 | <i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857) | Rainette sarde | IV | Seulement 6 localités connues, alors qu'elle est vraisemblablement plus commune | ? |
| X | 1207 | <i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986) | Grenouille de Berger | IV | Présente dans toutes les zones humides d'eau douce | |

| non mentionné au FSD | Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Annexes II et IV Natura 2000 | Commentaires, structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce | Estimation de la population |
|----------------------|------------------|---|----------------------------|------------------------------|---|--|
| Reptiles | | | | | | |
| | 1220 | <i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758) | Cistude d'Europe | II | Présente sur les zones humides et estuaires : Ostriconi, Saleccia, Ghignu, Alga Pùtrica, Fiume Bughju.. | <100 |
| | 6137 | <i>Euleptes europaea</i> (Gené, 1839) | Phyllodactyle d'Europe | II | 1 seule mention à Malfalcu (dans base de données) | Spatialement bien réparti sur le site, en densité moyenne (M. Delaugerre, comm. pers.) |
| X | 1240 | <i>Algyroides fitzingeri</i> (Wiegmann, 1834) | Algyroïde de Fitzinger | IV | 2 mentions (Ifana et Vana) | ? (manque de connaissance sur la répartition exacte) |
| X | 1284 | <i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789) | Couleuvre verte et jaune | IV | Moins de 10 mentions informatisées (dans bases de données) contrastant avec son statut commun | ? (manque de connaissance sur la répartition exacte) |
| X | 1291 | <i>Natrix helvetica corsa</i> (Hecht, 1930) | Couleuvre helvétique corse | IV | Mentionnée uniquement à Saleccia et dans l'Ostriconi (proche des cours d'eau et zones humides) | ? (manque de connaissance sur la répartition exacte) |
| X | 1250 | <i>Podarcis siculus</i> (Rafinesque Schmaltz, 1810) | Lézard de Sicile | IV | Présent essentiellement à l'Ostriconi et Saleccia | ? (manque de connaissance sur la répartition exacte) |
| X | 1246 | <i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789) | Lézard tyrrhénien | IV | espèce commune | |

En gras : espèces de l'annexe II de la directive « habitats »

Sources : (Benedetti & Cecchini, Inédit; Beuneux, 2008; Delaugerre & Cheylan, 1992; DREAL Corse, 2018; ECOSPHERE, 2018; GCC, 2006, 2015; Guyot et al., 1994; Marchetti, 1997; OCIC/OEC, 2018; Paradis & Piazza, 1991; Lorenzoni et al., 1993; Paradis et al., 1995, 1997; Paradis & Piazza, 1999; Paradis, 2006; Paradis et al., 2013, 2015; Paradis, Inédit; Valentini, 2004; Rist et al., 2010).

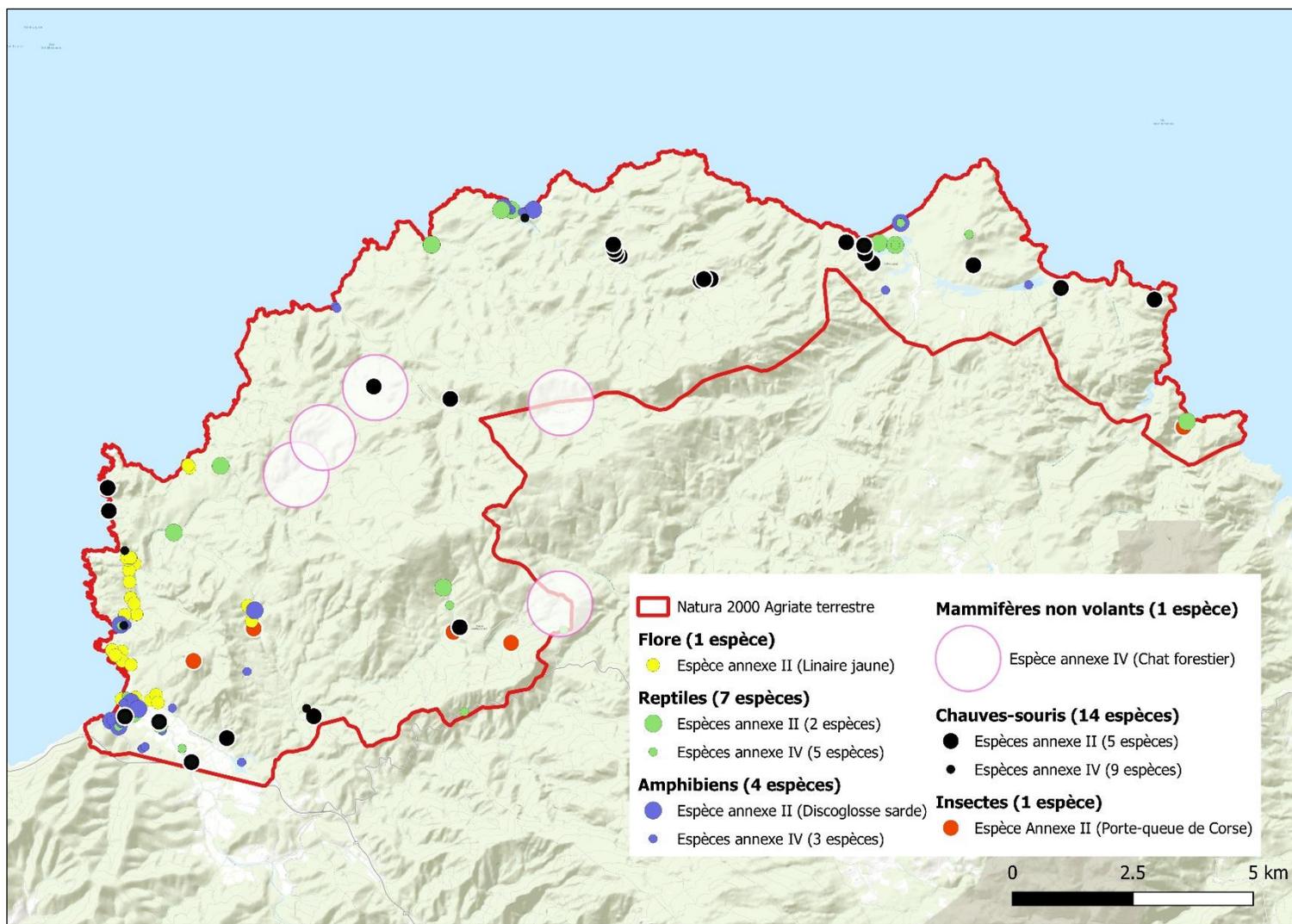


Figure 32 : Espèces d'intérêt communautaire (annexes II & IV de la directive 92/43/CE)

2.6.1. La flore

Une seule espèce floristique d'intérêt communautaire (annexe II de la directive habitats) et endémique cyrno-sarde est présente sur le site Natura 2000 de l'Agriate, la Linaire jaune *Linaria flava* (Poiret) Desf. subsp. *sardoa* (Sommier) A. Terrac. Elle est présente uniquement sur les dunes fixées à végétation ligneuse basse (dominée par les immortelles et éphédra), toutes localisées dans le secteur de l'Ostriconi (Figure 33). La présence de cette espèce dans l'Agriate n'est connue que depuis 1993 (Guyot et al., 1994).

Les stations de Linaire jaune de l'Agriate sont celles situées le plus au nord de son aire de répartition (Sardaigne et Corse).

La Linaire jaune est une espèce printanière précoce, héliophile, psammophile, qui fleurit de février à avril, parfois jusqu'en mai. Dans l'Agriate, les individus à fleur jaune pâle sont nettement plus nombreux que ceux à fleur jaune-orangé présents sur d'autres stations en Corse. Dans la majorité des stations, on la retrouve dans un groupement thérophytique à vulpie (*Vulpia fasciculata*), corinéphore (*Corynephorus articulatus*), malcolmie (*Malcolmia ramosissima*) et silène (*Silene nicaeensis*), dispersée entre les pieds de diverses chaméphytes : *Cistus salviifolius*, *Ephedra distachya*, *Helicrysum italicum* subsp. *italicum*, *Genista salzmannii* var. *salzmannii*, *Genista corsica* et *Scophularia ramosissima* (Paradis et al 1995).

En 1994, une estimation du nombre de individus, réalisée à partir de relevés phytosociologiques (Paradis et al., 1995), considérait que ce site abritait près de la moitié de la population alors connue de cette espèce en Corse. Entre 7220 et 9650 individus ont été dénombrés sur 10 stations, en particulier sur les dunes d'Ostriconi et de Cubercciata (Figure 33). Les conditions pluviométriques de l'hiver précédent ce comptage de 1994, probablement favorables aux germinations de la linaire (Paradis et al 1995), sont à prendre en considération pour une future comparaison de l'évolution des effectifs. La localisation de stations à l'intérieur des terres (vers Monticellacciu, jusqu'à 2 km du littoral), sont uniques pour la Corse. Ces localisations renseignent sur l'écologie de la plante qui n'est donc pas strictement liée au bord de mer, mais plutôt sabulicole.

Les relevés de végétation réalisés depuis n'ont pas eu pour objet le dénombrement des pieds. Il n'existe donc pas de suivi réalisé sur cette espèce ni de nouvelle estimation de la population de l'Agriate depuis 25 ans. Elle est toutefois signalée comme abondante entre l'Ostriconi et l'anse de Vana (4 avril 2015), ainsi qu'à Cubercciata (19 mars 2015) (ECOSPHERE, 2018).

En 2019, la floraison de Linaire jaune n'a pas été relevée sur le site en dépit de recherches effectuées en février et avril dans les secteurs d'Ostriconi et de Cubercciata. L'absence de floraison en 2019, année comme la précédente peu humides en Corse, fut également constatée dans les stations du sud de la Corse et de la région d'Ajaccio (M.-L. Pozzo di Borgo & G. Paradis, *comm. pers.*, juin 2019).

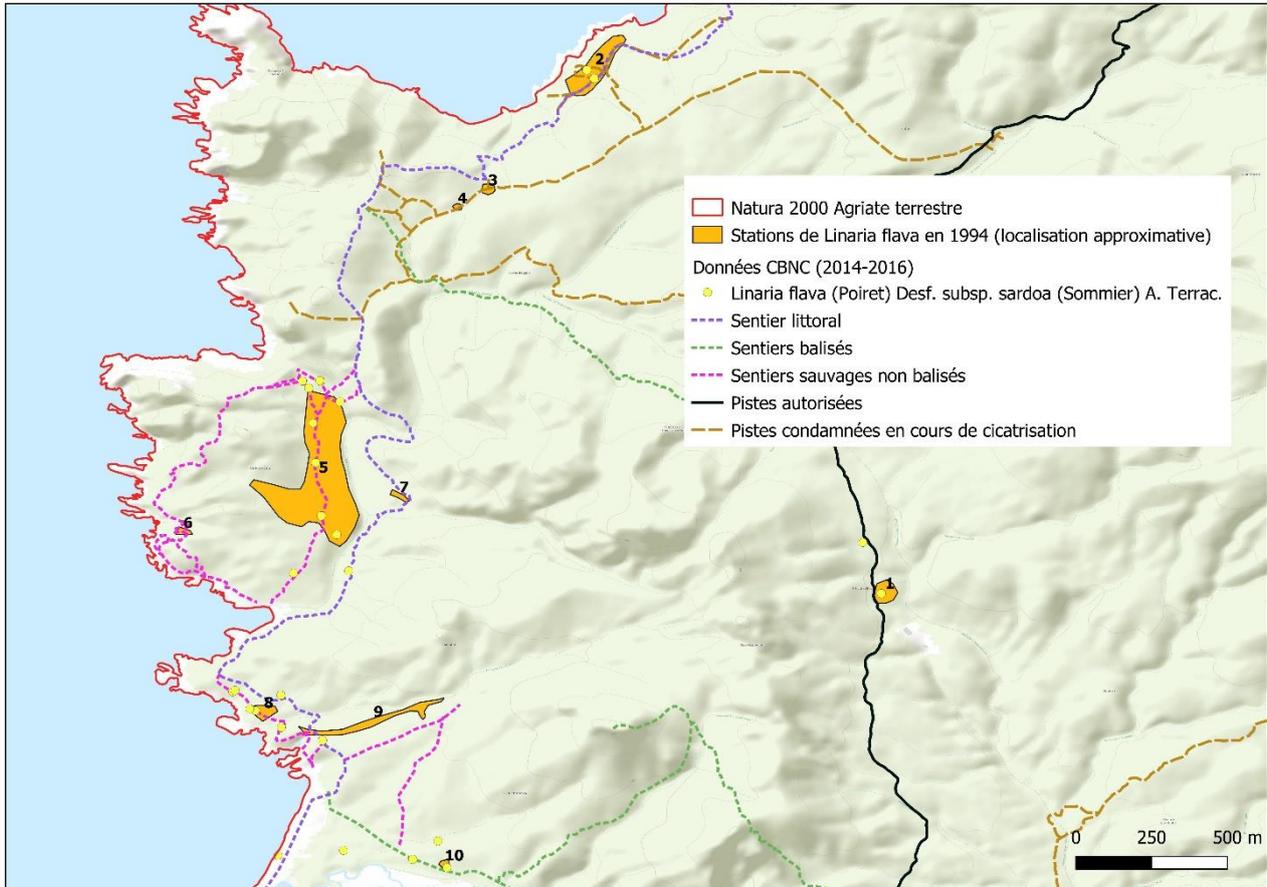


Figure 33 : Localisation des stations de *Linaria flava* (Paradis et al, 1995 ; base de données CBNC)

N° des stations (Paradis et al., 1995) : 1 : station au nord des bergeries de Monticellacciu, sur sable épais. 2 : station de la baie de l'Acciolu, sur sable littoral épais. 3 : station cotée à 85 m, sur sable épais. 4 : station du bas de pente au nord-est du Monte Orlandu, sur sable peu épais. 5 : station à l'est de la colline de l'anse de Vana, sur sable peu épais. 6 : station du nord de l'anse de Vana, sur sable peu épais. 7 : station des bergeries de Suaellu, sur sable peu épais. 8 : station proche des ruines I Magazzini, sur sable ocre peu épais. 9 : station au NE de l'anse de Peraiola, sur sable ocre moyennement épais. 10 : station proche du ruisseau de Vadellare, sur sable gris peu épais.

Bien qu'étant très majoritairement dans le site classé d'Ostriconi, les stations de Linaire jaune sont essentiellement sur des terrains privés, sans mesure de gestion directe apportée pour sa conservation. Toutefois, les initiatives d'amélioration du tracé du sentier littoral et la fermeture de certaines pistes (réalisée de 2011 à 2013 dans le cadre des grands travaux de réaménagement paysager et écologique de la circulation dans la partie ouest de l'Agriate) ont contribué à limiter les perturbations humaines.

Des dégradations localisées sur des habitats à Linaire jaune sont encore notées en raison de sentiers ouverts sur de nouveaux parcours par des randonneurs équestres (voir Figure 33). Toutefois, une certaine fréquence de perturbation est peut-être nécessaire au maintien de la linaire pour éviter la fermeture de son milieu par des chaméphytes. En l'absence de récents relevés précis, un suivi des populations de Linaire jaune sur le site s'avère aujourd'hui nécessaire.

2.6.2. La faune

Les insectes

Deux espèces d'insectes sont mentionnées au formulaire standard de données du site :

- **Le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo***

L'origine de la donnée et sa localisation n'ayant pu être établie, cette donnée n'est pas retenue en attendant une éventuelle confirmation. Le Grand Capricorne est cependant présent à proximité du site dans les aulnaies de San Fiorenzu (G. Faggio, obs. pers.).

- **Le Porte-Queue de Corse *Papilio hospiton* *Papilio hospiton***

Le manque de données cartographiques du Porte-queue (OCIC/OEC, 2018) ne reflète pas sa réelle répartition mais plutôt une absence d'inventaire ou de données informatisées sur le site. Ce papillon est lié à des plantes hôtes de la famille des *Apiaceae* (Ombellifères) permettant le développement de ses chenilles comme la Fêrule commune *Ferula communis*, très présente dans l'Agriate. La plante n'est pas consommée par le bétail (toxicité), mais elle se développe sur des espaces ouverts souvent anciennement pâturés.

Des prospections réalisées en 2004 sur une portion de la piste d'Ifana (Valentini, 2004) avait permis seulement de relever la présence de deux adultes, malgré l'abondance de fêrule. Des adultes de *Papilio hospiton* ont été plusieurs fois observés dans la partie ouest du site, en particulier au sommet de la Punta Liatoghju (M. Delaugerre, *comm. pers.*)

La faible connaissance actuelle de l'espèce sur le site ne permet pas d'évaluer son statut de conservation dans l'Agriate. Un inventaire sur la répartition de l'espèce et ses plantes hôtes semble un préalable à toute évaluation. Toutefois, la fermeture du milieu lié à l'abandon des pratiques pastorales serait préjudiciable à l'espèce considérée de fait en mauvais état de conservation et en régression (C. Berquier, *comm. pers.*).

Les chauves-souris

- **Le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros***

Le petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* est sans doute l'espèce de chauve-souris la plus facile à observer. Sa présence dans l'Agriate est ancienne et un premier inventaire avait été réalisé en 1986 (Faggio, 1986). Les paillers (*pagliaghji*) disséminés de façon isolée ou regroupés en petits hameaux constituent la majeure partie des gîtes. Des bâtiments de plus grande importance accueillent aussi les colonies numériquement les plus grandes, en particulier le sémaphore de la Mortella (l'autre gîte majeur étant la maison d'Ifana).

17 gîtes sont connus pour avoir abrité cette espèce sur le site Natura 2000, dont 9 ensembles de bâtiments avec reproduction (Tableau 12, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ; (GCC, 2006, 2015). Entre 2006 et 2017, trois *pagliaghji* se sont effondrés et plusieurs présentent des risques de péril. En particulier le *pagliaghju* de Casa Vittoria qui abritait un effectif de 50 animaux en 2005 et 2010, mais qui s'est effondré entre 2010 et 2015.

Tableau 12 : Ensembles de bâtiments avec effectifs de reproduction du Petit Rhinolophe

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2010 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | statut foncier |
|--------------------------------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|----------------|
| Locu Pianu | 6 | 9 | | 1 | | | | 0 | Cdl |
| Grotelle | 1 | 8 | | | | | | 4 | privé |
| Costa Pana (Saleccia) | 20 | 18 | | | | | 16 | 36 | privé |
| Mortella | 30 | 55 | 37 | 40 | 65 | 40 | 53 | 0 | Cdl |
| Saleccia (ancienne bergerie rénovée) | | | | | | | | 3 | Cdl |
| Saleccia (Chiusellu) | 0 | 6 | | | | | | 68 | Cdl |
| Casa Vittoria | 50 | 0 | | 50 | | | | détruit | Cdl |
| Chiosu (4 paillers) | 39 | 55 | 58 | | | 66 | | 66 | Cdl |
| Baccari (3 paillers) | 53 | 66 | | | | 18 | | 27 | Cdl |
| Ifana | 15 | 16 | | | 25 | | | 36 | Cdl |
| Granaghje (ou Granaia) | 3 | 2 | | | | | | 1 | privé (oriu) |
| TOTAL | 217 | 235 | 95 | 91 | 90 | 124 | 69 | 241 | |

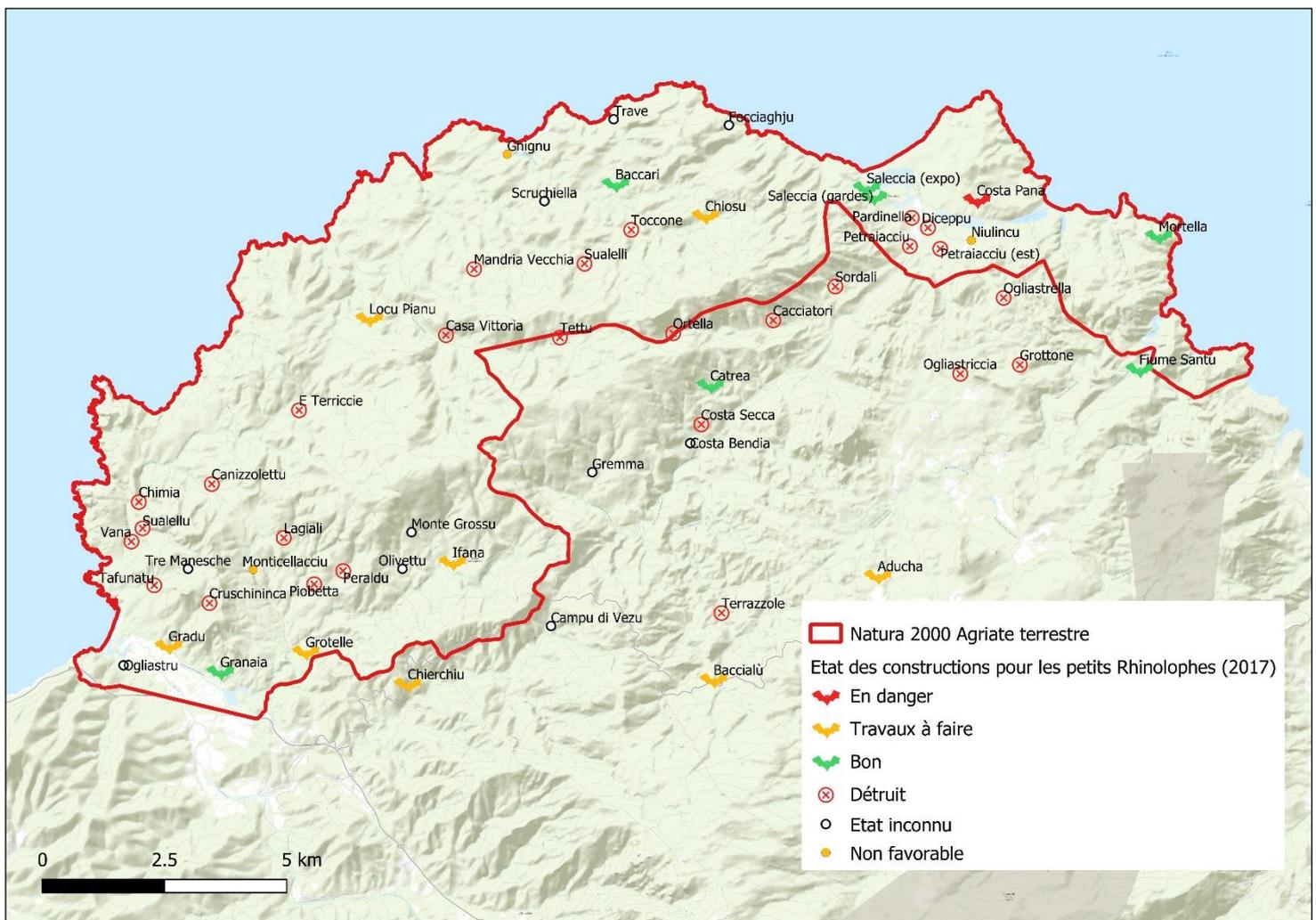


Figure 34 : Localisation et état des gîtes de Petit Rhinolophe dans l'Agriate

Les gîtes du sémaphore de la Mortella, de la maison d'Ifana, des pagliaghji de Baccari (en partie restaurés en 1995) et ceux de Chiosu sont les plus régulièrement occupés et abritent la majeure partie des effectifs du Petit Rhinolophe en période de reproduction.

En hiver, la situation est mal connue et seul le sémaphore de la Mortella abrite plus ou moins régulièrement quelques animaux. Il est probable que les petits rhinolophes se déplacent en hiver dans des cavités ou des bâtiments en dehors du site Natura 2000.

Les suivis télémétriques de l'espèce en Corse (Beuneux, 2008) ont permis de connaître les déplacements de ces animaux en période de reproduction. Les distances séparant le gîte de la zone de chasse sont très variables allant de moins de 300 m à plus de 1700 m (exceptionnellement 8 km pour un cas) ; les mâles peuvent s'éloigner à 4km. L'aire moyenne des sites de chasse avoisine 6,3 ha (de 0,4 à 22 ha). Ils utilisent entre 1 et 5 territoires de chasse. Durant leur activité de chasse, les petits rhinolophes réalisent une à deux pauses dans des gîtes (repositoires) différents du gîte diurne. Ainsi, en plus des gîtes principaux, il est nécessaire à ces animaux d'avoir une série de repositoires sur leur site de chasse.

Actuellement, au minimum cinq noyaux de population reproductrices sont identifiés (Figure 35) :

- Mortella
- Saleccia (avec Costa Pana, Chiusellu, ancienne bergerie jouxtant la maison des gardes, pailler près du stationnement et probablement d'autres bâtiments)
- Baccari/Chiosu
- Casa Vittoria/Logu Pianu (population non retrouvée récemment)
- Ostriconi/Ifana.

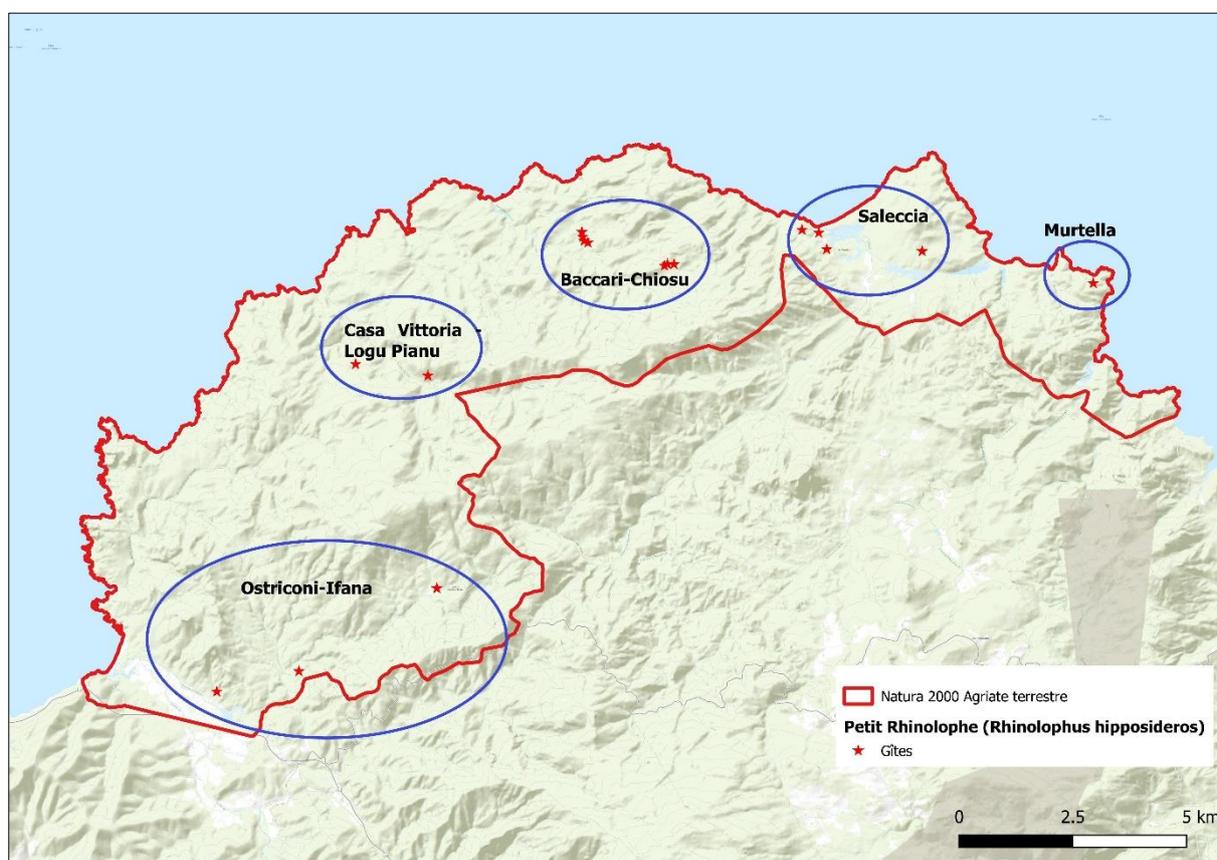


Figure 35 : Gîtes et noyaux de population de Petit Rhinolophe (d'après GCC, 2019 comm. pers)

Pour chaque « noyau », des pagliaghji ou bâtis sont identifiés et sont chaque année fréquentés par les animaux en période de reproduction ; certains d'entre-eux ont été restaurés ou/et en bon état (Mortella, Baccari), d'autres dans un état précaire (Chiosu, Chierchiu, Ifana, Costa Pana..) et certains sont détruits (Casa Vittoria...).

L'existence d'autres populations de Petit Rhinolophe dans l'Agriate n'est pas exclue, notamment sur la plaine viticole de Teti (hors site Natura 2000), peu prospectée.

Avec les recensements de 2015, on peut supposer qu'en raison des travaux dans le sémaphore de la Mortella, l'effondrement du pagliaghju de Casa Vittoria et le mauvais état de celui de Costa Pana, les chauves-souris se sont déplacées vers d'autres gîtes comme Chiusellu (proche de Saleccia) et Catrea (hors site Natura 2000). Probablement d'autres gîtes secondaires ont pu également être occupés.

En 2017, six gîtes ont bénéficié de petits aménagements destinés à résorber les dérangements dus au bétail divagant qui accède aux pagliaghji abandonnés et ouverts (GCC, 2017).

L'effondrement de nombreux pagliaghji constitue un risque de raréfaction des petits rhinolophes dans l'Agriate. La reconstitution d'un réseau de gîtes distants entre eux d'environ 4 km paraît un enjeu majeur de conservation pour cette espèce sur le site. Il est connu que cette espèce a besoin d'un réseau de gîtes lui permettant de faire de courtes pauses durant les nuits de chasse ou de changer de bâtiment au cours des saisons. La restauration du pagliaghju de Casa Vittoria semble être une priorité. Des mesures urgentes devraient également être prises pour celui de Costa Pana (privé). Dans un second temps, la reconstitution d'un réseau de gîtes dans les secteurs de Terriccie, de l'Ostriconi (Gradu probablement) et la restauration des petites constructions du Chiosu semblent nécessaires, de même que la prise en compte d'un aménagement spécifique dans les travaux prévus à la maison d'Ifana. Pour une meilleure gestion conservatoire de l'espèce, le réseau de gîtes doit être complété en périphérie du site Natura 2000 dans les sites déjà identifiés : ancienne maison cantonnière du Chierchiu (privé), Catrea/Costa Bendia (privé), Fiume Santu (privé), Aducha (privé).

- Les autres espèces de chauves-souris

Mis à part le Petit Rhinolophe, les mentions des autres espèces restent fragmentaires à l'échelle du site Natura 2000 (Figure 36, base de données du GCC).

Quatre bâtiments sont occupés par d'autres espèces de chauves-souris : le Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus* (Baccari et Ifana), la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhli* (Sémaphore de la Mortella), la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Ifana), le Murin du Maghreb *Myotis punicus* (oriu de Granaia), mais ces espèces n'y ont été vues qu'une seule fois.

Le pont de l'Ostriconi sous la route T30, en limite extérieure du site Natura 2000, abrite une colonie de Sérotine commune *Eptesicus serotinus* de découverte récente (GCC, comm. pers.).

Les autres mentions concernent des espèces contactées lors de captures au filet (Ostriconi) ou d'inventaires acoustiques ponctuels (Saleccia en 2006, Barataud & GCC, comm. pers.). La détection acoustique de la présence de la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* reste à confirmer car il n'existe pas de mention récente de l'espèce observée en main en Corse, alors que d'autres contacts attribués à cette chauve-souris l'ont été en plaine orientale (Barataud & Giosa, 2006).

L'observation de Molosse de Cestoni *Tadarida teniotis* au col d'Affacatoghju (Acciolu), laisse supposer la présence d'un gîte dans les falaises de l'Anse Pinzuta (G. Faggio, obs. pers.).

Des études télémétriques du déplacement du Murin de Capaccini *Myotis capaccinii* (Rist et al., 2010) ont permis de mettre en évidence l'utilisation de deux secteurs de chasse pour cette espèce : Saleccia-Lotu-Panecalellu pour des animaux d'une colonie de reproduction à Oletta, l'Ostriconi pour une colonie de reproduction à Castifau. Une connexion a également été établie entre la colonie de Castifau et celle d'Oletta par un déplacement d'individu (de même que deux autres gîtes à Capuralinu et Losari). Même si on ignore exactement les trajets utilisés pour leurs déplacements (uniquement au-dessus des terres ou aussi le long des côtes), l'utilisation des lagunes (habitat prioritaire de la directive Habitats) et des estuaires comme zones de chasse pour cette espèce est établie.

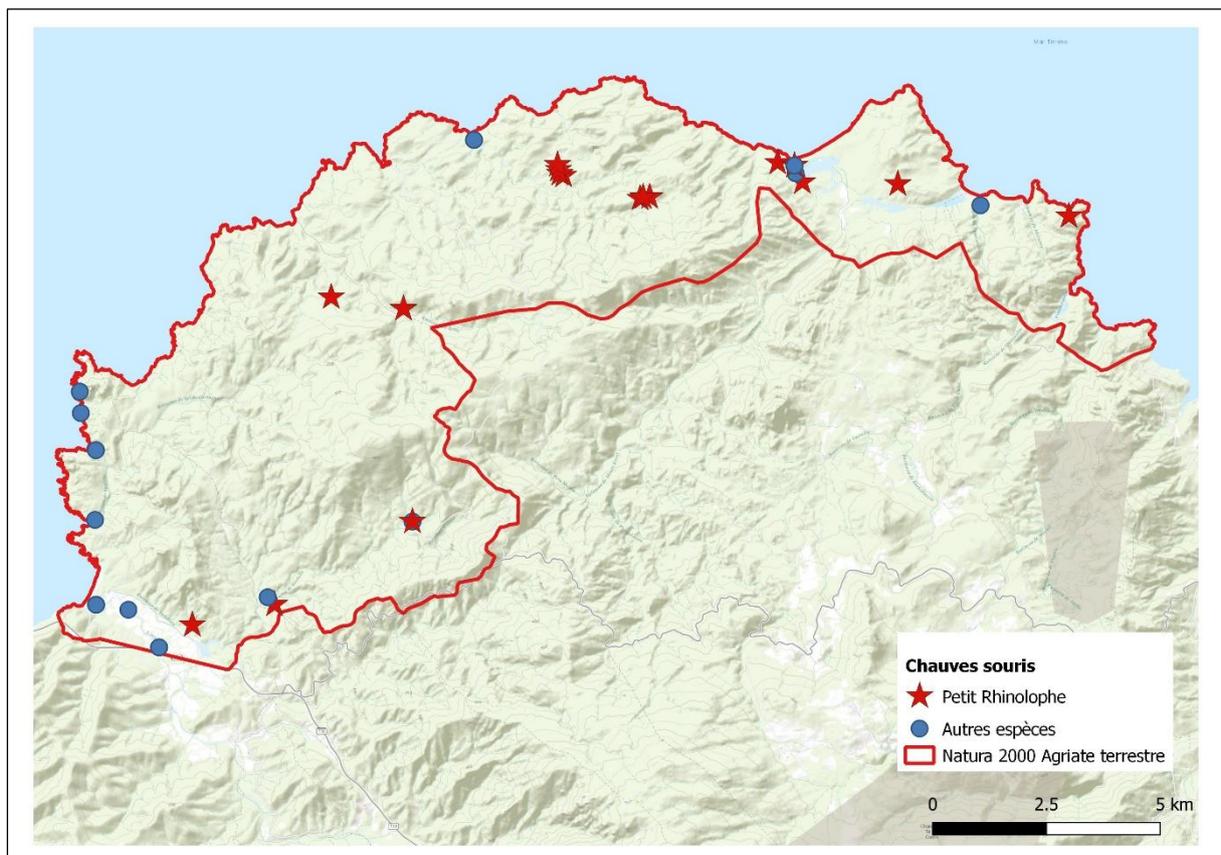


Figure 36 : Répartition des espèces de chauves-souris (d'après GCC, 2015)

Actuellement très peu d'informations sont connues sur l'activité nocturne des chauves-souris présentes dans l'Agriate (intérêt trophique, zones de transit...). De rares études acoustiques et des captures à l'aide de filets ont permis le recensement de 14 espèces de chauves-souris sur quelques sites (moins de 5 sites). Un programme orienté sur les zones de chasse potentielles de l'Agriate (zones humides notamment) s'avère nécessaire afin d'apprécier un peu mieux l'intérêt des habitats naturels pour ces mammifères volants, de veiller à leur bon état de conservation, et enfin d'appréhender si les colonies actuelles trouvent leurs ressources trophiques à proximité ou si celles ci sont insuffisantes.

Les autres mammifères

- Le Chat forestier *Felis silvestris*

Venant confirmer les observations réalisées par certains usagers du site (bergers), la présence du Chat forestier *Felis silvestris* a été confirmée en 2014 dans l'Agriate lors d'une étude réalisée par l'ONCFS (Benedetti & Cecchini, Inédit). Des pièges photos disposés sur des sites propices ont révélé sa présence. L'espèce est très mal connue en Corse et on la pensait disparue il y a encore quelques années. Les analyses génétiques qui sont en cours laissent penser que les animaux étudiés en Corse seraient rattachés à la forme de Chat forestier présente en Afrique du Nord, plutôt qu'aux populations européennes. Il serait en outre bien différent des chats harets présents aussi en Corse sur la base de l'étude de leurs comportements (présence loin des habitations, grands déplacements, silhouette et posture, ...). L'ONCFS poursuit ses études en priorité sur les espaces où cet organisme est gestionnaire, mais un approfondissement de la localisation du chat dans l'Agriate constitue un enjeu majeur de conservation pour le site.

Les amphibiens

Les mentions d'amphibiens et de reptiles présents dans l'Agriate relèvent d'observations ponctuelles et reflètent l'absence d'inventaire spécifique concernant ces espèces. Les données exploitées dans ce document d'objectifs proviennent de la bibliographie générale (Delaugerre & Cheylan, 1992) et de bases de données (DREAL Corse, 2018, CEN-Corse), ainsi que de quelques observations ponctuelles des agents du Conservatoire du littoral ou de la Collectivité de Corse (gardes du littoral). Elles nécessiteraient d'être complétées par des observations récentes qui ont été probablement faites par des naturalistes, mais qui ne sont pas saisies dans les bases de données informatisées. Il serait bien d'inciter également les gestionnaires et les différents intervenants à noter leurs observations quand ils vont sur le terrain (des applications portables faciles à utiliser sont maintenant disponibles).

Une seule espèce d'amphibien de l'**annexe II** de la directive Habitats est présente sur le site :

- Le Discoglosse sarde *Discoglossus sardus*

Il est mentionné sur plusieurs localités dans la plaine de l'Ostriconi, ainsi que ponctuellement à Saleccia, Ghignu, Alga Pùtrica, Malfalcu, Vana et Ifana. Quelques observations issues de bases de données diverses (OGREVA) mentionnent le Discoglosse corse *Discoglossus montalentii*, mais elles se rapportent à des erreurs de saisie.

Trois autres espèces de l'**annexe IV** de la directive Habitats sont présentes sur le site Natura 2000 :

- Le Crapaud vert des Baléares *Bufo viridis balearicus*

Pourtant bien connu notamment au niveau des plages de sable et des petites zones humides en continuité avec celles-ci, il n'y a que quelques mentions de l'espèce dans les données naturalistes informatisées pour le site, à l'Ostriconi, Tettu, Ghignu, Saleccia, Mezzanu. Sa présence est liée au bon état de conservation des lagunes et estuaires, ainsi que des massifs dunaires contigus où il peut estiver et hiberner.

- **La Rainette sarde *Hyla sarda***

Il existe seulement quatre mentions informatisées de cette espèce (cours d'eau de l'Ostriconi et marais de Cannuta), alors que des chants de Rainette sont souvent entendus près des petites zones humides de Saleccia et du Lotu. Cette espèce est probablement plus commune dans l'Agriate et des précisions sur sa répartition devraient faire l'objet d'inventaires nocturnes. Les déficits hydriques et la disparition de certains points d'eau douce (sources, ruisseaux) limitent ses potentialités de reproduction.

- **La Grenouille de Berger *Pelophylax lessonae bergeri***

Sur le site Natura 2000, elle est mentionnée essentiellement à l'Ostriconi (embouchure, cours d'eau et marais de Cannuta). Les autres localités où sa présence est attestée sont sur l'étang du Lotu, à Saleccia, Ghignu, à l'embouchure du Tettu et près de la bergerie de Monticellacciu. Elle a récemment été entendue dans la partie amont du ruisseau de Suaellu, près de Bocca d'Affacatoghju (I. Guyot, mai 2019). Comme pour les autres amphibiens, des prospections systématiques du site devraient pouvoir préciser la répartition de la Grenouille de Berger dans l'Agriate.

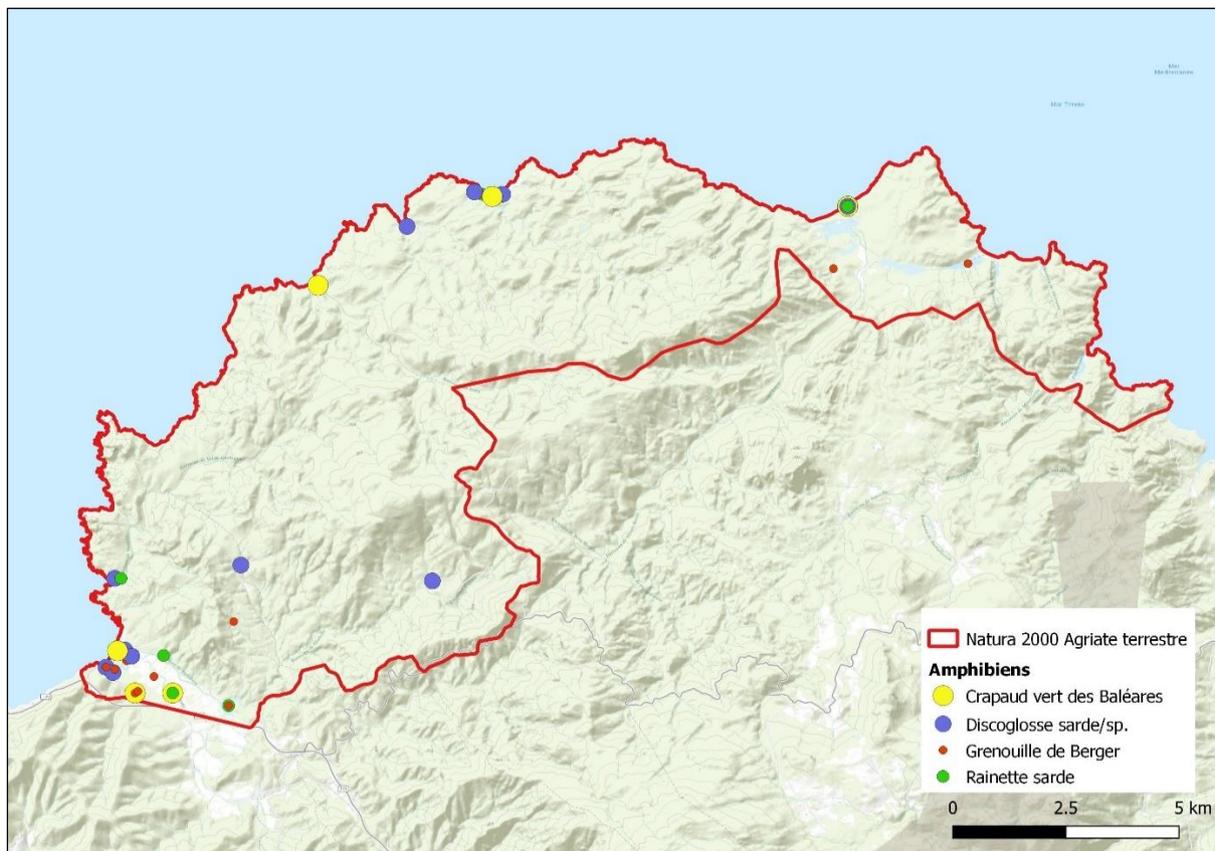


Figure 37 : Localisation des espèces d'amphibiens (source : OGREVA, CEN, Cdl)

En outre, une observation d'**Euprocte de Corse *Euproctus montanus*** (annexe II de la directive) dans le ruisseau de Baccialu, sous la route D81 (obs. M. Delaugerre) est à garder à l'esprit dans le cadre d'une éventuelle extension du site Natura 2000. Il s'agit probablement d'une donnée ponctuelle, mais les mentions de cette espèce à basse altitude sont plutôt rares pour valoir la peine d'être prise en compte (sa présence est connue sur le Tenda, dans le Nebbiu et dans le Cap Corse pour les localités les plus proches).

A l'évidence, il existe un manque de données d'inventaires des amphibiens du site et les mêmes explications et recommandations générales que pour les reptiles peuvent être faites. Les données connues d'amphibiens se croisent avec la localisation des lagunes et des micro-estuaires. Une priorité d'inventaires des amphibiens serait à faire sur ces milieux de transition terre-mer. Ils pourraient trouver une complémentarité avec d'autres études écologiques sur le fonctionnement et la composition faunistique des zones humides littorales saumâtres du site.

Les autres milieux à prospector prioritairement seraient les mares temporaires méditerranéennes (une seule sur le site Natura 2000, mais trois autres groupes à proximité), ainsi que les pelouses et prairies humides.

Dans un second temps, il faudrait privilégier des inventaires sur les cours d'eau coulant plusieurs mois par an : Liscu, Toccone, Tettu, Suaelli, Ifana/Grotelle/Vadellare (incluant le marais de Cannuta d'Ostriconi), ainsi que les marais d'eau douce de Saleccia : Cannuta, Pardinella et Petraiacciu.

Indépendamment de ces inventaires, afin de maintenir et de favoriser les amphibiens sur le site, des petits aménagements de points d'eau au niveau de certaines sources, fontaines et écoulements pourraient être réalisés lorsque des travaux sont programmés sur ces espaces. Il pourrait s'agir par exemple des travaux de réaménagement de la piste de Saleccia prévus dans les années prochaines (source de Vanzaro à Saleccia, conservation de mares sur la piste longeant de Liscu, passages de radiers, autres sources sur le tracé...).

Les fontaines de Locu Pianu et du domaine d'Ifana ont déjà été restaurées en 2013-2016 (Annexe 5) et des aménagements sont à programmer sur d'autres fontaines propices aux amphibiens. Pour ce faire, un inventaire de toutes les sources existantes serait à réaliser sur tout le territoire car, indépendamment de leur intérêt pour la faune et la flore, elles constituent des témoins de l'évolution de l'hydrologie dans le temps.

Les reptiles

Globalement, les données disponibles sur les reptiles sont elles aussi fragmentaires et ne reflètent pas la répartition réelle des espèces sur le site. Des lacunes seraient à combler par des prospections et des inventaires dans un premier temps au moins pour les espèces inscrites à l'annexe II de la directive, à savoir la Cistude d'Europe et le Phyllodactyle d'Europe.

Sept espèces de reptiles inscrites **aux annexes II ou IV** de la directive Habitats sont présentes sur le site (voir aussi Tableau 11) :

- **Cistude d'Europe *Emys orbicularis***

Elle est citée sur les zones humides principales de l'Ostriconi (cours d'eau) et à Padulella (Saleccia). Il existe aussi des mentions à Fiume Santu, Fiume Bughju, Ghignu, Alga Pùtrica, et Malfalcu confirmant sa présence dans les petits estuaires et marais littoraux. Sa mention ancienne dans le secteur d'Ifana est à vérifier, mais la présence d'un bassin de retenue d'eau autrefois utilisé peut en être l'explication.

Il est étonnant de ne pas la retrouver dans le marais de Cannuta (Saleccia) car c'est la plus grande étendue d'eau douce permanente du secteur. Mais comme il n'y a jamais eu d'inventaire spécifique sur le site de l'Agriate, le manque de connaissances sur l'espèce se révèle.

Deux données plus à l'intérieur interrogent sur l'écologie même de l'espèce. L'une est notée sur le ruisseau de Suallellu (qui se jette à Vana), mais très en amont de son embouchure. La présence d'eau dans le ruisseau jusqu'à la fin du printemps/début été peut avoir incité des animaux à remonter son cours (obs. I. Guyot). Non loin de là, l'observation de deux juvéniles en janvier 2013 dans le maquis entre les bergeries des Terriccie et le littoral (obs L. Hugot), loin de tout cours d'eau (mais dans un thalweg) est assez exceptionnelle, surtout à une période de l'année où elle est censée hiberner.

La diminution des apports d'eau douce dans les estuaires comme à Fiume Santu où la saison d'étiage semble s'avancer (N. Mallet, *comm. pers*) pourrait être préjudiciable à l'espèce.

- **Couleuvre verte-et-jaune *Hierophis viridiflavus***

Il existe très peu de mentions de l'espèce (Ostriconi, Saleccia, Ifana), reflétant un manque d'étude de répartition et d'enregistrement dans les bases de données des observations des naturalistes, plutôt que son absence sur une grande partie de l'Agriate. Cette couleuvre étant l'espèce de reptile la plus abondante en Corse.

- **Couleuvre Helvétique de Corse (= Couleuvre à collier de Corse) *Natrix helvetica corsa***

Les seules mentions de cette espèce sont localisées à l'Ostriconi et au marais de Padulella. Ses exigences écologiques lient sa présence à l'existence de milieux humides d'eau douce.

- **Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea***

Il existe deux mentions sur le site : une seule donnée ancienne (B. Lanza en 1982, marais de Padulella), mais la précision géographique ne permet pas sa localisation exacte, et une donnée à Malfalcu (M. Delaugerre en 1991). Ces deux mentions intégrées dans les bases de données ne reflètent pas la situation réelle du Phyllodactyle dans l'Agriate qui est « spatialement bien réparti, en densité moyenne » (M. Delaugerre, *comm. pers.*).

- **L'Algyroïde de Fitzinger *Algyroides fitzingeri***

Petit lézard très discret, endémique à la Corse, son statut est très mal connu et fait partie des espèces prioritaires pour l'acquisition de connaissances. Deux mentions sont signalées pour le site à Vana et Ifana.

- **Lézard de Sicile *Podarcis siculus***

Sa présence n'est pointée qu'à l'Ostriconi au niveau de l'embouchure et des dunes, à Saleccia ainsi qu'à Ifana. Une étude sur sa répartition précise dans l'Agriate apparaît nécessaire.

- **Lézard tyrrhénien *Podarcis tiliguerta***

Bien que très commun et réparti sur presque tout le territoire, ses mentions dans les bases de données naturalistes sont rares pour l'Agriate : Ostriconi, Saleccia, Ghignu, Malfalcu, Ifana et deux localités en bord de route ou de piste.

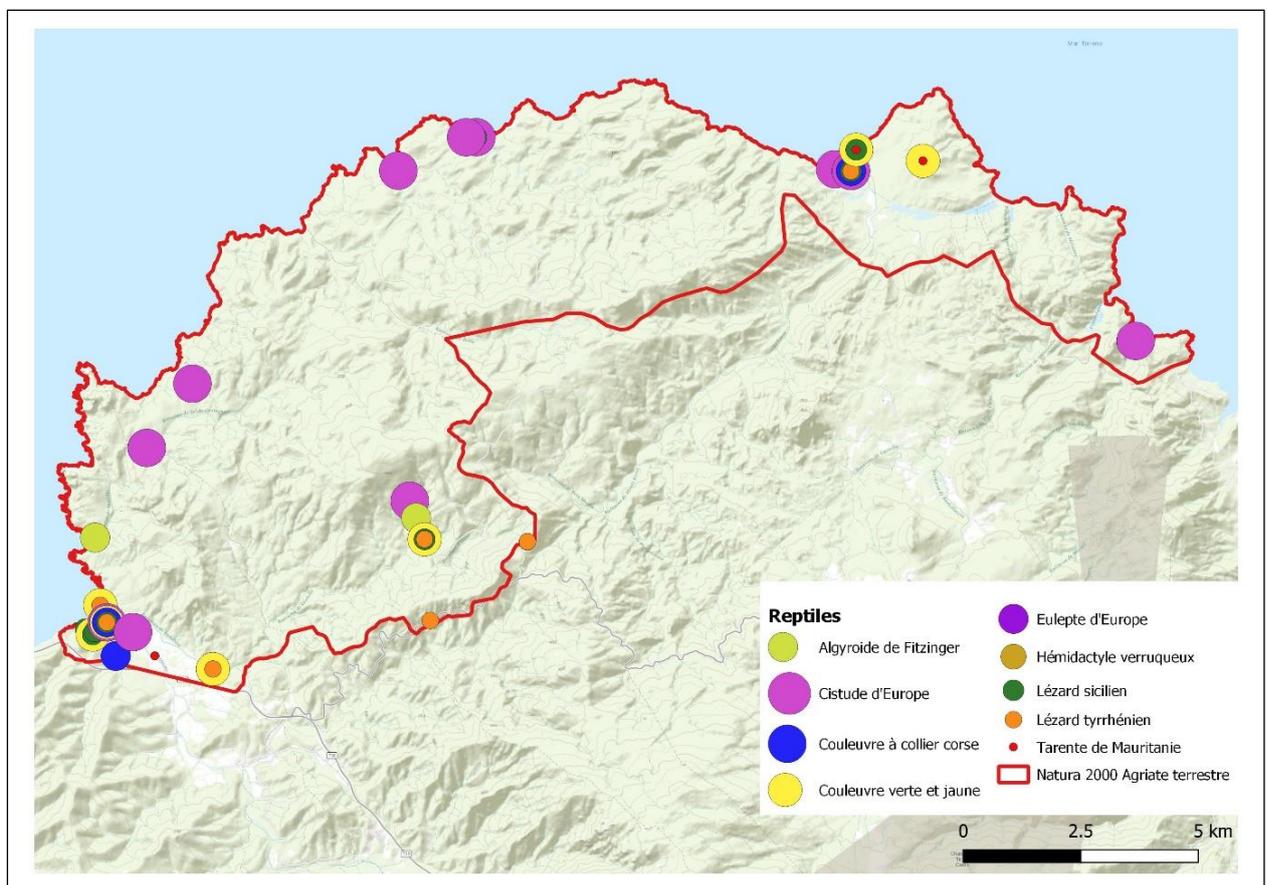


Figure 38 : Localisation des espèces de reptiles (source : OGREVA, CEN, Cdl)

2.7. Les autres espèces d'intérêt patrimonial

2.7.1. La flore

Les inventaires floristiques réalisés sur le site dressent une liste de 64 taxons bénéficiant d'un intérêt patrimonial fort en tant qu'espèce protégée, et/ou présente sur la liste des espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF, ou avec un statut d'espèce en danger d'extinction sur la liste rouge de la flore vasculaire de Corse (voir Annexe 3).

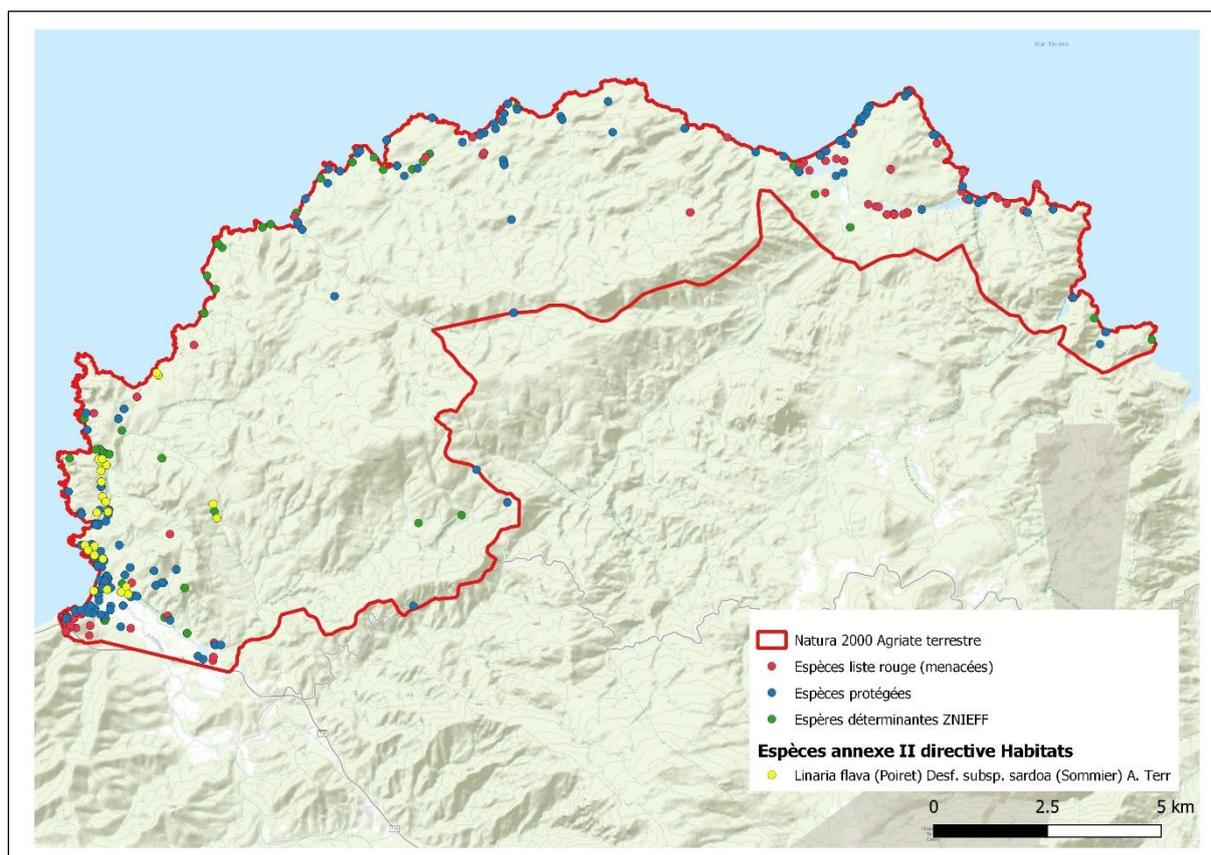


Figure 39 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales (d'après Base de données géo-localisées du CBNC)

Cinq espèces identifiées sur le site Natura 2000 sont considérées comme vulnérables selon les critères des listes rouges régionales de l'UICN :

Tableau 13 : Liste des espèces "vulnérables" (Delage & Hugot, 2015)

| Nom scientifique | | Localisations |
|--|-----------------------------|---|
| <i>Aeluropus littoralis</i> (Gouan) Parl. | Éluope du littoral | Marais de Padulella (Saleccia) |
| <i>Bupleurum subovatum</i> Link ex Sprengel | Buplèvre allongé | Embouchure de l'Ostriconi |
| <i>Plantago crassifolia</i> Forssk. | Plantain à feuilles grasses | Plages de Saleccia et du Lotu |
| <i>Silene coeli-rosa</i> (L.) Godron in Gren. & Godron | Silène Rose-du-ciel | Fiume Santu, Mezzanu, Panecalellu, Lotu |
| <i>Stachys maritima</i> Gouan | Épiaire maritime | Mezzanu |

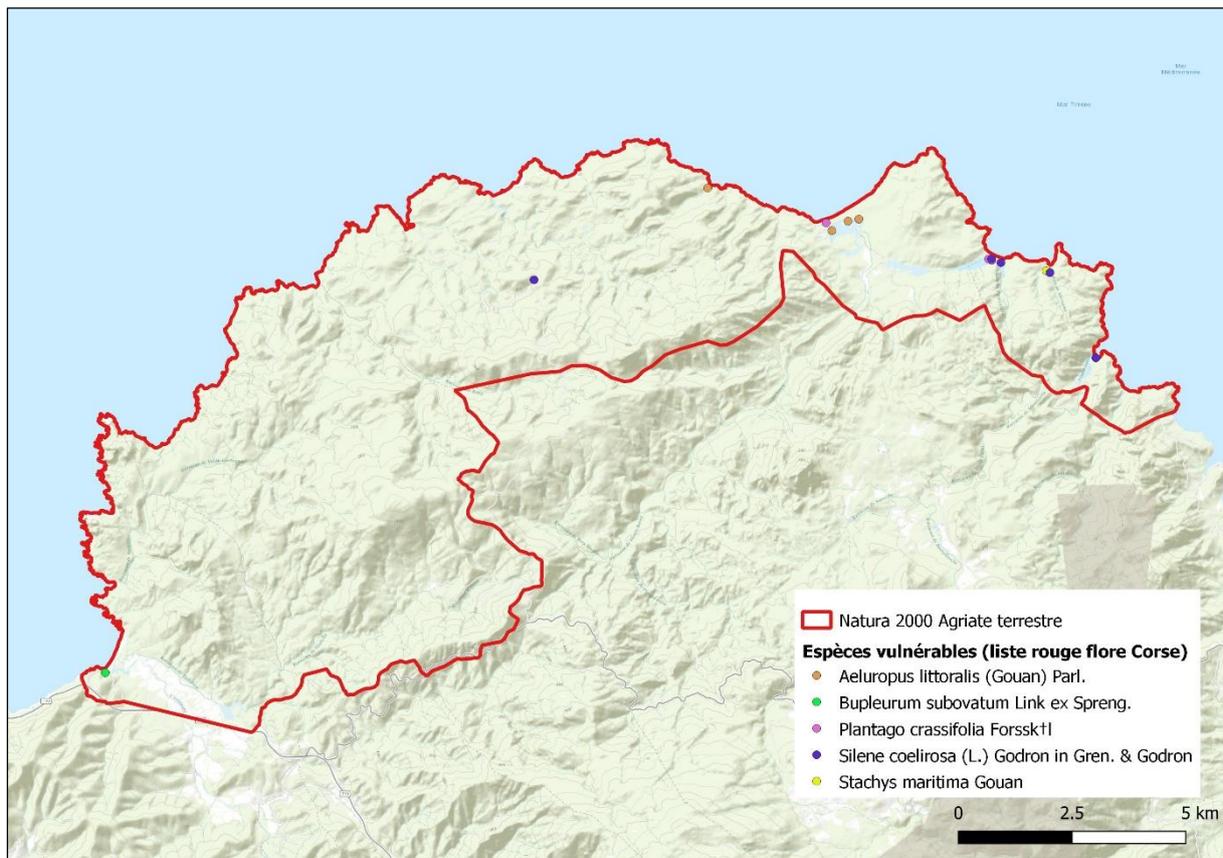


Figure 40 : Localisation des espèces floristiques vulnérables (d'après Base de données géo-localisées du CBNC)

2.7.2. La faune

Les oiseaux

Bien que ce site Natura 2000 ne soit pas désigné au titre de la directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale / ZPS) mais de la directive Habitats (ZSC), il apparaît important de prendre en compte ces espèces dans son évaluation écologique.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'inventaire sur l'ensemble du site, neuf espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux sont présentes dans la partie terrestre du site Natura 2000 « Agriate ». Une autre, le Busard cendré a été trouvée nicheuse dans la plaine de Teti (hors site N2000) en 2010 près du Monte Ghjènuva (N. Cheneval, *comm. pers.*), ce qui constitue une donnée remarquable du fait de sa nidification rare et occasionnelle en Corse.

Dans le site Natura 2000, il n'existe en fait que deux inventaires des oiseaux nicheurs, l'un sur les oiseaux nicheurs des zones humides (Faggio & Thibault, 1989), l'autre réalisé à l'Ostriconi en 1988-1989 (Faggio, 1989). Un suivi spécifique sur le Balbuzard a également été réalisé depuis 1987 par le Parc naturel régional de Corse. Des observations ponctuelles d'observateurs viennent compléter les informations sur les oiseaux nicheurs (sources : OGREVA et CEN-Corse). Enfin, un suivi de l'impact de l'incendie de 1992 a été réalisé de 1993 à 2013 sur un secteur le long de la piste de Saleccia

(Furnellu) et à l'extérieur du site Natura 2000, ainsi que deux transects, l'un en zone brûlée l'autre non brûlé (ou incendié antérieurement) de 1993 à 1997 (Prodon, 2013). Cette étude est actuellement la seule réalisée en Corse sur une longue période (20 ans) permettant de suivre la recolonisation de l'avifaune nicheuse (toutes espèces) sur un secteur incendié.

Liste commentée des espèces nicheuses de l'annexe I de la directive Oiseaux :

- Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*

Un couple de Balbuzard s'est installé dans le secteur de l'Acciolu depuis 1992 (Thibault & Dominici, 1992) sur un nid artificiel construit par le Parc naturel régional de Corse sur un ancien emplacement. Une première reproduction a été attestée en 1995, puis quasiment chaque année depuis 1998. Une trentaine de couples se reproduit en Corse dont quatre dans le PNMCCA avec celui de l'Acciolu. Contrairement à d'autres secteurs de Corse, les dérangements occasionnés par les embarcations ne sont pas avérés pour ce site de nidification qui ne se trouve pas sur un trajet très fréquenté par les plaisanciers venant de San Fiorenzu ou d'Isula Rossa. Cependant, les éventuelles perturbations, notamment dues à des bateaux restant au mouillage sous les falaises par temps calme, restent à être évaluées.

De la terre, ce nid de Balbuzard n'est pas visible du sentier littoral ce qui garantit également sa tranquillité. Toutefois, le développement, ces dernières années, de certains itinéraires de randonnée équestre et pédestre à proximité du nid pourrait occasionner des dérangements des oiseaux lors de la période de reproduction qui s'étend de février à juillet.

Ainsi, afin de palier à d'éventuelles perturbations, une réglementation appropriée serait à prévoir pour limiter les accès des randonneurs à pied ou à cheval par voie terrestre, instituer une limite d'approche maritime et restreindre l'usage d'engins volants à proximité (drone, parapente...). Le suivi de la reproduction du Balbuzard de l'Acciolu a été assuré par le PNR Corse jusqu'en 2012 (Dominici, 2012) ; il faut songer aujourd'hui à prendre le relais avec une équipe sur place.

- Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

Un nid de Faucon pèlerin est connu à l'Acciolu mais le suivi de sa reproduction n'est pas réalisé. Une supposition de présence d'un couple est relevé certaines années sur le Monte Ghjènuva (en dehors du site Natura 2000), sans toutefois de preuve formelle de reproduction. Cela serait à rechercher.

- Milan royal *Milvus milvus*

Il est signalé à l'Ostriconi, qui constitue un habitat très favorable à l'espèce pour sa nidification (présence de grands arbres). Toutefois, aucun nid n'a été précisément répertorié. Il est également signalé dans les secteurs de Casa Vittoria et de Saleccia, sans preuve de reproduction.

- Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Cet oiseau nocturne est présent au moins à l'Ostriconi et à Saleccia. Les estuaires et les plaines proches du littoral constituent ses habitats de prédilection en raison de la présence de nombreux insectes volants nocturnes.

- **Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio***

Elle a été seulement notée dans la plaine de l'Ostriconi où elle niche le plus souvent dans les buissons épineux constituant certaines haies, ainsi qu'à Ifana. Sa présence serait possible dans d'autres secteurs comme à Saleccia. La présence de bétail lui est favorable car les animaux attirent quantité d'insectes entrant dans son régime alimentaire. La présence de la Pie-Grièche à tête rousse *Lanius senator badius* serait à confirmer. Bien que cette dernière ne soit pas inscrite à la directive Oiseaux, elle bénéficie d'un Plan National d'Action (PNA) et elle est classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Corse avec une priorité de conservation majeure (Linossier et al., 2017).

- **Alouette lulu *Lulula arborea***

Sur le site Natura 2000, cette alouette est signalée uniquement dans l'Ostriconi. Elle fait son nid à même le sol, dissimulé dans très peu de végétation parfois même une simple touffe d'immortelles. Il est probable qu'elle soit présente ailleurs, en particulier sur des milieux ouverts comme à Saleccia.

- **Pipit rousseline *Anthus campestris***

La présence du Pipit rousseline ne figure pas sur les inventaires informatisés disponibles. Pourtant il est connu au moins dans le secteur Ostriconi-Acciolu et le long du sentier littoral entre E Solche et Malfalco où il fréquente les milieux rocaillieux parsemés de végétation basse laissant le sol accessible, comme les formations côtières à euphorbes et immortelles correspondant à l'habitat n°5310.

- **Fauvette sarde *Sylvia sarda***

Elle fréquente les strates de maquis les plus basses où elle peut nicher dans des buissons de quelques dizaines de centimètres de haut. Bien que sa répartition exacte ne soit pas documentée pour l'Agriate, elle est très souvent rencontrée à l'exception des secteurs agricoles et de la végétation élevée. Elle s'accommode bien des incendies où elle peut reconquérir les zones dévastées dès l'année suivant la destruction par le feu (Prodon, 2013). Elle est classée « NT » (quasi menacée) sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Corse avec une priorité de conservation majeure (plus forte valeur, au même titre que le Gypaète barbu ou la Sittelle corse).

- **Fauvette pitchou *Sylvia undata***

Espèce proche de la Fauvette sarde, la Fauvette pitchou fréquente, elle, les strates de végétation plus élevées du maquis (bruyère arborescente, genévriers, arbousiers...). Tout comme sa consœur la cartographie de la répartition est mal renseignée pour le territoire alors qu'elle est souvent contactée dans l'Agriate, mais elle n'a pas fait l'objet d'inventaire systématique.

Autres intérêts ornithologiques du site :

Les zones humides et en particulier les lagunes et estuaires, apportent une grande diversité dans l'avifaune de l'Agriate (Faggio & Thibault, 1989) avec huit espèces supplémentaires par rapport aux zones de maquis (Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*, Gallinule-Poule d'eau *Gallinula chloropus*, Foulque macroule *Fulica atra*, Canard colvert *Anas platyrhynchos*, Bouscarle de Cetti *Cettia cettii*, Rousserole effarvate *Acrocephalus scirpaceus*, Rousserole turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*). Le seul inventaire réalisé sur les oiseaux nicheurs des zones humides a 30 ans et les données ne sont certainement plus d'actualité. On ne connaît pas non plus l'attrait de ces milieux pour les oiseaux en migration, notamment au printemps, période la plus intéressante en Corse pour les migrateurs.

Le **petit Gravelot** est une espèce qui niche en Corse préférentiellement sur les cordons sableux au niveau des estuaires, en installant son nid à découvert sur le sol. Il est classé en danger d'extinction (EN) sur la liste rouge régional des oiseaux nicheurs avec une priorité de conservation forte. Sa présence était connue autrefois (il y a une trentaine d'années) au moins au Lotu, mais il n'a plus du tout été revu dans ce secteur. Le littoral de l'Agriate étant aujourd'hui très fréquenté par les randonneurs et les plaisanciers, cette espèce ne peut probablement pas trouver de zones assez tranquilles pour y nicher.

Perspectives :

Avec au moins 9 espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, le site de l'Agriate n'est pas négligeable pour l'avifaune terrestre. A titre d'exemples, la ZPS « Vallée du Reginu » ne compte que 7 espèces nicheuses de l'annexe I de la directive Oiseaux, il y en a 9 pour la ZPS de l'Étang d'Urbinu, 5 pour celle des « Aiguilles de Bavella », 12 pour la ZPS « Pointe du Cap Corse » en prenant en compte 3 espèces d'oiseaux marins.

La Fauvette sarde pourrait être un élément majeur de la désignation de l'Agriate en ZPS (au titre de la Directive Oiseaux). Malgré son nom, c'est probablement la Corse qui accueille la majorité de ses effectifs mondiaux (espèce présente ailleurs uniquement en Sardaigne et dans l'archipel toscan). Elle est présente dans huit ZPS de Corse, avec des effectifs notables uniquement dans deux d'entre elles (Cap Corse et Golfe de Porto). Elle est présente dans une seule réserve naturelle (Tre Padule de Suartone), avec des effectifs et des tendances qui n'ont jamais été évalués. Elle fait partie des espèces déterminantes pour les ZNIEFF de type I où les autorités doivent s'assurer de la prise en compte d'un effectif significatif dans l'inscription de ces zones. Cependant cette évaluation n'est pas réalisée car il n'existe pas de suivi de cette espèce ni de suivi de ce critère.

Compte tenu de l'importante surface de maquis favorable à l'espèce, l'Agriate serait certainement le site Natura 2000 de Corse abritant le plus grand effectif nicheur de Fauvette sarde.

Afin d'étayer le dossier de désignation en ZPS, la réalisation d'inventaires sur un vaste secteur terrestre est nécessaire. Il serait préconisé de réaliser des inventaires sur une ou deux saisons de reproduction et de couvrir la totalité de l'Agriate entre l'Ostriconi et San Fiorenzu avec pour limite intérieure la route D81.

Ces inventaires permettraient également de préciser le statut dans l'Agriate d'autres espèces d'intérêt patrimonial (espèces protégées) comme par exemple :

- le Venturon corse *Carduelis corsicana* dont la répartition en Europe est limitée à la Corse, la Sardaigne et les îles toscanes et qui est classé « NT » (quasi menacé) sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Corse avec une priorité de conservation forte (Linossier et al., 2017),
- ou l'Hirondelle rousseline *Hirundo daurica* dont la nidification est observée depuis une dizaine d'années à l'Ostriconi, serait à étudier précisément car on dispose d'assez peu d'informations sur cette espèce en Corse (inscrite en nécessité d'amélioration des connaissances sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de l'Ile).

Il n'est pas exclu également de trouver la nidification actuelle d'autres espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux comme celle de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans les plaines ou les vignes du plateau de Teti qui ne s'y reproduisait pas en 2009-2011 (Seguin, 2015) mais dont la répartition a pu changer aujourd'hui.

Les insectes

La présence sur le site d'une seule espèce d'intérêt patrimonial nous a été transmise par l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC/OEC, 2018). Il s'agit d'une libellule, l'Aeschne isocèle *Aeshna isoceles* (O.F. Muller, 1767), qui figure sur la liste des espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF en Corse. Une seule localité (sur le cours d'eau de l'Ostriconi) est renseignée dans cette base de données sur les insectes de Corse.

De plus, le Leste à grands stigmas *Lestes macrostigma* a fait l'objet d'un suivi sur l'étang du Lotu en 2014, avec une population comprise entre 411 et 3928 individus (C. Berquier *comm. pers.* janvier 2015). Cette espèce est considérée comme très rare au niveau national et semble en régression en Corse dans certains milieux (région bastiaise). Elle fait partie de la liste des espèces de la déclinaison du Plan National d'Action (PNA) sur les odonates.

Les autres mammifères

- Lièvre corse *Lepus corsicanus*

Sa densité est faible et sa répartition fortement discontinue (ONCFS, 2006). L'essentiel des observations se situerait dans la plaine de Teti, mais il était présent dans les dunes fixées de l'Ostriconi jusqu'au moins en 1989 (Faggio, obs. pers.)

2.8. Menaces sur les milieux et espèces

2.8.1. Comparaison de l'évolution des habitats sur quelques sites

La comparaison des cartographies des habitats réalisées en 2002 (Hostis (L'), 2002) et en 2014-2016 (CBNC-OEC/MTES, 2016; ECOSPHERE, 2018) semble difficilement exploitable compte tenu des différentes méthodologies et classifications utilisées. Quelques constats peuvent être fournis à partir des photographies des sites (voir annexe 6 et figures ci-après) et des cartographies de végétation réalisées dans les années 1990 à l'Ostriconi et à Ghignu (Paradis & Piazza, 1991 ; Paradis & Piazza, 1999).

A l'Ostriconi (Figure 41, Figure 42) :

- On constate une très forte fragmentation de l'habitat des dunes à oyat avec une réduction de surface de plus de la moitié entre 2002 et 2014. Alors que les oyats étaient signalés comme abondants en plusieurs secteurs en 1990 (Paradis & Piazza, 1991), ils ne semblent plus constituer de groupement phytosociologique spécifique en 2014. Seules quelques touffes subsistent aujourd'hui en de rares endroits.
- Les hautes dunes jadis présentes à proximité du littoral se sont en grande partie érodées suite à la disparition de la végétation pionnière due à l'action de l'homme (fréquentation), du bétail (piétinement), des effets des tempêtes et du vent. Le sable a été déplacé vers l'intérieur, comblant les dépressions arrière-dunaires et envahissant les boisements de genévriers jusqu'à les étouffer.
- Des boisements d'aulnes glutineux ont disparu au milieu de la plaine cultivée entre 2002 et 2014, en particulier sur deux secteurs, l'un sur le cours inférieur de l'Ostriconi, entre deux parcelles cultivées (résultant probablement d'un incendie), l'autre près du domaine de

l'Ostriconi. Toutefois, les boisements d'aulnes semblent avoir globalement progressé par observation comparative des photographies aériennes de 1948 et 2016 (voir Annexe 6).



Figure 41 : L'Ostriconi en 2005 (Cdl/I. Guyot)



Figure 42 : L'Ostriconi en 2019 (G. Faggio)

A Ghignu (Figure 43, Figure 44) :

- Un développement des peuplements de lentisques et oléastres est aujourd'hui visible sur les dunes en particulier sur les pelouses dunales qui voient leur taille très réduite.
- Les dunes à oyats qui étaient déjà réduites à la fin des années 1990 (Paradis & Piazza, 1999) ont complètement disparu en 2017.

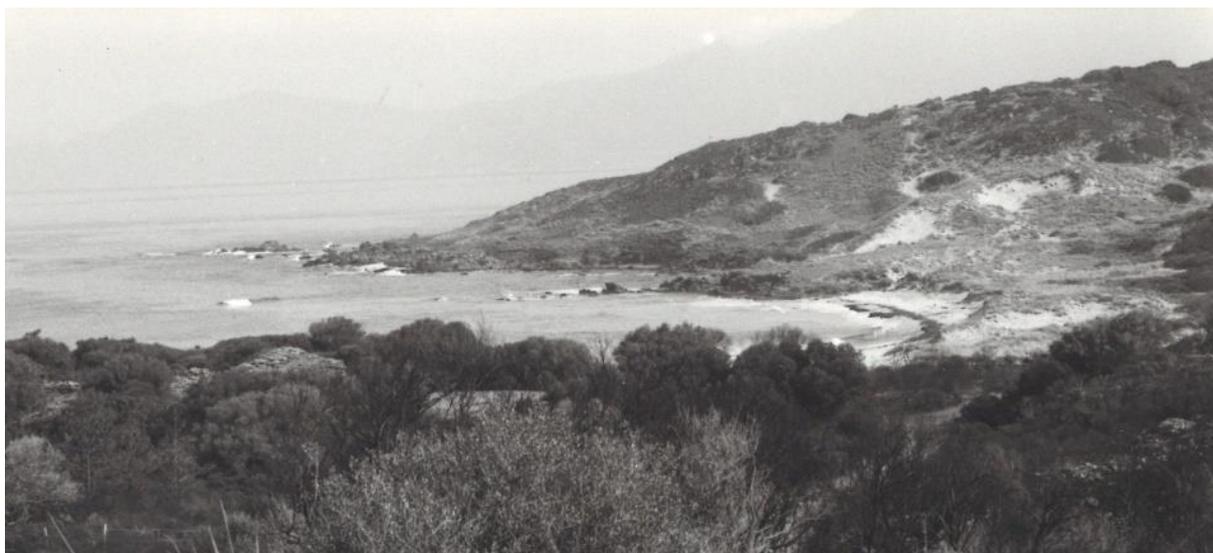


Figure 43 : Ghignu en 1983 (J. Orsolini)

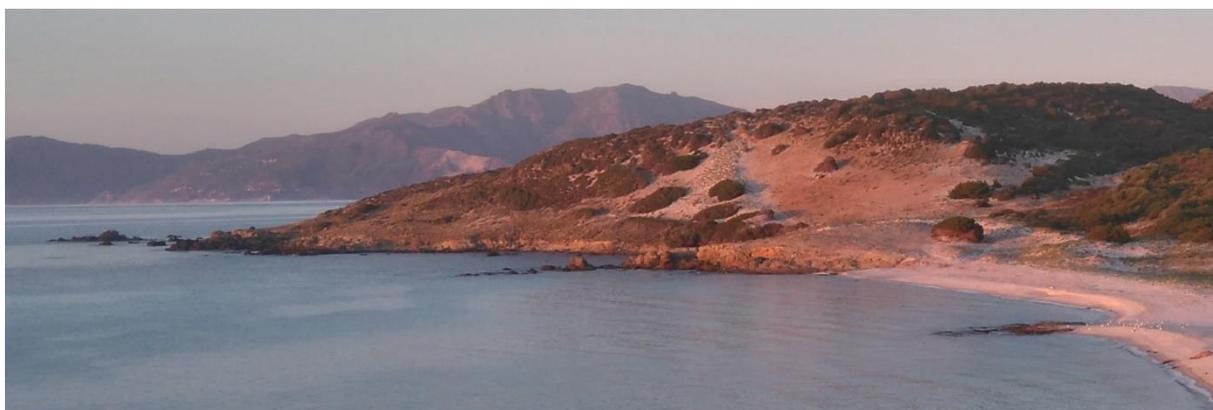


Figure 44 : Ghignu en 2017 (Cdl/I. Guyot)

A Saleccia (Figure 45, Figure 46, photos IGN 1948-2016 en Annexe 6) :

- Par rapport aux années 1950, une légère amélioration de la situation des dunes à oyats est notée sur la partie est de la plage entre les fourrés à genévriers et les laisses de mer, alors qu'à l'ouest les dunes à oyats ont quasiment disparu aujourd'hui
- Cependant, les peuplements dunaires de genévriers à gros fruits et surtout de pins d'Alep semblent s'être bien développés.



Figure 45 : Plage de Saleccia en 1961 (tournage film « le jour le plus long » - ECPA)



Figure 46 : Plage de Saleccia en 2017 (Cdl/I. Guyot)

2.8.2. Les incendies

Le suivi cartographique des incendies en Corse depuis 1973 (CdC, 2018) renseigne sur les secteurs ayant subi des feux. Entre 1970 et 2018, 10 incendies ont affecté le périmètre du site Natura 2000, parcourant 1864 ha cumulés (Figure 47).

L'incendie de 1992 reste dans les mémoires car il a été particulièrement dévastateur en parcourant près de 6500 ha sur l'ensemble de l'Agriate, détruisant bon nombre d'oliveraies centenaires. Parti de l'Ostriconi par jour de très fort vent, il s'est arrêté seulement en arrivant à la mer entre le Cepu et Fornali (Golfe de San Fiorenzu).

Dans le site Natura 2000, il a particulièrement affecté le vallon d'Ifana. Deux autres grands incendies ont parcouru le site Natura 2000 en 1980 (Cima d'Ortella, 408 ha détruits en tout) et 1985 (Cima d'Ifana, 412 ha détruits en tout). 50 ha ont également été calcinés en 1989 à Ifana sur une partie non brûlée en 1985 (autour de la maison). Un incendie a également détruit 400 ha du vallon du Valdolese (Fiume Bughju) en 1984. Dans les années 1980, des photos montrent des secteurs brûlés au Lotu, mais leur cartographie sur SIG semble faire défaut, tout comme des incendies localisés dans le secteur du marais de Cannuta (Saleccia) entre 1995 et 2000, puis en 2005 (*in Paradis et al. 2013*).

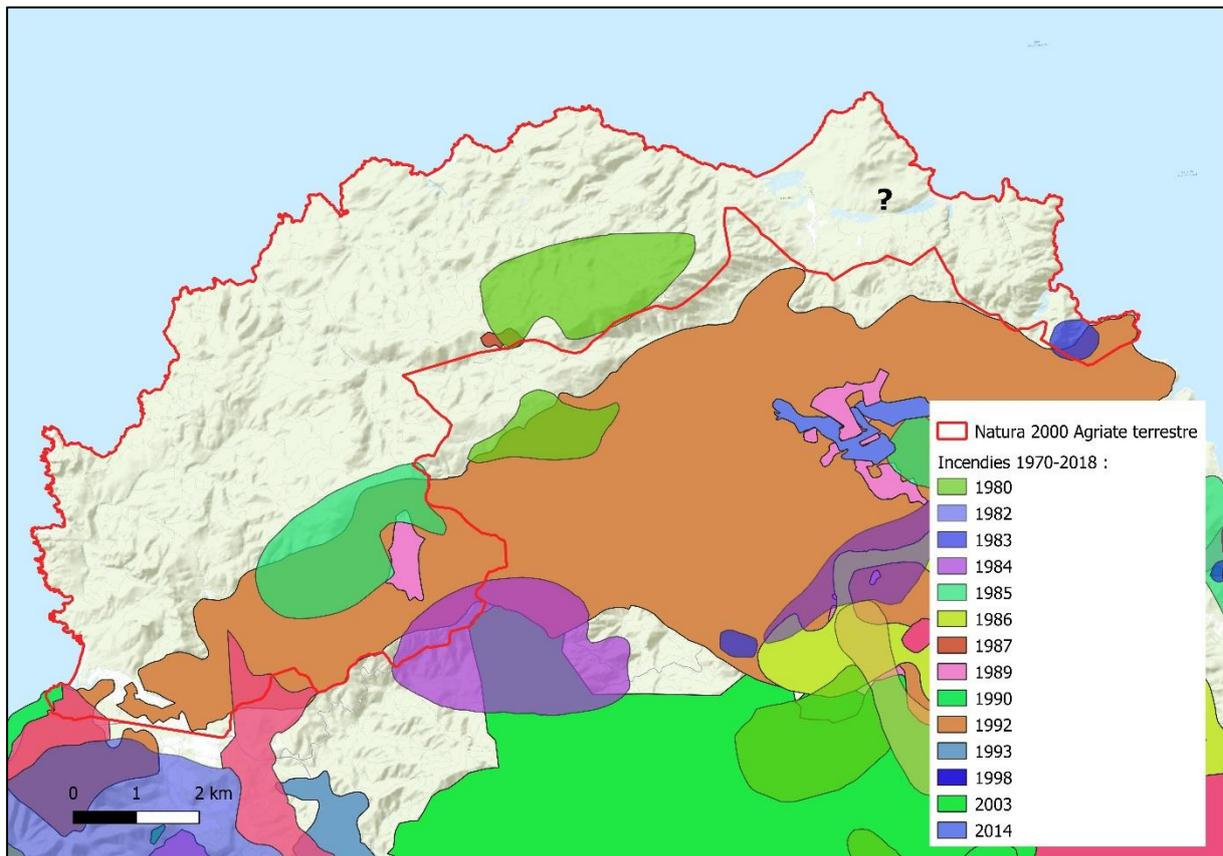


Figure 47 : Localisation des incendies sur le site Natura 2000 (1970-2018)

Des suivis, réalisés annuellement pendant 20 années, de la composition avifaunistique des zones de maquis incendiées après le feu de 1992 ont permis d'évaluer la reconquête de la végétation par les oiseaux après une perturbation majeure (Prodon, 2013). Les sites d'étude étaient en dehors du site Natura 2000, mais à proximité immédiate (autour de la mare temporaire de Furnellu et le long des pistes de Saleccia et de Malfalcu).

La reproduction des passereaux dans un milieu dépend de la structure et de la hauteur de la végétation. Chaque espèce présente aura des exigences écologiques liées à l'évolution de la végétation et les densités de couples nicheurs seront maximales quand le milieu sera le plus attractif pour chacune d'elles.

Dès la première année après le feu, l'étude a montré que 10 espèces pionnières sont déjà de retour comme le Pipit rousseline qui connaîtra son maximum de densité l'année après l'incendie. Les densités de l'Alouette lulu, également une espèce de milieux ouverts, seront les plus importantes 3 et 4 ans après l'incendie. Pour la Fauvette pitchou le maximum de densité sera atteint entre 3 et 5 ans après le feu, alors que pour la Fauvette passerinette (qui est liée aux maquis plus hauts que la Pitchou) ou la Pie-Grièche écorcheur ce sera entre 6 et 12 ans.

Il faudra attendre la 17^{ème} année après l'incendie pour voir apparaître des espèces dites forestières comme le Rouge-gorge. Pourtant, 20 ans après, d'autres espèces forestières communes manquent toujours par rapport à des zones témoins du secteur (Roitelet triple bandeau, Pinson des arbres). Il a été estimé qu'il faudra plus de 40 années pour un retour de l'avifaune par rapport aux zones témoins composées d'un maquis haut n'ayant pas brûlé depuis au moins 50 ans.

Par rapport à des zones étudiées dans les Pyrénées orientales, avec un cortège d'espèces végétales floristiques dominantes similaires, le maquis de l'Agriate met deux fois plus de temps à se reconstituer après un incendie pour revenir à une végétation arbustive mûre. L'explication n'est pas évidente à cerner, mais le très fort déficit hydrique de l'année 2003, ayant même provoqué une mortalité anormale de ligneux, pourrait y contribuer.

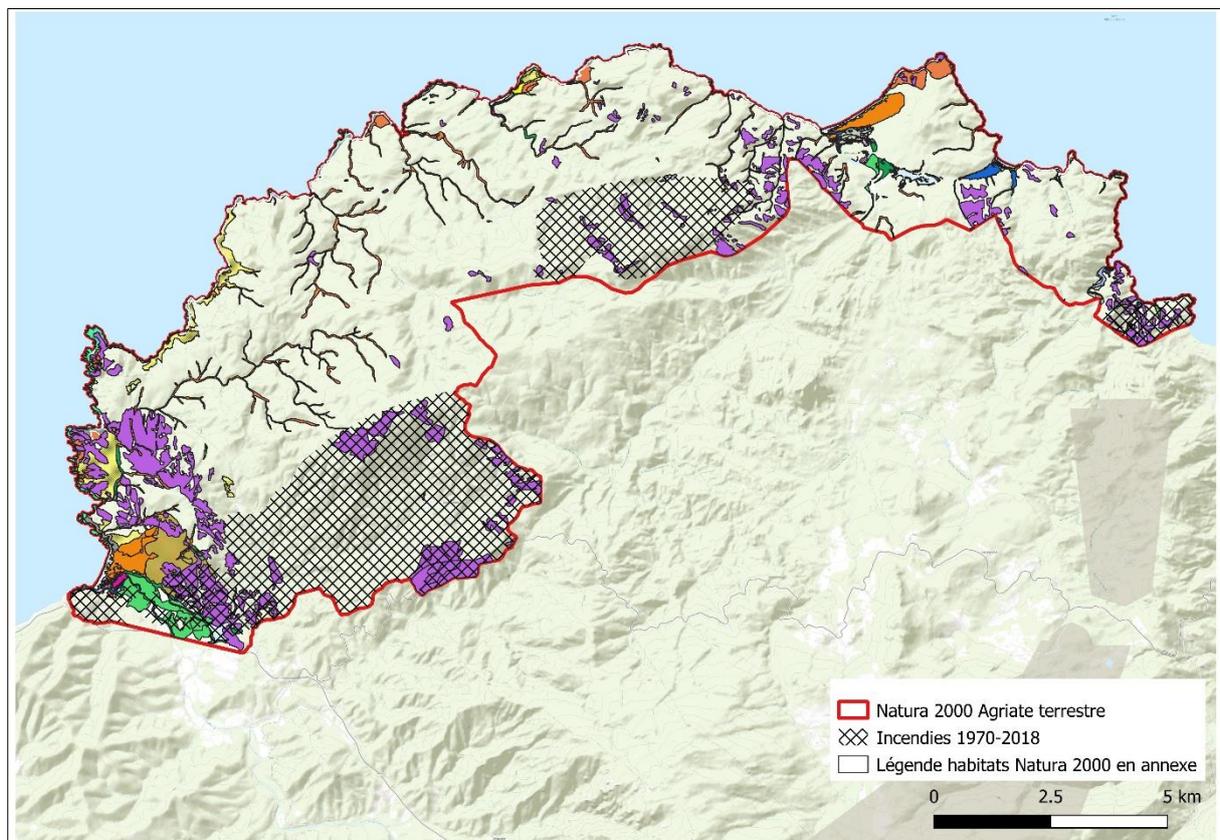


Figure 48 : Impact des incendies sur les habitats d'intérêt communautaire

2.8.3. Les espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce animale considérée comme invasive n'est mentionnée sur le site. Il convient cependant de rester vigilant par rapport à d'éventuelles apparitions ou introductions humaines d'espèces exogènes envahissantes, comme la Tortue de Floride ou l'Ecrevisse de Louisiane qui pourraient trouver des milieux favorables à leur reproduction à l'Ostriconi, ou ailleurs dans l'Agriate.

13 à 14 espèces végétales exotiques considérées comme envahissantes (EEE) ont été répertoriées par le CBNC sur le site Natura 2000 :

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|--|-------------------------|
| <i>Aster squamatus</i> (Sprengel) Hieron. | Aster écailléux |
| <i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E. Br. in E.P. Philipps | Griffe de sorcière |
| <i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronq. | Erigeron bonariensis |
| <i>Cotula coronopifolia</i> L. | Cotule pied-de-corbeau |
| <i>Datura stramonium</i> L. | Datura officinal |
| <i>Gomphocarpus fruticosus</i> (L.) Aiton fil. | Arghel (faux cotonnier) |
| <i>Lonicera japonica</i> Thunb. | Chèvrefeuille du Japon |
| <i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Miller | Figuier de Barbarie |
| <i>Oxalis pes-caprae</i> L. | Oxalis des bermudes |
| <i>Paspalum distichum</i> L. | Paspale à deux épis |
| <i>Pinus halepensis</i> Miller * | Pin d'Alep |
| <i>Senecio angulatus</i> L. fil. | Groundsel rampant |
| <i>Xanthium italicum</i> Moretti | Lampourde d'Italie |
| <i>Xanthium spinosum</i> L. | Lampourde épineuse |

* Le Pin d'Alep *Pinus halepensis*, arbre anciennement planté sur le site et aujourd'hui emblématique de la pinède de Saleccia, fait partie de la liste des espèces envahissantes.

Les problèmes rencontrés concernent principalement les griffes de sorcière *Carpobrotus edulis*, ainsi que les figuiers de Barbarie *Opuntia ficus-india*, même si ce dernier a une dynamique moins forte.

Dans les espaces protégés et gérés du site, des opérations d'élimination des EEE sont entreprises avec des protocoles différents selon l'importance surfacique des populations. Des arrachages des plantes invasives, et tout particulièrement les petites stations de *Carpobrotus* sur les dunes, sont régulièrement effectués par les gardes de la CdC dans le cadre de la gestion courante des terrains du Cdl. Lorsque les surfaces recouvertes sont très importantes, les opérations d'élimination sont alors réalisées par des entreprises à l'occasion des travaux de protection des milieux naturels et d'aménagement des terrains publics menés par le Cdl ; ainsi, l'importante station d'*Opuntia* qui s'était développée à Malfalcu, ainsi que d'autres espèces exotiques plantées dans les années soixante dans ce même lieu, ont été supprimées en 2011-2013 à l'occasion du vaste programme de travaux de restauration écologique et paysagère des espaces dégradés et de gestion des circulations dans la partie ouest de l'Agriate. Cependant, d'importantes stations de *Carpobrotus* se développent sur la côte d'E Solche (sur terrains publics) dans des secteurs difficiles d'accès aussi bien par terre que par mer, ce qui rend les interventions compliquées.

Aujourd'hui, les principales populations de *Carpobrotus* se trouvent entre la plage de l'Ostriconi et l'Acciolu, en particulier sur dunes fixées de Cubercciata. Elles recouvrent des superficies très importantes d'habitats dunaires dans ce secteur dont le foncier est privé. Des campagnes d'arrachage ou de limitation sont ponctuellement réalisées à l'initiative de bénévoles (associations ou particuliers), mais la maîtrise foncière des dunes est un préalable nécessaire à une gestion efficace de ces milieux naturels menacés.



Figure 49 : *Carpobrotus* sur les dunes de Cubercciata, nord de l'Ostriconi (G. Faggio, 2019)

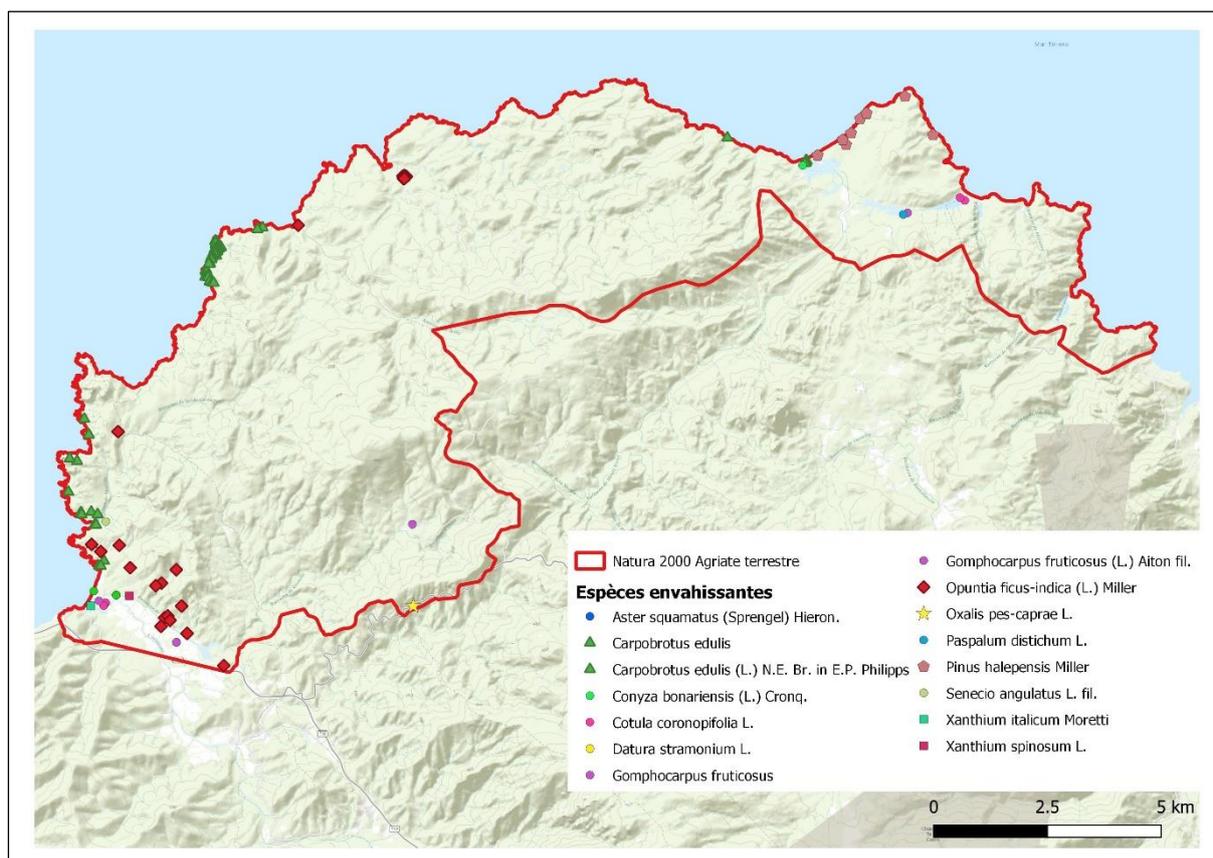


Figure 50 : Localisation, sur le site Natura 2000 uniquement, des espèces végétales exogènes envahissantes, répertoriées dans la base de données géo-référencées du CBNC

2.8.4. Les dégradations sur les habitats naturels

Les activités liées à l'agriculture

L'impact des pratiques agricoles et notamment des labours, sur les prairies naturelles (habitat Natura 2000 n°6420-5) est mal documenté sur le site. Le cortège floristique spontané est d'autant perturbé en cas de semis censés améliorer la qualité fourragère des prairies. Les espèces messicoles se raréfient alors que les perturbations sur l'habitat se développent. Le plan national d'action (PNA) sur les messicoles et les recommandations du Conservatoire Botanique National de Corse devraient faire l'objet d'une application partagée par tous pour la préservation de ces habitats tout en garantissant un sol et des fourrages de qualité pour les éleveurs.

La bonne gestion des haies et des ripisylves contribue également au bon état des cours d'eau, celles-ci constituant des milieux refuge pour bon nombre d'espèces animales et végétales. Ces éléments du paysage sont trop souvent dégradés et réduits à leur marginalisation pour gagner des espaces cultivés et accroître les surfaces subventionnables. Grâce à certaines mesures agro-environnementales (MAE), il est possible de préserver ces espaces en garantissant une compensation financière pour les agriculteurs.

Le dérapage de certaines pratiques a clairement porté préjudice à certains habitats naturels, pourtant inclus dans le site classé et dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope de l'Ostriconi.

Ainsi, les parcelles n°A232 et A233 (commune de Palasca) composées de végétations halophiles comme les formations à joncs, caractéristiques de l'habitat « prés salés méditerranéens » ont été défrichées, labourées et plantées (Figure 51, Figure 52). Des pieds des espèces protégées comme le Tamaris africain *Tamarix africana* et le Genévrier à gros fruits *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa* ont été détruits. L'exploitant a été verbalisé par les services de l'ONCFS. Il est en revanche incongru que malgré l'infraction relevée ces parcelles puissent être toujours déclarées au RPG et bénéficier de MAEC (2014-2020), alors que les règles d'éco-conditionnalité des aides devraient s'appliquer (cas de suspension des aides en cas de procès-verbal de destruction d'espèces protégées).



Prés salés à joncs :
habitat d'intérêt
communautaire
n°1410-2

Figure 51 : Zone humide de l'embouchure de l'Ostriconi en octobre 2008 (I. Guyot/Cdl)



Figure 52 : Transformation des prés salés en prairie (I. Guyot/Cdl, octobre 2012)

Circulation d'engins motorisés en dehors des pistes autorisées

La fermeture progressive des anciennes pistes réalisée lors des travaux du Conservatoire du littoral, limite maintenant très fortement l'accès des 4x4 en dehors des pistes ouvertes à la circulation motorisée. Le passage de motos et de quads reste cependant occasionnel sur certains secteurs littoraux ou intérieurs. Les dégradations de certains systèmes de fermeture sont parfois encore perpétrées ponctuellement et réparées par le gestionnaire et le Conservatoire.

2.8.5. L'érosion du littoral et des dunes

Depuis 1999, le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) a été mis en place en partenariat entre le BRGM et l'OEC (BRGM, 2016). Sa finalité est de fournir les données nécessaires à la quantification des évolutions de la modification du trait de côte et du pied de dune (quand il existe). Sur le réseau de 17 sites suivis, il existe de fortes disparités avec des érosions très marquées sur certains sites.

La géomorphologie des plages de Corse suivies dans le cadre du ROL est très variable. Elle traduit souvent un mode de fonctionnement global du système et les conditions locales conditionnent l'évolution de chaque site.

Les plages de l'Agriate ne sont pas suivies dans le cadre de ce réseau. Une visualisation simple de clichés anciens et récents de l'IGN ne permet pas une interprétation efficace et une étude plus approfondie serait nécessaire (voir clichés en annexe 5).

2.8.6. Les prévisions de montée des eaux des océans

Compte tenu de l'impact des changements climatiques sur la fonte des glaces des pôles, les dernières prévisions s'accordent à estimer une montée des eaux globales de 77cm d'ici 2100 si le réchauffement se poursuit sur le modèle des dernières années (IMBIE team, 2018). D'autres *scenarii* sont plus préoccupants et évaluent cette élévation jusqu'à 2 m en 2100 si aucune mesure n'est prise pour enrayer le réchauffement global (Deconto & Pollard, 2016).



Figure 53 : Prévion d'élévation du niveau de la mer de 1 m en 2100

(Ostriconi à gauche, Saleccia-Lotu-Fiume Santu à droite) Source : <http://flood.firetree.net/>

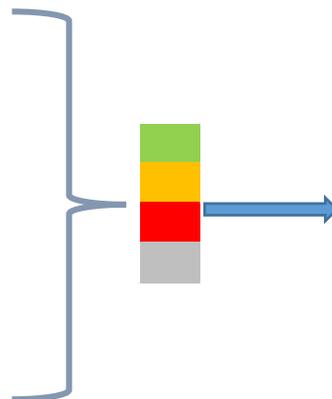
Avec un mètre de plus, la mer viendrait remplacer la majeure partie des lagunes et estuaires de l'Ostriconi, Saleccia, Lotu et Fiume Santu. Ces simulations restent des hypothèses mais en tout état de cause, les mesures effectuées au marégraphe de Marseille constatent bel et bien une montée de 16 cm depuis 1885 en Méditerranée occidentale.

2.9. Récapitulatif des enjeux écologiques par habitat et par espèce

Tableau 14 : Critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces et de qualification des enjeux

| CRITERES | |
|----------|--|
| EC1 | Aire de répartition |
| EC2 | Surface ou population |
| EC3 | Structure et fonctionnement ou habitats d'espèces |
| EC4 | Perspectives futures |
| FV | Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement) |
| U1 | Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement) |
| U2 | Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement) |
| XX | Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement) |
| (=) | Tendance stable entre les 2 rapportages |
| (-) | Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages |
| (+) | Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages |
| (x) | Tendance inconnue entre les 2 rapportages |

| Paramètres espèces ou habitats | |
|---|---|
| Aire de répartition | <ul style="list-style-type: none"> • Surface • Tendance • Aire de référence favorable |
| Effectif des populations ou surface occupée | <ul style="list-style-type: none"> • Taille • Tendance • Population ou surface de référence favorable |
| Habitat d'espèces, structure et fonctionnement des habitats | <ul style="list-style-type: none"> • Surface • Qualité • Tendance • Etat de conservation des espèces typiques |
| Perspectives | <ul style="list-style-type: none"> • Pressions • Menaces |



| Evaluation globale | |
|--------------------|--|
| | FAVORABLE Tous verts ou trois verts et un inconnu |
| | DEFAVORABLE INADEQUAT Un ou plus orange mais aucun rouge |
| | DEFAVORABLE MAUVAIS Un ou plusieurs rouges |
| ? | INCONNU Au moins deux inconnus avec des verts ou tous inconnus |

Sources : (Bensettiti & Puissauve, 2015; MNHN, 2013)

Catégories UICN (listes rouges)

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| menacées | RE | Eteinte au niveau régional |
| | CR | En danger critique |
| | EN | En danger |
| | VU | Vulnérable |
| | NT | Quasi menacée |
| | LC | Préoccupation mineure |
| | DD | Données insuffisantes |
| | NA | Non applicable |
| | NE | Non évaluée |

Priorisation des enjeux

Pour les sites Natura 2000, le cadre réglementaire ne prévoit pas la prise en compte des enjeux et leur traduction en objectifs dans le document d'objectifs. Il est toutefois d'usage de les identifier pour faire le lien avec des plans de gestion relevant d'autres considérations (réserve naturelle, parc naturel marin, ...). La priorisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces pour un site Natura 2000 sont fonction de trois critères (Collectif, 2017) :

- La sensibilité du patrimoine naturel → fragilité et résilience
 - Une dépendance vis-à-vis d'un habitat et/ou micro habitat spécialisé ;
 - De très faibles tolérances ou des seuils environnementaux qui sont susceptibles d'être dépassés, à n'importe quel stade du cycle vital ;
 - Une dépendance vis-à-vis d'un déclencheur ou d'un signal environnemental spécifique qui est susceptible d'être dérégulé ;
 - Une dépendance vis-à-vis d'interactions interspécifiques susceptibles d'être perturbées ;
 - Une faible capacité de dispersion ou de colonisation de zones nouvelles ou plus favorables
- La représentativité de l'espace naturel pour ce patrimoine naturel
 - La proportion présente sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large
 - La spécificité locale éventuelle (phénotypique, biogéographique, génétique, phylogénétique, géologique)
- Le rôle fonctionnel du site
 - Pour les espèces : caractère déterminant du site pour la réalisation de leur cycle de vie
 - Pour les habitats : fonctions remplies à l'échelle du site ou plus largement

Trois catégories de priorisation des enjeux sont retenues pour ce document, associé à un code couleur dans les tableaux des habitats et des espèces pages suivantes :

| | | |
|--------------------------|-------------------|-------------------------|
| Enjeu prioritaire | Enjeu fort | Enjeu secondaire |
|--------------------------|-------------------|-------------------------|

Tableau 15 : synthèse des enjeux par habitat

| Code Natura 2000 | Nom N2000 (selon la dernière nomenclature INPN) | Fonctionnalité pour le site | Menaces sur le site | Etat de conservation sur le site | Etat de conservation zone biogéographique Méditerranée | Enjeux pour le site |
|--|---|--|---|----------------------------------|--|--|
| HABITATS CÔTIERS ET VEGETATIONS HALOPHYTIQUES | | | | | | |
| 1130-2 | Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (Méditerranée) | Estuaires et zones humides littorales | Modifications hydrologiques | ☹️ | U2(-) | Espaces de transition terre/mer à forts enjeux écologiques |
| 1140-7 à 10 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (« estuaires ») | Plages fréquentés par le public | Fréquentation, érosion | | U2(-) | |
| 1150-2* | Lagunes côtières méditerranéennes | Lagunes et estuaires à forte biodiversité | Modifications hydrologiques | ☹️ | U2(=) | |
| 1170 | Récifs | Rochers sur DPM | | | FV(=) | |
| 1210-3 | Laisses de mer des côtes méditerranéennes | Hauts de plages fréquentées par le public | Fréquentation | | U2(=) | Espaces liés aux habitats côtiers |
| 1240-2 | Végétation des fissures des falaises cristallines | | | 😊 | U2(-) | |
| 1310-3&4 | Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310-3, 1310-4) | | | | U2(-) | |
| 1410-1&2 | Prés salés méditerranéens - <i>Juncetalia maritimi</i> | | Certaines pratiques agricoles préjudiciables | | U2(-) | Espaces à restaurer |
| 1420-2 | Fourrés halophiles méditerranéens | | | | U2(-) | |
| DUNES MARITIMES ET INTERIEURES | | | | | | |
| 2110-2 | Dunes mobiles embryonnaires | Dunes mobiles très dégradées | Fréquentation, érosion | ☹️ | U2(-) | Gestion de la fréquentation, travaux de restauration, lutte contre les EEE |
| 2120-2 | Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>australis</i> des côtes méditerranéennes | Dunes mobiles très dégradées | Fréquentation, EEE | ☹️ | U2(=) | |
| 2210-1 | Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i> | Espaces sujets aux dégradations liées à la fréquentation | Fréquentation, EEE | ☹️ | U2(-) | |
| 2230-1 | Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> | Impact de l'érosion des dunes mobiles | Fréquentation, déplacement du sable par le vent, EEE | ☹️ | U2(=) | |
| 2250-1* | Fourrés à genévriers sur dunes | Impact de l'érosion des dunes mobiles | Fréquentation, déplacement du sable par le vent | ☹️ | U2(-) | |
| HABITATS D'EAUX DOUCES | | | | | | |
| 3120 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp. | | Diminution des apports en eau | ☹️ | U2(=) | |
| 3150-1 | Plans d'eau eutrophes naturels avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes | | Diminution des apports en eau | | U2(=) | Abrite des espèces rares (fougère des marais) |
| 3170-1* | Mares temporaires méditerranéennes | Mare artificialisée et détruite | Diminution des apports en eau, artificialisation ancienne non | ☹️ | U2(=) | Habitat prioritaire |

| Code Natura 2000 | Nom N2000 (selon la dernière nomenclature INPN) | Fonctionnalité pour le site | Menaces sur le site | Etat de conservation sur le site | Etat de conservation zone biogéographique Méditerranée | Enjeux pour le site |
|---|--|--|--|---|--|--|
| | | | cicatrisée | | | |
| FOURRES SCLEROPHYLLES | | | | | | |
| 5210-1 | Junipérais à genévrier oxycèdre | En continuité des peuplements de genévrier sur dunes | incendies |  | FV(=) | Peuplement en continuité des genévriers sur dunes |
| 5320 | Formations basses d'euphorbes près des falaises | | Fréquentation, espèces invasives |  | U2(-) | |
| 5330-1 | Fourrés thermo-méditerranéens à euphorbe arborescente | Population d'euphorbe arborescente très localisée | |  | U1(=) | |
| FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES | | | | | | |
| 6420-5 | Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude | Parcelles agricoles cultivées | Certaines pratiques agricoles potentiellement préjudiciables |  | XX(x) | Amélioration des pratiques agricoles |
| HABITATS ROCHEUX ET GROTTES | | | | | | |
| 8310-1 | Grottes à chauves-souris | Présence de chauves-souris | |  | FV(=) | |
| 8220-20 | Falaises siliceuses thermophiles de Corse | Habitat majoritaire sur le site | |  | FV(=) | Près de la moitié des habitats N2000 du site Présence d'EEE |
| HABITATS FORESTIERS | | | | | | |
| 92A0-4 | Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse | | Regression liée à certaines pratiques agricoles |  | U2(=) | Amélioration des pratiques agricoles |
| 92D0-3 | Galerias riveraines à Tamaris | Catégorisation de l'habitat à préciser (réflexion en cours CBN/MNHN) | |  | U2(-) | Espèce protégée |
| 9320-3 | Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse | | incendies |  | U1(=) | |
| 9340-11 | Yeuseraies corses à gallet scabre | Habitat marginal | Incendies |  | FV(=) | Faible superficie sur le site |

Tableau 16 : Synthèse des enjeux par espèce

| Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Menaces sur le site | Etat de conservation sur le site | Statut UICN et priorité de conservation en Corse (si connue) (1) | État de conservation à l'échelle biogéographique Méditerranée | Enjeu pour le site | Origine des données. Structures ressources |
|--------------------------|---|------------------------|---|---|--|---|--|---|
| ESPECES VEGETALES | | | | | | | | |
| 1715 | <i>Linaria flava</i> (Poiret) Desf. subsp. <i>sardoa</i> (Sommier) A. Terrac. | Linaire jaune | Foncier non maîtrisé, fréquentation |  | NT | FV(=) | Maîtriser le foncier, gérer la fréquentation du public, suivre l'évolution | Base de données CBNC; Ecosphère 2018 |
| ESPECES ANIMALES | | | | | | | | |
| Insectes | | | | | | | | |
| 1055 | <i>Papilio hospiton</i> (Genè, 1839) | Porte-Queue de Corse | Fermeture des milieux liés à la déprise pastorale |  | LC | U1(=) | Restaurer les milieux propices à l'espèce, améliorer les connaissances sur la répartition | OCIC 2019 |
| Chauves-souris | | | | | | | | |
| 1303 | <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800) | Petit rhinolophe | Dégradation du bâti (éboulement, fréquentation par bétail errant) |  | NT | U2(=) | Un des deux plus importants sites N2000 en Corse pour cette espèce ; Préserver et restaurer les gîtes, connaître les zones de chasse, suivre les effectifs reproducteurs | Groupe Chiroptère Corse (GCC) 2006, 2007, 2015 & comm pers 2018 |
| 1304 | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774) | Grand rhinolophe | Dégradation du bâti | ? | VU | U2(=) | Améliorer les connaissances | Groupe Chiroptère Corse (GCC) 2006, 2007, 2015 & comm pers 2018 |
| 1305 | <i>Rhinolophus euryale</i> (Blasius, 1853) | Rhinolophe euryale | | ? | EN | U1(+) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 1309 | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774) | Pipistrelle commune | | ? | LC | U1(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 1314 | <i>Myotis daubentoni</i> (Kuhl, 1817) | Murin de Daubenton | | ? | LC | FV(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |

| Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Menaces sur le site | Etat de conservation sur le site | Statut UICN et priorité de conservation en Corse (si connue) (1) | | État de conservation à l'échelle biogéographique Méditerranée | Enjeu pour le site | Origine des données. Structures ressources |
|--------------------------|--|--|---|----------------------------------|--|-------|---|--|--|
| 1316 | <i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837) | Vespertilion (Murin) de Capaccini | Diminution potentielle des ressources trophiques des zones humides littorales | ? | EN | | U2(-) | Améliorer les connaissances sur les zones de chasse (estuaires) ; zones de chasse en lien avec un gîte d'importance internationale | Rist <i>et al</i> 2010 |
| 1317 | <i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839) | Pipistrelle de Nathusius | | ? | NE | | U1(x) | Améliorer les connaissances | Barataud & GCC 2006 |
| 1321 | <i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806) | Vespertilion (Murin) à oreilles échancrées | | ? | NT | | U1(=) | Améliorer les connaissances | GCC 2007 |
| 1327 | <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774) | Sérotine commune | | ? | LC | | U1(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 1331 | <i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817) | Noctule de Leisler | | ? | LC | | FV(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 1333 | <i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814) | Molosse de Cestoni | | ? | LC | | U1(x) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 2016 | <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817) | Pipistrelle de Kuhl | | ? | LC | | U1(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 5005 | <i>Myotis punicus</i> Felten, Spitzenberger & Storch, 1977 | Murin du Maghreb | Fréquentation du public | ? | VU | | U2(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| 5376 | <i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837) | Vespère de Savi | | ? | LC | | FV(=) | Améliorer les connaissances | base de données GCC (2018) |
| Autres mammifères | | | | | | | | | |
| 1363 | <i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775 | Chat forestier | Fréquentation humaine, incendies | ? | Non évalué | | Non évalué | Population isolée ? Améliorer les connaissances | ONCFS (2014) |
| Amphibiens | | | | | | | | | |
| 1190 | <i>Discoglossus sardus</i> (Tschudi in Otth, 1837) | Discoglosse sarde | Diminution des zones de ponte (points d'eau douce) | ? | NT | Forte | U1(x) | Préserver les sites de ponte | OGREVA et CEN, 2018 |

| Code Natura 2000 | Nom des espèces d'intérêt communautaire | Nom commun de l'espèce | Menaces sur le site | Etat de conservation sur le site | Statut UICN et priorité de conservation en Corse (si connue) (1) | | État de conservation à l'échelle biogéographique Méditerranée | Enjeu pour le site | Origine des données. Structures ressources |
|------------------|--|----------------------------|---|----------------------------------|--|----------------------------------|---|---|--|
| 1201 | <i>Bufo viridis balearicus</i> (Boettger, 1880) | Crapaud vert des Baléares | Fréquentation humaine sur les dunes | | NT | Majeure | FV(x) | Préserver les sites de pontes et les milieux dunaires | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1204 | <i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857) | Rainette sarde | Risque de raréfaction des points d'eau douce | | NT | Forte | FV(=) | Préserver les sites de pontes | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1207 | <i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986) | Grenouille de Berger | | ? | NT | Modérée | FV(=) | | OGREVA et CEN, 2018 |
| Reptiles | | | | | | | | | |
| 1220 | <i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758) | Cistude d'Europe | Diminution des apports d'eau douce dans les estuaires | | LC | Modérée | U1(=) | Estimer la population, préserver les estuaires et les sites de pontes | OGREVA et CEN, 2018 |
| 6137 | <i>Euleptes europaea</i> (Gené, 1839) | Phyllodactyle d'Europe | | ? | LC | Majeure | FV(=) | Améliorer les connaissances | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1240 | <i>Algyroides fitzingeri</i> (Wiegmann, 1834) | Algyroïde de Fitzinger | | ? | DD | Priorité de connaissance majeure | FV(=) | Améliorer les connaissances | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1284 | <i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789) | Couleuvre verte et jaune | | | LC | Faible | FV(=) | | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1291 | <i>Natrix helvetica corsa</i> (Hecht, 1930) | Couleuvre helvétique corse | | ? | NT | Forte | U1(=) | Améliorer les connaissances | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1250 | <i>Podarcis siculus</i> (Rafinesque Schmaltz, 1810) | Lézard de Sicile | | | LC | Modérée | non évalué | Suivre la répartition de l'espèce | OGREVA et CEN, 2018 |
| 1246 | <i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789) | Lézard tyrrhénien | | | LC | Forte | FV(=) | | OGREVA et CEN, 2018 |

(1) : Listes rouges régionales (Delage & Hugot, 2015; Berquier & Andrei-Ruiz, 2017a, 2017b; Linossier et al., 2017)

3. Gestion du territoire

3.1. L'organisation de la gestion

Une liste de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique est fournie pour indication en annexe 5.

Syndicat Mixte Agriate (SMA)

Après les premières acquisitions du Conservatoire du littoral, le syndicat mixte Agriate (SMA) a été mis en place en 1987, jusqu'en 2003. Il regroupait les quatre communes du site et le conseil général de Haute-Corse. La forme juridique de syndicat mixte permettait une intervention de l'équipe de gestion à la fois sur les terrains acquis par le Conservatoire du littoral et sur les quelques 6000 ha de terrains communaux de l'Agriate.

Conseil Général de Haute-Corse

En 2006, le Conseil Général de la Haute Corse a repris la gestion du domaine du Conservatoire du littoral et l'équipe de gardes du SMA a été intégrée aux services du Conseil Général (puis Conseil Départemental) et ses moyens renforcés.

Collectivité de Corse (CdC)

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et la fusion effective des conseils généraux et de la Collectivité territoriale de Corse, les anciens agents du service départemental des terrains côtiers (gestionnaire du domaine du Cdl) ont été rattachés à la Collectivité de Corse au sein de la direction des milieux naturels.

Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

L'OEC participait au financement du SMA et il est intervenu en tant que co-financier de plusieurs opérations de travaux réalisées sur le site en appui du Cdl et des communes. Il intervient également en matière de connaissance et de gestion des mares temporaires méditerranéennes. Par ailleurs, le CBNC (intégré à l'OEC) a réalisé la cartographie de la végétation de l'ensemble du site de l'Agriate (2014-2016).

Conservatoire du littoral (Cdl)

Le Conservatoire du littoral intervient en tant que propriétaire du site et en aide au gestionnaire. Il a notamment en charge les gros programmes d'aménagements avec leur conception, le co-financement, l'organisation des marchés et le suivi des travaux.

4. Enjeux, objectifs et fiches mesures

Rappel de quelques définitions relatives au contenu des documents d'objectifs natura 2000 (Souheil et al., 2011; Terraz, 2008)

La notion d'**enjeu** permet de synthétiser une situation complexe et d'identifier les points fondamentaux qui guideront la suite de l'analyse. Par définition même, les enjeux ne sont pas nombreux. Ils correspondent à ce que l'on risque finalement de perdre ou de gagner si une intervention ou un événement se produit.

Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du document d'objectifs. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation associés.

Bien que non obligatoire au titre de l'article R.414-11 la déclinaison des objectifs de développement durable en **objectifs opérationnels** peut permettre d'affiner le lien entre eux (ayant une formulation générale) et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Dans ce cas les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable et ils orientent l'action et la définition des mesures. Les objectifs opérationnels peuvent être temporalisés : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du document d'objectifs.

Les mesures proposées dans le document d'objectifs doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux. Différentes catégories de mesures peuvent être définies :

- Mesures administratives et réglementaires
- Mesures foncières
- Mesures contractuelles et chartes
- Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques
- Mesures de communication et de sensibilisations
- Mesures pour l'animation du document d'objectifs

4.1. Identification des enjeux et des objectifs

A partir du diagnostic, plusieurs niveaux de menaces sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ont été identifiés ; ils sont synthétisés ci-après. Ils sont associés à des enjeux de conservation rédigés dans l'esprit rédactionnel de ceux validés pour le plan de gestion du Parc Naturel Marin Cap Corse Agriate (Tableau 17). Ils représentent une notion permettant d'orienter la présentation des objectifs du DOCOB Agriate partie terrestre (Tableau 18).

Tableau 17 : Menaces et enjeux de conservation

| Menaces identifiées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et connaissances à compléter | Enjeux de conservation | N° enjeu |
|--|--|----------|
| Foncier non maîtrisé limitant les interventions de gestion (massifs dunaires, stations de Linatre jaune, zones humides, aulnaies...) | La préservation des habitats et des espèces est garantie grâce à la maîtrise foncière et aux protections réglementaires | 1 |
| Fréquentation humaine induisant des dégradations d'habitats (particulièrement les habitats dunaires) et des perturbations d'espèces | Les usages et utilisations anthropiques sont étudiés, quantifiés, suivis, puis contrôlés et limités sur les habitats les plus vulnérables. | 1 & 3 |
| | L'information, la sensibilisation et l'accueil du public et des usagers sont assurés pour limiter les impacts sur le site | 5 |
| Dégradation du bâti préjudiciable aux chauves-souris (disparition des gîtes de Petit Rhinolophe) | Les habitats dégradés sont restaurés | 2 |
| Disparition ou raréfaction des points d'eau douce (zones de ponte des amphibiens) | | |
| Fermeture des milieux préjudiciable au papillon endémique, le Porte -Queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) | | |
| Certaines pratiques agricoles préjudiciables à la conservation des espèces et des habitats | Les bonnes pratiques sont améliorées ; les agriculteurs sont sensibilisés | 4 & 5 |
| Manque de connaissance sur le fonctionnement des estuaires et des espèces inféodées à ces milieux | Les connaissances et les suivis sur les habitats et les espèces sont améliorées afin d'orienter les mesures de conservation appropriées | 3 |
| Inventaires écologiques à compléter (chauves-souris, insectes, chat forestier, oiseaux...) | | |
| Nécessité de gérer et surveiller le territoire par rapport à la fréquentation et aux usages | L'animation du site Natura 2000 et sa gestion sont garanties | 6 |

Tableau 18 : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

| Objectifs de développement durable | Objectifs opérationnels | N° Objectif opérationnel |
|---|---|--------------------------|
| Enjeu n°1 : la préservation des habitats et des espèces est garantie grâce aux protections réglementaires et foncières et à la connaissance des pressions anthropiques | | |
| 1 - Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts humains | Maîtriser le foncier sur les habitats d'intérêt communautaire | 1 |
| | Consolider les périmètres de protection règlementaire | 2 |
| | Contrôler l'évolution des usages | 3 |
| | Quantifier et qualifier les pressions anthropiques | 4 |
| Enjeu n°2 : les habitats dégradés sont restaurés | | |
| 2 - Restaurer les massifs dunaires en gérant la fréquentation humaine | Ralentir l'érosion des massifs dunaires due à la fréquentation humaine | 5 |
| 3 - Concilier restauration des gîtes à chauves-souris et fréquentation humaine | Maintenir une capacité d'accueil acceptable pour les chauves-souris (au minimum les 5 noyaux de population reproductrice de Petit Rhinolophe du site) | 6 |
| 4 - Restaurer les espaces ouverts autour des pagliaghji pour favoriser la biodiversité | Restaurer les secteurs prioritaires (= maintenir des milieux ouverts) | 7 |
| 5 - Maitriser les espèces végétales exogènes envahissantes (EEE) sur les habitats littoraux d'intérêt communautaire | Limiter la surface des espèces végétales envahissantes (EEE) sur les sites à enjeu prioritaire | 8 |
| 6 - Reconstituer les habitats naturels en lien avec les pratiques agricoles | Restaurer les espaces dégradés par les impacts agricoles dans le secteur de l'Ostriconi | 9 |
| 7 - Préserver les zones de reproduction des amphibiens | Réaménager des petites zones de ponte des amphibiens | 10 |
| Enjeu n°3 : les connaissances et les suivis sur les habitats, les espèces et les usages sont améliorés afin d'orienter les mesures de conservation appropriées | | |
| 8 - Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion | Améliorer les connaissances pluridisciplinaires sur les zones humides littorales (espaces de transition terre/mer) | 11 |
| | Compléter les connaissances sur les chauves-souris, notamment sur les zones de chasse | 12 |
| | Améliorer les connaissances sur les amphibiens et les reptiles | 13 |
| | Améliorer les connaissances sur les insectes | 14 |
| | Réaliser une surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial | 15 |
| | Assurer les suivis écologiques des opérations de restauration | 16 |
| 9 - Disposer de la connaissance de l'évolution des usages sur le site | Assurer le suivi de la fréquentation et des usages | 17 |
| | Veiller au maintien des conditions écologiques favorables des zones humides | 18 |
| Enjeu n°4 : les bonnes pratiques sont améliorées | | |
| 10 - Promouvoir et encadrer les usages agricoles respectueux du site | Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires | 19 |
| 11 - Développer le soutien aux initiatives respectueuses du territoire | Développer le nombre d'engagements des bonnes pratiques | 20 |
| Enjeu n°5 : l'information et l'accueil du public et des usagers sont assurés pour limiter les impacts sur le site | | |
| 12 - Développer l'information auprès des agriculteurs | Rencontrer et sensibiliser tous les agriculteurs présents sur le site | 21 |
| 13 - Favoriser la découverte du site par des moyens doux de locomotion | Assurer l'entretien du réseau de sentiers balisés, respectueux des habitats d'intérêt communautaire | 22 |
| 14 - Améliorer la valorisation du site et son appropriation par les usagers | Assurer l'information du public | 23 |
| | Réaliser chaque année des actions d'éducation à l'environnement et des manifestations grand public | 24 |
| 15 – Améliorer l'accueil du public dans les secteurs les plus fréquentés | Maîtriser l'accès au secteur balnéaire de Saleccia-Lotu par voie terrestre (afin de permettre une meilleure gestion des flux de fréquentation) | 25 |
| | Maîtriser l'accueil du public à la plage d'Ostriconi | 26 |
| Enjeu n°6 : l'animation du site et sa gestion sont garanties | | |
| 16 - Consolider l'animation et la gestion du site | Organiser la gouvernance du site entre les divers intervenants | 27 |

4.2. Les fiches mesures

Tableau 19 : Liste des fiches mesures

| Intitulé de la mesure | N° fiche |
|--|----------|
| Poursuivre les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral sur les habitats dunaires à l'Ostriconi | 1 |
| Maitriser le foncier des zones humides d'Ostriconi, Saleccia et Lotu | 2 |
| Etendre le périmètre de la ZSC en intégrant les autres mares temporaires proches du périmètre actuel | 3 |
| Classer le territoire de l'Agriate au titre de la loi 1930 | 4 |
| Mettre à jour la réglementation des deux arrêtés de protection de biotope de l'Ostriconi (lacunes sur interprétation des usages) ; proposer la création d'un APHN pour les marais de Saleccia (Padulella, Pardinella, Cannuta) | 5 |
| Interdire les nouvelles installations sur les habitats d'intérêt communautaire Mieux encadrer les usages existants (<i>cahiers des charges restrictifs, évaluation des incidences...</i>) | 6 |
| Définir les modalités d'étude de la fréquentation, établir et mettre en place un protocole pour mesurer et suivre les impacts humains | 7 |
| Réaliser un diagnostic d'aménagement et de restauration des dunes de l'Ostriconi et de Cubercciata (terrains privés/site classé) et des dunes intérieures de Monticellacciu (Conservatoire du littoral) | 8 |
| Entretenir et restaurer les aménagements de préservation des dunes boisées de Saleccia | 9 |
| Planifier un programme de restauration des gîtes à chiroptères ; assurer un suivi quinquennal des gîtes connus | 10 |
| Restaurer complètement les pagliaghji occupés (ou historiquement occupés) par des colonies (connues et suivies) de chauves-souris | 11 |
| Réaliser des petits aménagements et consolider les pagliaghji occupés par les chauves-souris | 12 |
| Identifier et cartographier les espaces prioritaires à restaurer autour des pagliaghji ; définir une stratégie d'intervention. | 13 |
| Reconstituer des milieux ouverts disséminés sur le site (et suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre, cf. aussi enjeu n°3) | 14 |
| Surveiller les EEE (<i>Carpobrotus, Cortaderia, Opuntia</i>) et intervenir sur les zones déjà traitées (sur domaine du Cdl / en régie) | 15 |
| Éliminer les <i>Carpobrotus</i> des dunes d'e Solche (domaine Cdl) | 16 |
| Contrôler et éliminer les <i>Carpobrotus</i> du secteur Ostriconi-Cubercciata (site classé et APPB, hors domaine du Cdl) | 17 |
| Restaurer les ripisylves d'aulnes | 18 |
| Permettre à la végétation halophile de se reconstituer sur la parcelle transformée en prairie à l'Ostriconi (en APPB) en s'assurant de pratiquer le pâturage extensif | 19 |
| Prendre en compte tous les petits points d'eau (zones de ponte) dans les projets de travaux d'aménagement (par exemple l'aménagement des pistes aux passages de thalwegs) | 20 |
| Restaurer les fontaines et sources en aménageant des espaces pour les amphibiens | 21 |
| Réaliser des études sur le fonctionnement hydrologique des zones humides littorales (dont estuaires), ainsi que des inventaires sur la faune et la flore. | 22 |
| Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles | 23 |
| Réaliser des inventaires des amphibiens et des reptiles sur les points d'eau douce (fontaines, sources, mares temporaires, cours d'eau...) | 24 |
| Préciser la répartition du Phyllodactyle d'Europe | 25 |
| Faire un inventaire de répartition du Porte-Queue de Corse | 26 |
| Mettre en place un protocole de suivi de la Linaire jaune (unique espèce végétale de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore présente sur le site) | 27 |
| Réaliser un suivi cartographique des habitats Natura 2000 sur certains secteurs à enjeux (Ostriconi-Acciolu, Saleccia-Lotu, Fiume Santu) | 28 |
| Poursuivre les études sur la répartition et l'écologie du chat forestier | 29 |
| Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi de la restauration des espaces ouverts autour | 30 |

| Intitulé de la mesure | N° fiche |
|--|-----------------|
| des pagliaghji (papillons, chauves-souris, orthoptères, oiseaux, végétation) | |
| Suivre l'évolution des habitats et des espèces suite aux opérations de limitation des EEE | 31 |
| Etablir et mettre en place un protocole permettant de mesurer et de suivre les impacts humains sur les habitats littoraux prioritaires (notamment ceux fortement soumis à la fréquentation estivale) | 32 |
| Assurer une surveillance de l'état des zones humides littorales et intérieures (eaux douces) face à l'évolution des usages (pollutions, ...) | 33 |
| Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales | 34 |
| Mettre en conformité les déclarations de surface et autorisations conventionnelles de pâturage sur les domaines fonciers du Conservatoire du littoral et des communes | 35 |
| Réorganiser la période d'estive en montagne (afin de permettre un repos estival des milieux littoraux) | 36 |
| Gérer le bétail errant sur les espaces fragiles (habitats dunaires, mares temporaires...) et les espaces fréquentés par le public : battues administratives pour les bovins devenus sauvages / amélioration des pratiques de pâturage pour les autres (cf. ci-dessus) | 37 |
| Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000 | 38 |
| Transformer la charte du territoire dans le sens des engagements d'une charte Natura 2000 | 39 |
| Soutenir les initiatives participatives à la valorisation ou à l'entretien du territoire | 40 |
| Développer une information ciblée sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en lien avec les pratiques agricoles et les possibilités d'aides spécifiques (techniques, financières) | 41 |
| Entretenir les sentiers balisés existants ; poursuivre la cicatrization des sentiers à ne pas utiliser (dommageables aux habitats ou espèces) | 42 |
| Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l'Ostriconi (dunes de Cubercciata) | 43 |
| Mettre en place un accueil saisonnier à Baccialu, maison de site de l'Agriate | 44 |
| Poursuivre la réflexion sur le devenir du réseau de bâti pour l'accueil et l'information du public sur le littoral du site (Gradu à l'Ostriconi, Ghignu, Saleccia, Mortella...) | 45 |
| Organiser des programmes d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et péri-scolaire | 46 |
| Relancer l'organisation de la journée de l'Agriate | 47 |
| Déplacer l'aire de stationnement de Saleccia, aménager l'accès et organiser l'information du public en amont et en aval de la piste d'accès au site | 48 |
| Aménager des sentiers « maîtrisés », organiser l'information et la sensibilisation du public et des usagers ... | 49 |
| Mettre en place l'animation du site Natura 2000 : Désigner l'animateur, renforcer les partenariats, organiser la gouvernance, instaurer un comité de pilotage en lien avec le PNMCCA, contrôler les usages, relayer les démarches pour les études d'incidences auprès des porteurs de projets et des services instructeurs... | 50 |
| Renforcer les moyens humains et matériels nécessaires à la conservation et à la gestion du site ; définir les relations avec les autres instances. | 51 |

La trame des fiches mesures est présentée en Annexe 7

| | | | | | | | |
|--|---|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Fiche 1 | Poursuivre les acquisitions foncières sur les habitats dunaires à l’Ostriconi | Priorité 1 | | | | | |
| Objectif de développement durable | Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts humains | | | | | | |
| Objectif opérationnel | Maîtriser le foncier sur les habitats d’intérêt communautaire | | | | | | |
| Cadre | | | | | | | |
| <p>Habitats et espèces concernés Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715), Crapaud vert (1201)</p> <p>Contexte Les formations dunaires de l’Ostriconi apparaissent comme étant les plus dégradées du site Natura 2000, en particulier sur la partie proche du littoral (dunes mobiles). L’importante fréquentation de la plage, le piétinement et le broutage des oyats par le bétail autrefois et le développement récent des plantes exotiques envahissantes (Carpobrotus) semblent être les principales causes de la réduction de la surface de certains habitats Natura 2000. Sur le secteur Ostriconi-Cubercciata, près de 320 ha appartiennent au même propriétaire, soit près de la moitié des terrains encore privés du site Natura 2000 dans son ensemble. Ces parcelles comprennent la quasi-totalité des milieux à fort enjeu patrimonial constituant les formations dunaires et la quasi-totalité des populations de Haute-Corse de Linaire jaune (plante de l’annexe II de la Directive Habitats), ainsi que quelques parcelles à vocation agricole. La maîtrise foncière est un préalable à l’aménagement du site garantissant sa conservation en canalisant la fréquentation par des installations physiques. La totalité du site est inclus dans le périmètre d’acquisition approuvé par le Cdl.</p> <p>Objet de la mesure Maitriser le foncier par l’acquisition de terrains privés ou par conventionnement</p> <p>Liens avec d’autres actions Fiche n°8 : Diagnostic d’aménagement et de restauration des dunes de l’Ostriconi. Fiche n°43 : Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l’Ostriconi. Fiche n°49 : Aménager des sentiers maitrisés, organiser l’information et la sensibilisation</p> | | | | | | | |
| Mesures | | | | | | | |
| <p>Description Cette mesure consiste à poursuivre les démarches d’acquisition foncière du Cdl dans le secteur Ostriconi-Cubercciata, en priorité sur les grandes parcelles appartenant au même propriétaire. Un travail d’animation foncière doit être maintenu pour le suivi de la mise à jour des titulaires de droit foncier sur le site (mutation de propriétés et d’ayant droit), ainsi que le contact avec ceux-ci.</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <p>Engagements rémunérés Animation foncière, acquisitions, actes notariés</p> | | | | | | | |
| Réalisation | | | | | | | |
| <p>Maitres d’ouvrages potentiels : Cdl Maitres d’œuvre potentiels : Cdl Partenaires potentiels : Collectivités locales Evaluation du coût : Sur estimation de la DIE (Direction Immobilière de l’Etat) Financements possibles : Cdl</p> <p>Calendrier</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #fff9c4;">Année 1</td> <td style="background-color: #fff9c4;">Année 2</td> <td style="background-color: #fff9c4;">Année 3</td> <td style="background-color: #fff9c4;">Année 4</td> <td style="background-color: #fff9c4;">Année 5</td> </tr> </table> | | | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | | | |

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Surface maîtrisée (ha)

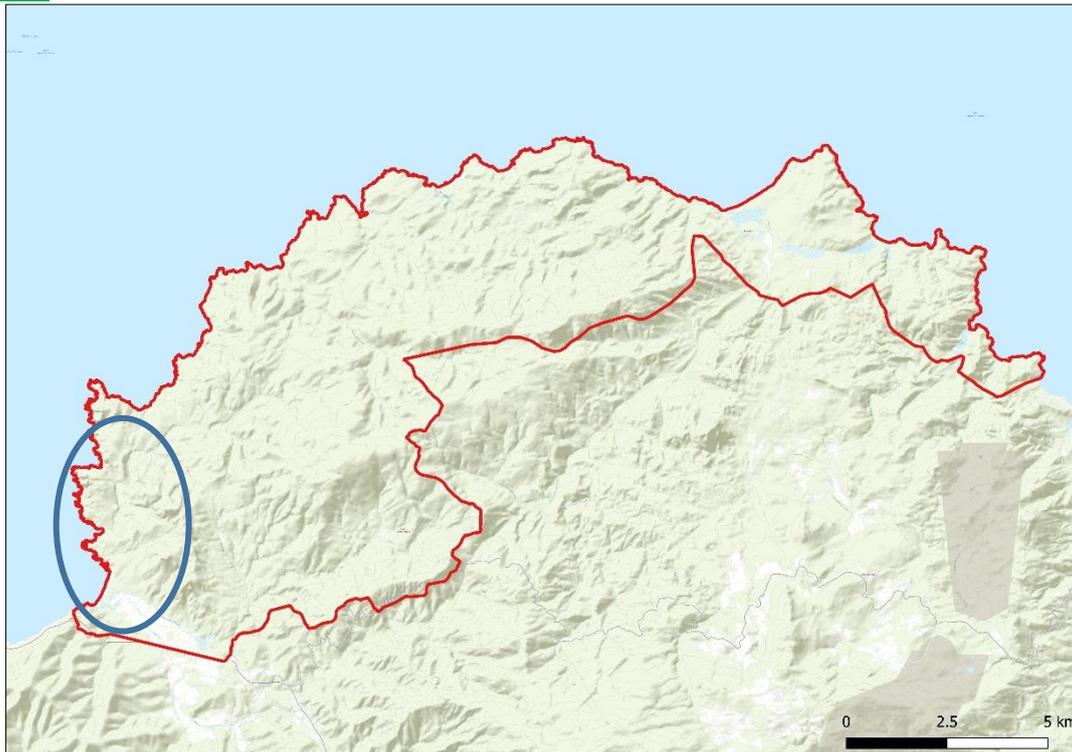
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Progression de la surface maitrisée par rapport à la situation en 2019 (superficie, nombre de parcelles)

Points de contrôle

Etude foncière actualisée ; liste des parcelles avec propriétaires contactés ; procédures engagées/acquisitions réalisées ; actes fonciers

Localisation



Objectif de développement durable

Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts humains

Objectif opérationnel

Maîtriser le foncier sur les habitats d'intérêt communautaire**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Lagunes (1150-2*), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (« estuaires ») (1140), Prés salés méditerranéens (1410), Fourrés halophiles (1420-2), plans d'eau eutrophes (3150-1), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), galeries à Tamaris (92D0-3), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Rainette sarde (1204), autres amphibiens, Fougère des marais, oiseaux d'eau nicheurs, odonates.

Contexte

Les marais de Saleccia (Padulella, Pardinella, Cannuta, Petraiacciu), sont quasi exclusivement privés. Il en est de même des parcelles bordant les cours d'eau à l'embouchure de l'Ostriconi et d'une partie des rives de l'étang du Lotu. Situés en périmètre d'acquisition autorisé du Cdl, la préservation durable de ces espaces sera garantie par une maîtrise foncière. Bien que le foncier soit très morcelé dans le secteur de Saleccia (beaucoup de parcelles de quelques centaines de m² seulement), une intervention ciblée sur les zones humides est envisageable :

- Cannuta : 1 parcelle d'environ 16 ha
- Lotu : 1 parcelle d'environ 22 ha sur la partie des rives encore privées (commune de St Florent)
- Padulella-Pardinella : 10 parcelles représentant moins de 30 ha

A l'Ostriconi, la mesure vise surtout à assurer la maîtrise foncière des rives des cours d'eau et zones humides.

Objet de la mesure

Maitriser le foncier par l'acquisition de terrains privés ou par conventionnement

Liens avec d'autres actions

Fiche n°1 : Poursuivre les acquisitions foncières sur les habitats dunaires à l'Ostriconi

Fiche n°5 : Création d'un APHN pour les marais de Saleccia

Fiche n°22 : Réaliser des études sur le fonctionnement hydrologique des zones humides littorales

Fiche n°33 : Assurer une surveillance de l'Etat des zones humides littorales et intérieures

Mesures**Description**

La maîtrise foncière reste une garantie de préservation à long terme des espaces naturels, mais le foncier était considérablement morcelé dans ce secteur, une priorité est à donner sur les plus grandes parcelles

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Animation foncière, acquisitions, actes notariés

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : Cdl

Partenaires potentiels : Agence de l'eau (AERMC)

Evaluation du coût : sur estimation de la DIE

Financements possibles : Cdl, AERMC

Calendrier

| | | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Surface maîtrisée (ha)

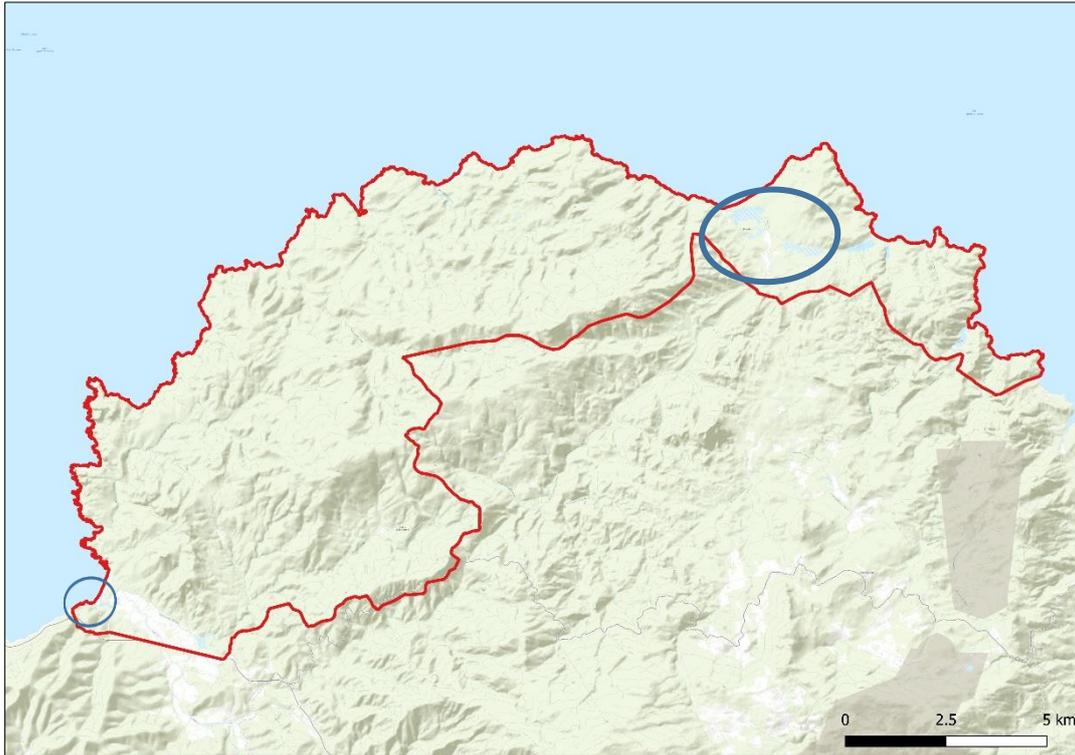
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Progression de la surface maitrisée par rapport à la situation en 2019 (superficie, nombre de parcelles)

Points de contrôle

Etude foncière actualisée ; liste des parcelles avec propriétaires contactés ; procédures engagées/acquisitions réalisées ; actes fonciers

Localisation



Objectif de développement
durable**Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts
humains**

Objectif opérationnel

Consolider les périmètres de protection règlementaire**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Eaux oligotrophes à Isoètes (3120), Prairies humides (6420-5), Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Rainette sarde (1204), Porte queue de Corse (1055)

Contexte

Le site Natura 2000 comprend une seule mare temporaire méditerranéenne (habitat prioritaire) dont l'intérêt biologique est limité. Les mares les plus intéressantes (en particulier celle de Chiuvinna) sont situées à l'extérieur du site mais dans un périmètre proche. Elles sont sur des propriétés communales ou privées. Une extension du site Natura 2000 permettrait de les inclure, englobant probablement d'autres habitats d'intérêt communautaire (habitats rocheux, pelouses et prairies humides). En cas de lancement d'une procédure de modification du périmètre, il est également proposé de retirer du site les secteurs englobant par erreur des portions de route (RD 81, RT 30). La modification du périmètre devra être étayée par des études scientifiques existantes ou à mettre en œuvre pour apprécier l'intérêt biologique des espaces à inclure.

Par ailleurs, la dissociation des périmètres terrestres et marins de la ZSC serait à évaluer dans l'optique d'une organisation administrative, technique et financière optimale pour la gestion du site (à titre d'exemple, les financements Natura 2000 dans le cadre du FEADER ne seraient pas mobilisables pour un site Natura 2000 majoritairement marin).

Objet de la mesure

Modifier le périmètre de la ZSC

Liens avec d'autres actions

Etudes et suivis des mares temporaires et des espèces présentes sur celles-ci dans le cadre d'autres actions (OEC en particulier)

Mesures**Description**

La finalité principale de la modification du périmètre est d'intégrer les mares temporaires à fort enjeu patrimonial qui se situent à proximité du site actuel avec en priorité la mare de Chiuvinna. Celles de Cannucciole, Furnellu et Grottone seraient également à intégrer. Si cette démarche est engagée, il conviendrait d'en profiter pour corriger les erreurs de tracé débordant sur les emprises routières.

Dans une démarche coordonnée, une proposition de création d'une ZPS sur un périmètre similaire à la ZSC sera engagée afin d'intégrer les zones de nidification d'espèces de l'annexe I de la directive oiseaux (Fauvette sarde, Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Balbuzard pêcheur, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pipit rousseline)

Engagements non rémunérés

Instruction administrative du dossier

Engagements rémunérés

Marché de prestation de service (consultation)

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : DREAL

Maitres d'œuvre potentiels : Bureaux d'étude, CEN-Corse

Partenaires potentiels : OEC, Communes, Cdl, CBNC

Evaluation du coût : < 25000 €

Financements possibles : DREAL

Calendrier

Année 1 Année 2 **Année 3** Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Modification du périmètre O/N

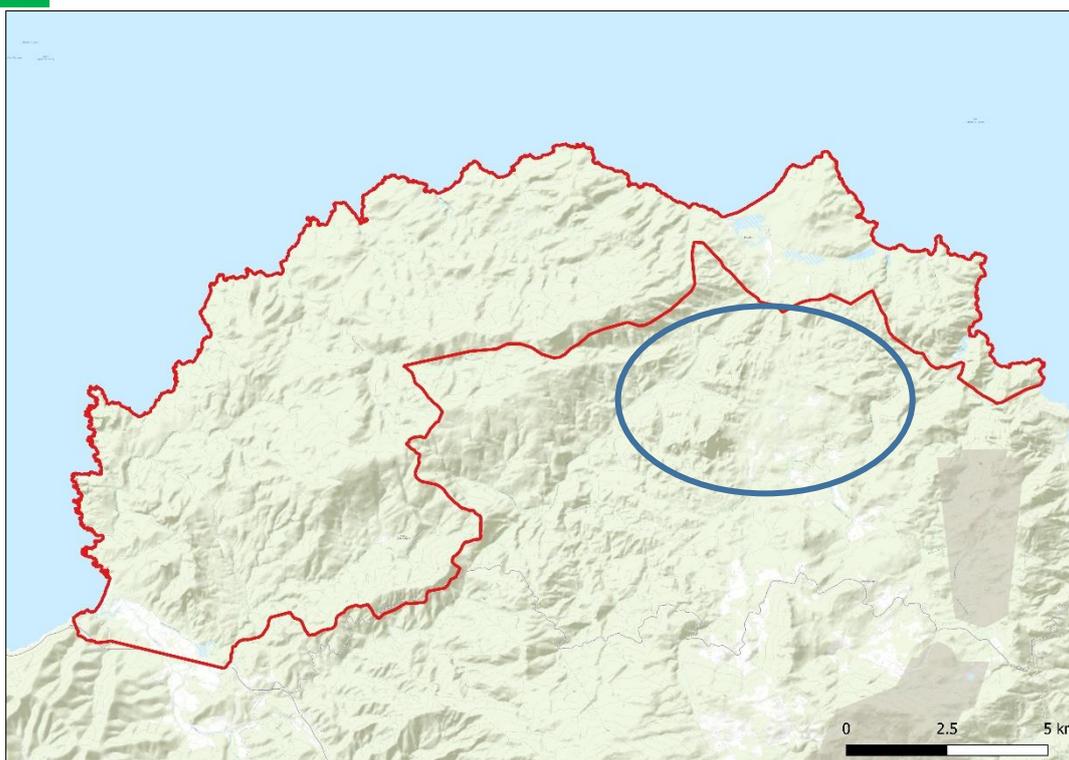
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Surface de la ZSC modifiée par rapport à 2019 (ha)

Points de contrôle

Lancement de la procédure de consultation pour prestation ; dossier de modification du périmètre

Localisation



Objectif de développement durable

Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts humains

Objectif opérationnel

Consolider les périmètres de protection réglementaire**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous

Contexte

Le site classé au titre de la loi de 1930 (paysage) porte actuellement essentiellement sur la partie en propriété privée du secteur Ostriconi-Cubercciata (533 ha). Le site inscrit est plus vaste et comprend 12414 ha. D'un point de vue paysager et en l'absence de fort impact anthropique visuel, le classement est justifié. La réflexion sur ce classement est déjà engagée par les services de la DREAL. L'ensemble du site Natura 2000 serait concerné.

Objet de la mesure

Etendre le périmètre du site classé à l'ensemble du territoire de l'Agriate.

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

Engagement de la procédure de classement sur la base de l'étude de faisabilité (à réaliser au préalable).

Engagements non rémunérés

Procédure administrative interne DREAL

Engagements rémunérés

Etude de faisabilité de classement de l'Agriate ; concertation

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels :** DREAL**Maitres d'œuvre potentiels :****Partenaires potentiels :** Communes**Evaluation du coût :** marché public (pour l'étude de faisabilité de classement)**Financements possibles :** DREAL**Calendrier****Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5****Evaluation****Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Classement réalisé O/N

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Superficie classée du site Natura 2000 en plus par rapport à l'année 2019.

Points de contrôle

Engagement du marché de prestation ; dossier technique ; procédure de consultation du public ; arrêté de classement

Localisation

Territoire de l'Agriate.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Objectif de développement durable | Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts humains |
| Objectif opérationnel | Consolider les périmètres de protection réglementaire |

Cadre**Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Prés salés méditerranéens (1410), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Crapaud vert (1201), Cistude d'Europe (1220), Léopard de Sicile (1250), Fougère des marais, toutes espèces de chauves-souris, oiseaux d'eau nicheurs, insectes (Odonates), ...

Contexte

Les APPB de l'Ostriconi et de Cannuta ont été créés en 1992. Une évaluation de ceux-ci a été réalisée par le CEN-Corse (Foubert, 2013). Alors que l'APPB de Cannuta semble bien respecté, il n'en n'est pas de même pour celui de l'Ostriconi où plusieurs désordres sont avérés. Une modification de la réglementation semble nécessaire afin de préciser et encadrer les activités possibles sur le site.

L'intérêt botanique des zones humides de Saleccia est attesté (Paradis et al., 2013). Elles sont en ZNIEFF de type I (FR940004073), inscrites en 2010 mais avec des données antérieures à 1992 (1989 pour les oiseaux d'eau nicheurs). Leur mise à jour est nécessaire et permettrait d'enregistrer de nouvelles données étayant l'intérêt scientifique pour la création de l'APHN (opportunité de réaliser des inventaires naturalistes en même temps pour la ZNIEFF et l'APHN).

Objet de la mesure

Mise à jour des arrêtés de protection de biotope de l'étang de Foce-dunes de l'Ostriconi et l'étang de Cannuta ; création d'un arrêté de protection des habitats naturels (APHN) sur les zones humides de Saleccia (Cannuta, Padulella, Pardinella)

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 22 : Réaliser des études sur le fonctionnement hydrologique des zones humides littorales (dont estuaires), ainsi que des inventaires sur la faune et la flore.

Fiche n° 23 : Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles

Fiche n° 24 : Réaliser des inventaires des amphibiens et des reptiles sur les points d'eau douce

Fiche n° 33 : Assurer une surveillance de l'état des zones humides littorales et intérieures (eaux douces) face à l'évolution des usages (pollutions, ...)

Mise à jour des inventaires ZNIEFF

Stratégie de création des aires protégées (SCAP)

Mesures**Description**Modification de l'APPB Foce-Ostriconi :

- Interdiction du pâturage des animaux d'élevage sur les massifs dunaires
- Autorisation de la circulation des chevaux uniquement sur le sentier littoral et sentiers autorisés dans le périmètre de l'APPB
- Interdiction du labour et de tout travail du sol ainsi que l'introduction de végétaux destinés à l'agriculture
- Interdiction de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés à l'exception de travaux écologiques validés par arrêté préfectoral
- Interdiction d'introduction d'espèces avérées invasives

APHN Saleccia

- Réalisation d'inventaires faunistiques sur les chauves-souris (zones de chasse), les oiseaux d'eau nicheurs, les reptiles, les amphibiens, les insectes aquatiques, les odonates, les papillons, en lien avec la modernisation des inventaires ZNIEFF
- Réalisation d'un dossier scientifique compilant les données naturalistes

Engagements non rémunérés

Procédure administrative de modification des APPB et création de l'APHN

Engagements rémunérés

Etude faunistique (oiseaux nicheurs, reptiles, amphibiens, chauves-souris, insectes) portant sur l'intérêt scientifique de l'APHN et la proposition de sa délimitation.

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : DREAL

Maitres d'œuvre potentiels : CEN-Corse ou bureau d'étude

Partenaires potentiels : Cdl, OEC, CdC, CBNC

Evaluation du coût : convention pluriannuelle du CEN-Corse (plan d'action quinquennal) ou procédure adaptée < 25000 €

Financements possibles : DREAL

Calendrier

Année 1 **Année 2** Année 3 **Année 4** Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Modification de l'APPB Foce-Ostriconi O/N

Création d'un APHN « marais de Saleccia » O/N

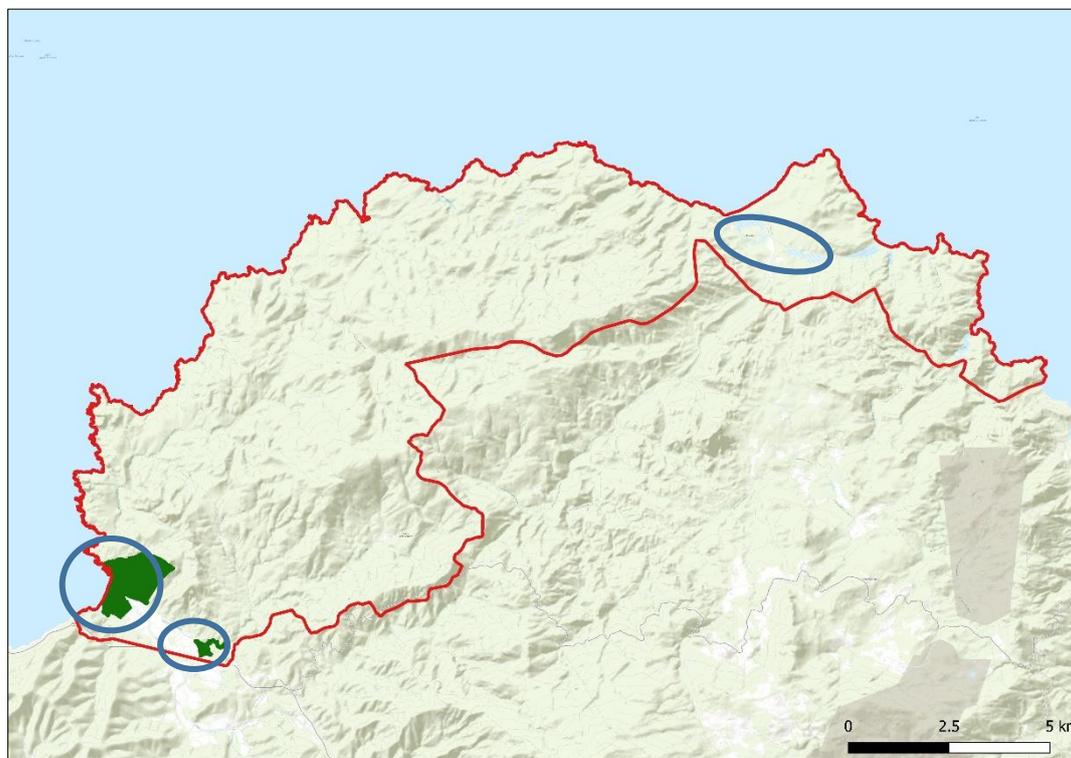
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Production d'une étude proposant un périmètre d'APHN pour les marais de Saleccia avec compilation des données floristiques et faunistiques actualisées

Points de contrôle

Arrêtés préfectoraux de création/modification d'APHN/APPB

Localisation



Objectif de développement
durable**Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts
humains**

Objectif opérationnel

Contrôler l'évolution des usages**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous les habitats d'intérêt communautaire (particulièrement les habitats côtiers)

Contexte

Ces dernières années, deux établissements commerciaux se sont installés sur le site Natura 2000, sans que certaines autorisations administratives n'aient été explicitement délivrées. Des procédures sont encore en cours pour régulariser ces situations. En lien avec l'animateur et les gestionnaires du site Natura 2000, les services de la DDTM doivent veiller au respect des règles applicables sur le site par rapport au code de l'urbanisme et au code de l'environnement concernant les installations commerciales, la signalétique publicitaire, le domaine public, le traitement des déchets, l'assainissement.

Objet de la mesure

Veiller à l'absence d'installations commerciales sans autorisation sur le site Natura 2000

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 50 : Mettre en place l'animation du site Natura 2000

Mesures**Description**

Les services de l'Etat, en lien avec l'animateur et les gestionnaires du site assurent une veille constante sur les usages commerciaux dans le périmètre du site Natura 2000. Ils consignent les événements et les pratiques de façon à permettre leur localisation précise et datée. Ils assurent une information auprès des professionnels et, le cas échéant, engagent des procédures visant au respect de la réglementation.

Engagements non rémunérés

Instructions administratives des dossiers, procédures de contrôle

Engagements rémunérés

Temps de travail pour l'animateur du site

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : Services de l'Etat (DDTM)**Maitres d'œuvre potentiels** : Services de l'Etat (DDTM)**Partenaires potentiels** : communes**Evaluation du coût** : interne services de l'Etat**Financements possibles** : intégré dans l'animation du site**Calendrier**

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | |

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de procédures engagées

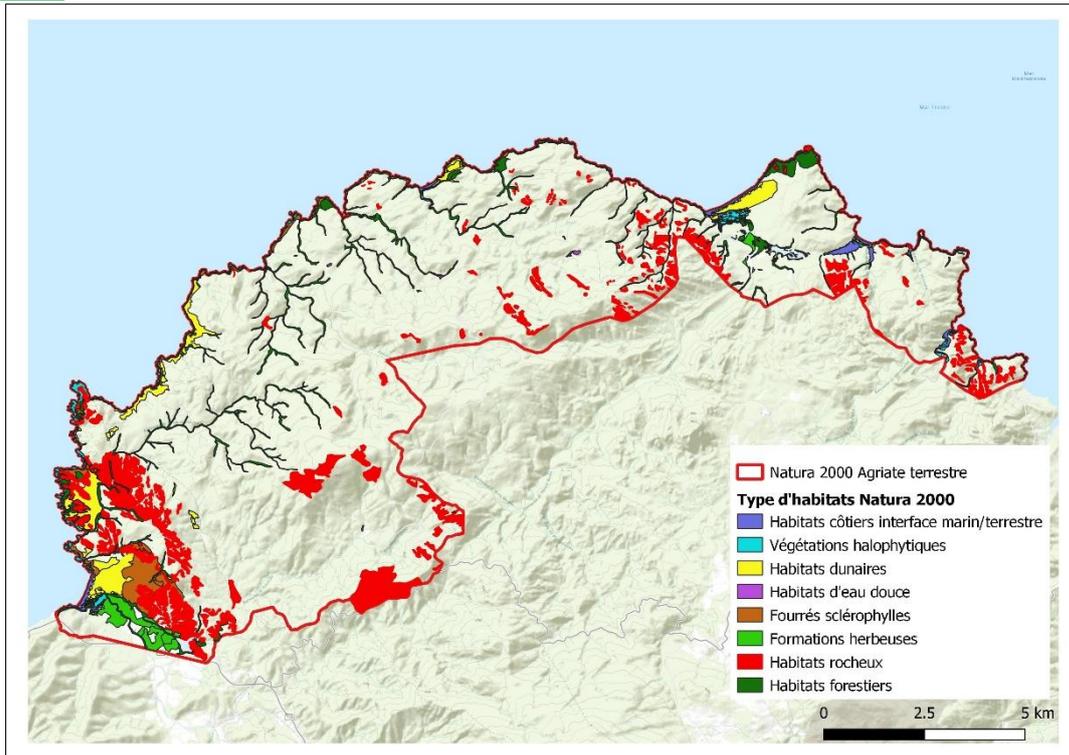
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi cartographique précis des installations commerciales et de la signalétique

Points de contrôle

Etudes d'incidences Natura 2000

Localisation



Objectif de développement durable

Protéger les milieux en garantissant leur conservation par rapport aux impacts humains

Objectif opérationnel

Quantifier et qualifier les pressions anthropiques

Cadre**Habitats et espèces concernés**

Tous les habitats d'intérêt communautaires (principalement les habitats littoraux).

Contexte

L'Agriate est un site très fréquenté pour son littoral préservé et l'attrait de ses plages. La fréquentation par la mer, traitée dans la partie marine du document d'objectifs, reste potentiellement la plus importante (en particulier depuis le port de Saint Florent), mais les chiffres de comptages relevés sur les différents éco-compteurs du site affichent plus de 200 000 passages sur l'année 2018 (nombre maximal d'allers ou de retours), alors même que les données de fréquentation pour l'Ostriconi sont incomplètes (pas d'éco-compteur sur tous les accès au site). L'augmentation du nombre de sociétés de 4x4 assurant des rotations entre la route et les plages de Saleccia et Lotu s'est accélérée depuis quelques années. L'évolution des usages et de la fréquentation du site nécessite une actualisation continue de la bonne connaissance des flux de fréquentation afin de pouvoir orienter des actions de gestion ou de poser les bases d'une évaluation des capacités d'accueil du site en période estivale de forte fréquentation.

Objet de la mesure

Assurer le suivi de la fréquentation et de l'utilisation du site par les usagers (visiteurs, professionnels, agriculteurs...)

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

Définir un tableau de bord permettant le suivi des usages et la production d'un bilan annuel et permettant une analyse de l'évolution de ceux-ci tous les 5 ans, avec :

- Le suivi de la fréquentation du public avec les éco-compteurs
- La constitution d'une liste des socio-professionnels et associations proposant le transport des visiteurs sur le site (véhicules motorisés, VTT, randonnées équestre et pédestre), avec si possible fréquences et nombres de personnes accompagnées
- La compilation d'éventuels évènements sportifs
- La veille sur l'utilisation des pistes et des sentiers non autorisés
- Un pointage au moins deux fois par an de l'usage et des conduites agricoles sur chaque parcelle exploitée à l'Ostriconi (suivi cartographique sur SIG)
- La réalisation d'enquêtes de fréquentation permettant le cas échéant de mieux cerner l'utilisation du site par les divers usagers et les éventuels impacts.

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Installation de nouveaux éco-compteurs pour améliorer la connaissance de la fréquentation ; entretien et remplacement éventuel du matériel ; temps de travail pour le gestionnaire, l'animateur et les prestataires (comptages, enquêtes de fréquentation, etc).

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : animateur / gestionnaire du site, CdI

Maitres d'œuvre potentiels : animateur / gestionnaire du site

Partenaires potentiels : offices de tourisme, chambre d'agriculture

Evaluation du coût : intégré dans l'animation du site

Financements possibles : dispositif « zones naturelles » du PDRC, CdC, CdI

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre de jours de travail de l'animateur ou du gestionnaire

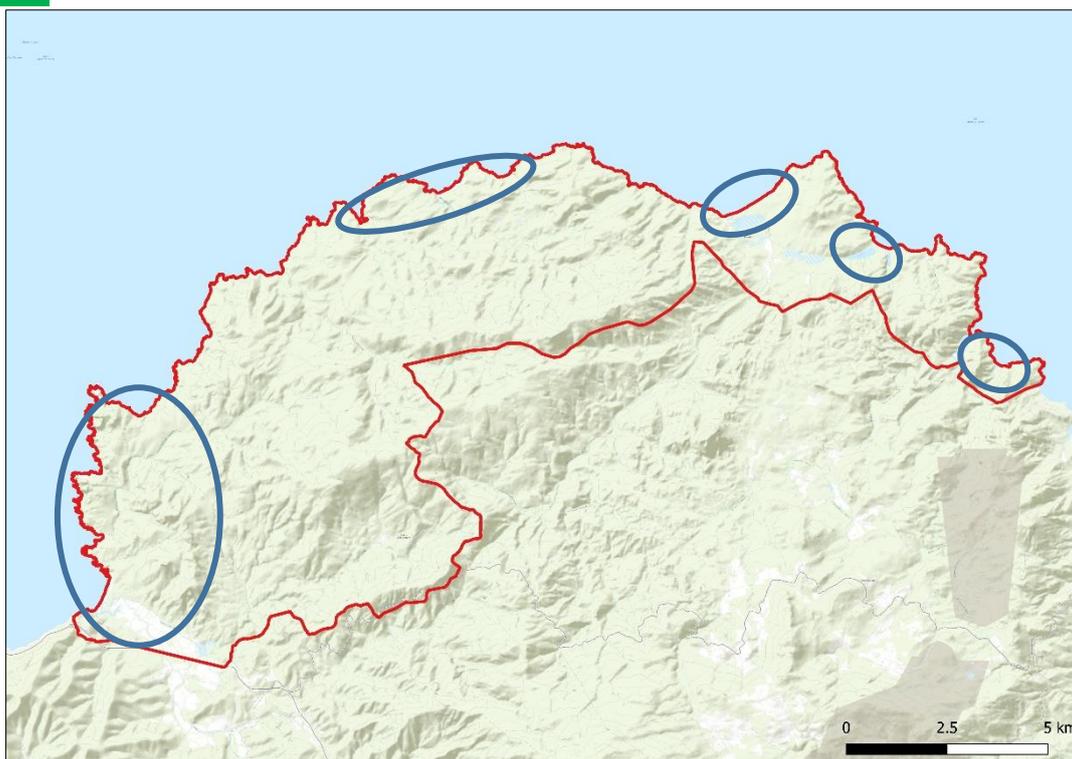
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi de la fréquentation du site

Points de contrôle

Bilan annuel de la fréquentation du site (intégré au bilan d'activité du site Natura 2000) ; études spécifiques de fréquentation

Localisation



Objectif de développement durable

Restaurer les massifs dunaires en gérant la fréquentation humaine

Objectif opérationnel

Ralentir l'érosion des massifs dunaires due à la fréquentation humaine**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715)

Contexte

Les formations dunaires de l'Ostriconi et de Cubercciata représentent un enjeu majeur de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Le statut foncier privé de ces espaces n'a pour l'instant pas permis d'engager des opérations de restauration des milieux pour résorber les diverses dégradations occasionnées depuis plusieurs décennies. Une certaine stabilisation des perturbations a cependant été possible grâce à la maîtrise foncière des accès à ces secteurs. Les principaux facteurs de dégradation des habitats sont localisés sur les dunes mobiles de la plage de l'Ostriconi (fréquentation du public non canalisée) et plus ponctuellement par l'utilisation de multiples sentiers pédestres ou équestres jusqu'à l'Acciolu.

A Monticellacciu, la piste carrossable traverse un milieu dunaire. Depuis la réalisation des aménagements en 2011, les dégradations liées à la circulation hors-piste par des engins motorisés ont été résorbées. Des petits travaux en régie (gestionnaire) sont nécessaires pour entretenir les installations (ganivelles, fascines, fossés d'écoulement des eaux de pluie, etc). Une évaluation de l'impact bénéfique ou négatif du passage du troupeau de chèvres de Monticellacciu sur ce milieu serait à réaliser.

Objet de la mesure

Réaliser une étude d'aménagement pour la restauration des milieux dunaires de l'Ostriconi à Cubercciata.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°1 : Poursuivre les acquisitions foncières sur les habitats dunaires à l'Ostriconi

Fiche n°27 : Mettre en place un protocole de suivi de la Linaire jaune

Fiche n°38 : Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000

Fiche n°43 : Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l'Ostriconi (dunes de Cubercciata)

Fiche n° 49 : Aménager des sentiers « maîtrisés », organiser l'information et la sensibilisation du public et des usagers ...

Mesures**Description**

Réalisation d'un diagnostic d'aménagement et de restauration des milieux dunaires intégrant l'évolution des usages récents sur le site et les propositions de restauration des milieux dégradés (aménagements, itinéraires de sentiers, ...). Cette mesure devra permettre de définir quels aménagements sont nécessaires pour la préservation des dunes mobiles et définir un réseau de sentier respectueux des habitats et des espèces et accepté par les usagers.

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Réalisation d'une étude d'aménagement

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC/animateur du site

Maitres d'œuvre potentiels : bureaux d'études

Partenaires potentiels : Cdl, DDTM, CBNC, collectivités, usagers

Evaluation du coût : marché < 90.000 €

Financements possibles : Cdl, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 Année 2 **Année 3** Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

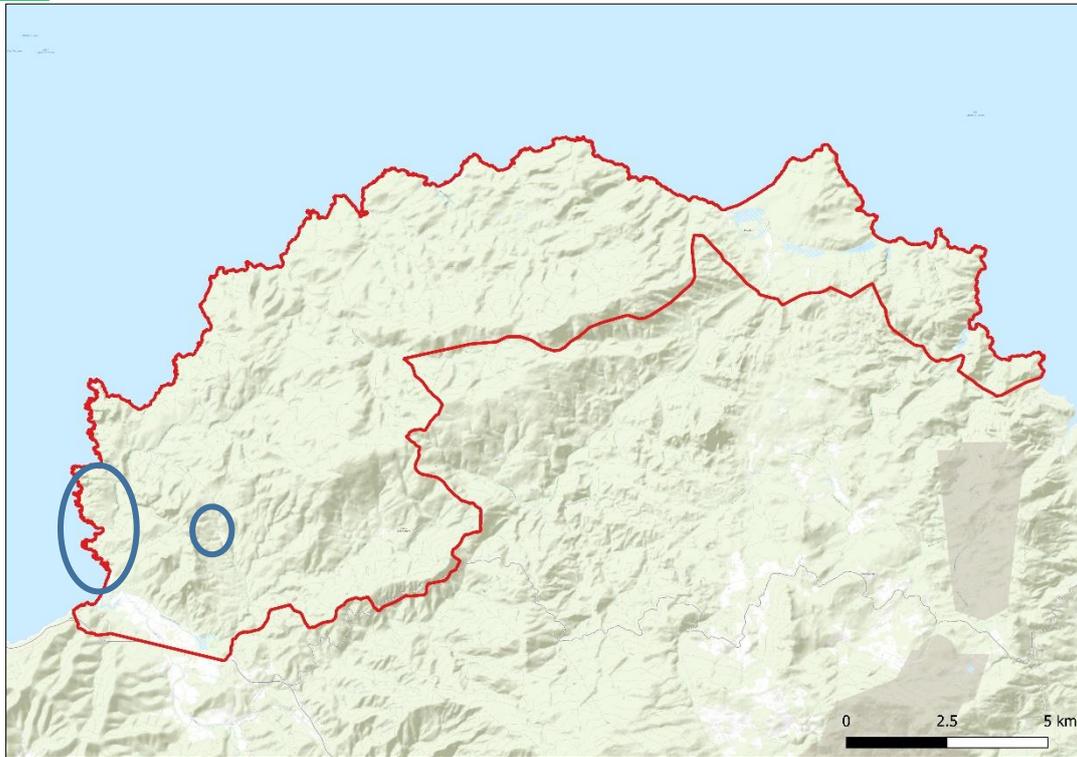
Etude d'aménagement réalisée O/N

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Points de contrôle

Restitution de l'étude avant année 5

Localisation



Objectif de développement durable

Restaurer les massifs dunaires en gérant la fréquentation humaine

Objectif opérationnel

Ralentir l'érosion des massifs dunaires due à la fréquentation humaine

Cadre**Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*)

Contexte

Les aménagements réalisés par le Cdl pour permettre la reconstitution des dunes boisées de Saleccia réalisés en 2009 sont à reprendre en quelques points. Les actions de la mer, du vent, du bétail divaguant et l'accroissement de la fréquentation estivale ont provoqué le déchaussement de certaines portions de ganivelles nécessitant quelques reprises. De plus, le développement du restaurant dans la partie privée de la pinède a occasionné un accroissement de la fréquentation du public entre la plage et cet établissement provoquant une usure accélérée des platelages et de l'assise des sentiers permettant le franchissement de la dune. Ces installations sont à reprendre complètement car la circulation des personnes engendre une érosion accrue des tracés au niveau de ces passages.

Objet de la mesure

Entretien des installations existantes (ganivelles, platelages) pour la préservation des dunes boisées de Saleccia

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 49 : Aménager des sentiers « maîtrisés », organiser l'information et la sensibilisation du public et des usagers ...

Mesures**Description**

- Reprise des portions de ganivelles déchaussées par la mer avec remplacement éventuel
- Remplacement des platelages

Une partie des travaux peuvent être fait en régie par le gestionnaire, sous réserve de l'affectation suffisante de personnel. Le cas échéant, il pourra être fait appel à un prestataire.

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux (prestataire / en régie), acquisition de matériel

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : CdC (gestionnaire)

Partenaires potentiels : prestataires éventuels

Evaluation du coût : à évaluer en fonction des travaux qui pourront être faits en régie

Financements possibles : Cdl, CdC

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Montant des travaux réalisés

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Effets réels sur la limitation des phénomènes d'érosion

Points de contrôle

Linéaire d'installations restaurées/reprises ; photographie des situations avant/après travaux

Localisation



Objectif de développement
durable**Concilier restauration des gîtes a chauves-souris et fréquentation humaine**

Objectif opérationnel

Maintenir une capacité d'accueil acceptable pour les chauves-souris**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Petit Rhinolophe (1303), autres espèces de chauves-souris

Contexte

Le Petit Rhinolophe est l'une des espèces de l'annexe II de la directive « Habitats » présente sur le site et constituant un enjeu majeur de conservation. Ses effectifs ont été évalués à 240 animaux sur le site Natura 2000 en 2005. Les 5 noyaux de population sont situés sur les secteurs suivants : Sémaphore de la Mortella, Saleccia (Costa Pana, Chiusellu, pagliaghju d'exposition, ...), Baccari/Chiosu, Casa Vittoria (pagliaghju détruit), Ostriconi/Ifana. Afin de maintenir la continuité des recensements quinquennaux des effectifs reproducteurs (précédents inventaires réalisés en 2005 et 2010), il sera nécessaire de refaire en 2020 des prospections sur les gîtes connus. Dans le contexte d'un éventuel agrandissement du périmètre du site Natura 2000, une prospection élargie aux secteurs proches serait également à envisager. Lors des prospections la présence d'autres espèces de chauves-souris dans les gîtes sera recherchée.

Les prospections permettront également de faire un point sur l'état des pagliaghji et autres bâtiments abritant des chauves-souris et de définir les travaux nécessaires à la conservation des conditions permettant leur utilisation par les chauves-souris. Deux niveaux d'interventions seront alors proposés avec hiérarchisation des priorités :

- Gîtes nécessitant des petits travaux réalisables en régie (GCC ou gestionnaire du site).
- Gîtes nécessitant des gros travaux avec intervention d'un prestataire spécialisé dans les constructions en pierre.

Objet de la mesure

Assurer le maintien d'au minimum cinq noyaux de population de petit Rhinolophe sur le site Natura 2000 ; assurer le suivi des colonies connues.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°3 : Etendre le périmètre de la ZSC

Fiche n°11 : Restaurer complètement les pagliaghji occupés par des colonies de chauves-souris

Fiche n°12 : Réaliser des petits aménagements et consolider les pagliaghji occupés par les chauves-souris

Mesures**Description**

- Prospection des gîtes connus de Petit Rhinolophe en période de reproduction en année 2020, avec vérification de la présence éventuelle d'autres espèces.
- Validation d'un programme de restauration des pagliaghji nécessitant des travaux pour permettre leur utilisation par les chauves-souris, en concertation avec les propriétaires (Cdl, communes, privés) et le gestionnaire (CdC/animateur Natura 2000), sur proposition du GCC : production d'un tableau de bord pour chaque gîte accompagné de photographies de leur état.

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Inventaire des colonies de petit Rhinolophe (étude) ; document de planification des interventions de restauration

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : Cdl, CdC**Maitres d'œuvre potentiels** : Groupe Chiroptères Corse**Partenaires potentiels** : CdC**Evaluation du coût** : < 5000 €**Financements possibles** : Cdl**Calendrier**

| | | | | |
|----------------|---------|---------|---------|---------|
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|---------|---------|---------|---------|

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Réalisation des prospections O/N

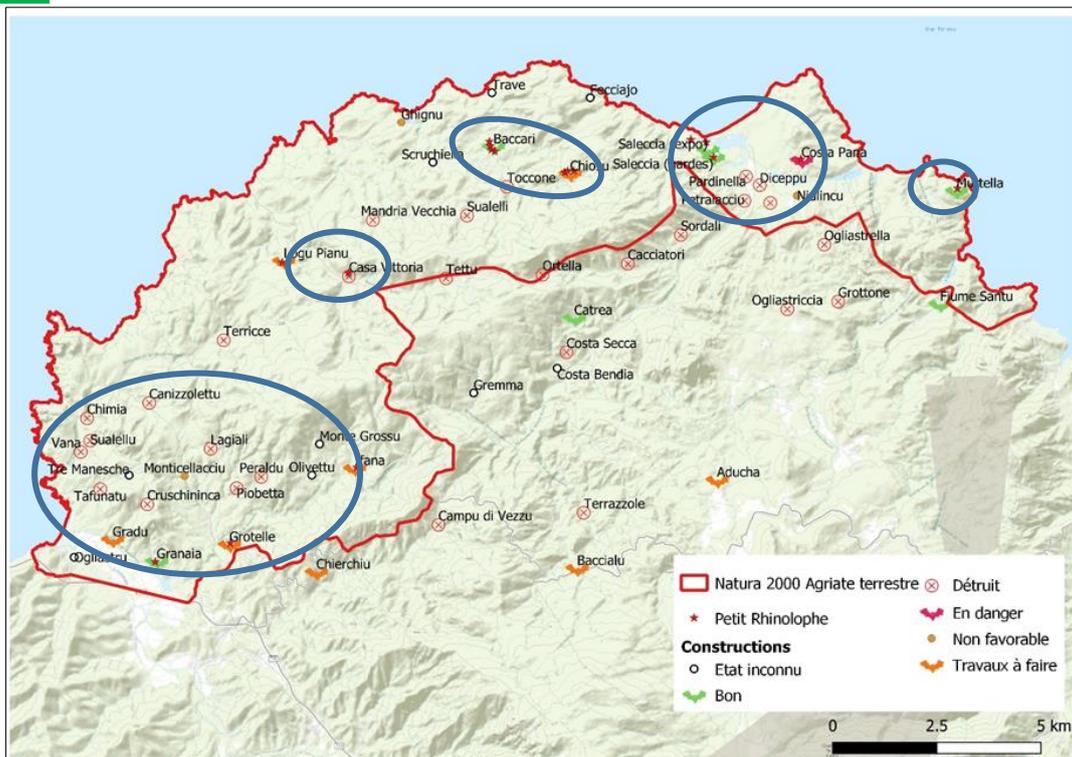
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution des effectifs de Petit Rhinolophe en période de reproduction (gîte par gîte et globalement)

Points de contrôle

Remise du rapport d'étude

Localisation



les 5 noyaux de population du Petit Rhinolophe sur le site Natura 2000 « Agriate »

Objectif de développement durable

Concilier restauration des gîtes à chauves-souris et fréquentation humaine

Objectif opérationnel

Maintenir une capacité d'accueil acceptable pour les chauves-souris**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Petit Rhinolophe (1303), autres espèces de chauves-souris

Contexte

Pour chaque « noyau » de population connu de petit Rhinolophe (cf fiche n°10), des pagliaghji ou bâtis sont identifiés et sont chaque année fréquentés par les animaux en période de reproduction ; certains d'entre-eux ont été restaurés (sémaphore de la Mortella) ou sont en assez bon état (Baccari), d'autres sont en état précaire (Chiosu, Ifana, Costa Pana...) et certains sont détruits (Casa Vittoria en particulier). Les bâtis les plus dégradés nécessitent l'intervention d'entreprises spécialisées dans la reconstruction d'ouvrages en pierre sèche. La priorité est la reconstruction du pagliaghju de Casa Vittoria car il correspond au seul gîte connu de ce noyau de population.

Objet de la mesure

Restauration complète des pagliaghji occupés (ou historiquement occupés) par les colonies de chauves-souris connues et suivies.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°10 : Planifier un programme de restauration des gîtes à chiroptères ; assurer un suivi quinquennal des gîtes connus

Fiche n°12 : Réaliser des petits aménagements et consolider les pagliaghji occupés par les chauves-souris

Mesures**Description**

- Restauration complète (reconstruction) du pagliaghju de Casa Vittoria (Cdl)
- Restauration du pagliaghju de Costa Pana (privé) ou d'un autre bâtiment du secteur « Saleccia »
- Restauration de certains pagliaghji de Chiosu
- Intégration d'un aménagement pour les chauves-souris à Ifana (dans le grenier) lors de la programmation des travaux de restauration du bâtiment
- Aménagement d'une pièce dans la maison du Gradu à l'Ostriconi (fermeture complète des portes et volets dans une pièce du bas de la maison)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux de restauration de bâtiment et d'aménagement pour l'accueil des chauves-souris ; maître d'œuvre

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : entreprises spécialisées (architectes, maîtres d'œuvres...)

Partenaires potentiels : GCC

Evaluation du coût : marché de travaux < 90 000 €

Financements possibles : Cdl, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de bâtiments restaurés

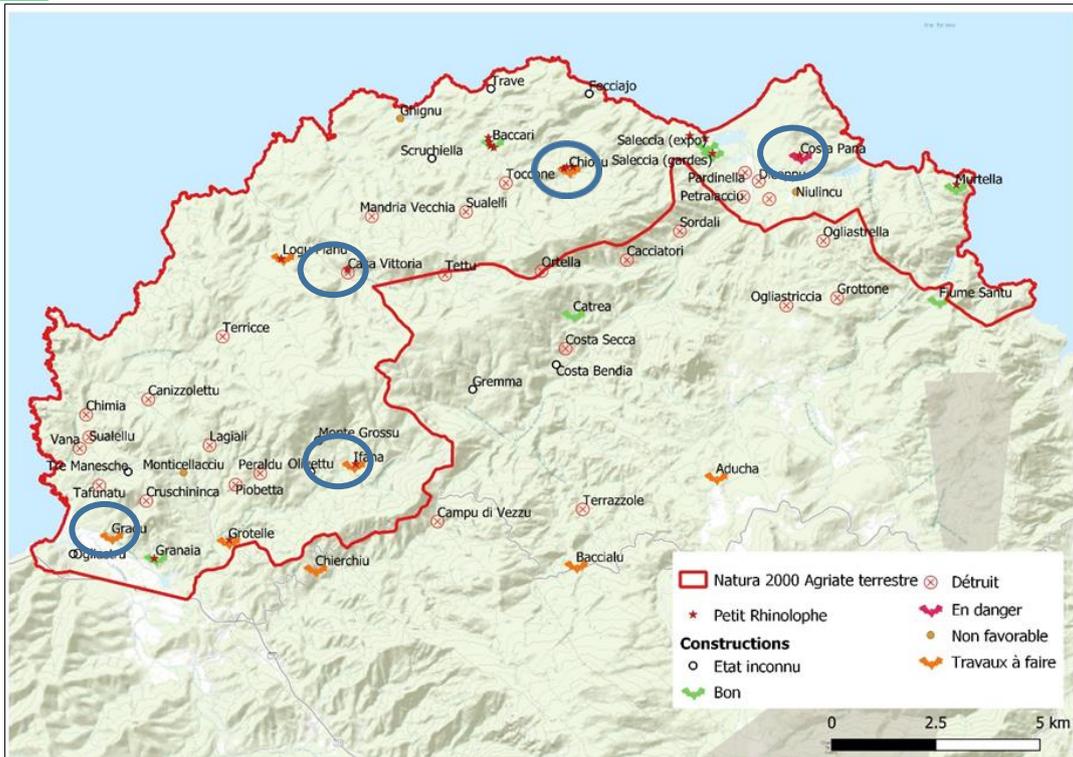
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi des effectifs de chauves-souris avant/après travaux

Points de contrôle

Photographies des bâtiments avant, pendant, après travaux

Localisation



Objectif de développement durable

Concilier restauration des gîtes a chauves-souris et fréquentation humaine

Objectif opérationnel

Maintenir une capacité d'accueil acceptable pour les chauves-souris**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Petit Rhinolophe (1303), autres espèces de chauves-souris

Contexte

En complément des gros travaux de restauration des gîtes les plus dégradés, des petits travaux d'entretien sont nécessaires sur les gîtes existants. Le choix des interventions (localisation des gîtes et travaux à mettre en œuvre) se fera après le diagnostic de l'actualisation de l'état des lieux (cf fiche n°10). Ce type d'intervention a déjà été pratiqué dans l'Agriate par le GCC sur 6 localités en 2017 : pagliaghju exposition Saleccia, Catrea (privé), Chiusellu, Chiosu (2 bâtiments), Baccari (8 bâtiments), Ifana. Les travaux ont principalement consisté à la remise en place des portes existantes ou à la fermeture des ouvertures par un petit muret en pierre sèche pour empêcher leur utilisation par le bétail errant.

L'installation de quelques nichoirs est également proposée sur les bâtiments les plus grands (Ifana, Gradu, éventuellement Mortella), ainsi que sous le pont de l'Ostriconi de façon à favoriser d'autres espèces (pipistrelles, sérotines, murins).

Objet de la mesure

Réalisation de travaux légers d'amélioration des conditions d'accueil des chauves-souris dans les bâtiments.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°10 : Planifier un programme de restauration des gîtes à chiroptères ; assurer un suivi quinquennal des gîtes connus

Fiche n°11 : Restaurer complètement les pagliaghji occupés par des colonies de chauves-souris

Mesures**Description**

- Fermeture des entrées des bâtiments pour empêcher les vaches d'y rentrer et augmenter l'obscurité (construction de parements en pierre sur la moitié de la hauteur de l'ouverture, ou réfection des portes)
- Installation de nichoirs sur les grands bâtiments (Ifana, Gradu, Sémaphore de la Mortella éventuellement)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Petit matériel, prestation, défraiement, achat et pose de nichoirs

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : GCC, CdC**Partenaires potentiels** : GCC**Evaluation du coût** : < 5000 €**Financements possibles** : Cdl, CdC, dispositif « zones naturelles » du PDRC**Calendrier**

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | |

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de bâtiments restaurés ; nombre de nichoirs installés

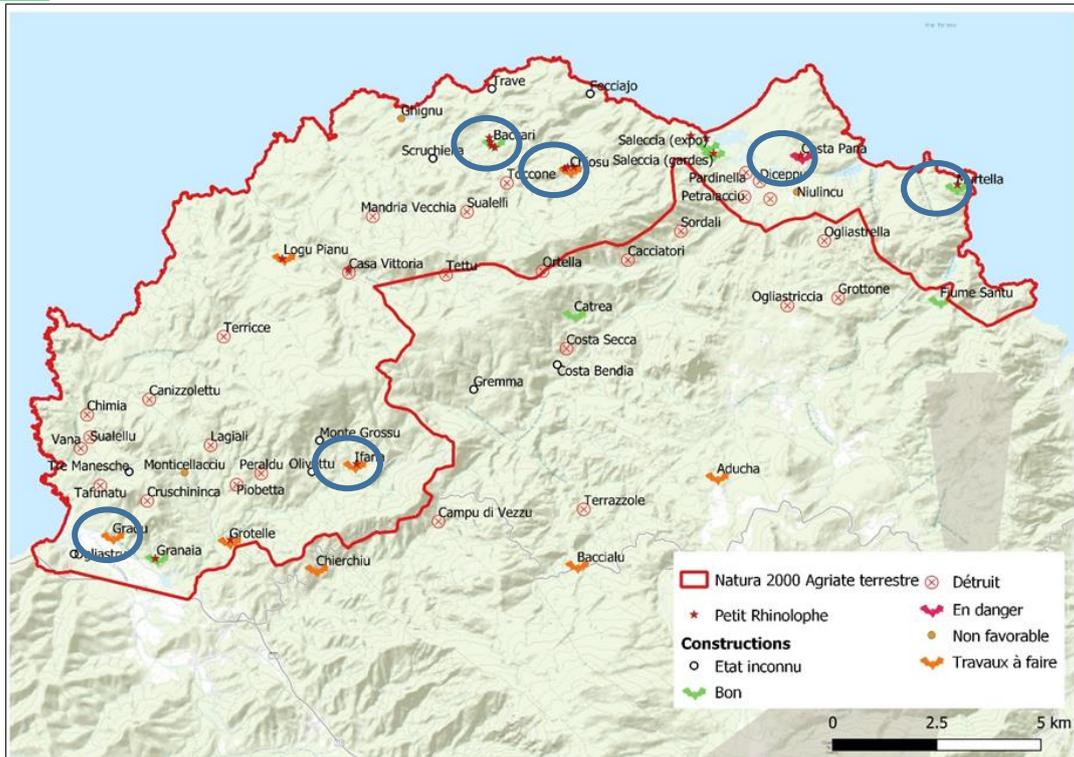
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi des effectifs de chauves-souris avant/après travaux

Points de contrôle

Photographies des bâtiments avant, pendant, après travaux

Localisation



Objectif de développement durable

Restaurer les espaces ouverts autour des pagliaghji pour favoriser la biodiversité

Objectif opérationnel

Restaurer les secteurs prioritaires : maintenir des milieux ouverts**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Porte-Queue de Corse (1055) + autres espèces d'insectes, Petit Rhinolophe (1303) et autres chauves-souris (zones de nourrissage)

Contexte

L'abandon progressif de l'élevage extensif basé sur la présence de troupeaux en période hivernale autour des hameaux de pagliaghji a entraîné une fermeture des milieux. Les espaces ouverts de prairies et pelouses ont été remplacés par les maquis. Ces espaces de prairie et pelouses couvrent environ 91 ha sur le site Natura 2000 (cartographie de la végétation 2014-2016, CBNC), y compris les prairies cultivées de la plaine de l'Ostriconi :

| Code EUNIS (Gayet et al., 2018) | Surface (ha) | Type de milieu |
|---------------------------------|--------------|---------------------|
| C3.4218 | 17,186 | pelouse humide |
| C3.4218 / C1.3411 | 0,3084 | pelouse humide |
| C3.4218 / E3.44 | 0,7776 | pelouse humide |
| C3.421A | 0,6409 | prairie humide |
| C3.421A / C3.4218 | 0,0721 | prairie humide |
| E1.811 | 71,7636 | prairies cultivées |
| E1.811 / E1.61 | 1,8324 | pelouse rudéralisée |
| E1.811 / F5.25 | 9,1182 | pelouse |
| E1.811 / J2.1 | 2,3577 | pelouse |
| E3.44 / F3.221 | 0,8720 | pelouse humide |
| E3.441 | 0,09524 | pelouse humide |
| E5.44 | 0,5689 | prairie humide |
| E5.44 / E3.441 | 0,00336 | prairie humide |
| Surface : | 91,0165 | |

Sous réserve de l'élaboration d'un protocole précis d'intervention, trois catégories de sites pourraient être sélectionnés (les pelouses cultivées ont été exclues) :

- Pelouses existantes sans intervention d'entretien (sites potentiels : Mezzanu, Tra Manesche, Chiosu, Casa Vittoria, Tettu, Costa Pana)
- Pelouses existantes avec entretien (sites potentiels : Lagiali, Baccari, Ifana, Logu Pianu, Mandria Vecchia)
- Recréation de pelouses (sites potentiels : Cavallare, Grottele, Sualelli, Piobetta)

Pour chaque catégorie de sites, d'autres éléments d'analyse pourraient être pris en compte, tels que la présence d'un gîte à chauves-souris, la présence d'un point d'eau, la densité de fêrulle (plante hôte du Porte-queue), la présence d'animaux d'élevage, ...

Objet de la mesure

Définir les secteurs d'intervention et les travaux à réaliser pour l'ouverture de certains milieux en déprise pour favoriser les papillons (Porte-queue de Corse en priorité)

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 14 : Reconstituer des milieux ouverts disséminés sur le site (et suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre)

Fiche n° 30 : Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi de la restauration des espaces ouverts autour des pagliaghji (papillons, chauves-souris, orthoptères, oiseaux, végétation)

Mesures

Description

Réalisation d'une étude prospective visant à la sélection des sites retenus pour la mise en œuvre des opérations de restauration des milieux ouverts en relation avec les fiches n°14 et 30. La restitution comprendra la nature des travaux envisagés, leur coût, les surfaces traitées, ainsi que les protocoles de suivis écologiques à mettre en œuvre pour évaluer l'efficacité des mesures (en particulier pour le Porte-queue de Corse, espèce cible principale de ces mesures).

Engagements non rémunérés

Engagements rémunérés

Prestation pour arrêter le choix des espaces à restaurer et évaluer le coût des travaux et des suivis.

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl, CdC

Maitres d'œuvre potentiels : CEN, prestataires

Partenaires potentiels : OCIC, GCC, CBNC

Evaluation du coût : marché de prestation < 25 000 €

Financements possibles : Cdl, CdC/OEC, DREAL

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Restitution du document de programmation O/N

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Points de contrôle

Restitution d'un rapport avec protocole d'intervention et évaluation des coûts des travaux et des suivis

Localisation

Cf carte mesure n°14

Objectif de développement durable

Restaurer les espaces ouverts autour des pagliaghji pour favoriser la biodiversité

Objectif opérationnel

Restaurer les secteurs prioritaires : maintenir des milieux ouverts**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Porte-Queue de Corse (1055) + autres espèces d'insectes, Petit Rhinolophe (1303) et autres chauves-souris (zones de nourrissage)

Contexte

Cf fiche n°13

Objet de la mesure

Travaux pour l'ouverture de certains milieux en déprise pour favoriser les papillons (Porte-queue de Corse en priorité)

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 13 : Identifier et cartographier les espaces prioritaires à restaurer autour des pagliaghji ; définir une stratégie d'intervention

Fiche n° 30 : Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi de la restauration des espaces ouverts autour des pagliaghji (papillons, chauves-souris, orthoptères, oiseaux, végétation)

Mesures**Description**

Entretien ou restauration par broyage mécanique ou coupe manuelle de la végétation ligneuse pour reconstituer les milieux ouverts déterminés après diagnostic (fiche n°13)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux écologiques de restauration de milieux.

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl, CdC

Maitres d'œuvre potentiels : CEN, prestataires

Partenaires potentiels : OCIC, GCC, CBNC

Evaluation du coût : marché < 90 000 €

Financements possibles : Cdl, CdC/OEC, DREAL, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 Année 2 **Année 3** Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Surfaces traitées (ha)

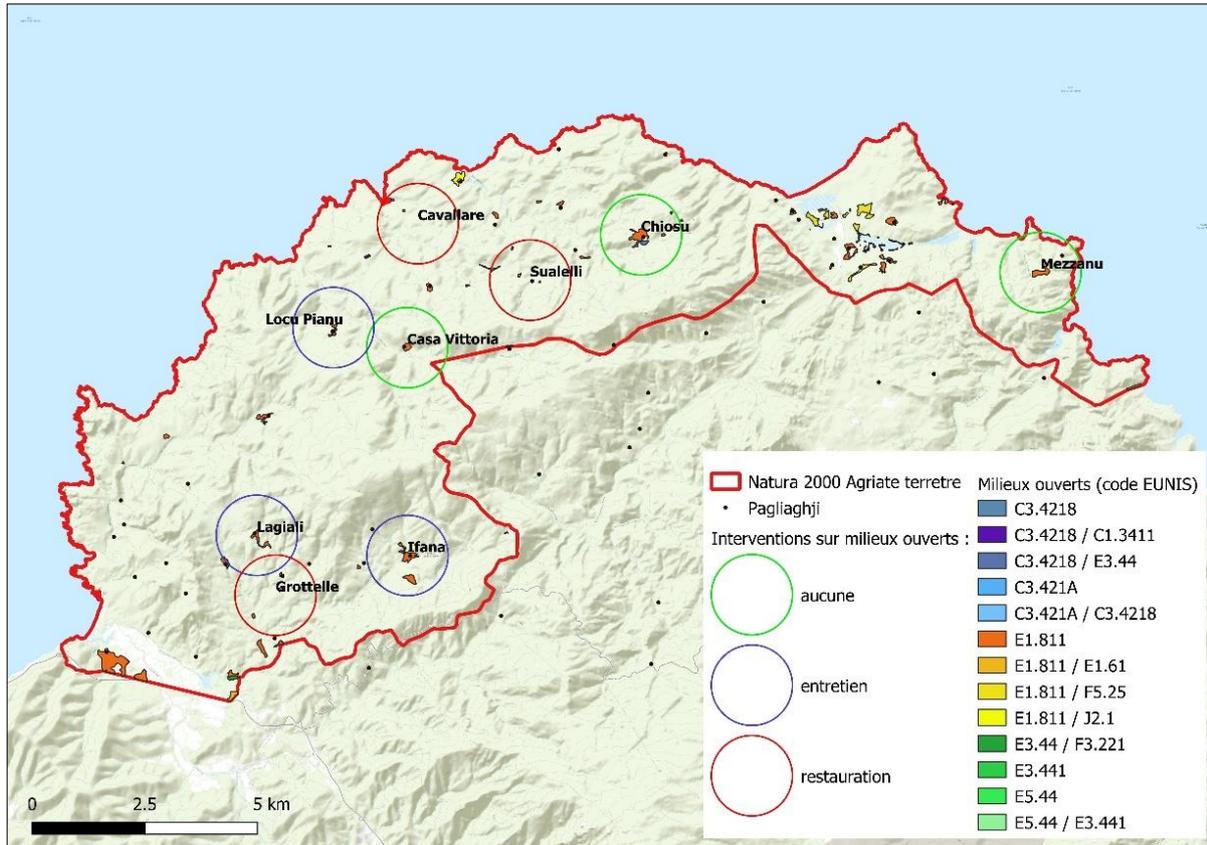
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution des surfaces de milieux ouverts (prairies, pelouses) par rapport à 2019

Points de contrôle

Comptes rendus des opérations de restauration de milieux

Proposition de localisation des interventions



Pour les intitulés des codes EUNIS, cf. mesure n°13

Objectif de développement durable

Maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) sur les habitats littoraux d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel

Limiter la surface des espèces végétales envahissantes sur les sites à enjeu prioritaire

Cadre

Habitats et espèces concernés

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20), Linaire jaune (1715)

Contexte

Sur le site Natura 2000 Agriate (terrestre), 13 à 14 espèces végétales sont considérées comme exotiques envahissantes. Parmi les espèces qui semblent les plus problématiques par rapport à la conservation des habitats naturels, les griffes de sorcière *Carpobrotus edulis* et les figuiers de Barbarie ont déjà fait l'objet de mesures de limitation ou d'élimination sur le domaine du Conservatoire. Afin d'éviter la reprise des *Carpobrotus* sur les milieux dunaires, l'élimination des repousses est nécessaire sur les zones déjà traitées dans le cadre d'un entretien régulier du site. Des petites opérations de limitation des figuiers de Barbarie *Opuntia ficus india* pourraient également être programmées sur des secteurs à enjeu.

Objet de la mesure

Limitation ou éradication des EEE sur les habitats d'intérêt communautaire, en particulier sur le littoral

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 16 : Eliminer les *Carpobrotus* des dunes d'e Solche

Fiche n° 17 : Contrôler et éliminer les *Carpobrotus* du secteur Ostriconi-Cubercciata

Fiche n° 31 : Suivre l'évolution des habitats et des espèces suite aux opérations de limitation des EEE

Fiche n° 40 : Soutenir les initiatives participatives à la valorisation ou à l'entretien du territoire

Mesures

Description

- Assurer l'élimination des repousses de griffes de sorcière sur les zones traitées les années précédentes
- Tester des opérations de limitation des figuiers de Barbarie sur des secteurs à enjeux à définir

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux écologiques de restauration de milieux.

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC

Maitres d'œuvre potentiels : CdC

Partenaires potentiels : CBNC

Evaluation du coût : minimum de 30 heures de travail annuel

Financements possibles : interne gestionnaire

Calendrier

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre d'heures de travail

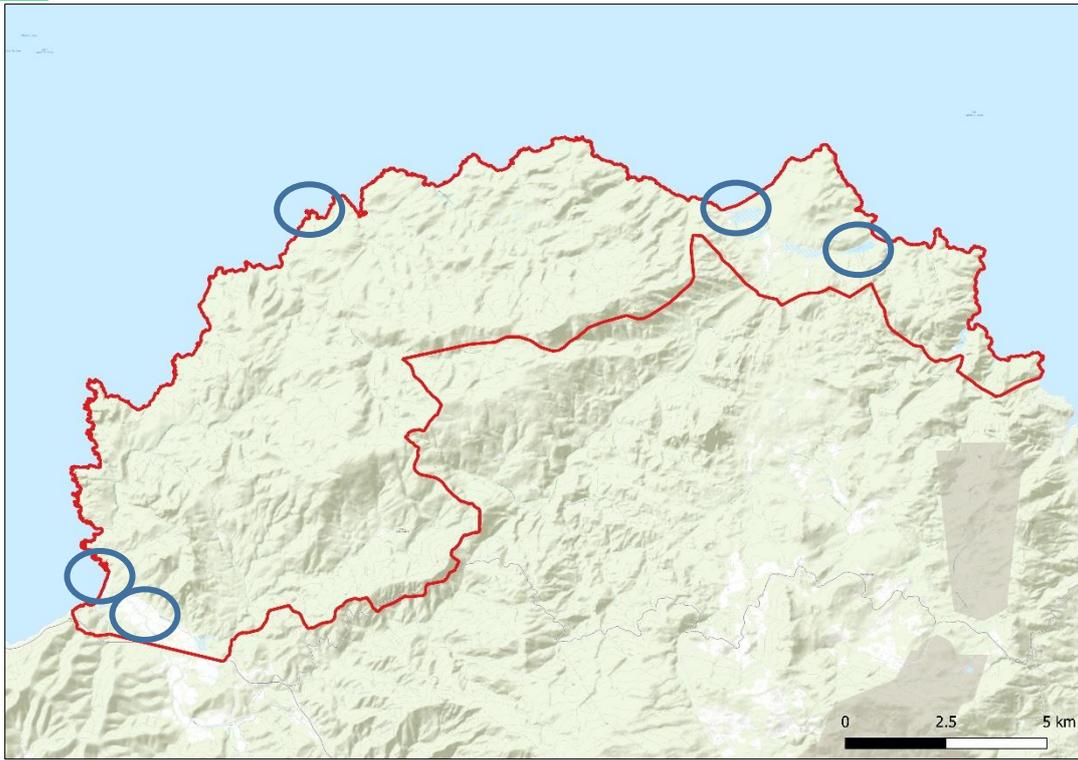
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Localisation et cartographie des espaces traités

Points de contrôle

Compte rendu annuel intégré au bilan d'activité Natura 2000 ; photographies avant/après opération

Localisation



Objectif de développement durable

Maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) sur les habitats littoraux d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel

Limiter la surface des espèces végétales envahissantes sur les sites à enjeu prioritaire**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715)

Contexte

Le secteur littoral d'E Solche représente la plus grande surface de griffes de sorcière sur le site protégé et géré (propriété du Cdl). Le travail nécessite l'intervention de prestataires équipés de matériel adéquat pour l'arrachage mécanique et manuel puis l'élimination des plants. Le broyage des plants arrachés apparaît comme une bonne solution, accompagné d'un enfouissement sur place (ou le cas échéant d'une exportation hors site vers déchetterie ou plateforme de compostage).

Objet de la mesure

Elimination des griffes de sorcière sur le secteur d'E Solche

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 15 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes (EEE) et intervenir sur les zones déjà traitées

Fiche n° 17 : Contrôler et éliminer les Carpobrotus du secteur Ostriconi-Cubercciata

Fiche n° 31 : Suivre l'évolution des habitats et des espèces suite aux opérations de limitation des EEE

Fiche n° 40 : Soutenir les initiatives participatives à la valorisation ou à l'entretien du territoire

Mesures**Description**

- Travaux d'élimination des griffes de sorcière par arrachage (et éventuellement broyage sur place) et enfouissement sur place des déchets végétaux

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux écologiques de restauration de milieux.

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : CdC

Partenaires potentiels : CdC, CBNC

Evaluation du coût : marché de travaux < 90 000 €

Financements possibles : Cdl, PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%

Calendrier

Année 1 Année 2 **Année 3** Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Réalisation de l'opération O/N

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Localisation et cartographie des espaces traités

Points de contrôle

Compte rendu de chantier ; photographies avant/après opération

Localisation



Objectif de développement durable

Maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) sur les habitats littoraux d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel

Limiter la surface des espèces végétales envahissantes sur les sites à enjeu prioritaire**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715)

Contexte

Le statut foncier privé des dunes d'Ostriconi et de Cubercciata limite l'intervention publique pour tous travaux sans l'accord des propriétaires. Ponctuellement, des actions d'arrachage de griffes de sorcière ont été organisées sur Ostriconi, notamment ces dernières années, avec l'élimination des griffes de sorcière de certaines zones de part et d'autre du sentier littoral (bénévoles, équipe des gardes). Les repousses sont limitées et méritent d'être traitées rapidement afin de conforter l'efficacité des mesures. Il reste cependant des secteurs encore envahis, mais maîtrisables par une action ne nécessitant pas de gros moyens (plusieurs petites zones sur les dunes mobiles et le long des sentiers). En revanche, le secteur de Cubercciata nécessite de gros moyens car les surfaces colonisées sont très importantes.

Objet de la mesure

Contrôle et élimination progressive des griffes de sorcière sur le secteur Ostriconi-Cubercciata

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 15 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes (EEE) et intervenir sur les zones déjà traitées

Fiche n° 16 : Éliminer les Carpobrotus des dunes d'e Solche

Fiche n° 31 : Suivre l'évolution des habitats et des espèces suite aux opérations de limitation des EEE

Fiche n° 40 : Soutenir les initiatives participatives à la valorisation ou à l'entretien du territoire

Mesures**Description**

- Travaux d'élimination des griffes de sorcière par arrachage (et éventuellement broyage sur place) et enfouissement sur place (ou exportation) des déchets végétaux
- Élimination des repousses sur les surfaces déjà traitées ces dernières années

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux écologiques de restauration de milieux.

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC

Maitres d'œuvre potentiels : CdC

Partenaires potentiels : Cdl, CBNC, commune, intercommunalité

Évaluation du coût : marché de travaux < 90 000 €

Financements possibles : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Évaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de journées de travail (heure)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Localisation et cartographie des espaces traités

Points de contrôle

Compte rendu d'opération ; photographies avant/après opération

Localisation



Objectif de développement durable

Reconstituer les habitats naturels en lien avec les pratiques agricoles

Objectif opérationnel

Restaurer les espaces dégradés par les impacts agricoles dans le secteur de l'Ostriconi**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4)

Contexte

Sur la partie aval du cours d'eau de l'Ostriconi, la ripisylve d'aulnes marque une discontinuité sur environ 300m. Cette absence semble résulter de plusieurs perturbations engagées il y a plus de 20 ans, avec probablement des coupes, incendies, plantation d'eucalyptus, culture des parcelles jusqu'aux rives, ... La restauration de cette ripisylve correspond à une reconstitution de la continuité du boisement d'aulnes en bordure des parcelles à vocation agricole. Les parcelles n° 232, 251, 252, 254 et 357 sont concernées par cette opération de restauration.

Objet de la mesure

Reconstituer 300 m de linéaire de ripisylve d'aulnes sur la partie aval du cours d'eau de l'Ostriconi

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 34 : Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales

MAE : entretien et maintien de la ripisylve (MAEC mesure 10.1.24)

Mesures**Description**

- Débroussaillage, entretien, plantation ou favorisation de rejets et semis
- Clôture de protection (2x 300 m)
- Traitement des embâcles et favorisation de la circulation d'eau

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux écologiques de restauration de milieux.

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, communauté de communes, EPCI**Maitres d'œuvre potentiels** : agriculteurs, CdC**Partenaires potentiels** : OEC, Cdl, CBNC, Agence de l'eau**Evaluation du coût** : < 25 000 €**Financements possibles** : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%**Calendrier**Année 1 Année 2 Année 3 **Année 4** Année 5**Evaluation****Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Mise en œuvre des travaux sur site O/N

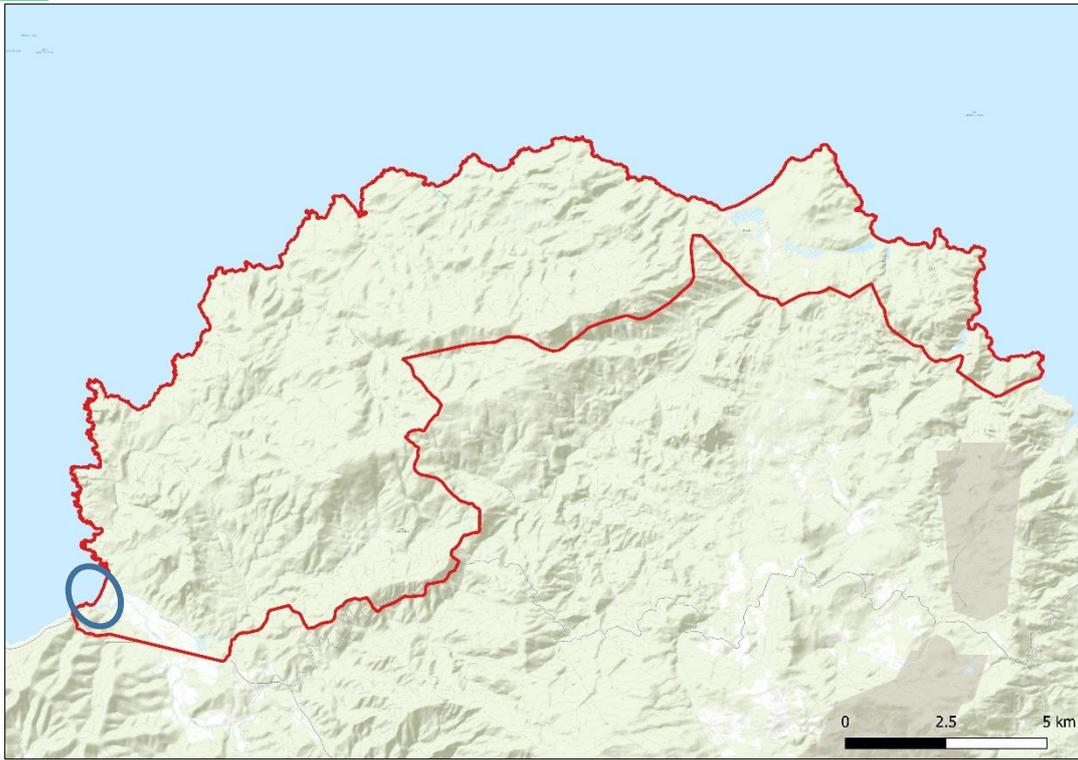
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Linéaire restauré ; nombre de tiges d'aulne sur le linéaire

Points de contrôle

Compte rendu d'opération ; photographies avant/après opération

Localisation



| | | | | | | | |
|--|--|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Fiche 19 | Permettre à la végétation halophile de se reconstituer sur la parcelle transformée en prairie à l'Ostriconi en s'assurant de pratiquer le pâturage extensif | Priorité 3 | | | | | |
| Objectif de développement durable | | Reconstituer les habitats naturels en lien avec les pratiques agricoles | | | | | |
| Objectif opérationnel | | Restaurer les espaces dégradés par les impacts agricoles dans le secteur de l'Ostriconi | | | | | |
| Cadre | | | | | | | |
| Habitats et espèces concernés Prés salés méditerranéens (1410) | | | | | | | |
| Contexte En 2014, une parcelle d'environ 4 ha de pré salé au niveau de l'embouchure de l'Ostriconi et dans l'APPB a été labourée et semée pour créer une prairie pâturée. L'exploitant a par la suite continué à bénéficier de MAE pour l'entretien de cette prairie. L'enjeu est de permettre la reconstitution progressive de l'habitat initial en limitant les activités agricoles à un seul pâturage. Celui-ci devra être adapté avec une faible charge à l'hectare et le respect de périodes de repos du sol. | | | | | | | |
| Objet de la mesure Permettre la reconstitution naturelle du pré salé (formation à joncs, salicorne, tamaris) | | | | | | | |
| Liens avec d'autres actions Fiche n° 34 : Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales MAE : maintien des paysages par la gestion pastorale (MAEC parcours 6) | | | | | | | |
| Mesures | | | | | | | |
| Description | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du pâturage pour permettre la reconstitution de la végétation - Abandon de l'entretien mécanique de la parcelle (sauf nécessité pour favoriser le pré salé) | | | | | | | |
| Engagements non rémunérés | | | | | | | |
| Engagements rémunérés Activités agricoles (MAE) | | | | | | | |
| Réalisation | | | | | | | |
| Maitres d'ouvrages potentiels : animateur Natura 2000, CdC | | | | | | | |
| Maitres d'œuvre potentiels : agriculteurs | | | | | | | |
| Partenaires potentiels : CBNC, OEC | | | | | | | |
| Evaluation du coût : exemple de coût de la mesure Parcours 6 des MAEC : 57,18€/ha/an + 141,18 €/an sur la base d'un engagement minimal de 10 ha | | | | | | | |
| Financements possibles : MAE (nouvelle programmation) | | | | | | | |
| Calendrier | | | | | | | |
| <table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="background-color: #ffff00;">Année 1</td> <td style="background-color: #ffff00;">Année 2</td> <td style="background-color: #ffff00;">Année 3</td> <td style="background-color: #ffff00;">Année 4</td> <td style="background-color: #ffff00;">Année 5</td> </tr> </table> | | | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | | | |
| Evaluation | | | | | | | |
| Indicateur de mise en œuvre de la mesure Mise en œuvre des travaux sur site O/N | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi ou d'évaluation Relevé de végétation sur transect ou cadrat | | | | | | | |
| Points de contrôle Suivi photographique annuel | | | | | | | |

Localisation



Objectif de développement durable

Préserver les zones de reproduction des amphibiens

Objectif opérationnel

Réaménager des petites zones de ponte des amphibiens**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207)

Contexte

En milieu méditerranée littoral, les amphibiens peuvent profiter de milieux très temporairement en eau pour effectuer leur reproduction. Il suffit en effet de quelques semaines pour que les têtards puissent se développer et émerger. Les mares les plus importantes ou les cours d'eau sans poisson permettent plusieurs cycles de reproduction au printemps. Mais il suffit parfois d'une flaque, d'une ornière, ou d'une vasque séparée d'un cours d'eau pour permettre une reproduction (ponte). Le caractère de ces milieux est d'être très temporaire et parfois non pérenne plusieurs années de suite. L'idée est de profiter des travaux d'aménagement des passages de thalwegs au niveau des pistes pour effectuer un creusement en amont et/ou en aval de chaque ouvrage. Ces trous vont se combler progressivement en plusieurs années en fonction de l'accumulation de sédiments ou du développement de la végétation. Ils pourront alors être restaurés lorsqu'ils ne permettent plus l'accumulation d'eau. Ces aménagements peuvent également bénéficier à la couleuvre à collier, aux odonates et à la végétation.

Objet de la mesure

Aménager des petits points d'eau au niveau des franchissements de thalwegs afin de permettre la reproduction des amphibiens

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 23 : Réaliser des inventaires des amphibiens et des reptiles sur les points d'eau douce (fontaines, sources, mares temporaires, cours d'eau...)

Mesures**Description**

- creusement d'environ 1m² sur 30 cm de profondeur en amont et/ou en aval de chaque ouvrage de franchissement de thalweg (gué, radier, buse)
- mise en place d'un suivi de la reproduction des amphibiens au printemps et à l'automne en fonction de la présence d'eau (pluies)
- entretien des aménagement lorsqu'ils ne permettent plus la reproduction des amphibiens

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Suivis écologiques (le cas échéant, si non réalisé par le gestionnaire)

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl, CdC,

Maitres d'œuvre potentiels : prestataires

Partenaires potentiels : CEN-Corse

Evaluation du coût : intégré dans les travaux d'aménagement et d'entretien + rédaction d'un cahier des charges et du suivi des travaux (<5000 €)

Financements possibles : Cdl, CdC

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de points d'eau réaménagés

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi 2 à 5 fois par an de la présence de reproduction d'amphibiens (date, espèce, stade de développement, nombre)

Points de contrôle

Cartographie sur SIG des points d'eau réaménagés, photographies

Localisation

Aménagements à prévoir pendant les travaux sur la piste de Saleccia

Objectif de développement
durable**Préserver les zones de reproduction des amphibiens**

Objectif opérationnel

Réaménager des petites zones de ponte des amphibiens**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207)

Contexte

Outre les aspects historiques, culturels et désaltérants, la restauration des sources et fontaines peut également concerner la préservation du patrimoine naturel. A l'instar des points d'eau temporaires, les flaques se formant à proximité des sources peuvent permettre la ponte des amphibiens. Une amélioration de ces conditions par un aménagement de petites vasques en aval du point d'eau permet d'assurer une plus grande survie des têtards. Ces vasques doivent en outre être protégées du piétinement par le bétail par des aménagements en pierre (les clôtures in esthétiques sont à éviter). L'aménagement de ces vasques peut être pris en compte dans le cadre des opérations de restauration programmées des sources ou faire l'objet d'une démarche volontaire de réaménagement des points d'eau dans ce but de favoriser la ponte des amphibiens.

Objet de la mesure

Aménager des vasques permettant la reproduction des amphibiens lors des opérations de restauration des sources et fontaines

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 23 : Réaliser des inventaires des amphibiens et des reptiles sur les points d'eau douce (fontaines, sources, mares temporaires, cours d'eau...)

Mesures**Description**

- Aménagement d'une vasque au niveau de chaque source restaurée, en faisant en sorte que les animaux ne puissent pas y accéder librement ; puis suivi et entretien des sources ou fontaines restaurées pour éviter la fermeture du milieu (débroussaillage)
- Mise en place d'un suivi de la reproduction des amphibiens au printemps et à l'automne en fonction de la présence d'eau (pluies)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Travaux et suivis écologiques (le cas échéant, si non réalisé par le gestionnaire)

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl, CdC, animateur Natura 2000

Maitres d'œuvre potentiels : prestataires, CdC (pour domaine Cdl)

Partenaires potentiels : CEN-Corse

Evaluation du coût :

Financements possibles : dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de sources et fontaines réaménagées

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi 2 à 5 fois par an de la présence de reproduction d'amphibiens (date, espèce, stade de développement, nombre)

Points de contrôle

Cartographie sur SIG des sources et fontaines réaménagées, photographies

Localisation

Inventaire des fontaines favorables à réaliser

Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Améliorer les connaissances pluridisciplinaires sur les zones humides littorales**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (1130-2), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140), Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*), Crapaud vert (1201), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Cistude d'Europe (1220), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Murin de Capaccini (1316) et toutes espèces de chauves-souris. Espèces éventuelles (insectes ?) d'intérêt communautaire non encore inventoriées dans ces milieux

Contexte

Les zones humides littorales sont des espaces de transition entre le milieu marin et le milieu terrestre avec une très forte valeur biologique. Leur classification dans les habitats d'intérêt communautaire est encore débattue et dans l'Agriate, certains sites sont identifiés en tant que lagune méditerranéenne d'autres en sables vaseux et vases lagunaires estuariennes (ou mixtes). La notion de micro-estuaire temporaire (MET) et une approche de la caractérisation de leur fonctionnement est à privilégier. Même si ces milieux relèvent des habitats marins, ils restent très imbriqués aux habitats terrestres composés par des végétations halophytiques. En outre, bon nombre d'espèces dites « terrestres » fréquentent ces milieux pour des phases clé de leur développement (odonates), de reproduction (amphibiens) ou d'alimentation (chauves-souris).

Objet de la mesure

Réaliser des études permettant d'améliorer les connaissances sur la composition floristique, faunistique et physico-chimique, ainsi que le fonctionnement des zones humides littorales (estuaires en particulier).

Liens avec d'autres actions

Fiche n°2 : Maitriser le foncier des zones humides d'Ostriconi, Saleccia et Lotu

Fiche n° 23 : Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles

Fiche n° 28 : Réaliser un suivi cartographique des habitats Natura 2000 sur certains secteurs à enjeux (Ostriconi-Acciolu, Saleccia-Lotu, Fiume Santu)

Fiche n° 33 : Assurer une surveillance de l'état des zones humides littorales et intérieures (eaux douces) face à l'évolution des usages (pollutions, ...)

Mesures**Description**

- Permettre une évaluation du statut écologique de chaque grande zone humide littorale (indice de qualité écosystémique « Ecosystem-Based Quality Index » – EBQI) avec un suivi tous les 5 ans
- Réaliser des inventaires de la faune (odonates, insectes aquatiques, amphibiens, chauves-souris) et de la flore, intégrant l'ensemble des zones humides afin de caractériser leur biodiversité
- Sites prioritaires (de plus de 1ha d'eau libre) : Ostriconi, Padulella, Lotu, Panecalellu, Fiume Santu

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : PNMCCA

Maitres d'œuvre potentiels : IFREMER, prestataires

Partenaires potentiels : Cdl, CdC, CBNC, GCC, OCIC, CEN, Universités, prestataires

Evaluation du coût : sur la base d'un cahier des charges à définir

Financements possibles : PNMCCA, OEC, DREAL, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre d'études réalisées

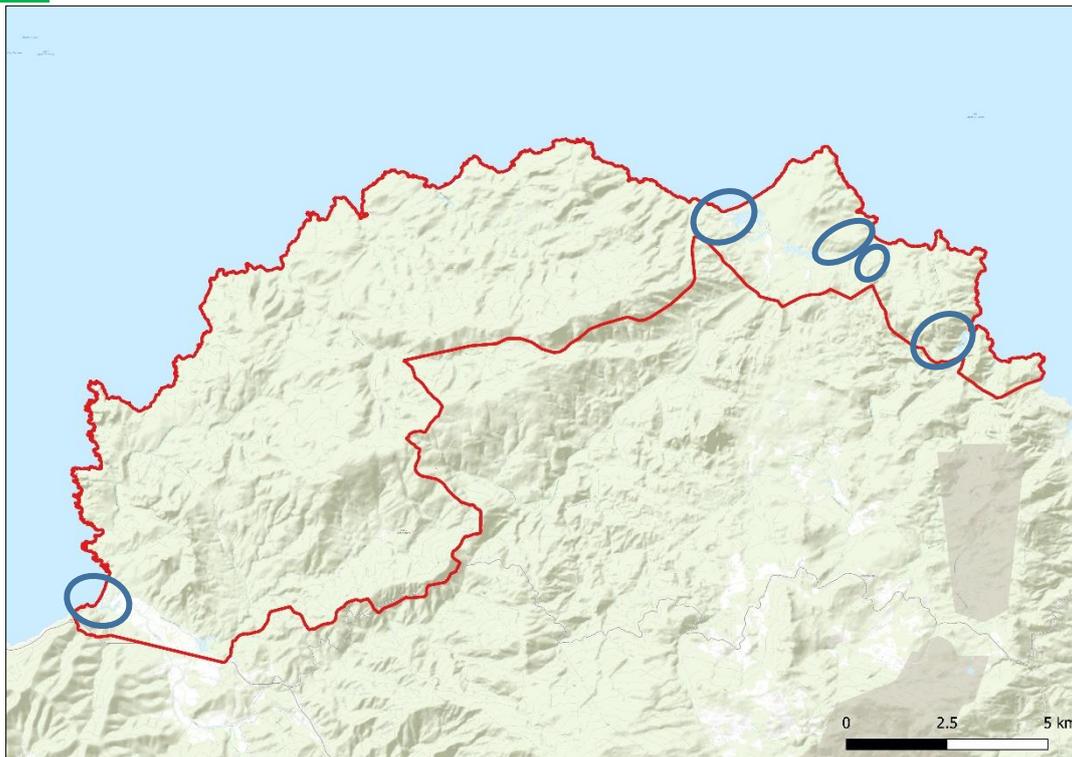
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution des facteurs physico-chimiques des zones humides sur cycles annuels et pluriannuels ; inventaires faunistiques et floristiques

Points de contrôle

Rapports d'étude, publications

Localisation



Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (1130-2), Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*), Plans d'eau eutrophes (3150-1), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Toutes espèces de chauves-souris

Contexte

Alors que les colonies de Petit Rhinolophe sont bien connues et suivies, la présence d'autres espèces reste limitée à quelques indications, parfois une seule par espèce, alors que 14 espèces sont recensées. L'utilisation de certaines zones humides littorales par des animaux d'une colonie d'importance internationale de Murin de Capaccini est cependant connue mais reste à préciser. On ignore également tout des zones de chasse du Petit Rhinolophe, du domaine vital de chaque noyau de population supposé, ainsi que des déplacements d'individus entre les colonies. Des déplacements importants pourraient par exemple indiquer des niveaux trophiques insuffisants.

Objet de la mesure

L'objectif est d'améliorer les connaissances à la fois sur l'utilisation des zones humides comme zones de chasse par les chauves-souris, la présence des différentes espèces de chauves-souris sur le site et connaître les secteurs vitaux des populations de Petit Rhinolophe.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°3 : Etendre le périmètre de la ZSC en intégrant les autres mares temporaires proches du périmètre actuel

Fiche n° 22 : Réaliser des études sur le fonctionnement hydrologique des zones humides littorales, ainsi que des inventaires sur la faune et la flore

Fiche n° 10 : Planifier un programme de restauration des gîtes à chiroptères ; assurer un suivi quinquennal des gîtes connus

Fiche n° 30 : Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi de la restauration des espaces ouverts autour des pagliaghji (papillons, chauves-souris, orthoptères, oiseaux, végétation)

Fiche n° 33 : Assurer une surveillance de l'état des zones humides littorales et intérieures (eaux douces) face à l'évolution des usages (pollutions, ...)

Mesures**Description**

- Réalisation d'un suivi acoustique sur au minimum les 5 zones humides littorales majeures (Ostriconi, Padulella, Lotu, Pardicalellu, Fiume Santu)
- Inventaire par suivi acoustique et captures au filet sur les zones en eau douce (cours d'eau, mares temporaires, mares intérieures)
- Etude par radio-pistage du Petit Rhinolophe sur chacun des 5 noyaux de population identifiés (Ifana/Ostriconi, Casa Vittoria, Baccari/Chiosu, Saleccia/Costa Pana, Mortella)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdI

Maitres d'œuvre potentiels : GCC

Partenaires potentiels : CdC

Evaluation du coût : < 25 000 €/an

Financements possibles : CdI, PNMCCA, OEC, DREAL, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 **Année 2** Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de zones humides inventoriées

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Nombre d'espèces contactées par zone humide ; indices d'activité de chasse par espèce par zone humide ;
détermination des zones vitales de chasse du Petit Rhinolophe

Points de contrôle

Rapport d'étude

Localisation

Secteurs d'étude à préciser, avec une priorité sur les zones humides et les noyaux de population de Petit Rhinolophe

Objectif de développement
durable**Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion**

Objectif opérationnel

Améliorer les connaissances sur les amphibiens et les reptiles**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Plans d'eau eutrophes (3150-1), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), galeries à Tamaris (92D0-3), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Cistude d'Europe (1220), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Lézard de Sicile (1250), Lézard tiliguerta (1246)

Contexte

Les connaissances sur les amphibiens et les reptiles présents sur le site Natura 2000 sont limitées à quelques dizaines de mentions. Aucun inventaire spécifique n'a jamais été réalisé et les données compilées relèvent toutes d'observations occasionnelles effectuées lors de visites aléatoires. Par ailleurs, les observations d'espèces facilement visibles et identifiables ne sont pas forcément transmises par écrit et encore moins informatisées systématiquement. La réalisation d'un inventaire des amphibiens présents sur le site paraît nécessaire pour l'amélioration des connaissances. Lors de ces inventaires ciblés sur les amphibiens, il sera possible d'observer les reptiles liés à ces milieux (Cistude, couleuvre à collier) sans toutefois réaliser un inventaire spécifique. La généralisation de l'utilisation de téléphone mobile avec des applications de saisie naturaliste (le Cdl a opté pour l'application WNAT) auprès du personnel intervenant pour la gestion du site (CdC) permettrait d'enregistrer également beaucoup d'informations intéressantes tout au long de l'année.

Objet de la mesure

Améliorer les connaissances générales sur la répartition des amphibiens et des reptiles sur le site ; préciser les statuts de reproduction avec localisation des sites

Liens avec d'autres actions

Fiche n°3 : Etendre le périmètre de la ZSC en intégrant les autres mares temporaires proches du périmètre actuel
Fiche n° 22 : Réaliser des études sur le fonctionnement hydrologique des zones humides littorales, ainsi que des inventaires sur la faune et la flore
Fiche n° 33 : Assurer une surveillance de l'état des zones humides littorales et intérieures (eaux douces) face à l'évolution des usages (pollutions, ...)

Mesures**Description**

- Réaliser des inventaires ciblés sur les amphibiens sur les principaux points d'eau douce du site : cours d'eau du Liscu et de l'Ostriconi, étangs de Cannuta (de Saleccia et de l'Ostriconi), Pardinella, Petraicciu, ruisseau de Suailelli, mares et plans d'eau temporaires
- Pour les reptiles : favoriser la compilation d'observations incidentes lors des inventaires sur d'autres espèces
- Inciter les agents de terrains CdC à utiliser l'application mobile WNAT (en lien avec Visio littoral) pour l'enregistrement sur le terrain de données sur les reptiles et les amphibiens

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : Cen-Corse, prestataires

Partenaires potentiels :

Evaluation du coût : marché adapté <25000 €

Financements possibles : Cdl, OEC, DREAL, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre de sites inventoriés

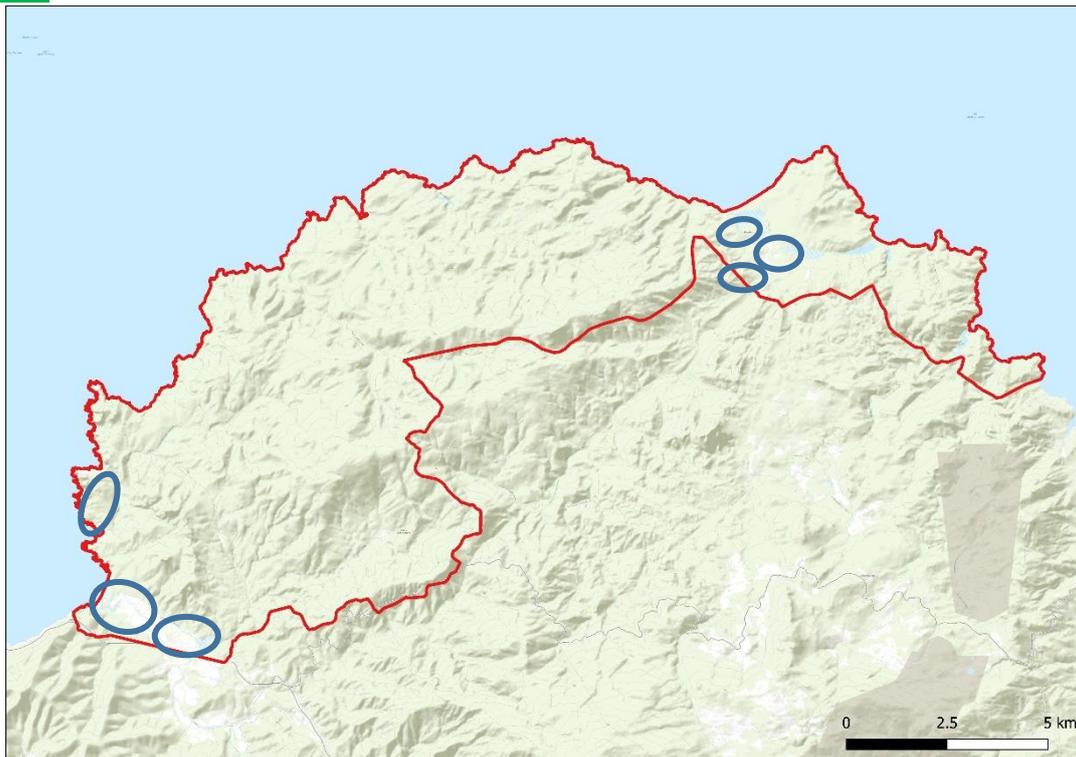
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Cartographie SIG de la présence de chaque espèce d'amphibien ou de reptile avec caractérisation du statut de reproduction ; évolution annuel du nombre d'observation (base de données)

Points de contrôle

Rapport d'étude

Localisation



Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Améliorer les connaissances sur les amphibiens et les reptiles**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Falaises siliceuses thermophiles (8220-20), Phyllodactyle d'Europe (6137)

Contexte

Le Phyllodactyle d'Europe est bien présent sur le site en dépit du faible nombre de données enregistrées. Il occupe principalement les microhabitats rocheux et marginalement le bâti traditionnel. Sa présence et son abondance sont conditionnées, d'une part par la disponibilité en fentes rocheuses étroites (abri diurne et site de ponte) et d'autre part, par les interactions avec les deux autres geckos *Tarentola mauritanica* et *Hemidactylus turcicus*. Dans l'Agriate les abris rocheux infracentimétriques qu'il affectionne sont peu abondants et la majeure partie des fentes sont plus favorables aux autres geckos.

Objet de la mesure

Des prospections ciblées permettraient de préciser sa répartition (et celle des deux autres geckos) sur le site, de préciser la nature et la configuration des microhabitats occupés et d'obtenir de premières indications sur les densités relatives.

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

Repérage diurne pour identifier des traces de présence de gecko dans les habitats rocheux (fèces, reste d'œufs...), puis prospections nocturnes (saison indifférente, en évitant les nuits les plus chaudes où les individus sont susceptibles de se disperser dans la végétation). Présence et abondance relative des 3 geckos (en notant les classes de tailles); description de l'habitat. Une dizaine de sites devraient permettre de préciser le contour de sa répartition qui pourra être ultérieurement affinée. Le nombre d'individus observés devra être rapporté à une unité d'effort de prospection (température et hygrométrie relative in situ seront relevées).

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etude scientifique

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : CEN-Corse, prestataires scientifiques**Partenaires potentiels** :**Evaluation du coût** : 5000 €**Financements possibles** : OEC, DREAL, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC, Cdl**Calendrier**Année 1 Année 2 Année 3 **Année 4** **Année 5****Evaluation****Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de sites inventoriés

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Cartographie SIG de la répartition de l'espèce

Points de contrôle

Rapport d'étude

Localisation

L'ensemble du site

Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Améliorer les connaissances sur les insectes**Cadre****Habitats et espèces concernés**Porte-queue de Corse - *Papilio hospiton* (1055)**Contexte**

Les mentions du Porte-queue sont très peu nombreuses dans l'Agriate. Ce papillon endémique fréquente préférentiellement les milieux ouverts et semi-ouverts qui semblent en régression sur l'Agriate en raison de l'abandon des pratiques de pâturage. La chenille se nourrit d'ombellifères et particulièrement de la fêrule commune. Cette plante toxique pour le bétail était autrefois détruite par les bergers. On pourrait ainsi penser que l'abandon du pâturage entraîne une diminution des habitats favorables à l'espèce mais il réduit aussi l'élimination des plantes hôtes comme la fêrule. En tout état de cause, en l'absence d'inventaire de l'espèce, il n'est pas possible de connaître son état de conservation sur le site. Une première étape serait de réaliser un inventaire systématique par carroyage de façon à préciser la répartition et l'abondance relative de ce papillon sur le site.

Objet de la mesure

Obtenir une idée de la répartition géographique du Porte-Queue de Corse dans l'Agriate et identifier des milieux où l'espèce est abondante.

Liens avec d'autres actions

Fiche n° 14 : Reconstituer des milieux ouverts disséminés sur le site

Fiche n° 30 : Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi de la restauration des espaces ouverts autour des pagliaghji

Mesures**Description**Protocole d'inventaire à préciser sur la base de la carte des milieux ouverts du site (*cf. ci-contre § localisation*) :

- Carroyage de 2x2km basé sur celui du Lambert 93 (soient 27 mailles pour l'ensemble du site Natura 2000)
- Prospection d'une zone *a priori* favorable et d'une zone *a priori* défavorable pour chaque maille (transect ou surface)
- 2 passages par saison : période pour les exemplaires volants (mars), période pour les chenilles (avril)
- Description de la végétation de chaque station (avec photographies)
- Notation de l'abondance de fêrule ou d'autres ombellifères
- Compilation des observations sur une base de données
- Rapport d'étude avec restitution cartographique et abondances

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : OCIC, prestataires**Partenaires potentiels** : OCIC**Evaluation du coût** : marché adapté <25000 €**Financements possibles** : OEC, DREAL, Cdl, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC**Calendrier****Année 1** **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre de sites inventoriés

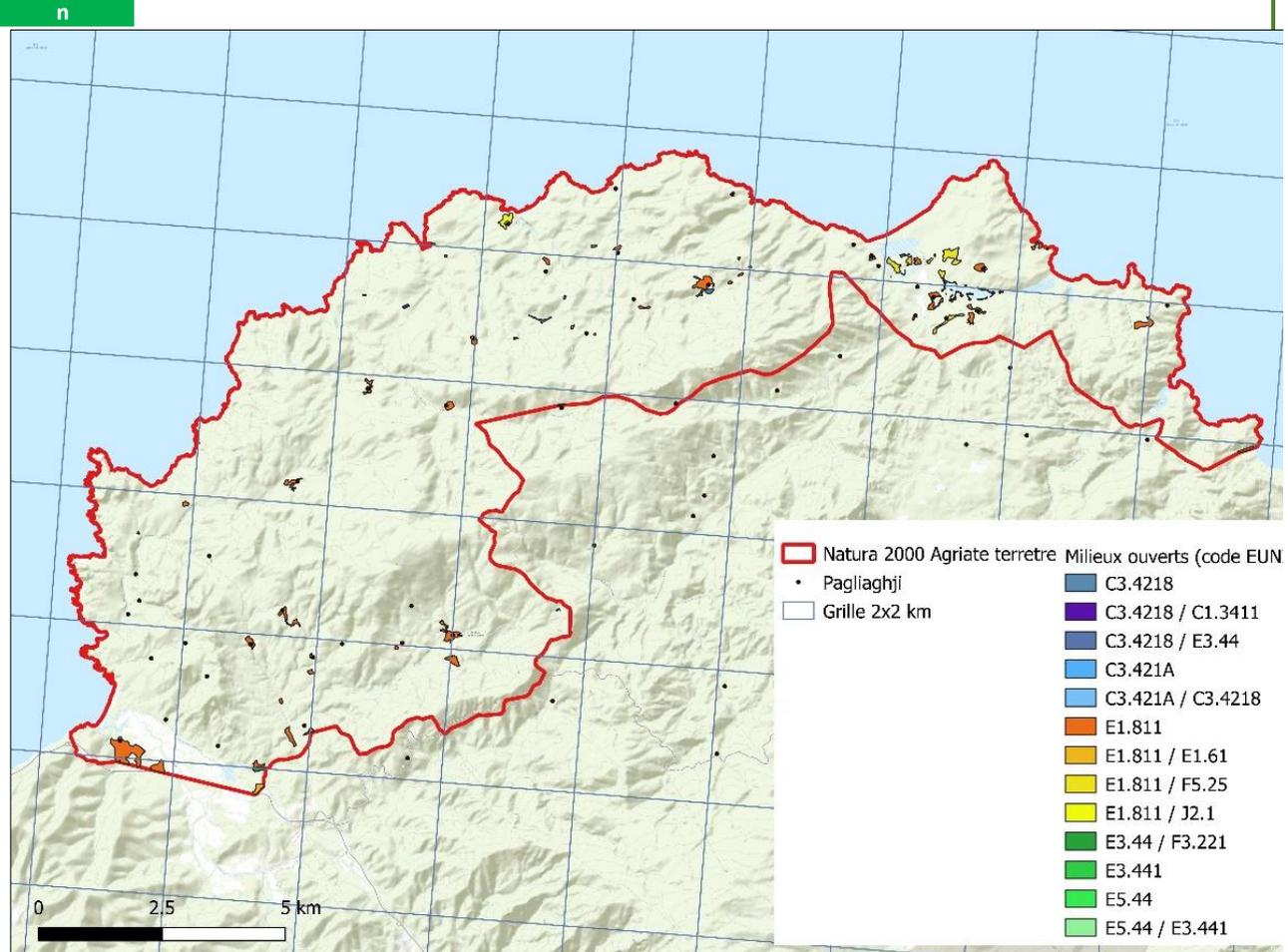
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Cartographie SIG de la répartition de l'espèce

Points de contrôle

Rapport d'étude

Localisation



Intitulés des Codes EUNIS : cf. mesure N°14

Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Réaliser une surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Linaire jaune (1715)

Contexte

Le site Natura 2000 de l'Agriate englobe près de la moitié de la population de Corse de la Linaire jaune (endémique Corse-Sardaigne), effectif estimé à 7220-9650 pieds en 1994 (Paradis et al., 1995) et non dénombré depuis. La plupart des stations sont situées dans le secteur de Cubercciata, sur terrains privés. Quelques stations étaient également connues sur des propriétés du Cdl (Ostriconi, Baie d'Acciolu, Monticellacciu). Il est primordial de faire un point de la situation de cette espèce sur les 10 stations connues en cherchant éventuellement l'espèce sur d'autres stations non prospectées en 1994. Idéalement, la saison de prospection serait à choisir en fonction d'une bonne pluviométrie hivernale pour retrouver des conditions similaires à 1994.

Objet de la mesure

Evaluer l'état actuel de la population et suivre son évolution tous les 5 ans.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°1 : Poursuivre les acquisitions foncières sur les habitats dunaires à l'Ostriconi

Fiche n°8 : Réaliser un diagnostic d'aménagement et de restauration des dunes de l'Ostriconi et de Cubercciata et des dunes intérieures de Monticellacciu

Fiche n°28 : Réaliser un suivi cartographique des habitats Natura 2000 sur certains secteurs à enjeux

Fiche n°42 : Entretien des sentiers balisés existants ; poursuivre la cicatrization des sentiers à ne pas utiliser

Fiche n°43 : Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l'Ostriconi (dunes de Cubercciata)

Mesures**Description**

- Actualiser la cartographie de la répartition de l'espèce
- Dénombrer de façon exhaustive la population (effectif en pieds)
- Proposer une méthode de suivi répliquable tous les 5 ans (cadrat par station, exhaustivité pour les petites stations ?)
- Identifier les menaces sur l'espèce (piétinement, fermeture du milieu, EEE, ...)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : CBNC, prestataires

Partenaires potentiels : CBNC

Evaluation du coût : marché adapté <25000 €

Financements possibles : Cdl, OEC, DREAL, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre de sites inventoriés

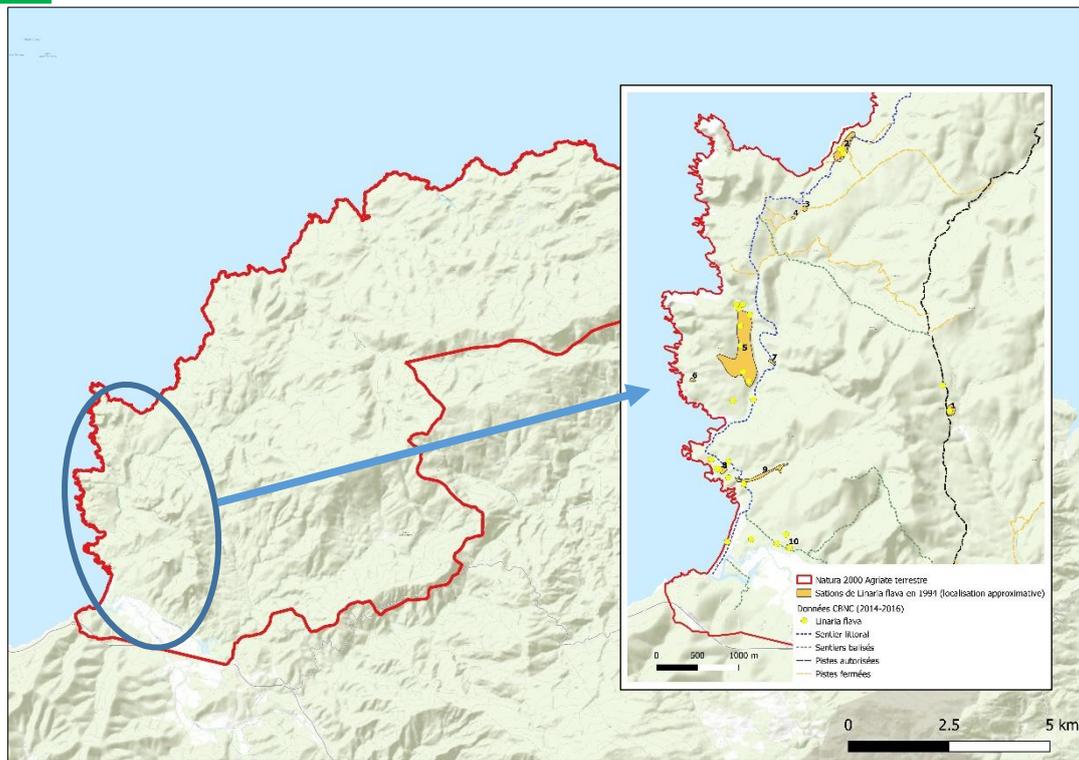
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Cartographie SIG de la répartition de l'espèce ; évolution des effectifs ; nombre de stations

Points de contrôle

Rapport d'étude

Localisation



Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Réaliser une surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats d'intérêt communautaire

Contexte

Afin de disposer d'informations sur l'évolution de l'état de conservation des habitats Natura 2000 du site, l'actualisation de leur cartographie est nécessaire. Sauf perturbation majeure (incendie, glissement de terrain), la majorité des habitats du site n'ont pas de dynamiques d'évolution rapide (en particulier les habitats rocheux qui sont majoritaires sur le site). Toutefois, les secteurs à plus fort bouleversement en lien avec la fréquentation et les usages sont aussi les plus diversifiés en habitats naturels. Il est ainsi souhaitable de disposer d'une actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire tous les 5 ans sur les secteurs Ostriconi-Acciolu (env. 700 ha), Ghignu (env. 100 ha), Saleccia-Lotu (env. 400 ha) et Fiume Santu (env. 50 ha).

Objet de la mesure

Actualiser la cartographie des habitats Natura 2000 tous les 5 ans sur des sites à enjeux

Liens avec d'autres actions

Fiche n°31 : Suivre l'évolution des habitats et des espèces suite aux opérations de limitation des EEE

Fiche n°32 : Etablir et mettre en place un protocole permettant de mesurer et de suivre les impacts humains sur les habitats littoraux prioritaires

Fiche n°38 : Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000

Mesures**Description**

- Cartographie des habitats Natura 2000 des 5 sites à enjeu
- Comparaison de l'évolution par rapport à la cartographie CBNC de 2014-2016

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : CBNC, prestataires**Partenaires potentiels** : CBNC**Evaluation du coût** : 1 jour de cartographie sur le terrain pour 50 ha, soit 25 jours environ pour 1250 ha (+traitement informatique et rapport)**Financements possibles** : Cdl, OEC, DREAL, AFB, dispositif « zones naturelles » du PDRC**Calendrier**Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 **Année 5****Evaluation****Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de sites inventoriés

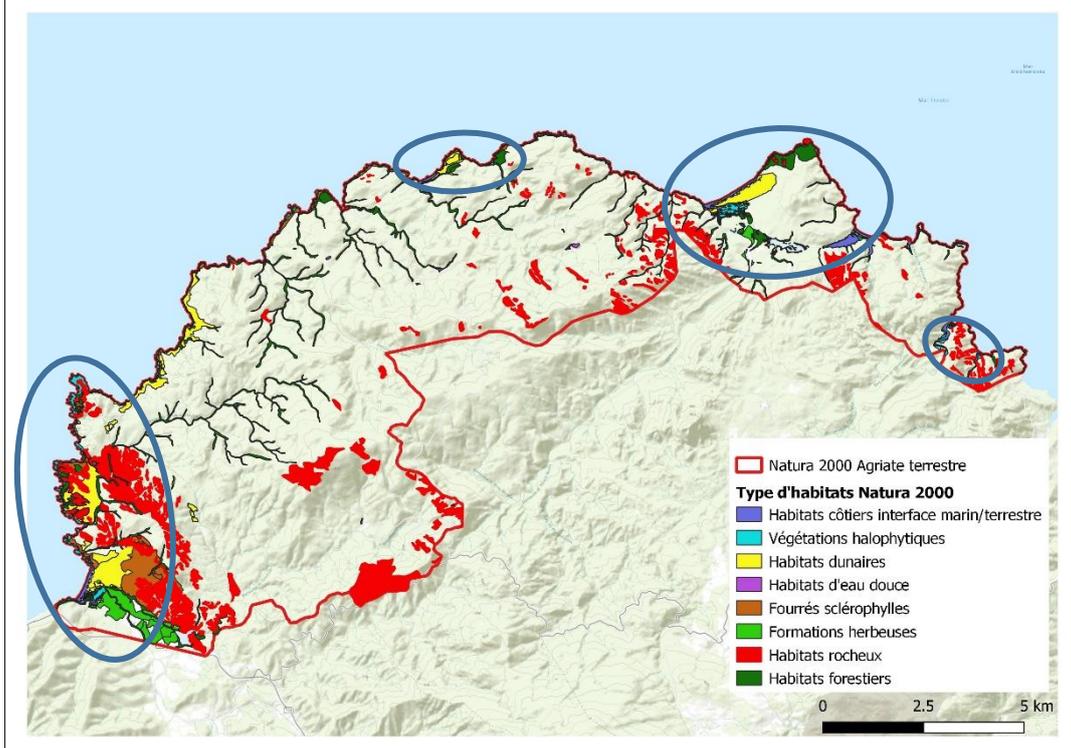
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire

Points de contrôle

Rapport d'étude, couches SIG

Localisation



Objectif de développement durable

Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion

Objectif opérationnel

Réaliser une surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial

Cadre**Habitats et espèces concernés**

Chat forestier (1363)

Contexte

La confirmation de la présence du Chat forestier dans l'Agriate est relativement récente (2014). Les observations par piège photographique et piège à poils attestent du maintien d'une population dans cette région, corroborant certains signalements visuels antérieurs. Les récentes études, toujours en cours, de l'ONCFS ont considérablement fait progresser la connaissance jusqu'alors fragmentaire de la présence de cette espèce en Corse, bien différente de populations de chat haret qui existent aussi, mais *a priori* pas dans l'Agriate. Avec des moyens restreints, l'ONCFS a concentré ses investigations sur des secteurs forestiers (Tartagine – Ascu en particulier). Les méthodes d'inventaire consistent à disposer des pièges photographiques à prise de vue automatique sur des emplacements jugés favorables. Ils peuvent être couplés à des pièges à poils attractifs (à la valériane), ce qui permet de récupérer des poils pour d'éventuelles analyses génétiques. Bien qu'il soit important que l'ONCFS conserve la tutelle de ces opérations, un relai local peut être trouvé avec l'implication du gestionnaire pour affecter du personnel aux relevés des dispositifs.

Objet de la mesure

Préciser la répartition du Chat forestier sur le site et ses caractéristiques génétiques

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Installation et relevé des pièges pour les inventaires
- Compilation des données exploitables
- En fonction des résultats d'inventaire, proposition de suite d'étude

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques, acquisition de matériel

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : ONCFS**Maitres d'œuvre potentiels** : ONCFS**Partenaires potentiels** : CdC**Evaluation du coût** : à définir en relai du programme régional ; environ 300 € pour un piège photo**Financements possibles** : Cdl, OEC, DREAL, AFB**Calendrier**

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de dispositifs d'inventaire installés (pièges photo, pièges à poils)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution du nombre de contacts positifs sur les pièges fixes.

Points de contrôle

Rapport d'étude, cartographie des contacts

Localisation

Ensemble du site

Objectif de développement
durable**Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion**

Objectif opérationnel

Assurer les suivis écologiques des opérations de restauration**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Porte queue de Corse (1055) et autres insectes, Petit Rhinolophe (1303)

Contexte

Cf fiche n°14

Les actions relevant de cette mesure sont focalisées sur le dispositif de suivi à mettre en place pour évaluer l'efficacité des opérations de gestion visant à ouvrir et entretenir des milieux en déprise pour favoriser le Porte-Queue de Corse, ainsi que d'autres espèces de milieux ouverts.

Objet de la mesure

Évaluer l'efficacité des mesures de gestion d'ouverture des milieux en déprise pour favoriser le Porte-Queue et les autres espèces

Liens avec d'autres actions

Fiche n°14 : Reconstituer des milieux ouverts disséminés sur le site

Fiche n° 23 : Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles

Fiche n°25 : Préciser la répartition du Phyllostactyle d'Europe

Mesures**Description**

- Elaboration du projet de protocole de suivi (choix des méthodes de suivi et des espèces ciblées : Porte-Queue, autres espèces de papillons, coléoptères, orthoptères, chiroptères, oiseaux, végétation) (année 1)
- Inventaire naturaliste préalable de chaque site visé par l'étude (année 1)
- Validation des sites sélectionnés, protocoles et suivis après travaux (année 2)
- Analyse des résultats (année 5)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Etudes scientifiques

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : prestataire ?**Partenaires potentiels** : OEC, OCIC, CBNC, CEN-Corse, GCC, prestataires**Evaluation du coût** : < 5000 € si prestataire externe**Financements possibles** : Cdl, OEC, DREAL, AFB**Calendrier****Année 1** **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5****Evaluation****Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Protocole validé O/N ; Nombre de sites suivis

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Augmentation de l'attractivité des espèces ciblées sur les sites restaurés

Points de contrôle

Protocole écrit ; rapport d'étude, cartographies, suivi photographique

Localisation

Cf carte fiche mesure n°14

Objectif de développement
durable**Disposer des connaissances écologiques nécessaires pour orienter la gestion**

Objectif opérationnel

Assurer les suivis écologiques des opérations de restauration**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20)

Contexte

Suite aux opérations de travaux d'arrachage des EEE (Cf fiches n° 15, 16 et 17), ainsi que les suivis opérationnels post-chantier les années suivantes (élimination des repousses), il est primordial d'évaluer l'impact réel sur la reprise de la végétation naturelle des zones traitées. A partir d'un état des lieux initial (avant travaux) sur des placettes prédéfinies, un suivi de la reprise de la végétation est à réaliser une fois par an, à la fin du printemps. Les relevés de végétation doivent également être illustrés de suivi photographique des placettes d'étude. Les résultats de ces suivis permettront de fournir des renseignements lors de l'évaluation du document d'objectif au bout de 5 ans pour les travaux réalisés en année 1 ou 2.

Objet de la mesure

Evaluer l'efficacité des actions de limitation ou de retrait des EEE sur les espaces sensibles en effectuant des relevés de reprise de la végétation

Liens avec d'autres actions

Fiche n°15 : Surveiller les EEE et intervenir sur les zones déjà traitées

Fiche n°16 : Eliminer les Carpobrotus des dunes d'e Solche

Fiche n° 17 : Contrôler et éliminer les Carpobrotus du secteur Ostriconi-Cubercciata

Mesures**Description**

- Définir des placettes de suivi pour chaque site traité (25 ou 100 m² ou transect permanent en fonction de la superficie des surface traitées)
- Réaliser un suivi de la végétation une fois par an sur chaque placette

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Suivis de la végétation

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : CdC, prestataire, CBNC

Partenaires potentiels : CBNC

Evaluation du coût : marché adapté < 25000 €

Financements possibles : Cdl, OEC, DREAL

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de placettes (ou transects) d'étude

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution de la végétation sur les placettes/transects (espèces, recouvrement, hauteur de végétation)

Points de contrôle

Suivi photographique, rapport annuel

Localisation

Cf carte fiches mesures n° 14, 15 et 16

Objectif de développement durable

Disposer de la connaissance de l'évolution des usages sur le site

Objectif opérationnel

Assurer le suivi de la fréquentation et des usages**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats d'intérêt communautaire, en particulier les habitats dunaires littoraux

Contexte

Les plages de l'Agriate bénéficient d'un attrait touristique grandissant par voie maritime (proximité du port de Saint Florent pour Saleccia-Lotu) et par voie terrestre (véhicules motorisés sur les pistes autorisées, randonnées équestres, VTT, randonnées individuelles ou encadrées). Cette fréquentation induit un impact sur les milieux naturels, en particulier les plus fragiles (habitats dunaires). La compréhension de l'utilisation du site par le public contribue à déterminer des actions permettant de limiter les impacts des visiteurs préjudiciables au milieu naturel. D'autre part, la quantification de la fréquentation et de ses modes de déplacement permet d'étayer l'évaluation des retombées touristiques sur les régions du Nebbiu et de Balagna vis-à-vis de l'attrait suscité par l'Agriate. La fréquentation du site s'exerce également tout au long de l'année avec un public local.

Objet de la mesure

Quantifier la fréquentation du site, appréhender les usages, afin d'évaluer les impacts sur les milieux d'intérêt communautaire

Liens avec d'autres actions

Fiche n°40 : Transformer la charte du territoire dans le sens des engagements d'une charte Natura 2000

Fiche n°42 : Entretien des sentiers balisés existants ; poursuivre la cicatrization des sentiers à ne pas utiliser

Fiche n°43 : Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l'Ostriconi (dunes de Cubercciata)

Fiche n°49 : Aménager des sentiers « maîtrisés », organiser l'information et la sensibilisation du public et des usagers

Mesures**Description**

- Compléter le dispositif d'éco-compteurs : chemin du Gradu et passerelle sur l'étang de Foce à l'Ostriconi, Malfalcu/Ghignu, sentiers intérieurs balisés (Punta Liatoghju, Bocca Mercuriu-Acciolu, boucle de Locu Pianu-Solche ?...), Saleccia (pinède et sentier littoral), Lotu,... **les priorités étant les secteurs les plus fréquentés à savoir Saleccia-Lotu et Ostriconi.**
- Actualiser annuellement une liste des prestataires offrant des accompagnements en véhicules par les pistes de l'Agriate (navettes, locations de 4x4, de VTT électriques, tours organisés,)
- Quantifier le nombre de visiteurs par type d'activité et leur fréquence (enquêtes de fréquentation quantitative et qualitative à remettre en oeuvre selon le protocole établi en 2005)
- Rester attentif par rapport au développement éventuel de nouvelles activités (vol à voile, escalade...)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Enquêtes de fréquentation, achat de matériel (au moins 6 écompteurs seraient nécessaires pour Saleccia, Lotu et Ostriconi)

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : CdC, prestataire éventuel

Partenaires potentiels : offices tourisme, Cdl, ATC

Evaluation du coût : marché < 25 000 € + environ 3000€ par écompteur

Financements possibles : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre d'éco-compteurs installés ; nombre d'études de fréquentation

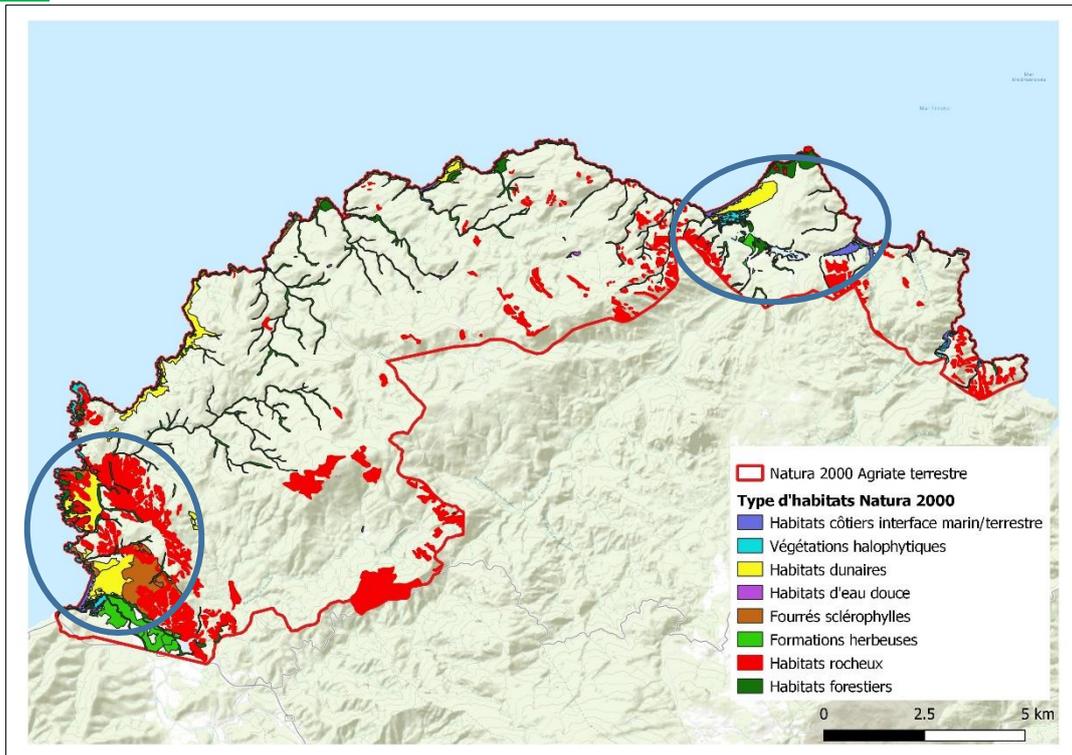
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution de la fréquentation du site (nombres et types de visiteurs, périodes de visites) ; résultats des enquêtes de fréquentation

Points de contrôle

rapport annuel

Localisation



 Secteurs très fréquentés

Objectif de développement durable

Disposer de la connaissance de l'évolution des usages sur le site

Objectif opérationnel

Veiller au maintien des conditions écologiques favorables des zones humides**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140), Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*), Plans d'eau eutrophes (3150-1), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), galeries à Tamaris (92D0-3), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Cistude d'Europe (1220), Couleuvre helvétique de Corse (1291), toutes espèces de chauves-souris

Contexte

Plusieurs habitations permanentes ou semi-permanentes, ainsi que certains établissements commerciaux sont présents sur le site, isolés des réseaux collectifs de collecte et de traitement des eaux usées. L'état parfois sommaire des installations individuelles de traitement des eaux usées laisse penser que les systèmes d'épuration seraient à revoir. Après diagnostic et localisation des points de désordre, des actions concertées avec les services en charge de la police de l'eau seraient à entreprendre de façon à inciter les propriétaires à revoir leurs installations et à opter pour des systèmes de traitement efficaces.

Objet de la mesure

Contrôler les éventuels rejets de polluants dans les zones humides du site et engager des actions pour les résorber

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Assurer une surveillance visuelle de la qualité des milieux humides par rapport aux rejets éventuels de polluants, en particulier durant la période estivale (réaliser 1 à 2 contrôles systématiques à proximité des secteurs urbanisés)
- Intervenir auprès des services en charge de la police de l'eau en cas de suspicion de pollution
- Promouvoir des systèmes écologiques de traitement des eaux usées pour les habitations et établissements non raccordés aux réseaux collectifs

Engagements non rémunérés

Interventions des services en charge de la police de l'eau

Engagements rémunérés

Temps de travail de l'animateur et/ou du gestionnaire

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : animateur Natura 2000

Maitres d'œuvre potentiels : animateur Natura 2000, CdC

Partenaires potentiels : Services de l'Etat (DDTM,...), AFB

Evaluation du coût : intégré à l'animation du site + services de l'Etat

Financements possibles :

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

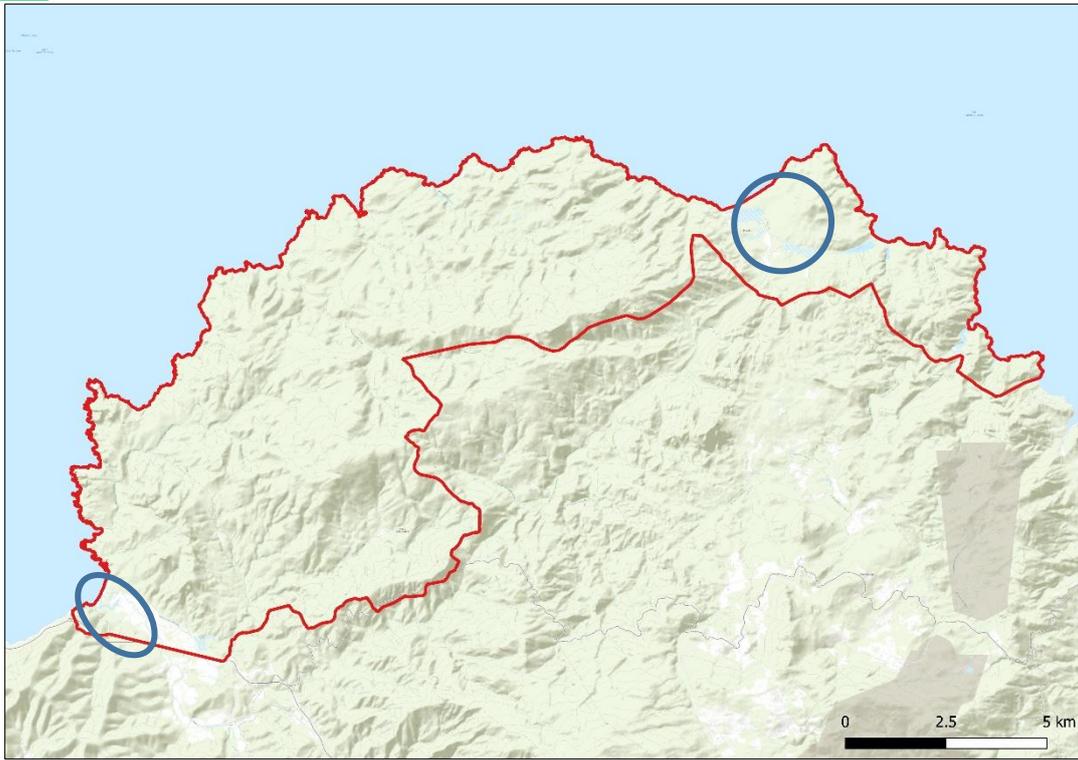
Nombre d'intervention de contrôle

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Analyses des polluants dans les eaux de surface

Points de contrôle : Absence de rejets d'eaux usées non traitées dans le site Natura 2000

Localisation



Objectif de développement durable

Promouvoir et encadrer les usages agricoles respectueux du site

Objectif opérationnel

Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Prés salés méditerranéens (1410)

Contexte

L'actuelle programmation des mesures agro-environnementales (et climatiques) court jusqu'en 2020. D'ici deux ans, d'autres mesures devraient être élaborées pour relayer cette politique au niveau de la Corse. Moins de 10 îlots (environ 20 ha) bénéficient de ces mesures sur le site, uniquement à l'Ostriconi et uniquement sur l'enjeu élevage. Sans se substituer aux services instructeurs de ces mesures et dans le cadre d'une action conjointe, l'animateur du site Natura 2000 peut contribuer à promouvoir et inciter les exploitants à s'engager dans la contractualisation de MAE.

Objet de la mesure

Promouvoir l'utilisation de MAE auprès des agriculteurs du site en lien avec les services instructeurs

Liens avec d'autres actions

Fiche n°18 : Restaurer les ripisylves d'aulnes

Fiche n°19 : Permettre à la végétation halophile de se reconstituer sur la parcelle transformée en prairie à l'Ostriconi en s'assurant de pratiquer le pâturage extensif

Fiche n°38 : Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000

Mesures**Description**

- Sélectionner les types de mesures mobilisables favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site en lien avec les services instructeurs
- Informer tous les exploitants du site des dispositifs existants dont ils peuvent bénéficier

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Inclus dans l'animation du site Natura 2000

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC

Maitres d'œuvre potentiels : animateur du site Natura 2000

Partenaires potentiels : ODARC, OEC, chambre d'agriculture

Evaluation du coût : inclus dans l'animation Natura 2000

Financements possibles :

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Surface contractualisée (ha) ; temps de travail de l'animateur (jours/heures)

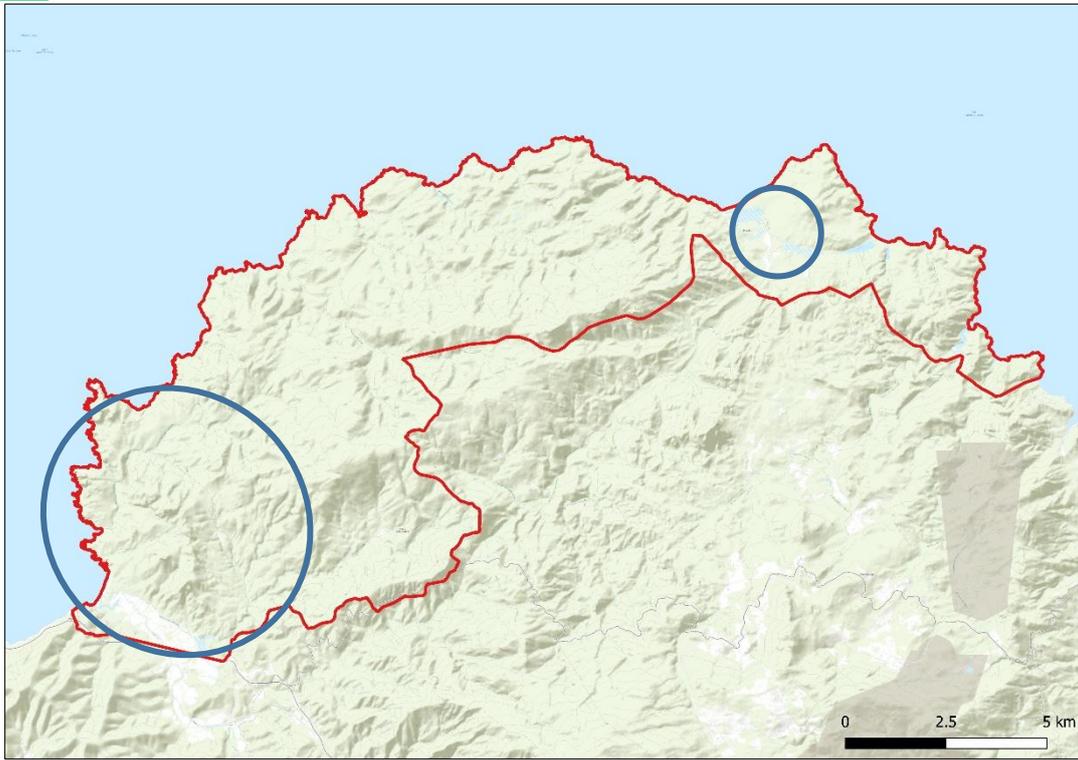
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution du nombre d'exploitants ; type de mesures mobilisées

Points de contrôle

Cartographie des îlots bénéficiant de MAE

Localisation



Objectif de développement durable

Promouvoir et encadrer les usages agricoles respectueux du site

Objectif opérationnel

Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Plans d'eau eutrophes naturels (3150-1), Falaises siliceuses thermophiles (8220-20)

Contexte

Entre 2014 et 2017, les surfaces déclarées ont été multipliées par quatre et ont continué d'augmenter en 2018. Dans le secteur de l'Ostriconi, les déclarations correspondent bien à des conduites d'exploitations agricoles de production. Dans les secteurs de Saleccia et d'Ifana, les situations sont plus confuses. En particulier, plusieurs centaines d'hectares appartenant au Cdl sont déclarés alors que les exploitants ne bénéficient d'aucune contractualisation avec le propriétaire. Sur les propriétés communales, la situation semble similaire. Dans une optique de maîtrise des usages sur les espaces protégés du site Natura 2000 et de favoriser des conduites agricoles respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la démarche de contractualisation entre les propriétaires et les exploitants est à généraliser. Le projet d'AFP de Saleccia initié en 2010 serait à relancer.

Objet de la mesure

Signature de contrats d'usage écrits entre tous les exploitants et les propriétaires sur le site Natura 2000.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°36 : Réorganiser la période d'estive en montagne (en lien avec d'autres sites Natura 2000 en montagne)

Fiche n°37 : Gérer le bétail errant sur les espaces fragiles et les espaces fréquentés par le public

Mesures**Description**

- Identification et contact avec tous les exploitants déclarés
- Démarche d'information auprès des services de contrôle agricole de l'existence de contrats écrits signés entre les propriétaires (Cdl en particulier) et les exploitants
- Promotion de la contractualisation de baux environnementaux

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Inclus dans l'animation du site Natura 2000

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : propriétaires publics (Cdl, communes)

Maitres d'œuvre potentiels : animateur du site Natura 2000

Partenaires potentiels : ODARC, OEC, chambre d'agriculture, DDTM, CdC

Evaluation du coût : inclus dans l'animation Natura 2000

Financements possibles :

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre de contrats agricoles écrits

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Comparaison entre surfaces déclarées et surfaces contractualisées (évolution annuelle)

Points de contrôle

Cartographie des surfaces contractualisées

Localisation

Ensemble du site

Objectif de développement durable

Promouvoir et encadrer les usages agricoles respectueux du site

Objectif opérationnel

Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires

Cadre

Habitats et espèces concernés

Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Plans d'eau eutrophes naturels (3150-1)

Contexte

La pratique des estives était autrefois le mode d'exploitation agricole majoritaire de l'Agriate, jusqu'au début du XXème siècle. Les troupeaux de petits ruminants transhumaient entre l'été en montagne et l'hiver sur le littoral. Cela répondait à un besoin alimentaire pour les troupeaux (présence et accessibilité de la nourriture). Cette alternance permettait aussi de diminuer la pression de pâturage sur les milieux durant la période estivale. Au fil des années la transhumance a progressivement diminué, accompagnant la disparition de certains bergers. Aujourd'hui, seuls les chevriers et les bergers (brebis) du site déplacent toujours leurs animaux en montagne durant l'été. A l'Ostriconi et à Saleccia, les bovins qui restent présents une grande partie de l'année trouvent toujours de quoi s'alimenter mais des compléments de fourrage sont nécessaires. Le pâturage, à l'Ostriconi, est seulement interrompu au printemps sur les parcelles qui seront destinées à être fauchées (cultures en prairie naturelle ou artificielle). Le bétail toujours présent en été exerce un surpâturage sur les milieux herbeux (Ostriconi), ainsi que sur les végétations des dunes littorales et des milieux humides (Saleccia). Les secteurs de transhumance en montagne sont quelquefois sur des sites Natura 2000 et la complémentarité entre différents acteurs Natura 2000 est à rechercher.

Objet de la mesure

Accompagner les démarches pour relancer les estives des troupeaux en été afin de permettre un repos des milieux pâturés (prairies, milieux littoraux)

Liens avec d'autres actions

Fiche n°34 : Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales

Fiche n°37 : Gérer le bétail errant sur les espaces fragiles et les espaces fréquentés par le public

Fiche n°38 : Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000

Politiques de soutien à la transhumance des troupeaux en montagne (sites Natura 2000, mouflon, rapaces nécrophages, prévention des incendies, ...)

Mesures

Description

- Identifier les éleveurs qui transhument en montagne et les secteurs d'estive
- Déterminer si les estives sont sur des sites Natura 2000
- Promouvoir, faciliter et soutenir les démarches des éleveurs pour transhumer

Engagements non rémunérés

Engagements rémunérés

Inclus dans l'animation du site Natura 2000 ; aides aux transports d'animaux

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : propriétaires des terrains publics (communes, CdI)

Maitres d'œuvre potentiels : animateur du site Natura 2000

Partenaires potentiels : ODARC, OEC, chambre d'agriculture

Evaluation du coût : à définir en fonction des zones d'estive et du cheptel concerné

Financements possibles : dispositif « Investissements liés à l'environnement » du PDRC à explorer

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Temps de travail de l'animateur (heures/jours)

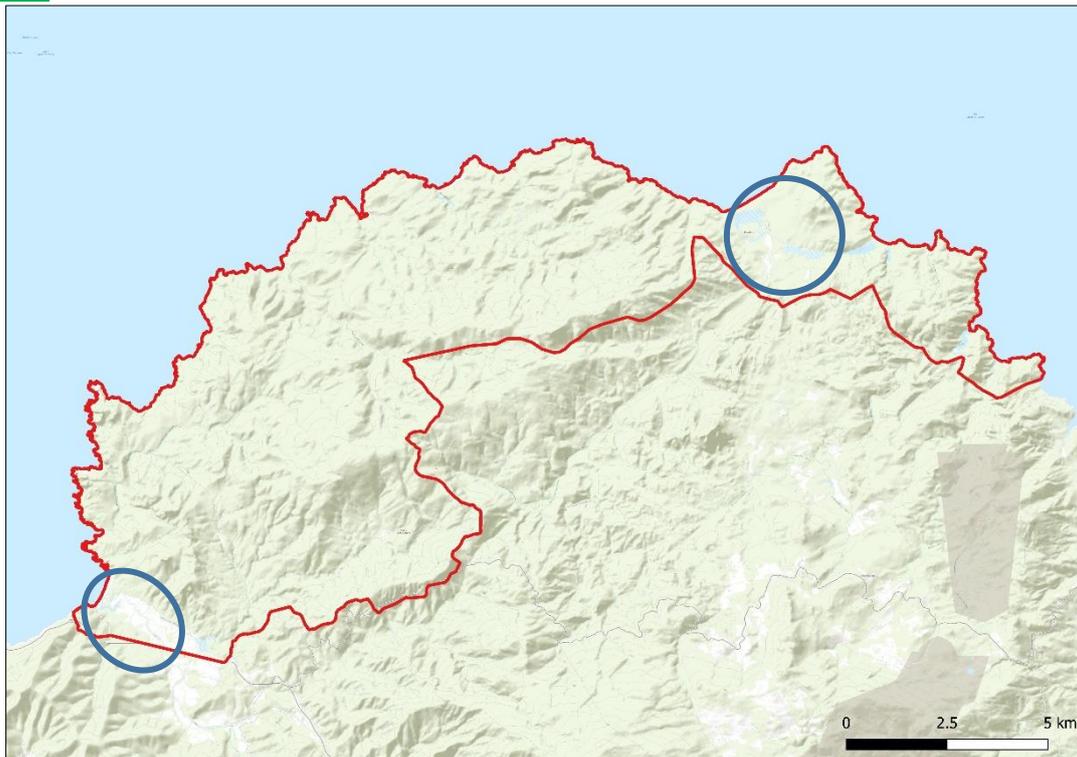
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Diminution de la présence du bétail en été sur le site

Points de contrôle

Identification des troupeaux transhumants et des zones d'estive

Localisation



Objectif de développement durable

Promouvoir et encadrer les usages agricoles respectueux du site

Objectif opérationnel

Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3120), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*)

Contexte

Avec la disparition de certains éleveurs depuis une vingtaine d'années et l'absence de conduite appropriée d'exploitation (bovins), on retrouve encore quelques dizaines d'animaux en liberté sur le site. Certains sont bouclés attestant d'une appartenance à un éleveur mais la plupart ne présente aucune marque. Ces derniers sont, de plus, très farouches, voire agressifs, indice d'un abandon complet. Outre leur impact sur les milieux fragiles (dunes, milieux littoraux), cette divagation de bovins abandonnés pose de réels problèmes sanitaires et de sécurité, surtout dans les secteurs fréquentés par le public : sentier littoral, plages, etc.

Objet de la mesure

- Renforcer les moyens de contention des bovins sur les espaces à vocation agricole
- Eliminer le bétail (bovins) non contrôlé sur les espaces littoraux et à proximité des voies ouvertes au public (battue administrative, fourrière)

Liens avec d'autres actions

Fiche n°34 : Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales

Fiche n°36 : Réorganiser la période d'estive en montagne

Fiche n°38 : Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000

Mesures**Description**

- Mise en place des clôtures agricoles nécessaires à la gestion du bétail sur les terrains en propriété du Cdl
- Aide à la réalisation et à l'entretien de clôtures par les exploitants
- Rassemblement des animaux marqués dans des espaces clos de début avril à fin octobre au minimum
- Elimination des animaux non marqués potentiellement dangereux (battues administratives)

Engagements non rémunérés

Battues administratives (services de l'Etat)

Engagements rémunérés

Aides à la réalisation de clôtures agricoles

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Communes, Cdl, DDTM

Maitres d'œuvre potentiels : animateur du site Natura 2000

Partenaires potentiels : ODARC, OEC, chambre d'agriculture, Services de l'Etat

Evaluation du coût : à définir

Financements possibles :

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Nombre d'animaux extrait des habitats d'intérêt communautaires

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Comptage et localisation cartographique des bovins errants avec évolution annuelle

Points de contrôle

Cartographie des clôtures, année d'installation, identification des points de passage des animaux

Localisation

Ensemble du site

Objectif de développement
durable**Promouvoir et encadrer les usages agricoles respectueux du site**

Objectif opérationnel

Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Prés salés méditerranéens (1410), Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3120), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4)

Contexte

Plus que le pâturage, la circulation des bovins sur les milieux dunaires provoque des piétinements, allant jusqu'à la disparition de toute végétation dans les secteurs les plus souvent empruntés (traces, « sentiers de vaches »). Au fur et à mesure, des phénomènes d'érosion se mettent en place lors des intempéries (pluies, vent fort) entraînant le sable et créant des ornières et le déchaussement de la végétation limitrophe. En revanche, l'impact du réel pâturage ou des parcours sur les habitats d'intérêt communautaire ayant un intérêt fourrager pour le bétail n'est actuellement pas évalué de façon méthodique.

Objet de la mesure

- Eliminer sur les formations dunaires (milieux très fragiles) tout pâturage de bovins et limiter le pâturage des petits ruminants
- Définir une pression (charge à l'hectare) et des périodes de pâturage compatibles avec les objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Liens avec d'autres actions

Fiche n°34 : Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales

Fiche n°36 : Réorganiser la période d'estive en montagne

Fiche n°37 : Gérer le bétail errant sur les espaces fragiles et les espaces fréquentés par le public

Mesures**Description**

La définition de cahiers des charges de pâturage pour chaque habitat ciblé nécessite la mise en place d'une étude associant les suivis de végétation en relation avec le pâturage exercé. Il est ainsi nécessaire d'avoir des suivis sur un lot d'exclos témoin (1 à 2 exclos de 25 m² par habitat) et des lots avec pâturage libre ou contrôlé (nécessité d'avoir un suivi précis du nombre d'animaux concernés, des jours de pâturage et du temps de pâturage journalier). La mise en place du protocole de suivi prend en compte les éléments suivants :

- Choix de la localisation des placettes de suivi sur les habitats concernés (en priorité sur terrains Cdl ou accord des propriétaires privés) :
 - o Prés salés : Padulella (Saleccia) et espace dégradé à l'Ostriconi
 - o Eaux oligotrophes : secteur à définir
 - o Prairies humides : parcelles Cdl à l'Ostriconi,
 - o Aulnaies : Ostriconi
- Mare temporaire de Tagliacarne : avec les mesures de retrait du bétail errant des espaces naturels fragiles et en l'absence de troupeaux déclarés sur cet espace, le pâturage du bétail devrait cesser dans ce secteur fragile. Un suivi de la végétation des mares temporaires est mis en place par l'OEC et permettra d'évaluer ensuite l'impact de l'absence de pâturage.

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Suivi de végétation, clôture des parcelles de suivi, temps d'animation de la mesure

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl

Maitres d'œuvre potentiels : animateur du site Natura 2000

Partenaires potentiels : CBNC, ODARC, OEC, chambre d'agriculture

Evaluation du coût : prestation < 25000 €

Financements possibles : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%

Calendrier

Année 1 **Année 2** Année 3 **Année 4** Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre de placettes de suivi

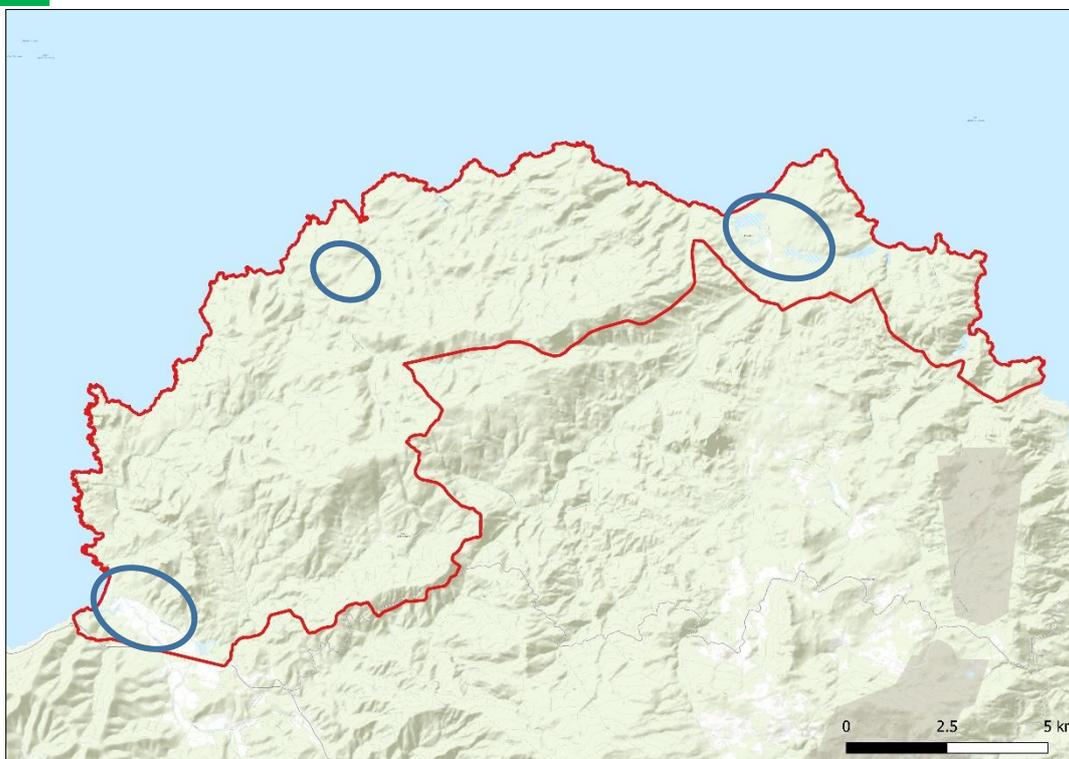
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi comparatif de l'évolution de la végétation sur les espaces pâturés/non pâturés

Points de contrôle

Absence de pâturage bovin sur les espaces dunaires ; rédaction de cahier des charges de pâturage sur pour les habitats d'intérêt communautaires concernés

Localisation



Objectif de développement
durable**Développer le soutien aux initiatives respectueuses du territoire**

Objectif opérationnel

Développer le nombre d'engagements des bonnes pratiques**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Les conditions de mise en œuvre de la charte Natura 2000 sont fixées par le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000, pris en application de la loi sur le développement des territoires ruraux (articles R 414-11 et R414-12 du Code de l'Environnement). Les signataires de la charte doivent être titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains dans le site Natura 2000. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. La charte est généralement conclue pour une période de 5 ou 10 ans.

Il est à noter que les dispositifs incitatifs pour les adhérents de la charte au niveau national (exonération des impôts fonciers et droits de mutation sur les terrains non bâtis par exemple) sont peu applicables en Corse. Les engagements des signataires se font ainsi sans réelle contrepartie.

Un des engagements d'une charte adaptée au territoire de l'Agriate pourrait porter sur l'implication des propriétaires à limiter les espèces exogènes envahissantes sur leurs terrains. La charte pourrait également porter sur l'autorisation à réaliser des opérations de restauration des milieux naturels ou d'organisation de la fréquentation du site (adaptation des itinéraires de sentiers). Dans le domaine agricole, les engagements pourraient concerner l'adaptation des pratiques de pâturage ou de culture (période, secteurs, charge, type de culture) favorisant la conservation des milieux naturels. Des engagements pour la restauration du petit patrimoine bâti privé seraient également à explorer (gîtes pour les chauves-souris, aménagement de points d'eau pour les amphibiens, ...).

Objet de la mesure

- Adapter la charte du territoire aux dispositifs d'une charte Natura 2000
- Assurer la publicité de la charte et inciter les adhésions

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Rédaction de la charte Natura 2000 du site à annexer au document d'objectifs
- Promotion de l'adhésion à la charte par les ayants droit

Engagements non rémunérés

Adhésion à la charte

Engagements rémunérés

Temps de travail de l'animateur du site

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl, communes**Maitres d'œuvre potentiels** : animateur du site Natura 2000**Partenaires potentiels** : professionnels, agriculteurs, propriétaires privés, associations**Evaluation du coût** : inclus dans l'animation Natura 2000**Financements possibles** : PRDC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PRDC, subvention à 100%**Calendrier****Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5**

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Temps de travail de l'animateur affecté à cette mesure (heures/jours)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution du nombre de signataires de la charte

Points de contrôle

Vérification du respect de la charte par les signataires

Localisation

Ensemble du site

Objectif de développement durable

Développer le soutien aux initiatives respectueuses du territoire

Objectif opérationnel

Développer le nombre d'engagements des bonnes pratiques**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Bien que certaines opérations participatives à l'initiative d'associations ou de groupes de personnes aient eu lieu par le passé sur le site, celles-ci sont en voie de développement en Corse. Il s'agit en particulier des nettoyages de plage ou de côtes qui trouvent un écho très favorable dans la population, avec des effets très visuels sur la collecte des déchets non dégradables. A la fin de la saison de chasse 2019, une opération de ramassage des cartouches vides de la fédération des chasseurs de Haute Corse a également eu lieu à l'Ostriconi. Ponctuellement, des opérations d'enlèvement des griffes de sorcière sont pratiquées, souvent à l'initiative de quelques personnes. Toutes ces opérations partent d'un bon sentiment et sont bénéfiques à la préservation du site. Il convient toutefois d'être présent au côté des organisateurs de ces opérations afin d'éviter toute dégradation involontaire sur les milieux ou dérangement des espèces. Une assistance au traitement des déchets ou des plantes indésirables peut aussi être apportée en lien avec les gestionnaires, les usagers, les professionnels ou les propriétaires privés. Ce soutien pourrait également être étendu à des sorties de découverte organisées par des associations (sorties nature, archéologie, patrimoine, ...), voire des manifestations sportives ponctuelles.

Objet de la mesure

Maitriser et accompagner les initiatives associatives ou privées destinées à l'entretien, à la restauration, au nettoyage du site ou à la sensibilisation au patrimoine naturel ou historique

Liens avec d'autres actions

Fiche n°12 : Réaliser des petits aménagements et consolider les pagliaghji occupés par les chauves-souris

Fiche n°15 : Surveiller les EEE (*Carpobrotus*, *Cortaderia*, *Opuntia*) et intervenir sur les zones déjà traitées

Fiche n°17 : Contrôler et éliminer les *Carpobrotus* du secteur Ostriconi-Cubercciata

Fiche n°46 : Organiser des programmes d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et péri-scolaire

Fiche n°47 : Relancer l'organisation de la journée de l'Agriate

Mesures**Description**

- Assister les organisateurs d'opérations participatives à la sensibilisation, à l'entretien, au nettoyage ou à la restauration du site afin d'éviter toute dégradation involontaires des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Apporter une information sur la gestion du site, les espèces et les milieux d'intérêt patrimonial

Engagements non rémunérés

Bénévolat associatif

Engagements rémunérés

Temps de travail de l'animateur du site, fourniture de petit matériel, piqueniques (eau, casse-croûte)

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : animateur du site Natura 2000**Maitres d'œuvre potentiels** : animateur du site Natura 2000**Partenaires potentiels** : associations, CdC, communes, Cdl...**Evaluation du coût** : < 500€/an + temps de travail de l'animateur Natura 2000**Financements possibles** : CdC**Calendrier****Année 1** **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Temps de travail de l'animateur affecté à cette mesure (heures/jours)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Evolution annuelle du nombre d'initiatives soutenue et du nombre de participants

Points de contrôle

Constat de l'absence de dégradation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire après chaque opération (rapport écrit du déroulé de l'opération, photos).

Localisation

Ensemble du site

Objectif de développement durable

Développer l'information auprès des agriculteurs

Objectif opérationnel

Rencontrer et sensibiliser tous les agriculteurs présents sur le site**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Prés salés méditerranéens (1410), Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3120), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Falaises siliceuses thermophiles (8220-20), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4)

Contexte

Les aspects liés à la divagation des animaux ne sont pas traités dans cette mesure qui est ciblée sur des pratiques agricoles de production. A l'échelle du site, les activités agricoles restent relativement marginales à part dans le secteur de l'Ostriconi. Très souvent, les agriculteurs ne sont pas informés directement de l'intérêt écologique et patrimonial de la présence de tel habitat ou de telle espèce. Dans un esprit de vulgarisation, un effort d'information est à réaliser auprès des agriculteurs qui représentent des acteurs incontournables de la gestion et de l'entretien des milieux. Le rôle de l'animateur du site Natura 2000 est d'apporter une information synthétique claire aux agriculteurs du site par rapport aux règles à respecter pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Il s'agit aussi de pouvoir faciliter la mise en œuvre de mesures de gestion compatibles avec la préservation des intérêts biologiques et les pratiques d'une agriculture durable.

Objet de la mesure

- Informer chaque agriculteur présent sur le site des intérêts écologiques faisant la richesse du site et des effets des pratiques agricoles (positifs ou négatifs) sur les espèces et les habitats et des possibilités de financement existantes

Liens avec d'autres actions

Fiche n°34 : Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales

Fiche n°36 : Réorganiser la période d'estive en montagne

Fiche n°37 : Gérer le bétail errant sur les espaces fragiles et les espaces fréquentés par le public

Fiche n°38 : Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000

Mesures**Description**

- Rédiger un document d'information destiné aux agriculteurs et rencontrer chacun d'eux présent sur le site
- Proposer, en relation avec les services instructeurs des aides agricoles et des MAE, des possibilités de soutien financier à des actions que les agriculteurs pourraient mettre en œuvre (MAE, bonnes pratiques, ...)
- Faire le lien entre les agriculteurs, les propriétaires publics (Cdl, communes), la CdC en tant que gestionnaire des terrains du Cdl et les organismes chargés de l'agriculture (chambres d'agriculture, ODARC, OEC)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps d'animation de la mesure (inclus dans l'animation Natura 2000)

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels :**

Maitres d'œuvre potentiels : animateur du site Natura 2000

Partenaires potentiels : ODARC, OEC, chambre d'agriculture, Cdl, communes, CdC...

Evaluation du coût : intégré à l'animation Natura 2000

Financements possibles : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%

Calendrier

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Nombre d'agriculteurs contactés

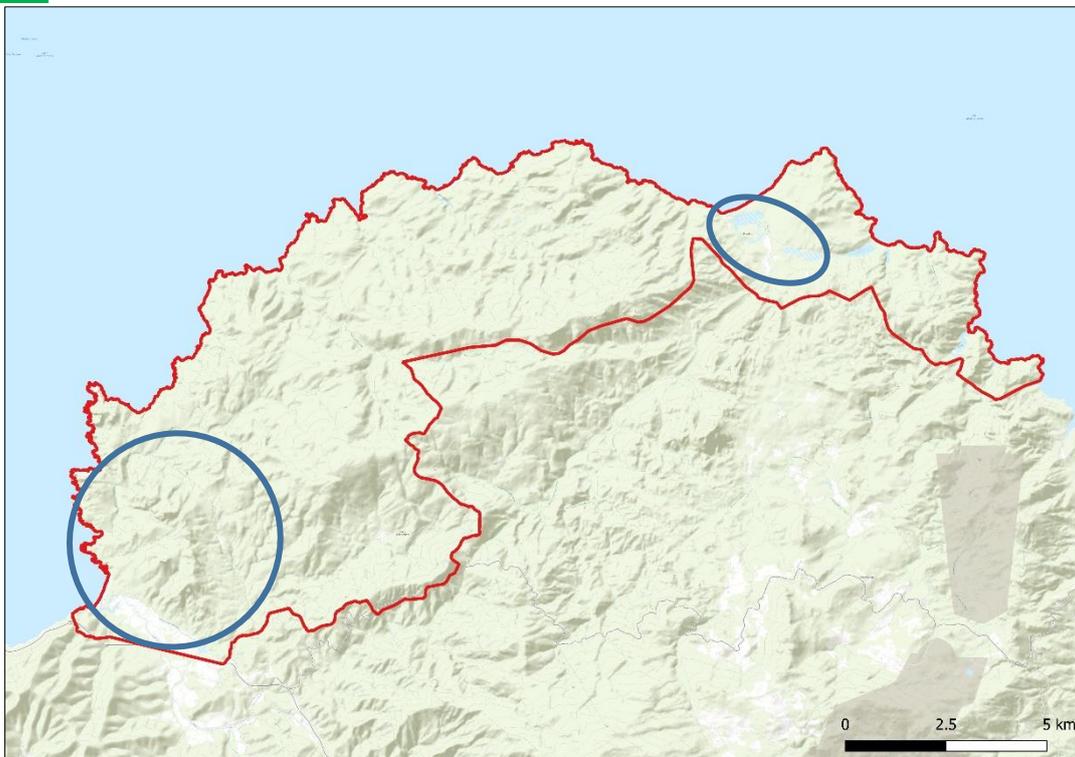
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Ratio nombre d'agriculteurs contactés/non contactés

Points de contrôle

Edition d'un document d'information destiné aux agriculteurs

Localisation



| | | |
|--------------------|---|----------------------|
| Fiche 42 | Entretien les sentiers balisés existants, Poursuivre la cicatrisation des sentiers à ne pas utiliser | Priorité 2 |
|--------------------|---|----------------------|

| | |
|-----------------------------------|---|
| Objectif de développement durable | Favoriser la découverte du site par des moyens doux de locomotion |
| Objectif opérationnel | Assurer l'entretien du réseau de sentiers balisés, respectueux des habitats d'intérêt communautaire |

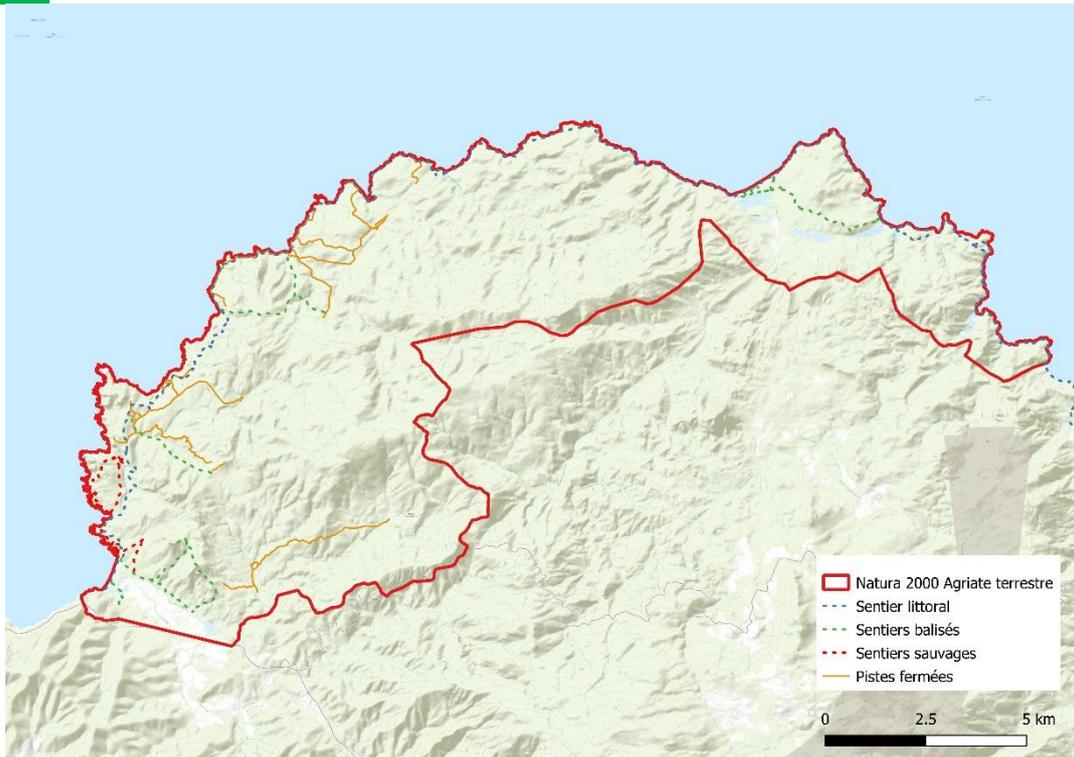
| |
|---|
| Cadre |
| <p>Habitats et espèces concernés Tous habitats et espèces</p> <p>Contexte Quatre sentiers sont actuellement balisés et ouverts à la circulation pédestre ou équestre. Sur le site Natura 2000, cela représente environ 50 km de sentier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier littoral de l'Ostriconi à Fornali - Boucle de Locu Pianu - Boucle de Punta Liatoghju - Liaison Saleccia-Lotu <p>Un autre projet de sentier est à l'étude entre Casta et Saleccia afin de séparer la circulation des véhicules sur la piste de la circulation pédestre et équestre sur le sentier (meilleure approche de la découverte des milieux, sécurité des usagers)</p> <p>Objet de la mesure Eviter la dégradation des espèces et des milieux en canalisant la fréquentation sur les sentiers autorisés.</p> <p>Liens avec d'autres actions Fiche n°43 : Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l'Ostriconi</p> |

| |
|---|
| Mesures |
| <p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des entiers existants (débroussaillage, balisage), adaptation des itinéraires en fonction des usages et des transformations des milieux (érosion, glissements de terrain, ...) - Création du nouvel itinéraire entre Casta et Saleccia - Fermeture et cicatrisation des sentiers non autorisés - Etude d'éventuels autres tracés <p>Engagements non rémunérés</p> <p>Engagements rémunérés Entretien du linéaire de sentiers ouverts (temps de travail du gestionnaire) ; ouverture de nouveaux sentiers (gestionnaire, prestataire éventuel).</p> |

| | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Réalisation | | | | | |
| <p>Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl, Maitres d'œuvre potentiels : CdC, prestataire Partenaires potentiels : offices de tourisme, professionnels des randonnées Evaluation du coût : intégré au cout de gestion du domaine-du Conservatoire du littoral Financements possibles : interne CdC</p> <p>Calendrier</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;">Année 1</td> <td style="background-color: #ffffcc;">Année 2</td> <td style="background-color: #ffffcc;">Année 3</td> <td style="background-color: #ffffcc;">Année 4</td> <td style="background-color: #ffffcc;">Année 5</td> </tr> </table> | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | |

| |
|---|
| Evaluation |
| <p>Indicateur de mise en œuvre de la mesure</p> <p>Indicateurs de suivi ou d'évaluation Linéaire de sentier ouvert à la circulation douce ; suivi photographique de la cicatrisation des sentiers fermés ; cartographie datée des interventions d'entretien sur les sentiers</p> <p>Points de contrôle Absence de circulation motorisée sur les espaces non ouverts à la circulation</p> |

Localisation



Objectif de développement durable

Favoriser la découverte du site par des moyens doux de locomotion

Objectif opérationnel

Assurer l'entretien du réseau de sentiers balisés, respectueux des habitats d'intérêt communautaire**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715)

Contexte

Le développement récent de randonnées équestres sur quelques heures à partir de l'Ostriconi a conduit à l'utilisation d'un tracé emprunté par les chevaux en grande partie en dehors des sentiers balisés. Le sentier littoral est emprunté au début du parcours, mais il présente des obstacles difficilement franchissables par les chevaux au niveau des bergeries de Suallellu. Ainsi, à partir de l'anse de Vana, les cavaliers utilisent l'ancienne piste traversant les dunes fixées de Cubercciata. Ils bifurquent ensuite vers l'ouest en passant par un petit col avant de redescendre vers la côte et rejoindre l'anse de Vana. Avec le passage fréquent des chevaux sur les dunes, le sentier s'est très élargi et la végétation ne peut pas repousser. La visibilité de ce sentier dans le paysage entraîne également des randonneurs à pied, accentuant d'autant la fréquentation. A partir du col, la forte déclivité du sentier entraîne pierres et sédiment à chaque passage de cheval et accentue l'érosion lors des pluies (ravinement). Une proposition de nouvel itinéraire emprunterait une ancienne trace de vaches longeant les dunes près du ruisseau de Suallelli. La possibilité de créer un parcours en sous-bois plus proche du ruisseau serait à étudier. L'autre secteur posant des problèmes d'érosion (descente côté ouest à partir du col) nécessiterait un nouveau tracé avec des lacets moins pentus et un itinéraire à préciser.

Objet de la mesure

Définir et mettre en place un itinéraire équestre respectueux des milieux dans le secteur des dunes de Cubercciata et permettant la découverte des richesses naturelles du site

Liens avec d'autres actions

Fiche n°42 : Entretien des sentiers balisés existants ; poursuivre la cicatrization des sentiers à ne pas utiliser
Dispositif « circuits de découverte patrimoniaux » du PDRC

Mesures**Description**

- Etude des différents tracés possibles en concertation avec les propriétaires et les utilisateurs
- Création de l'itinéraire (débroussaillage, matérialisation du tracé, balisage)
- Balisage ; étude des possibilités d'une application mobile (tracé, patrimoine naturel, géologique et historique)

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail de l'animateur du site ; temps de travail d'ouverture des tracés (CdC ou prestataire) ; balisage

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : commune, communauté de communes Ile Rousse - Balagne

Maitres d'œuvre potentiels : CdC, prestataire

Partenaires potentiels : professionnels des randonnées équestres, propriétaires privés

Evaluation du coût : temps de travail de l'animateur Natura 2000 + coût à évaluer après choix des itinéraires

Financements possibles : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100%

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Mise en service du nouveau sentier O/N

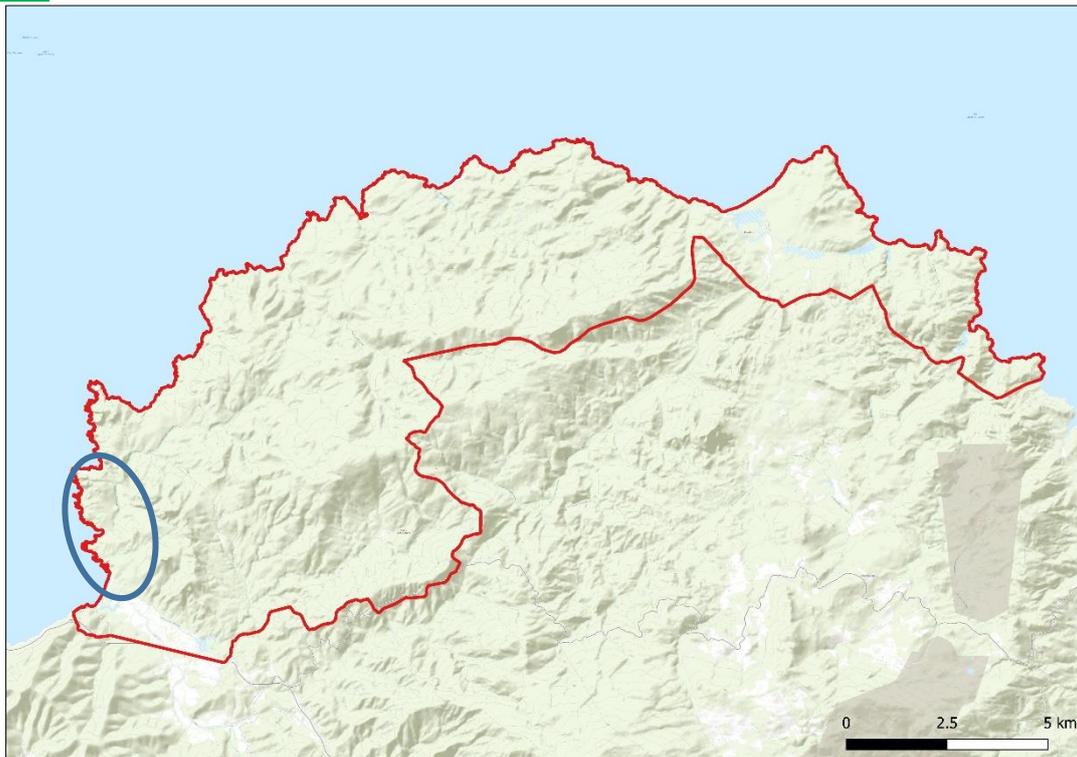
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Linéaire de sentier ouvert ; suivi photographique de la cicatrisation des sentiers à fermer

Points de contrôle

Validation de l'itinéraire ; absence de fréquentation équestre sur les sentiers fermés

Localisation



Objectif de développement durable

Améliorer la valorisation du site et son appropriation par les usagers

Objectif opérationnel

Assurer l'information du public**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Ancienne maison cantonnière, Baccialù a été affectée au Cdl et restaurée. Elle offre un point de vue exceptionnel sur une très grande partie du territoire de l'Agriate et un petit sentier de découverte a été ouvert. Les supports d'interprétation ont été finalisés en 2017-2018 et une première saison d'ouverture a été réalisée en été 2018. La vocation de ce bâtiment est de constituer la maison de site de l'Agriate, avec un point d'information extérieur permanent et une ouverture au moins en période estivale. La maison est en dehors du site Natura 2000, mais son implantation en bord de route et au centre de l'Agriate permet une présentation générale et peut constituer un outil de sensibilisation important. Les supports d'information présentés actuellement dans la maison ou à ses abords immédiats serait à compléter (informations spécifiques au site Natura 2000, au Parc Naturel Marin, géologie, ...).

Objet de la mesure

Offrir un point d'information permanent sur le site Natura 2000, ouvert au minimum 2 mois dans l'été

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Soutenir l'emploi de saisonnier pour l'information sur le site Natura 2000
- Assurer la formation des saisonniers
- Fournir des supports pédagogiques spécifiques au site Natura 2000 de l'Agriate, ainsi qu'une présentation des habitats du site et des espèces présentes

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail des saisonniers ; temps de travail de l'animateur du site ; supports d'information

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : CdC, animateur du site Natura 2000, office de tourisme**Partenaires potentiels** : communes, intercommunalités**Evaluation du coût** : 2500 €/mois/agent, minimum 2 agents pour assurer les roulements week-ends et fériés**Financements possibles** : CdC, offices de tourisme**Calendrier**

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | |

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Temps de travail (heures/jours)

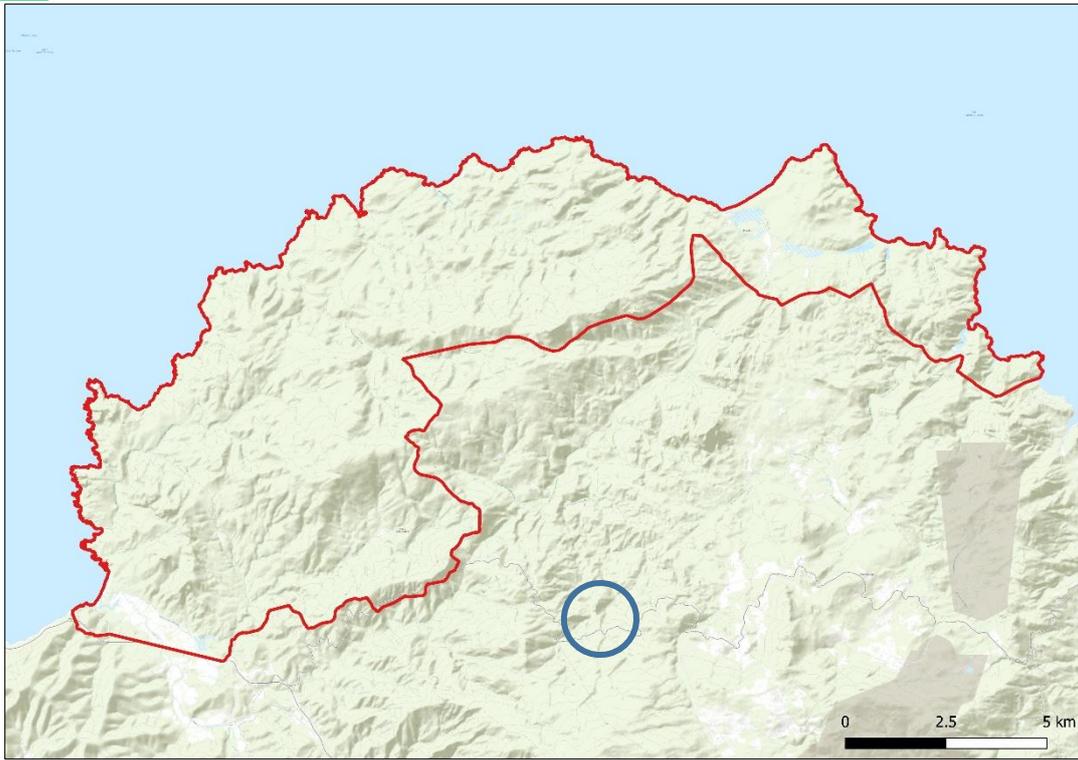
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Fréquentation du sentier autour de la maison ; nombre de jours d'ouverture annuelle de la maison

Points de contrôle

Supports d'information spécifiques à Natura 2000 présents dans la maison ou à ses abords

Localisation



Objectif de développement durable

Améliorer la valorisation du site et son appropriation par les usagers

Objectif opérationnel

Assurer l'information du public**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Plusieurs bâtiments présents sur le site Natura 2000 seraient en mesure de constituer des points d'accueil et d'information pour le public en propriété du Cdl. Dans le cadre d'opérations pédagogiques, ces lieux pourraient également servir de support ou d'étape pour la découverte du milieu (scolaires, sorties encadrées, ...). Une réflexion sur le devenir et la vocation de ces constructions est à établir entre les divers intervenants : Cdl, CdC, PNMCCA, associations (Amis de l'Agriate, CPIE, CEN-Corse, A Leia, ...), écoles des communes et intercommunalités concernées. Les bâtiments concernés pourraient être :

- Saleccia (plusieurs pagliaghji potentiellement utilisables)
- Sémaphore de la Mortella (chauves-souris, patrimoine nautique)
- Ghignu (vocation à développer autour du gîte d'étape)
- Ostriconi (maison du Gradu, maison d'Ogliastrella)

Objet de la mesureProposer des *scenarii* définissant la vocation et l'utilisation du bâti existant pour l'accueil et l'information du public.**Liens avec d'autres actions**

Fiche n°46 : Organiser des programmes d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et périscolaire

Fiche n°47 : Relancer l'organisation de la journée de l'Agriate

Fiche n°48 : Déplacer l'aire de stationnement de Saleccia, aménager l'accès et organiser l'information du public en amont et en aval de la piste d'accès au site

Fiche n°49 : Aménager des sentiers « maîtrisés », organiser l'information et la sensibilisation du public et des usagers à l'Ostriconi

Mesures**Description**

- Organisation de réunions entre les divers organismes concernés
- Définir la vocation d'accueil du public de chaque bâtiment identifié
- Evaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement de chaque option
- Valider la ou les propositions retenues et rechercher les financements pour sa mise en œuvre

Engagements non rémunérés

Réunions de concertation

Engagements rémunérés

Etudes de faisabilité, évaluation du coût des travaux à entreprendre, temps de travail de l'animateur Natura 2000 et du gestionnaire

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl**Maitres d'œuvre potentiels** : CdC, animateur du site Natura 2000**Partenaires potentiels** : communes, intercommunalités, offices de tourisme, PNMCCA, OEC, associations d'éducation à l'environnement**Evaluation du coût** : intégré au temps de travail de l'animateur et du gestionnaire**Financements possibles** :**Calendrier**

| | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---------|---------|---------|---------|---------|

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000 (heures/jours)

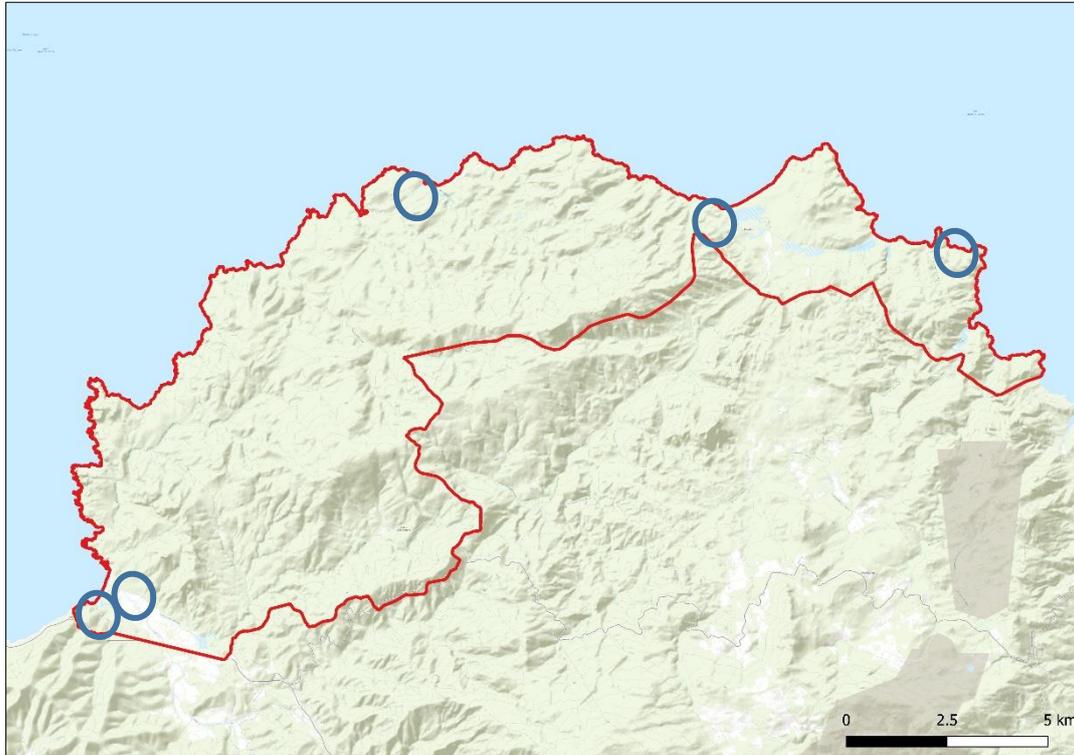
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Organisation de réunions de travail sur cette problématique ; validation des choix de *scenarii*

Points de contrôle

Comptes-rendus de réunions de travail

Localisation



Objectif de développement
durable

Améliorer la valorisation du site et son appropriation par les usagers

Objectif opérationnel

Réaliser chaque année des actions d'éducation à l'environnement et des
manifestations grand public

Cadre

Habitats et espèces concernés

Tous habitats et espèces

Contexte

Actuellement, les initiatives d'éducation à l'environnement pour les enfants sont relativement peu développées. Sur le site Natura 2000 terrestre, seul le CEN-Corse propose ponctuellement des sorties sur l'étang du Lotu (programme financé par l'OEC et la DREAL). Des animations sont également réalisées sur les mares temporaires de Cannucciole et Chiuvinà à proximité du site Natura 2000 (programme de l'OEC). L'association A Leia (centre de loisir du Nebbiu) propose également ponctuellement des sorties avec des accompagnateurs montagne (bureau montagne du Nebbiu). D'autres initiatives plutôt en relation avec le milieu marin sont par ailleurs organisées sur le site, ponctuellement aussi. Les difficultés d'accès au site constituent souvent un obstacle à l'organisation de sortie scolaire, mais l'utilisation des navires saisonniers permet un accès aisé à la plage du Lotu. L'organisation de sorties découverte dans le secteur de l'Ostriconi serait à explorer car il constitue le secteur le plus facilement accessible pour un transport scolaire. La pérennisation de ces sorties à l'Ostriconi est à mettre en lien avec les projets sur le devenir des bâtis pour l'accueil du public sur le site.

Objet de la mesure

Accompagner et organiser des journées de découverte du site pour les scolaires

Liens avec d'autres actions

Fiche n°45 : Poursuivre la réflexion sur le devenir du réseau de bâti pour l'accueil et l'information du public sur le littoral du site

Mesures

Description

- Communication auprès des organisateurs potentiels afin que l'animateur du site et le gestionnaire soient informés de toutes les manifestations organisées
- Accompagner les démarches externes et favoriser leur mise en œuvre
- Proposer l'élaboration d'un programme pédagogique annuel sur le site en lien avec le milieu marin et le milieu terrestre

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail de l'animateur Natura 2000 ; transports scolaires ; prestataires

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, animateur du site Natura 2000**Maitres d'œuvre potentiels** : CdC, animateur du site Natura 2000, Associations d'éducation à l'environnement (Amis de l'Agriate, CPIE, CEN-Corse, A Leia, ...)**Partenaires potentiels** : communes, intercommunalités, écoles, PNMCCA, OEC, associations**Evaluation du coût** : base de 5000 € annuel la première année, à affiner en fonction de l'élaboration de programmes pédagogiques spécifiques**Financements possibles** : OEC, écoles, PNMCCA**Calendrier**

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000 (heures/jours)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Nombre de manifestations ; nombre de participant à chaque manifestation

Points de contrôle

Compte-rendu, photographies

Localisation

Secteur à définir (Ostriconi, Lotu, Ghignu, Mortella,...)

Objectif de développement durable

Améliorer la valorisation du site et son appropriation par les usagers

Objectif opérationnel

Réaliser chaque année des actions d'éducation à l'environnement et des manifestations grand public**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Entre 2008 et 2013, six « journées de l'Agriate » ont été organisées à l'initiative de l'Association des Amis de l'Agriate, du Conseil Départemental de Haute Corse et le soutien du Cdl. Ces journées ont été l'occasion de présenter au habitants de la région et aux usagers les actions menées pour la connaissance et la préservation du site. Le franc succès et l'engouement du public à ces manifestations ont été le signe d'une demande de ce type de journée d'information de la part d'un public local. Cela conforte également la communication destinée à la sensibilisation du public à la préservation des milieux en permettant à des chercheurs, à des associations, de venir présenter leur démarche et leurs recherches. Organisées au cœur du site ou dans les villages voisins, ces manifestations touchent un public de proximité, en dehors des périodes touristiques.

Objet de la mesure

Organisation une fois par an de la « journée de l'Agriate »

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Reprise des listes de contacts des anciens participants
- Proposition de thèmes à aborder, contact des intervenants potentiels
- Choix du lieu et de la date d'organisation

Engagements non rémunérés

Présentation des intervenants

Engagements rémunérés

Temps de travail pour l'organisation ; organisation d'un buffet

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : CdC, Cdl, animateur du site Natura 2000**Maitres d'œuvre potentiels** : CdC, animateur du site Natura 2000, Association des amis de l'Agriate**Partenaires potentiels** : communes, intercommunalités, offices de tourisme, PNMCCA, OEC, associations, chercheurs**Evaluation du coût** : intégré au temps de travail de l'animateur du site (environ 5 jours / an incluant préparation, communication et restitutions)**Financements possibles** :**Calendrier**

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000 (heures/jours)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Nombre de manifestations ; nombre de participant à chaque manifestation

Points de contrôle

Organiser au moins une journée de l'Agriate une fois par an

Localisation

En fonction du lieu d'organisation et du thème

Objectif de développement durable

Améliorer l'accueil du public dans les secteurs les plus fréquentés

Objectif opérationnel

Maîtriser l'accès au secteur balnéaire de Saleccia-Lotu par voie terrestre**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Porte queue de Corse (1055), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Lézard de Sicile (1250), Lézard tiliguerta (1246)

Contexte

L'objectif général de l'opération est de réaliser un programme de travaux en vue de gérer et de sécuriser les accès motorisé et piétonnier à la plage de Saleccia, située sur le littoral de l'Agriate, à partir de la route D81, tout en protégeant les milieux naturels et les paysages caractéristiques de ce vaste territoire. La partie de ce projet qui se situe dans le site Natura 2000 est localisée dans le secteur de Saleccia et comprend le déplacement de l'aire de stationnement actuelle à proximité du camping, la restauration de cet espace en pelouse de milieu ouvert, le réaménagement des accès piétons et passages de thalwegs (points d'eau temporaires). Le permis d'aménager a été accordé. Le cahier des charges technique est quasiment réalisé (juin 2019) et un appel d'offre pour un marché de travaux pourrait être publié avant fin 2019 une fois le plan de financement consolidé.

Objet de la mesure

Restauration paysagère et écologique des milieux permettant également une amélioration des conditions d'accueil du public (sentiers d'accès évitant le passage sur les milieux fragiles)

Liens avec d'autres actions

Fiche n°14 : Reconstituer des milieux ouverts disséminés sur le site

Fiche n°20 : Prendre en compte tous les petits points d'eau (zones de ponte) dans les projets de travaux d'aménagement

Fiche n°21 : Restaurer les fontaines et sources en aménageant des espaces pour les amphibiens

Fiche n°45 : Poursuivre la réflexion sur le devenir du réseau de bâti pour l'accueil et l'information du public sur le littoral du site

Mesures**Description**

Suivi de la réalisation du programme de travaux

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail de l'animateur Natura 2000 ; transports scolaires ; prestataires

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : Cdl et commune de Santu Petru di Tenda

Maitres d'œuvre potentiels : paysagiste, entreprises

Partenaires potentiels : services de l'Etat

Evaluation du coût : marché de prestation soumis à appel d'offre

Financements possibles :

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

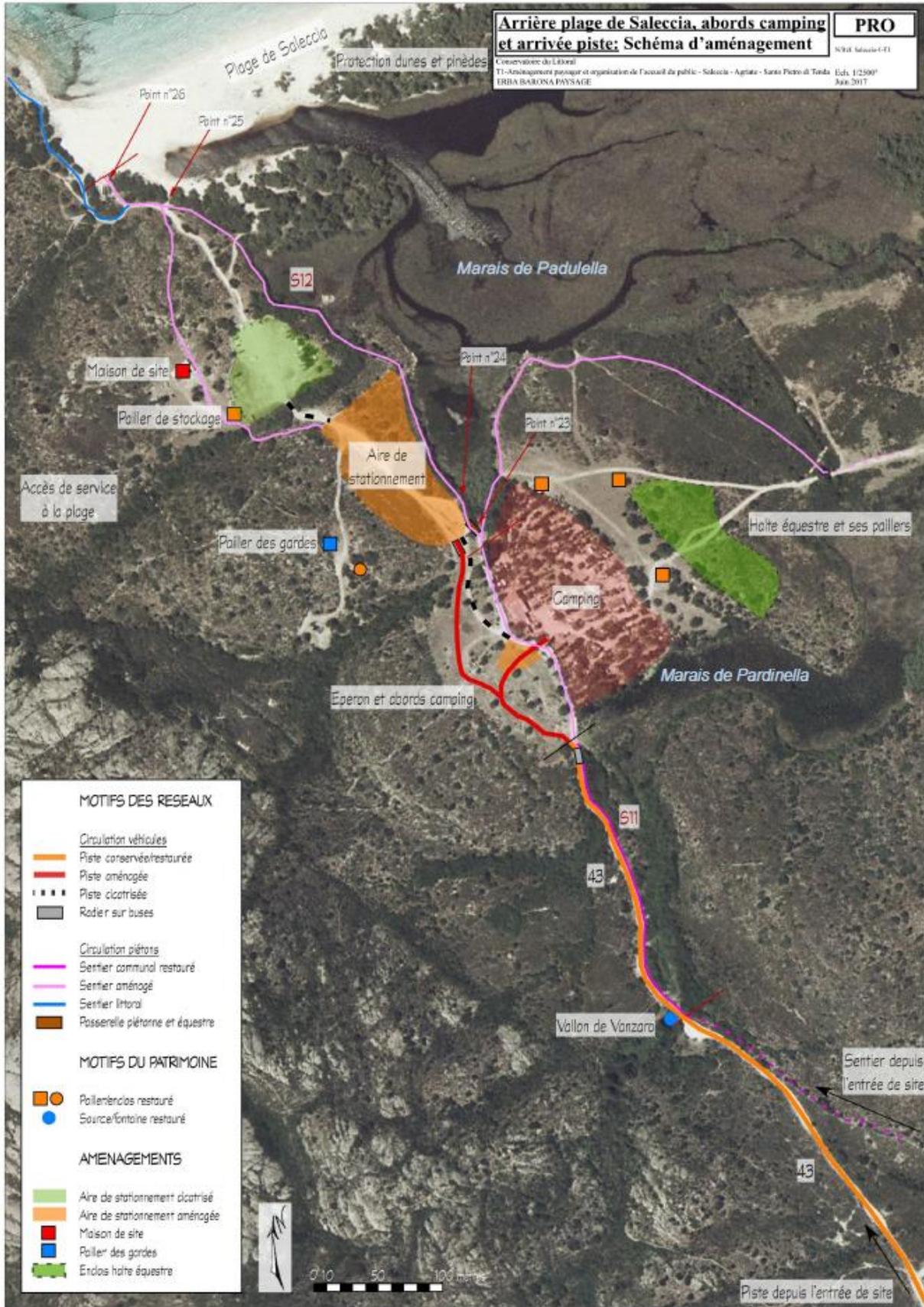
Evaluation**Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Montant des travaux engagés (€)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation**Points de contrôle**

Compte-rendus des réunions de chantier

Localisation



Objectif de développement durable

Améliorer l'accueil du public dans les secteurs les plus fréquentés

Objectif opérationnel

Maîtriser l'accueil du public à la plage d'Ostriconi

Cadre**Habitats et espèces concernés**

Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715)

Contexte

La fréquentation du public à la plage de l'Ostriconi se fait par quatre accès :

- Un accès aménagé par le Cdl entre Ogliastrella et la passerelle sur l'Ostriconi (stationnement des véhicules en saison à l'aire de stationnement de l'Ostriconi ou hors saison le long des délaissés de l'ancienne route nationale)
- Un accès par le Gradu qui emprunte un sentier communal (nombre limité de places de stationnement depuis la route T30)
- Un accès privé par le camping jusqu'à la passerelle (réservé aux usagers du camping)
- Des sentiers non aménagés et dangereux (terrains privés) depuis le point de vue du délaissé de l'ancienne route nationale (sentier menant à l'embouchure du cours d'eau)

La passerelle permet le passage des piétons à sec sur le bras mort de l'Ostriconi, mais le bras du cours d'eau principal impose aux visiteurs d'entrer dans l'eau, ce qui peut être délicat en période hivernale

La fréquentation au niveau des dunes mobiles de l'arrière plage se fait de façon non contrôlée avec de nombreux passages du public provoquant des dégradations des habitats dunaires. L'ensemble des dunes est sur terrain privé. Le statut foncier privé des dunes de l'Ostriconi n'a pas permis jusqu'à présent d'engager des travaux de restauration des dunes et d'aménagement.

Objet de la mesure

Proposer des aménagements des cheminements d'accès du public au site en préservation des milieux dunaires fragiles : approche paysagère et technique de l'organisation des sentiers et des restaurations des milieux dunaires.

Liens avec d'autres actions

Fiche n°1 : Poursuivre les acquisitions foncières sur les habitats dunaires à l'Ostriconi

Fiche n°7 : Définir les modalités d'étude de la fréquentation, établir et mettre en place un protocole pour mesurer et suivre les impacts humains

Fiche n°8 : Réaliser un diagnostic d'aménagement et de restauration des dunes de l'Ostriconi et des dunes intérieures de Monticellacciu

Dispositif « Circuits de découverte patrimoniaux » du PDRC

Mesures**Description**

- Faire intervenir un paysagiste pour élaborer un projet d'aménagement de l'accueil du public et de restauration des dunes mobiles
- Compléter le dispositif d'éco-compteur au niveau de la passerelle de la Foce d'Ostriconi et du chemin communal du Gradu (amélioration de la connaissance de la fréquentation du site)
- Evaluer la possibilité de signer une charte Natura 2000 avec les propriétaires privés afin de pouvoir réaliser les aménagements

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000 ; paysagiste ; éco-compteur (acquisition, installation)

Réalisation

Maitres d'ouvrages potentiels : CdC, Cdl, animateur du site Natura 2000

Maitres d'œuvre potentiels : CdC, animateur du site Natura 2000, prestataires

Partenaires potentiels : commune de Palasca, intercommunalité, propriétaires privés, services de secours (surveillance plage)

Evaluation du coût : travaux à définir en fonction des autorisations des propriétaires

Financements possibles : Dispositif « circuits de découverte patrimoniaux » du PDRC

Calendrier

Année 1 **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000 (heures/jours)

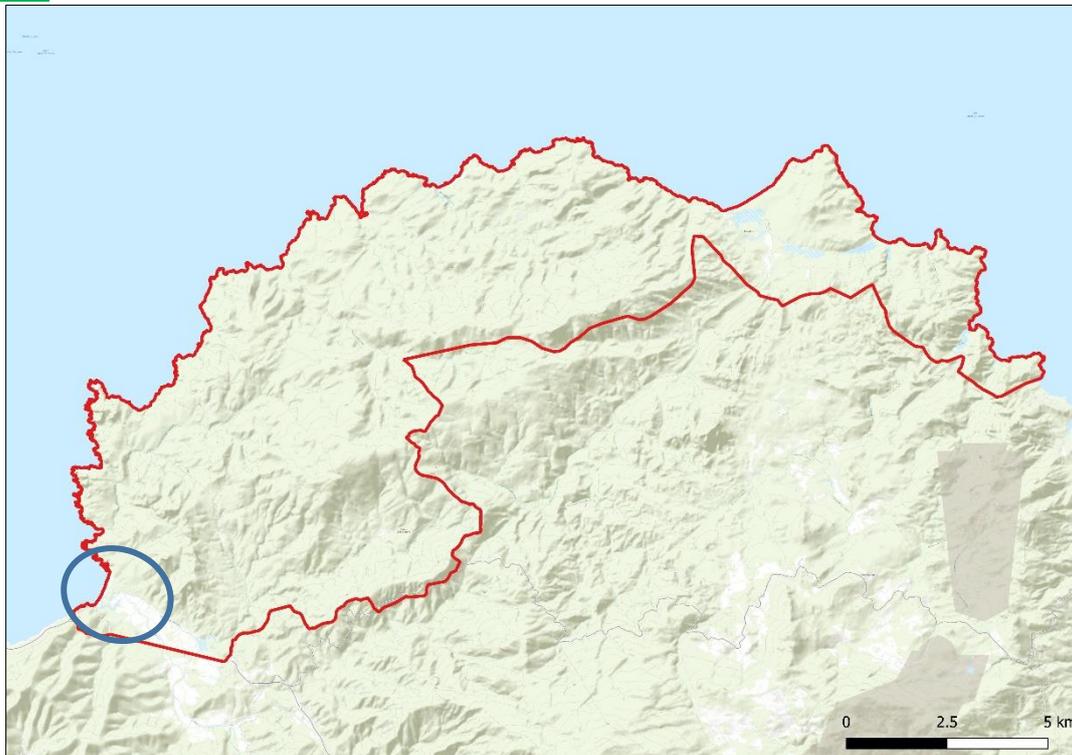
Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi de la fréquentation du public

Points de contrôle

Etude d'aménagement restituée

Localisation



Objectif de développement durable

Consolider l'animation et la gestion du site

Objectif opérationnel

Organiser la gouvernance du site entre les divers intervenants**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Le suivi de la mise en œuvre des fiches mesures du document d'objectif relève en grande partie des possibilités de mobilisation de moyens humains et financiers mis à disposition. Le PDRC prévoit le financement de l'animation des documents d'objectifs avec un taux de financement à 100% des coûts réels. Compte tenu de la superficie importante du site terrestre et du grand nombre d'actions à mettre en œuvre, l'emploi d'un animateur Natura 2000 à temps complet sur la partie terrestre paraît justifié. Celui-ci assurera à la fois l'animation et la mise en œuvre de certaines mesures, fera le lien avec les acteurs des territoires concernés et animera les instances de gouvernance.

Compte-tenu du contexte administratif encadrant ce site Natura 2000, la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 est assurée par le président du Conseil de Gestion du PNMCCA. Le PNMCCA pourrait ainsi en assurer directement l'animation par l'affectation d'un personnel dédié ou déléguer cette mission à un partenaire institutionnel par le biais d'une convention de partenariat.

Objet de la mesure

Désigner l'animateur du site

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Désigner l'animateur,
- Renforcer les partenariats,
- Organiser la gouvernance,
- Instaurer un comité de pilotage en lien avec le PNMCCA,
- Contrôler les usages,
- Relayer les démarches pour les études d'incidences auprès des porteurs de projets et des services instructeurs,
- Participer à la mise en œuvre des fiches mesures,
- Réaliser un rapport d'activité annuel de l'animation
- Organiser un comité de pilotage Natura 2000 une fois par an (minimum)
- Assister les porteurs de projets dans le cadre d'études d'incidences
- Renseigner l'application SIN2 pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels** : PNMCCA**Maitres d'œuvre potentiels** : CdC, intercommunalité, établissement public**Partenaires potentiels** : communes, intercommunalités, propriétaires privés, services de l'Etat, Cdl, associations**Evaluation du coût** : 1 personne à temps complet (environ 42000 €/an)**Financements possibles** : PDRC (FEADER) : dispositif « zones naturelles » du PDRC, subvention à 100% (animation et mise en œuvre des documents d'objectifs)**Calendrier****Année 1** **Année 2** **Année 3** **Année 4** **Année 5**

Evaluation

Indicateur de mise en œuvre de la mesure

Temps de travail de l'animateur du site Natura 2000 (heures/jours)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Suivi annuel des indicateurs renseignés dans le SIN2 sur la base des indicateurs de mise en œuvre des fiches mesures

Points de contrôle

Rapport annuel d'animation

Mise à jour mensuelle de l'application SIN2

Localisation

Ensemble du site

Objectif de développement durable

Consolider l'animation et la gestion du site

Objectif opérationnel

Organiser la gouvernance du site entre les divers intervenants**Cadre****Habitats et espèces concernés**

Tous habitats et espèces

Contexte

Par convention, les terrains du Conservatoire du littoral sont gérés par la CdC (Direction des milieux naturels) qui affecte une équipe de gardes pour la gestion et la surveillance du site. Quasiment tous les terrains du Cdl dans l'Agriate sont inclus dans le site Natura 2000.

Objet de la mesure

Disposer des moyens suffisants pour assurer une gestion efficace du site dans un but de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Liens avec d'autres actions**Mesures****Description**

- Surveillance du site par rapport aux dégradations des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Implication de l'équipe de gestion dans la mise en œuvre des fiches mesures
- Entretien des espaces et des équipements
- Information et accueil du public
- Animation...

Engagements non rémunérés**Engagements rémunérés**

Temps de travail de l'équipe de gardes et de son encadrement affectés aux mesures du document d'objectifs du site N2000

Réalisation**Maitres d'ouvrages potentiels :** CdC**Maitres d'œuvre potentiels :** CdC**Partenaires potentiels :** communes, intercommunalités, services de l'Etat, Cdl, associations, usagers...**Evaluation du coût :****Financements possibles :****Calendrier****Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5****Evaluation****Indicateur de mise en œuvre de la mesure**

Temps de travail (heures/jours)

Indicateurs de suivi ou d'évaluation

Inventaire des moyens humains et matériels mis à disposition pour la mise en œuvre des fiches mesures

Points de contrôle

Rapport annuel d'activité et de gestion

Localisation

Ensemble du site

4.3. Synthèse des enjeux, objectifs et fiches mesure

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|---|---|-----------------|---|---|----------|
| Enjeu n°1 : La préservation des habitats et des espèces est garantie grâce aux protections réglementaires et foncières et à la connaissance des pressions anthropiques | | | | | |
| PROTEGER LES MILIEUX EN GARANTISSANT LEUR CONSERVATION PAR RAPPORT AUX IMPACTS HUMAINS | Maîtriser le foncier sur les habitats d'intérêt communautaire | 1 | Poursuivre les acquisitions foncières sur les habitats dunaires à l'Ostriconi | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715), Crapaud vert (1201) | 1 |
| | | 2 | Maitriser le foncier des zones humides d'Ostriconi, Saleccia et Lotu | Lagunes (1150-2*), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (« estuaires ») (1140), Prés salés méditerranéens (1410), Fourrés halophiles (1420-2), plans d'eau eutrophes (3150-1), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), galeries à Tamaris (92D0-3), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Rainette sarde (1204), autres amphibiens, Fougère des marais, oiseaux d'eau nicheurs, odonates | 2 |
| | Consolider les périmètres de protection réglementaire | 3 | Etendre le périmètre de la ZSC en intégrant les autres mares temporaires proches du périmètre actuel | Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Rainette sarde (1204), Porte queue de Corse (1055) | 2 |
| | | 4 | Classer le territoire de l'Agriate au titre de la loi 1930 | Tous habitats et espèces | 3 |
| | | 5 | Mettre à jour la réglementation des arrêtés de protection de biotope de l'Ostriconi (lacunes sur interprétation des usages) ; proposer la création d'un APHN pour les marais de Saleccia (Padulella, Pardinella, Cannuta) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunales (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Prés salés méditerranéens (1410), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Crapaud vert (1201), Cistude d'Europe (1220), Lézard de Sicile (1250), Fougère des marais, toutes espèces de chauves-souris, oiseaux d'eau nicheurs, insectes (Odonates) | 2 |
| | Contrôler l'évolution des usages | 6 | Interdire les nouvelles installations sur les habitats d'intérêt communautaire Mieux encadrer les usages existants (<i>cahiers des charges restrictifs, évaluation des incidences...</i>) | Tous habitats d'intérêt communautaire (particulièrement les habitats côtiers) | 3 |
| | Quantifier et qualifier les pressions anthropiques | 7 | Définir les modalités d'étude de la fréquentation, établir et mettre en place un protocole pour mesurer et suivre les impacts humains | Tous habitats d'intérêt communautaire (particulièrement les habitats côtiers) | 1 |
| Enjeu n°2 : les habitats dégradés sont restaurés | | | | | |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|--|--|-----------------|---|--|----------|
| RESTAURER LES MASSIFS DUNAIRES EN GERANT LA FREQUENTATION HUMAINE | Ralentir l'érosion des massifs dunaires due à la fréquentation humaine | 8 | Réaliser un diagnostic d'aménagement et de restauration des dunes de l'Ostriconi et de Cubercciata (terrains privés/site classé) et des dunes intérieures de Monticellacciu (Conservatoire du littoral) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715) | 1 |
| | | 9 | Entretien et restaurer les aménagements de préservation des dunes boisées de Saleccia | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*) | 2 |
| CONCILIER RESTAURATION DES GITES A CHAUVES-SOURIS ET FREQUENTATION HUMAINE | Maintenir une capacité d'accueil acceptable pour les chauves-souris | 10 | Planifier un programme de restauration des gîtes à chiroptères ; assurer un suivi quinquennal des gîtes connus | Petit Rhinolophe (1303), autres espèces de chauves-souris | 1 |
| | | 11 | Restaurer complètement les pagliaghji occupés (ou historiquement occupés) par des colonies (connues et suivies) de chauves-souris | Petit Rhinolophe (1303), autres espèces de chauves-souris | 1 |
| | | 12 | Réaliser des petits aménagements et consolider les pagliaghji occupés par les chauves-souris | Petit Rhinolophe (1303), autres espèces de chauves-souris | 2 |
| RESTAURER LES ESPACES OUVERTS AUTOUR DES PAGLIAGHJI POUR FAVORISER LA BIODIVERSITE | Restaurer les secteurs prioritaires (= maintenir des milieux ouverts) | 13 | Identifier et cartographier les espaces prioritaires à restaurer autour des pagliaghji ; définir une stratégie d'intervention. | Porte-Queue de Corse (1055) + autres espèces d'insectes, Petit Rhinolophe (1303) et autres chauves-souris (zones de nourrissage) | 2 |
| | | 14 | Reconstituer des milieux ouverts disséminés sur le site (et suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre, cf. aussi enjeu n°3) | | 2 |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|--|--|-----------------|---|---|----------|
| Enjeu n°2 : les habitats dégradés sont restaurés | | | | | |
| MAITRISER LES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LES HABITATS LITTORAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE | limiter la surface des espèces végétales envahissantes (EEE) sur les sites à enjeu prioritaire | 15 | Surveiller les EEE (<i>Carpobrotus</i> , <i>Cortaderia</i> , <i>Opuntia</i>) et intervenir sur les zones déjà traitées (sur domaine du Cdl / en régie) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20), Linaire jaune (1715) | 2 |
| | | 16 | Eliminer les <i>Carpobrotus</i> des dunes d'e Solche (domaine Cdl) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715) | 1 |
| | | 17 | Contrôler et éliminer les <i>Carpobrotus</i> du secteur Ostriconi-Cubercciata (site classé et APPB, hors domaine du Cdl) | | 1 |
| RECONSTITUER LES HABITATS NATURELS EN LIEN AVEC LES PRATIQUES AGRICOLES | Restaurer les espaces dégradés par les impacts agricoles dans le secteur de l'Ostriconi | 18 | Restaurer les ripisylves d'aulnes | Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4) | 3 |
| | | 19 | Permettre à la végétation halophile de se reconstituer sur la parcelle transformée en prairie à l'Ostriconi (en APPB) en s'assurant de pratiquer le pâturage extensif. | Prés salés méditerranéens (1410) | 3 |
| PRESERVER LES ZONES DE REPRODUCTION DES AMPHIBIENS | Réaménager des petites zones de ponte des amphibiens | 20 | Prendre en compte tous les petits points d'eau (zones de ponte) dans les projets de travaux d'aménagement (par exemple l'aménagement des pistes aux passages de thalwegs) | Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207) | 2 |
| | | 21 | Restaurer les fontaines et sources en aménageant des espaces pour les amphibiens | | 2 |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|---|--|-----------------|--|--|----------|
| Enjeu n°3 : les connaissances et les suivis sur les habitats, les espèces et les usages sont améliorés afin d'orienter les mesures de conservation appropriées | | | | | |
| DISPOSER DES CONNAISSANCES ECOLOGIQUES NECESSAIRES POUR ORIENTER LA GESTION | Améliorer les connaissances pluridisciplinaires sur les zones humides littorales (espaces de transition terre/mer) | 22 | Réaliser des études sur le fonctionnement hydrologique des zones humides littorales (dont estuaires), ainsi que des inventaires sur la faune et la flore | Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (1130-2), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140), Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*), Crapaud vert (1201), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Cistude d'Europe (1220), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Murin de Capaccini (1316) et toutes espèces de chauves-souris. Espèces éventuelles (insectes ?) d'intérêt communautaire non encore inventoriées dans ces milieux. | 1 |
| | Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles | 23 | Réaliser un inventaire des chauves-souris sur les zones de chasse potentielles | Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (1130-2), Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*), Plans d'eau eutrophes (3150-1), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Toutes espèces de chauves-souris | 1 |
| | Améliorer les connaissances sur les amphibiens et les reptiles | 24 | Réaliser des inventaires des amphibiens et des reptiles sur les points d'eau douce (fontaines, sources, mares temporaires, cours d'eau...) | Plans d'eau eutrophes (3150-1), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), galeries à Tamaris (92D0-3), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Cistude d'Europe (1220), Couleuvre helvétique de Corse (1291), Lézard de Sicile (1250), Lézard tiliguerta (1246) | 2 |
| | | 25 | Préciser la répartition du Phyllodactyle d'Europe | Falaises siliceuses thermophiles (8220-20), Phyllodactyle d'Europe (6137) | 3 |
| | Améliorer les connaissances sur les insectes | 26 | Faire un inventaire de répartition du Porte-Queue de Corse | Porte-queue de Corse (1055) | 2 |
| | Réaliser une surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial | 27 | Mettre en place un protocole de suivi de la Linaire jaune (unique espèce végétale de l'Ann II de la Directive HFF présente sur le site) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Linaire jaune (1715) | 1 |
| | | 28 | Réaliser un suivi cartographique des habitats Natura 2000 sur certains secteurs à enjeux (Ostriconi-Acciolu, Ghignu, Saleccia-Lotu, Fiume Santu) | Tous habitats d'intérêt communautaire | 2 |
| | | 29 | Poursuivre les études sur la répartition et l'écologie du chat forestier | Chat forestier (1363) | 1 |
| | Assurer les suivis écologiques des opérations de restauration | 30 | Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi de la restauration des espaces ouverts autour des pagliaghji (papillons, chauves-souris, orthoptères, oiseaux, végétation) | Porte queue de Corse (1055) et autres insectes, Petit Rhinolophe (1303) | 2 |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|---|---|-----------------|--|---|----------|
| | | 31 | Suivre l'évolution des habitats et des espèces suite aux opérations de limitation des EEE | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20) | 2 |
| DISPOSER DE LA CONNAISSANCE DE L'EVOLUTION DES USAGES SUR LE SITE | Assurer le suivi de la fréquentation et des usages | 32 | Etablir et mettre en place un protocole permettant de mesurer et de suivre les impacts humains sur les habitats littoraux prioritaires (notamment ceux fortement soumis à la fréquentation estivale) | Tous habitats d'intérêt communautaire, en particulier les habitats dunaires littoraux | 2 |
| | Veiller au maintien des conditions écologiques favorables des zones humides | 33 | Assurer une surveillance de l'état des zones humides littorales et intérieures (eaux douces) face à l'évolution des usages (pollutions, ...) | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140), Lagunes côtières méditerranéennes (1150-2*), Plans d'eau eutrophes (3150-1), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), galeries à Tamaris (92D0-3), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Cistude d'Europe (1220), Couleuvre helvétique de Corse (1291), toutes espèces de chauves-souris | 3 |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|---|---|-----------------|---|---|----------|
| Enjeu n°4 : les bonnes pratiques sont améliorées | | | | | |
| PROMOUVOIR ET ENCADRER LES USAGES AGRICOLES RESPECTUEUX DU SITE | Renforcer les liens entre agriculteurs et gestionnaires | 34 | Promouvoir la contractualisation des mesures agro-environnementales | Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Prés salés méditerranéens (1410) | 2 |
| | | 35 | Mettre en conformité les déclarations de surface et autorisations conventionnelles de pâturage sur les domaines fonciers du Conservatoire du littoral et des communes | Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Plans d'eau eutrophes naturels (3150-1), Falaises siliceuses thermophiles (8220-20) | 2 |
| | | 36 | Réorganiser la période d'estive en montagne (afin de permettre un repos estival des prairies et des milieux littoraux) | Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4), Plans d'eau eutrophes naturels (3150-1) | 2 |
| | | 37 | Gérer le bétail errant sur les espaces fragiles (habitats dunaires, mares temporaires...) et les espaces fréquentés par le public : battues administratives pour les bovins devenus sauvages / amélioration des pratiques de pâturage pour les autres (cf. ci-dessus) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3120), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*) | 2 |
| | | 38 | Evaluer l'impact du pâturage dans un but de conservation des habitats Natura 2000 | Prés salés méditerranéens (1410), Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3120), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4) | 2 |
| DEVELOPPER LE SOUTIEN AUX INITIATIVES RESPECTUEUSES DU TERRITOIRE | Développer le nombre d'engagements des bonnes pratiques | 39 | Transformer la charte du territoire dans le sens des engagements d'une charte Natura 2000 | Tous habitats et espèces | 3 |
| | | 40 | Soutenir les initiatives participatives à la valorisation ou à l'entretien du territoire | Tous habitats et espèces | 3 |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|--|--|--|---|---|----------|
| Enjeu n°5 : l'information et l'accueil du public et des usagers sont assurés pour limiter les impacts sur le site | | | | | |
| DEVELOPPER L'INFORMATION AUPRES DES AGRICULTEURS | Rencontrer et sensibiliser tous les agriculteurs présents sur le site | 41 | Développer une information ciblées sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en lien avec les pratiques agricoles et les possibilités d'aides spécifiques (techniques, financières) | Prés salés méditerranéens (1410), Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3120), Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*), Prairies humides hydrophiles et hygrophiles (6420-5), Falaises siliceuses thermophiles (8220-20), Aulnaies à Aulne glutineux (92A0-4) | 2 |
| FAVORISER LA DECOUVERTE DU SITE PAR DES MOYENS DOUX DE LOCOMOTION | Assurer l'entretien du réseau de sentiers balisés, respectueux des habitats d'intérêt communautaire | 42 | Entretien des sentiers balisés existants ; poursuivre la cicatrization des sentiers à ne pas utiliser (dommageables aux habitats ou espèces). | Tous habitats et espèces | 2 |
| | | 43 | Définir des parcours équestres respectueux des milieux et des espèces à l'Ostriconi (dunes de Cubercciata) | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715) | 2 |
| AMELIORER LA VALORISATION DU SITE ET SON APPROPRIATION PAR LES USAGERS | Assurer l'information du public | 44 | Mettre en place un accueil saisonnier à Baccialu, maison de site de l'Agriate | Tous habitats et espèces | 2 |
| | | 45 | Poursuivre la réflexion sur le devenir du réseau de bâti pour l'accueil et l'information du public sur le littoral du site (Gradu à l'Ostriconi, Ghignu, Saleccia, Mortella...) | Tous habitats et espèces | 3 |
| | Réaliser chaque année des actions d'éducation à l'environnement et des manifestations grand public | 46 | Organiser des programmes d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et périscolaire | Tous habitats et espèces | 2 |
| | 47 | Relancer l'organisation de la journée de l'Agriate | Tous habitats et espèces | 1 | |
| AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES SECTEURS LES PLUS FREQUENTES | Maîtriser l'accès au secteur balnéaire de Saleccia-Lotu par voie terrestre (afin de permettre une meilleure gestion des flux de fréquentation) | 48 | Déplacer l'aire de stationnement de Saleccia, aménager l'accès et organiser l'information du public en amont et en aval de la piste d'accès au site | Porte queue de Corse (1055), Crapaud vert (1201), Discoglosse sarde (1190), Rainette sarde (1204), Grenouille de Berger (1207), Léopard de Sicile (1250), Léopard tiliguerta (1246) | 2 |
| | Maîtriser l'accueil du public à la plage d'Ostriconi | 49 | Aménager des sentiers « maîtrisés », organiser l'information et la sensibilisation du public et des usagers ... | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2), Dunes mobiles à oyat (2120-2), Dunes fixées du littoral méditerranéen (2210-1), Pelouses dunaes (2230-1), Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*), Linaire jaune (1715) | 2 |

| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIFS OPERATIONNELS | N° FICHE MESURE | FICHES MESURE | HABITATS ET ESPECES CONCERNES | PRIORITE |
|---|--|-----------------|--|-------------------------------|----------|
| Enjeu n°6 : l'animation du site et sa gestion sont garanties | | | | | |
| CONSOLIDER L'ANIMATION ET LA GESTION DU SITE | Organiser la gouvernance du site entre les divers intervenants | 50 | Mettre en place l'animation du site Natura 2000 : Désigner l'animateur, renforcer les partenariats, organiser la gouvernance, instaurer un comité de pilotage en lien avec le PNMCCA, contrôler les usages, relayer les démarches pour les études d'incidences auprès des porteurs de projets et des services instructeurs... | Tous habitats et espèces | 1 |
| | | 51 | Renforcer les moyens humains et matériels nécessaires à la conservation et à la gestion du site. Définir les relations avec les autres instances. | Tous habitats et espèces | 1 |

BIBLIOGRAPHIE

Style de citation employé : *Environmental Conservation* (utilisation de ZOTERO)

AAUC (2014) *Atlas des espaces remarquables et caractéristiques du Littoral : fiche 2B-10*. Agence d'Aménagement et d'Urbanisme de la Corse

AFB (2018) Centre de ressource Natura 2000. <http://www.natura2000.fr/>

Altice France & Collectivité de Corse (2018) Signature de Corsica fibre, communiqué de presse du 8/11/2018.

Barataud M. & Giosa S. (2006) *Inventaire et activité des chiroptères des lagunes de Palo et Gradugine (Haute-Corse) à l'aide de détecteurs à ultrasons*. GCC

Benedetti P. & Cecchini C.-A. (Inédit) *Territoire de l'Agriate, données 'Chat forestier de Corse'*. ONCFS 2014.

Bensettiti F., Bioret F., Roland J. & Lacoste J.-P. (2004) *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers*. MEDD/MAAPAr/MNHN. Paris: La documentation française

Bensettiti F. & Puissauve R. (2015) *Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France. Rapportage « article 17 »*. Période 2007-2012. Paris: MNHN-SPN, MEDDE

Berquier C. & Andrei-Ruiz M.-C. (2017a) *Liste rouge régionale des odonates de Corse*. OCIC-OEC

Berquier C. & Andrei-Ruiz M.-C. (2017b) *Liste rouge des papillons diurnes et zygène de Corse*. OCIC-OEC

Beuneux G. (2008) Le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* en Corse : bilan de trois années d'étude de ses territoires de chasse par suivi télémétrique. *Symbioses* **21**: 41-49

BRGM (2016) *Réseau d'observation du littoral de la Corse – rapport d'observation 2015*. BRGM/OEC/CG2B

BRGM (2019) BD CHARM 50. [WWW document]. URL <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/cartes-geologiques-departementales-a-1-50-000-bd-charm-50/>

Casta J.-M. (1981) *Les Agriates : étude préalable à l'aménagement*. Ajaccio: AAPNRC/CELRL

Casta J.-M. (2001) *Les Agriate, Haute Corse*. Actes Sud/Delta Editions. Arles

Casta J.-M. & Ceccaroli A. (1987) *Agriate, i Pagliaghji*. SMA/CELRL

CBNC (2016) *Mise à jour de la liste des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires présents en Corse - version 3*. Office de l'Environnement de Corse - Conservatoire Botanique National de Corse, Corte, 22 p

CBNC-OEC/MTES (2016) Base de données cartographique des végétations de l'Agriate.

CdC (2018) Incendies de forêt en Corse de 1973 à 2017 - base Prométhée.

Chabal L. (2010) Apport de l'anthracologie à la connaissance de l'environnement de l'Agriate au Néolithique moyen : le site de Monte Revincu. Compte-rendu de la journée de l'Agriate du 23 octobre 2010 'Recherches récentes sur l'évolution de la biodiversité végétale et du paysage'.

Collectif (2017) *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels*. Cahier technique n°88. Montpellier: AFB

Deconto R.-M. & Pollard D. (2016) Contribution of Antarctica to past and future sea-level rise. *Nature*: 591–611

Delage A. & Hugot L. (2015) Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. *Conservatoire Botanique National de Corse, Office de l'Environnement de la Corse, Corte*

Delaugerre M. & Cheylan M. (1992) *Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse*. Parc naturel régional de Corse / Ecole pratique des hautes études. Ajaccio

Deschâtres R. & Dutartre G. (1987) *Thesium humile* Vahl. In: *Notes et Contributions à la flore de Corse.*, p. 184. JEANMONOD, D. & BURDET, H.-M.

Dominici J.-M. (2012) *Le balbuzard pêcheur en Corse. Saison de reproduction 2012*. Ajaccio: Parc naturel régional de Corse

DREAL Corse (2013a) Désert des Agriate (ZNIEFF FR940004071) [WWW document]. URL <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/940004071.pdf>

DREAL Corse (2013b) Zone humide de Saleccia-Loto (ZNIEFF FR940004073) [WWW document]. URL <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/940004073.pdf>

DREAL Corse (2013c) Bois de pin d'Alep de la Punta di Curza (ZNIEFF FR940004072) [WWW document]. URL <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/940004072.pdf>

DREAL Corse (2013d) Embouchures du Fium'Santo et du Valdolese (ZNIEFF FR940004074) [WWW document]. URL <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/940004074.pdf>

DREAL Corse (2013e) Dunes, plages et zone humide de l'Ostriconi (ZNIEFF FR940004143) [WWW document]. URL <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/940004143.pdf>

DREAL Corse (2018) OGREVA. <http://195.221.141.2/OGREVA/>

ECOSPHERE (2018) *Cartographie de végétation de l'extrémité occidentale du site Natura 2000 FR9400570 : Agriates ; Embouchure de l'Ostriconi et Punta di Acciolu*.

ERBA BARONA PAYSAGE (2013) Fiches 2.02 (Agriate) et 3.01 (Ostriconi). In: *Atlas des paysages de la Corse* Ajaccio: DREAL Corse.

European Commission (2013) *Interpretation manual of European Union Habitats, EUR 28*. European Commission, DG Environment

European Commission (2018) Natura 2000 barometer. http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm

- Faggio G. (1986) *Les chauves-souris des bergeries des Agriate : pour une gestion du patrimoine bâti et naturel*. Syndicat Mixte Agriate
- Faggio G. (1989) Les oiseaux nicheurs de l'Ostriconi. In: *Les potentialités écologiques du delta de l'Ostriconi.*, pp. 35–48. Corti: Faculté des Sciences de l'Université de Corse.
- Faggio G. & Thibault J.-C. (1989) *Les oiseaux d'eau nicheurs des Agriate*. AGENC
- Foubert V. (2013) *Evaluation des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopé « dunes de l'Ostriconi et étang de Foce » et « étang de Cannuta »*. CEN-Corse
- Freytet A. (2010) *Agriate, plan d'aménagement*. Conservatoire du littoral / Conseil Général de Haute Corse
- Gayet G., Baptist F., Maciejewski L., Poncet R. & Bensettiti F. (2018) *Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS - version 1.0*. AFB
- GCC (2006) *Les Chauves-souris des Agriate ; intérêt des bergeries et gestion conservatoire - complément d'inventaire*. GCC
- GCC (2015) *Les chauves-souris de l'Agriate – Intérêt des bergeries et gestion conservatoire*. Conservatoire du Littoral
- GCC (2017) *Réalisation de petits aménagements nécessaires à la conservation des gîtes à chiroptères du site de l'Agriate*. Conservatoire du Littoral
- Guyot I., Paradis G., Piazza C. & Jeanmonod D. (1994) *Linaria flava* (Poiret) Dest. subsp. *sardoa* (Sommier) A. Terracc. In: *Notes et contributions à la flore de Corse*, pp. 596–597.
- Horellou A., Dore A., Herard K. & Sibley J.-P. (2013) *Guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental*. MNHN-SPN
- Hostis (L') E. (2002) *Cartographie informatique des habitats naturels des Agriates (Haute Corse)*. AGENC/SMA
- Iborra L., Leduc M., Marengo M., Fontaine Q., Patrissi M. & Lejeune P. (2018) *Etude relative à la fréquentation du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate*. STARESO
- IMBIE team (2018) Mass balance of the Antarctic Ice Sheet from 1992 to 2017. *Nature*: 219–212
- INPN (2018) Liste des sites Natura 2000 région Corse. <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/94/tab/natura2000>
- INPN (2019) Agriates. <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9410098>
- Jeanmonod D. & Gamisans J. (2013) *Flora Corsica - 2ème édition*. Jarnac: SBCO
- Linossier J., Faggio G. & Bosc V. (2017) *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse*. CEN Corse
- Lorenzoni C., Géhu J., Lahondère C. & Paradis G. (1993) Description phytosociologique et cartographique de la végétation de l'étang de Santa Giulia (Corse-du-Sud). *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest* **24**: 121–150

- Marchetti E. (1997) *Les mares temporaires de Corse. Essai de typologie*. Corti: Univ. Corse Fac. Sci
- Michel C. (2008) *Agriate, projet de territoire*. Conservatoire du littoral et Conseil Général de la Haute Corse.
- Michel C. (2010) *Etude de scénarios de gestion des flux de fréquentation sur la piste de Saleccia, Site de l'Agriate - Commune de Santo Pietro di Tenda*. Département de la Haute Corse.
- MNHN (2013) Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. [WWW document]. URL http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx
- MNHN (2018) *Formulaire standard de données, ZPS n°FR9400570*. MNHN
- Muller S.-D. (2010) Histoire de la végétation de l'Agriate d'après l'analyse pollinique. Compte-rendu de la journée de l'Agriate 'Recherches récentes sur l'évolution de la biodiversité végétale et du paysage', 23 octobre 2010.
- OCIC/OEC (2018) *Base de donnée sur les insectes de Corse*. OCIC/OEC
- ONCFS (2006) *Mission d'évaluation de l'impact des activités de chasse dans les Agriate et éléments stratégiques, phase I : diagnostic*.
- ONCFS (2007) *Mission d'évaluation de l'impact des activités de chasse dans les Agriate et éléments stratégiques, phase II : propositions*.
- Ottaviani-Spella M., Pereira E., Vincenti V., Huneau F., Bressy-Leandri & Demichellis A. (2016) Le patrimoine géologique de Corse : état de l'inventaire et perspectives. *Mém. H.S. Soc. géol. Fr.* **15**: 29–40
- Paradis G. (Inédit) Observations sur les zones humides de l'Agriate. Travail réalisé pour l'AGENC en 1992.
- Paradis G. (2006) *Expertise dans le cadre du Réseau Natura 2000 : Localisation en Corse de l'habitat 9320 ('Peuplement à Lentisque et Oléastre')*. ASTERE/DIREN Corse
- Paradis G. (2007) *Diagnostics écologiques, inventaires floristiques et études phytosociologiques de plusieurs mares temporaires de la Corse*. ASTERE
- Paradis G., Lorenzoni C. & Piazza C. (1997) Contribution à la connaissance des stations corses de *Linaria flava* subsp. *sardoa* dans un but conservatoire : chorologie, synécologie, menaces, propositions de gestion et mise en place de parcelles de suivi.
- Paradis G., O'Deye-Guizien K. & Piazza C. (2013) Etude floristique, phytosociologique et cartographique des zones humides de Saleccia (Agriate, Corse). *J. Bot. Soc. Bot. France* **63**: 15–24
- Paradis G. & Piazza C. (1991) Contribution à l'étude de la végétation des dunes du site classé de l'Ostriconi (Corse). *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest NS* **22**: 149–181
- Paradis G. & Piazza C. (1999) Description phytosociologique et cartographique de la végétation dunaire du site de Guignu (Agriate, Corse). *Bull. Soc. bot. Centre-Ouest*. **30**: 159–200

- Paradis G., Piazza C. & Lorenzoni C. (1995) Chorologie et synécologie en Corse d'une endémique cyrno-sarde rare, *Linaria flava* subsp. *sardoa* (Scrophulariaceae). Estimation des menaces pesant sur elle. *Acta botanica gallica* **142**: 795–810
- Paradis G., Seinera S. & Sorba L. (2015) Description phytosociologique, cartographique et floristique de la végétation de cinq mares temporaires de l'Agriate (Corse). *Bull. Soc. bot. Centre-Ouest*. **45**: 334–355
- Pôle-relais lagunes méditerranéennes (2013) *Contribution à la méthodologie d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 1150-2* Lagunes côtières méditerranéennes à l'échelle du site Natura 2000*. CEN-Languedoc-Roussillon
- Prodon R. (2013) *Impact du feu sur l'avifaune nicheuse d'un maquis littoral et dynamique de la régénération : l'incendie de 1992 dans l'Agriate (Haute-Corse)*. EPHE-CNRS-CEFE / Conservatoire du Littoral.
- Reille M. (1992) New pollen-analytical researches in Corsica: the problem of *Quercus ilex* L. and *Erica arborea* L., the origin of *Pinus halepensis* Miller forests. *New Phytologist* **122**: 359–378
- Retali-Medori S. (2018) *Inventaire et valorisation de la toponymie marine et littorale, Parco Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate*. PNMCCA, Università di Corsica, CESIT, I Pampasgioli
- Rist D., Beuneux G. & Courtois J.-Y. (2010) Recherche des territoires de chasse du murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) en Corse ; premiers résultats. *Symbiosa*: 1–4
- Rossi P., Durand-Delga M., Lahondère J.-C., Baud J.-P., Egal E., Lahondère D., Laporte D., Lluch D., Loÿe-Pilot M.-D., Ohnenstetter M. & Palagi P. (2001a) *Carte géologique de France (1/50000), feuille Santo-Pietro-di-Tenda (1106)*. Orléans: BRGM
- Rossi P., Durand-Delga M., Lahondère J.-C. & Lahondère D. (2001b) *Notice explicative, cartes géologiques de France, feuille Santo-Pietro-di-Tenda (1106)*. Orléans: BRGM
- Rossi P., Lahondère J.-C., Lluch D., Loÿe-Pilot M.-D., Braud J., Dominici R., Dubois R., Durand-Delga M., Ferrandini J. & Lahondère D. (1994a) *Notice explicative, cartes géologiques de France, feuille Saint Florent (1103)*. Orléans: BRGM
- Rossi P., Lahondère J.-C., Lluch D., Loÿe-Pilot M.-D. & Jacquet M. (1994b) *Carte géologique de France (1/50000), feuille Saint-Florent (1103)*. Orléans: BRGM
- Seguin J.-F. (2015) Répartition et effectif de la population d'oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*) en Corse. In: *Biondi M., Pietrelli L., Meschini A., Giunchi D. (2015) Occhione: ricerca, monitoraggio, conservazione di una specie a rischio*. Belvedere, Latina.
- Souheil H., Germain L., Boivin D. & Douillet R. (2011) *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. CT n°82. Montpellier: ATEN
- Terraz L. (2008) *Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000*. CT n°81. Montpellier: ATEN
- Thibault J.-C. & Dominici J.-M. (1992) *Le balbuzard pêcheur en Corse. Saison de reproduction 1992*. Ajaccio: Parc naturel régional Corse

Valentini P. (2004) *Etude du statut de Papilio hospiton Géné (Lepidoptera, Papilionidae) dans les sites du réseau Natura 2000 en Corse, cas particulier des Agriates*. Université de Corse/OCIC-OEC

Vella M.-A., Toma E., Thury-Bouvet G. & Muller S. (2014) Nouvelles données sur le petit âge de glace en Corse : apports de l'analyse croisée des informations géomorphologiques, palynologiques et archéologiques de la piève de Santo Pietro di Tenda (désert de l'Agriate, Corse). *Méditerranée*: 99–111

Sites internet :

Application OGREVA : <http://195.221.141.2/OGREVA/>

Site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) du Museum d'histoire naturelle (MNHN) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Recensement agricole 2000 et 2010 : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/resultats-donnees-chiffrees/>

INPN <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9410098>

Natura 2000 barometer (09/11/2018)

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm

Centre de ressource Natura 2000 <http://www.natura2000.fr/>

Natura 2000 en Corse (11/12/2018) <http://corse.n2000.fr/>

Liste des sites Natura 2000 région Corse (11/12/2018)

<https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/94/tab/natura2000>

ANNEXE 1 : ABREVIATIONS

AAPNRC : Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
AAUC : Agence d'aménagement et d'urbanisme de la Corse
ACCA : Association communale de chasse agréée
AERMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
AFP : Association foncière pastorale
AGENC : Agence pour la Gestion des espaces naturels de Corse
APHN : Arrêté de protection des habitats naturels
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASA : Association Syndicale Autorisée
ASL : Association Syndicale Libre
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBNC : Conservatoire botanique national de Corse
CdC : Collectivité de Corse
Cdl : Conservatoire du littoral
CG2B : Conseil Général de Haute-Corse
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEN Corse : Conservatoire d'espaces naturels de Corse
CRPG : Commission Régionale sur le Patrimoine Géologique
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE et DIREN)
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GAL : Groupe d'Action Local
GCC : Groupe Chiroptères Corse
IGN : Institut Géographique National
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
INSEE : Institut National de la statistique et des études économiques
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
MAE : Mesures Agro-Environnementales
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
OCIC : Observatoire-Conservatoire des insectes de Corse
ODARC : Office de développement agricole et rural de la Corse
OEC : Office de l'Environnement de la Corse
OGREVA : Outil géographique de recensement des espèces végétales et animales
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF : Office national des forêts
PADDUC : Plan de développement durable de la Corse
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNRC : Parc naturel régional Corse
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
RPG : Registre Parcellaire Graphique
PPRIF : Plan de prévention des risques incendies de forêt
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondations
PSG : Plan simple de gestion
RNC : Réserve naturelle de Corse
RCFS : Réserve de chasse et de faune sauvage
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SIN2 : Système d'information Natura 2000 (ex SUDOCO)
SMA : Syndicat Mixte Agriate
UE : Union Européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : CODES FSD

| CODE | DESCRIPTION (en français) | CODE | DESCRIPTION (en français) |
|------|---|------|--|
| 100 | mise en culture | 601 | golf |
| 101 | modification des pratiques culturelles | 602 | complexe de ski |
| 102 | fauche/coupe | 603 | stade |
| 110 | épandage de pesticides | 604 | circuit, piste |
| 120 | fertilisation | 605 | hippodrome |
| 130 | irrigation | 606 | parc d'attraction |
| 140 | pâturage | 607 | ferrain de sport |
| 141 | abandon de systèmes pastoraux | 608 | camping, caravane |
| 150 | remembrement | 609 | autres complexes de sports et de loisirs |
| 151 | élimination des haies et boqueteaux | 610 | centres d'interprétation |
| 160 | gestion forestière | 620 | sports et loisirs de nature |
| 161 | plantation forestière | 621 | sports nautiques |
| 162 | artificialisation des peuplements | 622 | randonnée, équitation et véhicules non motorisés |
| 163 | replantation forestière | 623 | véhicules motorisés |
| 164 | éclaircissage | 624 | escalade, varape, spéléologie |
| 165 | élimination des sous-étages | 625 | vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon |
| 166 | élimination des arbres morts ou dépérissants | 626 | ski, ski hors piste |
| 167 | déboisement | 629 | autres sports de plein air et activités de loisirs |
| 170 | élevage du bétail | 690 | autres loisirs et activités de tourisme |
| 171 | stock feeding | 700 | pollutions |
| 180 | brûlage | 701 | pollution de l'eau |
| 190 | autres activités agricoles et forestières | 702 | pollution de l'air |
| 200 | pêche, pisciculture, aquaculture | 703 | pollution du sol |
| 210 | pêche professionnelle | 709 | autres formes ou formes associées de pollution |
| 211 | pêche à poste | 710 | nuisances sonores |
| 212 | pêche hauturière | 720 | piétinement, surfréquentation |
| 213 | pêche aux arts traïnants | 730 | manoeuvres militaires |
| 220 | pêche de loisirs | 740 | vandalisme |
| 221 | bêchage pour appâts | 790 | autres pollutions ou impacts des activités humaines |
| 230 | chasse | 800 | comblement et assèchement |
| 240 | prélèvements sur la faune | 801 | poldérisation |
| 241 | collecte (insectes, reptiles, amphibiens) | 802 | modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides |
| 242 | désairage (rapaces) | 803 | comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous |
| 243 | piégeage, empoisonnement, braconnage | 810 | drainage |
| 244 | autres prélèvements dans la faune | 811 | gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage |
| 250 | prélèvements sur la flore | 820 | extraction de sédiments (lave,...) |
| 251 | pillage de stations floristiques | 830 | recalibrage |
| 290 | autres activités de pêche, chasse et cueillette | 840 | mise en eau |
| 300 | extraction de granulats | 850 | modification du fonctionnement hydrographique |
| 301 | carrières | 851 | modification des courants marins |
| 302 | enlèvement de matériaux de plage | 852 | modification des structures |
| 310 | extraction de la tourbe | 853 | gestion des niveaux d'eau |
| 311 | extraction manuelle de la tourbe | 860 | dumping, dépôt de dragage |
| 312 | extraction mécanique de la tourbe | 870 | endigages, remblais, plages artificielles |
| 320 | recherche et exploitation pétrolière | 871 | défense contre la mer, ouvrages de protection |

| | | | |
|-----|---|-----|--|
| | | | côtiers |
| 330 | mines | 890 | autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme |
| 331 | activités minières à ciel ouvert | 900 | érosion |
| 340 | salines | 910 | envasement |
| 390 | autres activités minières et d'extraction | 920 | assèchement |
| 400 | urbanisation, industrialisation et activités similaires | 930 | submersion |
| 401 | zones urbanisées, habitat humain | 940 | catastrophes naturelles |
| 402 | urbanisation continue | 941 | inondation |
| 403 | habitat dispersé | 942 | avalanche |
| 409 | autres formes d'habitats | 943 | éboulement, glissement de terrain |
| 410 | zones industrielles ou commerciales | 944 | tempête, cyclone |
| 411 | usine | 945 | volcanisme |
| 412 | stockage industriel | 946 | tremblement de terre |
| 419 | autres zones industrielles/commerciales | 947 | raz de marée |
| 420 | décharges | 948 | incendie naturel |
| 421 | dépôts de déchets ménagers | 949 | autres catastrophes naturelles |
| 422 | dépôts de déchets industriels | 950 | évolution biocénotique |
| 423 | dépôts de matériaux inertes | 951 | accumulation de matières organiques |
| 424 | autres décharges | 952 | eutrophisation |
| 430 | équipements agricoles | 953 | acidification |
| 440 | entreposage de matériaux | 954 | envahissement d'une espèce |
| 490 | autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire | 960 | relations interspécifiques à la faune |
| 500 | réseau de communication | 961 | compétition (ex: goéland/sterne) |
| 501 | sentier, chemin, piste cyclable | 962 | parasitisme |
| 502 | route, autoroute | 963 | apport de maladie |
| 503 | voie ferrée, TGV | 964 | pollution génétique |
| 504 | zones portuaires | 965 | prédation |
| 505 | aérodrome | 966 | antagonisme avec des espèces introduites |
| 506 | aéroport, hélicoptère | 967 | antagonisme avec des animaux domestiques |
| 507 | pont, viaduc | 969 | autres formes ou formes associées de compétition à la faune |
| 508 | tunnel | 970 | relations interspécifiques à la flore |
| 509 | autres réseaux de communication | 971 | compétition |
| 510 | transport d'énergie | 972 | parasitisme |
| 511 | ligne électrique | 973 | apport de maladie |
| 512 | pipe line | 974 | pollution génétique |
| 513 | autres formes de transport d'énergie | 975 | manque d'agents pollinisateurs |
| 520 | navigation | 976 | dégâts de gibier |
| 530 | amélioration de l'accès du site | 979 | autres formes ou formes associées de compétition à la flore |
| 590 | autres formes de transport et de communication | 990 | autres processus naturels |
| 600 | équipements sportifs et de loisirs | | |

ANNEXE 3 : Liste des espèces végétales patrimoniales

| Espèces nomenclature : (Jeanmonod & Gamisans, 2013) | Espèces protégées | Liste Vigilance Cdl | Liste Rouge régionale (Delage & Hugot, 2015) | Espèces déterminantes ZNIEFF Corse (2010) | Directive Habitats (92/43/ CEE) | Espèces mentionnées au FSD Agriate |
|--|----------------------|---------------------------|---|--|--|--|
| <i>Aeluropus littoralis</i> (Gouan) Parl. | | | VU | | | |
| <i>Allium chamaemoly</i> L. | X | X | LC | X | | |
| <i>Althaea hirsuta</i> L. | | | NT | | | |
| <i>Artemisia caerulea</i> L. | | | NT | | | |
| <i>Artemisia caerulea</i> L. subsp. <i>caerulea</i> | | | NT | | | |
| <i>Asplenium balearicum</i> Shivas | | | NT | X | | |
| <i>Bupleurum subovatum</i> Link ex Sprengel | | | VU | X | | |
| <i>Bupleurum tenuissimum</i> L. subsp. <i>tenuissimum</i> | | | NT | X | | |
| <i>Calystegia silvatica</i> (Kit.) Griseb. | X | X | LC | X | | |
| <i>Carex elata</i> All. subsp. <i>elata</i> | | | NT | | | |
| <i>Caucalis platycarpus</i> L. [1753] | | | EN | | | |
| <i>Cerastium comatum</i> Desv. | X | X | LC | X | | |
| <i>Cosentinia vellea</i> (Aiton) Todaro | X | X | NT | X | | |
| <i>Cymodocea nodosa</i> (Ucria) Ascherson | X | X | | X | | |
| <i>Ephedra distachya</i> L. | | | LC | X | | |
| <i>Euphorbia dendroidea</i> L. | | | LC | X | | |
| <i>Euphorbia peplis</i> L. | X | X | LC | X | | X |
| <i>Evax rotundata</i> Moris | X | X | LC | X | | |
| <i>Fumana ericoides</i> (Cav.) Gandoger | | | NT | X | | |
| <i>Fumana thymifolia</i> (L.) Spach ex Webb | | | NT | | | |
| <i>Galium minutulum</i> Jordan | | | NT | X | | |
| <i>Galium tricornerutum</i> Dandy | | | LC | X | | |
| <i>Glinus lotoides</i> L. | | | LC | X | | X |
| <i>Hornungia procumbens</i> (L.) Torrey & A. Gray | | | NT | X | | |
| <i>Isoetes histrix</i> Bory | X | X | LC | X | | |
| <i>Juniperus oxycedrus</i> L. subsp. <i>macrocarpa</i> (Sm.) Ball | X | X | LC | X | | |
| <i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. <i>commutata</i> | X | X | LC | X | | |
| <i>Limonium corsicum</i> Erben | | | LC | X | | |
| <i>Linaria flava</i> (Poiret) Desf. subsp. <i>sardoa</i> (Sommier) A. Terrac. | X | X | NT | X | X -Ann II | |
| <i>Matthiola tricuspidata</i> (L.) R. Br. | X | X | LC | X | | |
| <i>Medicago disciformis</i> DC. | | | NT | | | |
| <i>Molineriella minuta</i> (L.) Rouy subsp. <i>minuta</i> | X | X | LC | X | | |
| <i>Ophioglossum lusitanicum</i> L. | | | LC | X | | |
| <i>Ophrys bombyliflora</i> Link in Schrader | X | X | LC | X | | |
| <i>Ophrys fusca</i> Link | | | NT | | | |
| <i>Ophrys lutea</i> Cav. | | | NT | | | |
| <i>Orobanche rapum-genistae</i> Thuill. | | | NT | | | |

| Espèces nomenclature : (Jeanmonod & Gamisans, 2013) | Espèces protégées | Liste Vigilance Cdl | Liste Rouge régionale (Delage & Hugot, 2015) | Espèces déterminantes ZNIEFF Corse (2010) | Directive Habitats (92/43/ CEE) | Espèces mentionnées au FSD Agriate |
|---|----------------------|---------------------------|---|--|--|--|
| <i>Persicaria amphibia</i> L. | | | NT | | | |
| <i>Plantago crassifolia</i> Forssk. | | | VU | | | |
| <i>Posidonia oceanica</i> (L.) Delile | X | X | | X | | |
| <i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande | X | X | LC | X | | |
| <i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn. | X | X | LC | X | | |
| <i>Ranunculus chius</i> DC. | X | X | LC | X | | |
| <i>Ranunculus lingua</i> L. | X | X | NT | X | | |
| <i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf. | X | X | LC | X | | |
| <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill. | X | X | LC | X | | |
| <i>Ranunculus peltatus</i> Schrank subsp. <i>fucooides</i> (Freyn) Munoz-Garmendia | | | LC | X | | |
| <i>Ranunculus revelieri</i> Boreau | X | X | NT | X | | |
| <i>Romulea requienii</i> Parl. | | | LC | X | | |
| <i>Ruscus aculeatus</i> L. | | | LC | | X (ann, V) | |
| <i>Sedum litoreum</i> Guss. | X | X | LC | X | | |
| <i>Serapias nurrica</i> B. Corrias | X | X | NT | X | | X |
| <i>Serapias parviflora</i> Parl. | X | X | LC | X | | X |
| <i>Silene coelirosa</i> (L.) Godron in Gren. & Godron | X | X | VU | X | | |
| <i>Silene succulenta</i> Forssk†1 subsp. <i>corsica</i> (DC.) Nyman | | | NT | | | |
| <i>Stachys maritima</i> Gouan | | | VU | X | | |
| <i>Tamarix africana</i> Poirét | X | X | LC | X | | |
| <i>Thelypteris palustris</i> Schott | | | NT | X | | |
| <i>Thesium humile</i> Vahl | X | X | NT | X | | |
| <i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>laxiflorum</i> (Guss.) Rouy | X | X | LC | X | | |
| <i>Trigonella italica</i> (L.) Lam. | | | NT | | | |
| <i>Utricularia australis</i> R. Br. | | | NT | | | |
| <i>Vitex agnus-castus</i> L. | X | X | LC | X | | X |
| <i>Wahlenbergia lobelioides</i> (L. fil.) Link subsp. <i>nutabunda</i> (Guss.) Murbeck | | | DD | X | | |

ANNEXE 4 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire sur les différentes formations géologiques du site

| Origine géologique par habitat | superficie (ha) | Représentation |
|--|-----------------|----------------|
| 1130-2 : Sables vaseux et vases lagunaires estuariennes | 4,42 | |
| Alluvions fluviales | 0,68 | 15,5% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,73 | 16,5% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 2,77 | 62,7% |
| 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | 14,82 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,28 | 1,9% |
| Alluvions fluviales | 0,09 | 0,6% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 10,59 | 71,5% |
| Dunes éoliennes | 0,42 | 2,9% |
| Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines | 0,02 | 0,1% |
| Formations volcano-détritiques de Solche : conglomérats | 0,27 | 1,8% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchou : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,50 | 3,4% |
| Leucomonzogranites | 0,32 | 2,2% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,48 | 3,2% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 0,43 | 2,9% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 0,04 | 0,3% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 1,53 | 10,3% |
| Série blanche et série violette | 0,04 | 0,3% |
| Sables et grès dunaires | 0,13 | 0,9% |
| 1150-2* : Lagunes côtières méditerranéennes | 13,97 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 4,41 | 31,6% |
| Alluvions fluviales | 1,28 | 9,2% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,26 | 1,9% |
| Dunes éoliennes | 0,05 | 0,4% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchou : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,77 | 5,5% |
| Leucomonzogranites | 0,02 | 0,1% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,04 | 0,3% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 7,29 | 52,2% |
| 1170 : Récifs (1170-10 roches supralittorales) | 0,06 | |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,06 | 100,0% |
| 1210 : Laisses de mer des côtes méditerranéennes | 0,08 | |
| Formations volcano-détritiques du Chierchou : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,004 | 4,6% |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,04 | 56,2% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchou : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,03 | 40,1% |
| 1240-2 : Végétations des fissures des falaises cristallines | 51,32 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,25 | 0,5% |
| Alluvions fluviales | 0,08 | 0,2% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,52 | 1,0% |
| Dunes éoliennes | 0,67 | 1,3% |

| Origine géologique par habitat | superficie (ha) | Représentation |
|---|-----------------|----------------|
| Eboulis indifférenciés | 0,13 | 0,3% |
| Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines | 0,18 | 0,4% |
| Formation de Narbinco : Flysch marno-calcaréo gréseux | 0,52 | 1,0% |
| Formations volcano-détritiques de Solche : conglomérats | 1,27 | 2,5% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 4,76 | 9,3% |
| Leucomonzogranites | 18,04 | 35,2% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 8,39 | 16,3% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 2,38 | 4,6% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 2,68 | 5,2% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 6,03 | 11,7% |
| Série blanche et série violette | 0,38 | 0,8% |
| Sables et grès dunaires | 0,05 | 0,1% |
| 1310-3 : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | 0,32 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,32 | 100,0% |
| 1410 : Prés salés méditerranéens | 10,50 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 10,11 | 96,3% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,15 | 1,4% |
| Alluvions fluviales | 3,10 | 29,5% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,27 | 2,6% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 1,36 | 13,0% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 4,49 | 42,8% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,003 | 0,0% |
| 2110-2 : Dunes mobiles embryonnaires | 2,17 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,04 | 1,7% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 1,38 | 63,6% |
| Dunes éoliennes | 0,09 | 4,2% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,42 | 19,3% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 0,25 | 11,3% |
| 2120-2 : Dunes mobiles à oyat - <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>australis</i> | 11,56 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,81 | 7,0% |
| Alluvions fluviales | 0,18 | 1,6% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 3,04 | 26,3% |
| Dunes éoliennes | 0,01 | 0,1% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,29 | 2,5% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 0,15 | 1,3% |
| 2210 : Dunes fixées du littoral méditerranéen | 77,09 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,23 | 0,3% |
| Alluvions fluviales | 0,12 | 0,2% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,18 | 0,2% |
| Dunes éoliennes | 40,39 | 52,4% |
| Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines | 0,94 | 1,2% |
| Formations volcano-détritiques de Solche : conglomérats | 4,91 | 6,4% |

| Origine géologique par habitat | superficie (ha) | Représentation |
|---|-----------------|----------------|
| Leucomonzogranites | 11,22 | 14,6% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 12,44 | 16,1% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 3,00 | 3,9% |
| Série blanche et série violette | 0,26 | 0,3% |
| Sables et grès dunaires | 1,51 | 2,0% |
| 2230-1 : Pelouses dunales | 3,45 | |
| Alluvions fluviales | 0,16 | 4,8% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 2,45 | 71,0% |
| Dunes éoliennes | 0,15 | 4,5% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,14 | 3,9% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 0,55 | 15,9% |
| 2250-1* : Fourrés à genévriers sur dunes | 75,99 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 16,22 | 21,3% |
| Alluvions fluviales | 1,58 | 2,1% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 1,42 | 1,9% |
| Dunes éoliennes | 46,86 | 61,7% |
| Leucomonzogranites | 1,94 | 2,6% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 7,72 | 10,2% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 0,26 | 0,3% |
| 3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées | 2,50 | |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 2,50 | 99,8% |
| 3150-1 : Plans d'eau eutrophes naturels avec végétation enracinée avec ou sans feuille flottante | 1,28 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 1,23 | 95,8% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,05 | 3,9% |
| 3170-1* : Mares temporaires méditerranéennes | 0,31 | |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,31 | 99,5% |
| 5210-1 : Junipéraie à Genévrier oxycèdre | 49,86 | |
| Alluvions fluviales | 1,32 | 2,6% |
| Dunes éoliennes | 2,40 | 4,8% |
| Leucomonzogranites | 45,25 | 90,8% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 0,88 | 1,8% |
| 5320 : Formations basses d'euphorbes près des falaises | 34,01 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 0,47 | 1,4% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,27 | 0,8% |
| Dunes éoliennes | 3,63 | 10,7% |
| Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines | 0,13 | 0,4% |
| Formations volcano-détritiques de Solche : conglomérats | 1,27 | 3,7% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 7,92 | 23,3% |
| Leucomonzogranites | 5,32 | 15,7% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 4,82 | 14,2% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 3,42 | 10,0% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 4,79 | 14,1% |

| Origine géologique par habitat | superficie (ha) | Représentation |
|---|-----------------|----------------|
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 1,63 | 4,8% |
| Série blanche et série violette | 0,23 | 0,7% |
| Sables et grès dunaires | 0,08 | 0,2% |
| 5330 : Fourrés thermo-méditerranéennes à Euphorbe arborescente | 1,30 | |
| Dunes éoliennes | 0,02 | 1,4% |
| Leucomonzogranites | 1,21 | 93,1% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 0,01 | 0,5% |
| Série blanche et série violette | 0,06 | 4,6% |
| 6420-5 : Prairies humides hydrophiles méditerranéennes de basse altitude | 55,75 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 6,22 | 11,2% |
| Alluvions fluviales | 48,20 | 86,5% |
| Formation de Narbinco : Flysch marno-calcaréo gréseux | 0,01 | 0,0% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,44 | 0,8% |
| Leucomonzogranites | 0,43 | 0,8% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,45 | 0,8% |
| 8220-20 : Falaises siliceuses thermophiles de Corse | 767,22 | |
| Alluvions fluviales | 0,78 | 0,1% |
| Dunes éoliennes | 3,12 | 0,4% |
| Eboulis indifférenciés | 0,04 | 0,0% |
| Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines | 3,72 | 0,5% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 76,58 | 10,0% |
| Leucomonzogranites | 464,00 | 60,5% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 95,37 | 12,4% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 59,99 | 7,8% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 0,54 | 0,1% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 58,13 | 7,6% |
| Série blanche et série violette | 4,22 | 0,6% |
| Trias inférieur détritique | 0,003 | 0,0% |
| 92A0-4 : Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuille cordée de Corse | 27,54 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 6,36 | 23,1% |
| Alluvions fluviales | 10,31 | 37,4% |
| Dunes éoliennes | 3,46 | 12,6% |
| Formation de Narbinco : Flysch marno-calcaréo gréseux | 0,07 | 0,3% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 1,45 | 5,3% |
| Leucomonzogranites | 0,78 | 2,8% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,54 | 2,0% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 0,04 | 0,1% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 0,92 | 3,3% |
| 92D0-3 : Galerie riveraine à tamaris | 5,89 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 3,67 | 62,3% |
| Alluvions fluviales | 0,98 | 16,6% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 0,07 | 1,3% |
| Dunes éoliennes | 0,44 | 7,5% |

| Origine géologique par habitat | superficie (ha) | Représentation |
|--|-----------------|----------------|
| Formations volcano-détritiques de Solche : conglomérats | 0,05 | 0,9% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 0,12 | 2,0% |
| Leucomonzogranites | 0,002 | 0,0% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 0,07 | 1,2% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 0,15 | 2,5% |
| 9320-3 : Peuplement à lentisque, Oléastre et Clémite à toupet du littoral corse | 183,87 | |
| Alluvions fluviales et torrentielles indifférenciées | 3,30 | 1,8% |
| Alluvions fluviales | 2,19 | 1,2% |
| Cordons littoraux actuels et subactuels | 2,23 | 1,2% |
| Dunes éoliennes | 3,71 | 2,0% |
| Eboulis indifférenciés | 0,05 | 0,0% |
| Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines | 0,54 | 0,3% |
| Formation de Narbinco : Flysch marno-calcaréo gréseux | 1,04 | 0,6% |
| Formations volcano-détritiques de Solche : conglomérats | 2,86 | 1,6% |
| Formations volcano-détritiques du Chierchiu : Dacites, arkoses et conglomérats | 76,75 | 41,7% |
| Leucomonzogranites | 24,90 | 13,5% |
| Leucomonzogranites, métaleucomonzogranites et leucomonzogranites à biotite | 41,04 | 22,3% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 15,69 | 8,5% |
| Microgranodiorites subvolcaniques | 4,32 | 2,3% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 2,53 | 1,4% |
| Série blanche et série violette | 0,43 | 0,2% |
| Sables et grès dunaires | 0,20 | 0,1% |
| 9340-11 : Yeuseraies corse à galet scabre | 2,81 | |
| Leucomonzogranites | 0,12 | 4,4% |
| Micaschistes polydéformés et cornéennes | 1,42 | 50,5% |
| Monzogranites à biotite et métamonzogranites | 1,26 | 45,0% |

NB : Les indications fournies dans ce tableau résultent d'un croisement des couches SIG de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (CBNC-OEC/MTES, 2016) et des couches géologiques vectorisées au 1:50.000ème (BRGM, 2019). En raison des différentes échelles de superposition, d'éventuel décalage de polygones ou de délimitation différente du domaine public maritime, il peut y avoir certaines valeurs erronées ou approximatives. Ces informations doivent ainsi être prise à titre indicatif.

ANNEXE 5 : Principaux travaux et études réalisés sur le site de l'Agriate depuis 1981 sous maîtrise d'ouvrage publique

| Années | Nature des travaux et études | Opérateurs / financeurs / prestataires |
|-----------|---|---|
| 1981 | Les Agriates, étude préalable à l'aménagement | J.M. CASTA/AAPNRC |
| 1986 | Etude préalable à la gestion agro-sylvo-pastorale des Agriate | Cdl / SMA |
| 1987 | Réhabilitation et aménagement ancienne bergerie de Saleccia (maison des gardes) | Cdl/SMA |
| 1988-1989 | Etude sur les oiseaux nicheurs de l'Ostriconi et des zones humides de l'Agriate | SMA/G Faggio |
| 1998-91 | Travaux d'amélioration forestière et de protection de la pinède de Saleccia | DDAF |
| 1998-91 | Consolidation et restauration partielle de la tour de la Mortella, travaux d'aménagement des abords de la bergerie de Saleccia et démolitions de constructions illicites et réhabilitation à Saleccia | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Restauration et réhabilitation d'une ancienne bergerie sur le site de Malfalcu (maison des gardes) | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Ouverture en démaquisage de sentiers pédestres limitant la réserve de chasse des Agriate | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Aménagement des abords de la bergerie de Saleccia et des accès à la plage | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Travaux d'aménagement des accès à la plage et de l'accès à la bergerie depuis l'aire de stationnement à Saleccia | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Clôture des abords de Malfalcu-Ghignu | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Restauration de paillers à Ghignu (hébergement d'étape sur le sentier littoral) | Cdl/SMA |
| 1998-91 | Travaux d'alimentation en eau des paillers de Ghignu | Cdl/SMA |
| 1989 | Etude sur la réalisation d'un projet de sentier de randonnée littorale | PNRC/Cdl/SMA |
| 1989 | Travaux paysagers à Saleccia (abords de la bergerie d'accueil, pailler Scala Vita, reconstruction ancienne fontaine) ; à Ghignu (réhabilitation des abords du local de maintenance et reconstruction de la fontaine de la plage) ; reconstruction du perron d'accès de la ferme d'Ifana avec consolidation et mise hors d'eau de l'ancienne bergerie ; restauration d'autres paillers | Cdl/SMA |
| 1990 | Consolidation et restauration partielle de la tour de la Mortella | Cdl/SMA |
| 1990 | Inventaire du bâti agricole de l'Agriate | Cdl/SMA/architecte + inventaire dessiné de J. Orsolini (PNRC) |
| 1990 | Inventaire photographique du bâti | Cdl/SMA/architecte + édition |
| 1990 | Construction de murs avec chicanes et barrières pour la protection des dunes littorales (Ostriconi, Acciolu, Marina d'Alga) ; 1ère tranche de la création du sentier littoral entre l'Ostriconi et Alga Pùtrica, aménagement de 2 sources en fontaine ; restauration d'Ifana et du petit pailler de Malfalcu ; édition de la charte de l'Agriate. | Cdl/SMA |
| 1991 | Création de murs en vue de l'intégration de capteurs solaires, 1ers travaux de désenclavement et de remise en état de l'oliveraie à Ifana ; travaux d'ouverture du 2ème tronçon du sentier de randonnée littorale ; dernière tranche de remise en état de la maison d'Ifana | Cdl/SMA |
| 1992 | Aménagement intérieur des paillers de Ghignu (hébergements | Cdl/SMA |

| Années | Nature des travaux et études | Opérateurs / financeurs / prestataires |
|-----------|--|--|
| | d'étape sur le sentier littoral) | |
| 1992 | Dépliant du site | Cdl/SMA |
| 1992-93 | Ouverture du dernier tronçon du sentier littoral de randonnée entre San Fiorenzu et Saleccia avec édification de murets, de chicanes et de clôtures ; travaux forestiers à Malfalcu ; débroussaillage et désenclavement de l'oliveraie à Ifana ; restauration du pailler double à Saleccia pour être affecté en local d'information du public ; stabilisation de la tour de la Mortella et accessibilité à la visite ; travaux de finition de la grande bergerie d'Ifana | Cdl/SMA |
| 1993 | Travaux forestiers dans la pinède de Saleccia, construction de murs et de chicanes pour empêcher les véhicules d'accéder aux plages de Saleccia et de l'Ostriconi ; réalisation d'un bloc sanitaire à Ghignu, travaux de consolidation complémentaires de la bergerie d'Ifana | Cdl/SMA |
| 1993 | Synthèse préliminaire à l'étude de l'impact de l'incendie des Agriate de 1992 sur la faune | Cdl/SMA/CNRS (R Prodon, R. Fons)/GECO |
| 1993-94 | Etude d'aménagement et de gestion du site classé de l'Ostriconi | DIREN |
| 1994 | Fourniture de poubelles pour les arrières plages de Saleccia et de Malfalcu | Cdl/SMA |
| 1994 | Inventaire du bâti (suite) | Cdl/SMA/architecte |
| 1994 | Poursuite des travaux de réhabilitation de la plantation de Malfalcu ; dernière tranche de l'aménagement intérieur et extérieur (murs en pierre sèche autour des capteurs solaires, réservoir, etc) des paillers de Guignu | Cdl/SMA |
| 1995 | Réhabilitation de la piste d'accès à la ferme d'Ifana, restauration de la pinède de Saleccia (seul boisement de pin d'Alep) ; consolidation des paillers de Baccari, restauration de 6 maisonnettes sur le secteur de Saleccia (3ème phase de la mise en place du sentier littoral de randonnée) | Cdl/SMA |
| 1995 | Réflexion globale autour du sentier littoral | SMA/AGENC |
| 1995-1997 | Travaux d'amélioration cynégétiques à Ifana et Cannucciole | Fédération des chasseurs 2B |
| 1995-2013 | Etude de l'évolution de la faune et de la végétation des Agriate après l'incendie du 4/09/1992 | Cdl/R. Prodon (EPHE) |
| 1996 | Travaux complémentaires pour le fonctionnement des paillers de Ghignu, série d'intervention le long du sentier littoral, travaux de nettoyage, de protection et de dégagement sur le site archéologique du Monte Revincu, travaux d'aménagement et d'implantation des capteurs photovoltaïques de Ghignu ; aménagement de l'ancienne maison cantonnière de Casta en local technique | Cdl/SMA |
| 1996-2000 | Travaux d'aménagement paysagers et de restauration du patrimoine bâti traditionnel rural (murets, paillers, ...) de l'Agnella à l'Ostriconi | Cdl/SMA |
| 1998-2000 | Mise en valeur du Monte Revincu : travaux de confortation et de nettoyage | Cdl/SMA |
| 1999 | Démolition ancien restaurant à côté de la maison du Baccialù | Cdl/SMA |
| 1999 | Suivi des fouilles et propositions de valorisation du site archéologique du Monte Revincu | Cdl/SMA/prestataire |
| 1999 | Projet de restauration de délaissés routiers à l'Ostriconi et intervention du Cdl à la Punta d'Arcu : aspects juridiques, fonciers et réglementaires | Cdl/SMA |

| Années | Nature des travaux et études | Opérateurs / financeurs / prestataires |
|-----------|--|--|
| 2000 | Réactualisation de l'inventaire du bâti | Cdl/SMA/ prestataire |
| 1998-2001 | Etude d'intentions paysagères et de projets d'aménagements sur le site de l'Ostriconi | Cdl/SMA/AGENC/Paysagiste |
| 2002 | Elaboration d'un programme d'action sur les Agriate ; programmation, coordination et suivi des travaux à engager sur le site de l'Ostriconi | SMA |
| 2002 | Cartographie des habitats naturels terrestres du site Natura 2000 (mémoire DESS Université Corte) | Cdl/DIREN/L'Hostis |
| 2002 | Aménagement complémentaire parcelle Agnella (Ostriconi) | Cdl/SMA |
| 2003 | Etude de fréquentation du littoral des Agriate à partir de vues photographiques aériennes | Cdl/bureau étude |
| 2003 | Etude de la fréquentation estivale du littoral : état des lieux et propositions | Cdl/SMA/CG2B/A. Leoni (stagiaire) |
| 2005 | Etude sur la randonnée équestre dans l'Agriate (diagnostic et propositions d'aménagements) | Cdl/GCC / M. Boulmer |
| 2005-2017 | Etudes et suivis des populations de chauves-souris de l'ensemble de l'Agriate et des bâtiments en cours de rénovation (Mortella, Ifana), | Cdl/GCC |
| 2006 | Etude sur la chasse dans l'Agriate | Cdl/ONCFS |
| 2006-2007 | Etudes thématiques, rédaction et édition du DIAGNOSTIC du territoire de l'Agriate | Cdl/CG2B/ C. Michel (Usages et Territoires) / OEC, ONCFS, Ass Amis de l'Agriate, etc |
| 2006-2007 | Comptages de la fréquentation estivale (Saleccia, Lotu, Ostriconi) | Cdl/CG2B |
| 2006-2008 | Concertation publique et élaboration du projet de territoire de l'Agriate | Cdl/CG2B/coordination C. Michel (Usages et Territoires) |
| 2007 | Etude sur la végétation des mares temporaires de l'Agriate (G. Paradis, L. Sorba) | OEC |
| 2008 | Travaux d'aménagement de la desserte maritime de la plage du Lotu (ponton, balisage, etc ...) | Cdl/ co-financement OEC |
| 2008 | Travaux de réfection des sanitaires des hébergements d'étape de Ghignu | Cdl |
| 2008 | Etude et analyse de la fréquentation et des usages de loisir sur la piste de Saleccia et les plages de Saleccia et du Lotu | Cdl/CG2B/ étudiants stagiaires |
| 2008-2013 | Organisation de 6 « journées de l'Agriate » | Cdl et CG2B |
| 2009 | Travaux d'aménagement paysager des dunes, de la pinède et des sentiers de Saleccia : ouvrages agricoles et ouvrages de protection, pare-feu arboré | Cdl, CG2B / co-financement OEC |
| 2009 | Travaux d'aménagement de la partie terrestre du Lotu (fermeture de pistes ouvertes sur le sentier littoral, protection de la dune et de la plage, création de stationnement en arrière de la plage, etc) | Cdl, CG2B / co-financement OEC |
| 2010 | Plan d'aménagement du domaine d'Ifana | Cdl/ CG2B/M. Boulmer |
| 2005-2010 | Elaboration et édition du plan d'aménagement de l'Agriate | Cdl/CG2B/A. Freytet (paysagiste dplg) |
| 2010 | Etude des scénarios de gestion des flux de fréquentation sur la piste de Saleccia | Cdl/CG2B/commune/Altimax, C. Michel |
| 2010 | Rédaction du plan d'action de l'Agriate | Cdl/CG2B/C. Michel (Usages et territoires) |
| 2010-2011 | Etude sur la protection et la gestion de la fréquentation des baies de Saleccia et du Lotu | Cdl/Géomorphoc-Stareso |
| 2010-2012 | Elaboration et animation de la charte des bons usages de | CG2B/Cdl |

| Années | Nature des travaux et études | Opérateurs / financeurs / prestataires |
|-----------|--|--|
| | l'Agriate (27 signataires) | |
| 2011 | Première phase des travaux de restauration écologique et paysagère des espaces dégradés et de gestion des circulations dans la partie ouest du site de l'Agriate (pistes, partie littorale, ...) | Cdl/ co-financement FEDER, OEC, CG2B |
| 2012-2013 | Seconde phase des Travaux de restauration écologique et paysagère des espaces dégradés et de gestion des circulations dans la partie ouest du site de l'Agriate (Malfalcu, Ghignu,...) | Cdl/ co-financement FEDER, OEC, CG2B |
| 2012 | Restauration de l'ancienne maison cantonnière de Baccialu (maison de site de l'Agriate) | Cdl/CG2B/OEC |
| 2012 | Réaménagement des délaissés routiers de Palasca | Cdl/CG2B/OEC |
| 2012 | Projet d'association foncière pastorale de Monte Astu | Cdl/communauté de communes du Nebbiu / A Muntagnera |
| 2012 | Projet d'association foncière pastorale de Saleccia (Stu Petru di T.) | Cdl/commune |
| 2012 | Arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules à moteur et le camping sur les terrains du Conservatoire, par les communes de Santu Petru, San Gavinu di Tenda et Palasca | communes |
| 2012 | Travaux de restauration de la bergerie de Monticellacciu | Cdl/ co-financeur OEC |
| 2013 | Etat des lieux cartographique des aménagements et des plantes invasives | Cdl/C. Deffontaines |
| 2013 | Signalétique d'interprétation | Cdl/co-financeurs OEC/ FEDER |
| 2014-2016 | Cartographie des habitats naturels et de la végétation du territoire de l'Agriate (Conservatoire Botanique National de Corse) | CBNC-OEC |
| 2014-2017 | Etude et travaux de réaménagement pour la mise en conformité des installations de l'alimentation en eau et de l'assainissement des pailiers de Ghignu et des bâtiments d'Ifana, Monticellacciu, Saleccia | Cdl/CG2B (gardes du littoral) / V. Riou (hydrogéologue)/ |
| 2014-2017 | Restauration et aménagement des sources et fontaines du domaine d'Ifana | Gardes départementaux du littoral / entreprises (clôtures) / financement : Cdl |
| 2014-2015 | Travaux de réaménagement du captage pour l'alimentation en eau de la maison des gardes de Saleccia | Gardes départementaux du littoral / entreprises (clôtures) / financement : Cdl |
| 2014 | Etude sur la présence du chat forestier | ONCFS |
| 2015 | Restauration du sémaphore de la Mortella | Cdl/co-financeur MEDPhares |
| 2015 | Installation de 3 écompteurs aux entrées du sentier littoral (Ostriconi, Fornali, Saleccia) | Cdl/CG2B |
| 2015 | Installation du balisage (zone de baignade) devant la plage de Saleccia | Cdl/commune |
| 2015-2015 | Travaux de rénovation de la maison des gardes de Saleccia (couverture, intérieur, électricité, ...) | Cdl |
| 2016 | Travaux de réfection du ponton et du quai de débarquement des navettes maritimes du Lotu | Cdl |
| 2016-2017 | Travaux d'aménagement d'une piste de contournement des propriétés privées des Terriccie (ouest Agriate) | Cdl/co-financeur OEC |
| 2016-2018 | Cartographie des habitats naturels sur le site de l'Ostriconi-Acciolu | ECOSPHERE / DREAL |
| 2017-2018 | Travaux d'aménagement de l'adduction d'eau potable à Ghignu | Cdl / CdC (gestionnaire du site) / entreprises / V. Riou |

| Années | Nature des travaux et études | Opérateurs / financeurs / prestataires |
|-----------------|--|---|
| | | (maître d'œuvre) |
| 2017-2018 | Travaux d'aménagement de l'interprétation de la maison de site à Baccialù | Cdl/OEC/ATC/FEDER/BOUBLEVEBE (conception réalisation) |
| 2017-2018 | Concertation pour la révision du Projet de Territoire (diagnostic, ateliers, etc) | Cdl/CdC/ C. Michel (étude, coordination, rédaction) |
| 2018 | Installation d'un éco-compteur à la maison de Baccialù et à Marina d'Alga | Cdl/CdC |
| En cours | Projet de réaménagement de l'accès par voie terrestre aux plages de Saleccia-Lotu | Cdl/commune de Stu Petru/CdC/ ERBABARONA PAYSAGE (maître d'œuvre) |
| 2019 (en cours) | Etude socio-économique et juridique pour la future gestion de la piste de Saleccia | Cdl/ LittoMatique |
| 2018-2019 | Rédaction du document d'objectifs Natura 2000 | Cdl/G. Faggio |

Annexe 6 : Comparaison des clichés IGN de 1948 et 2016



Figure 54 : Photographies aériennes Ostriconi 1948/2016

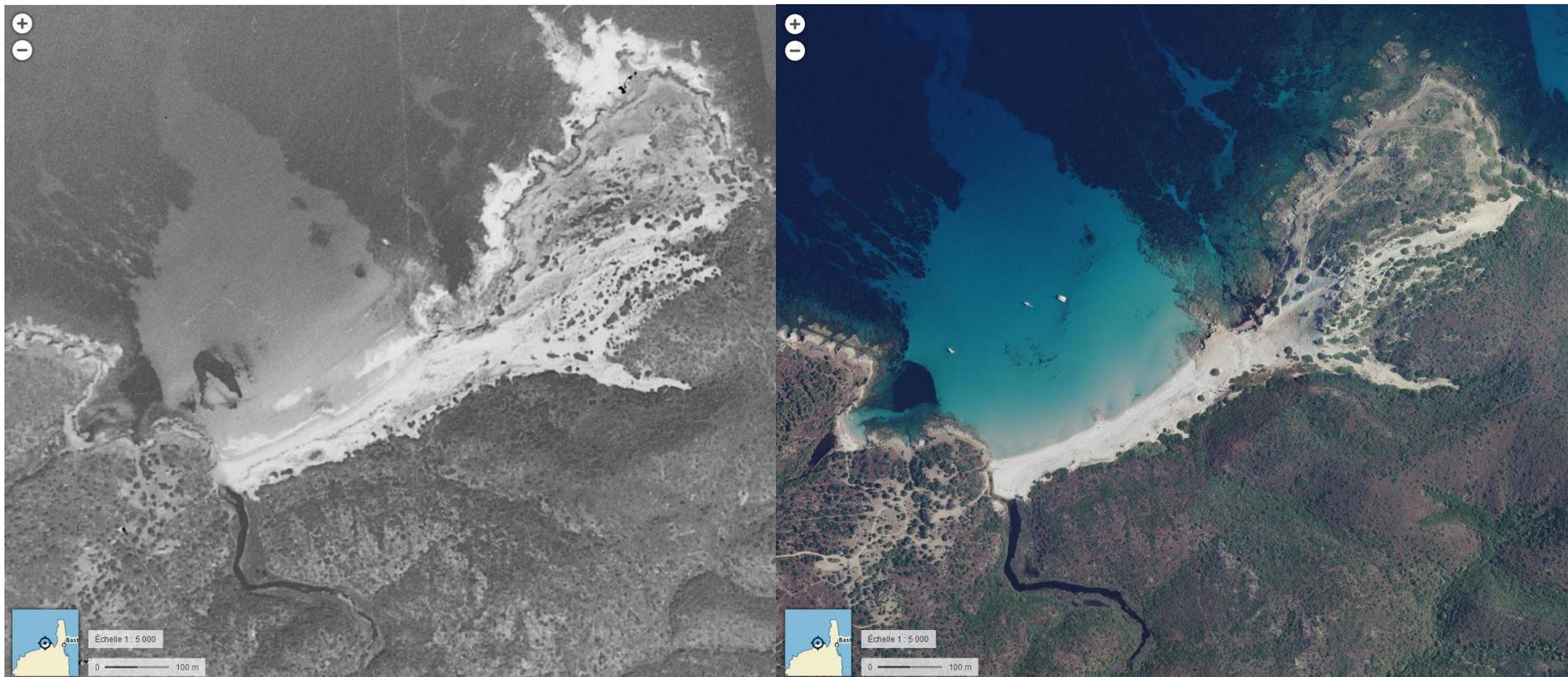


Figure 55 : Photographies aériennes Ghignu 1948/2016



Figure 56 : Photographie aérienne IGN Saleccia 1948/2016

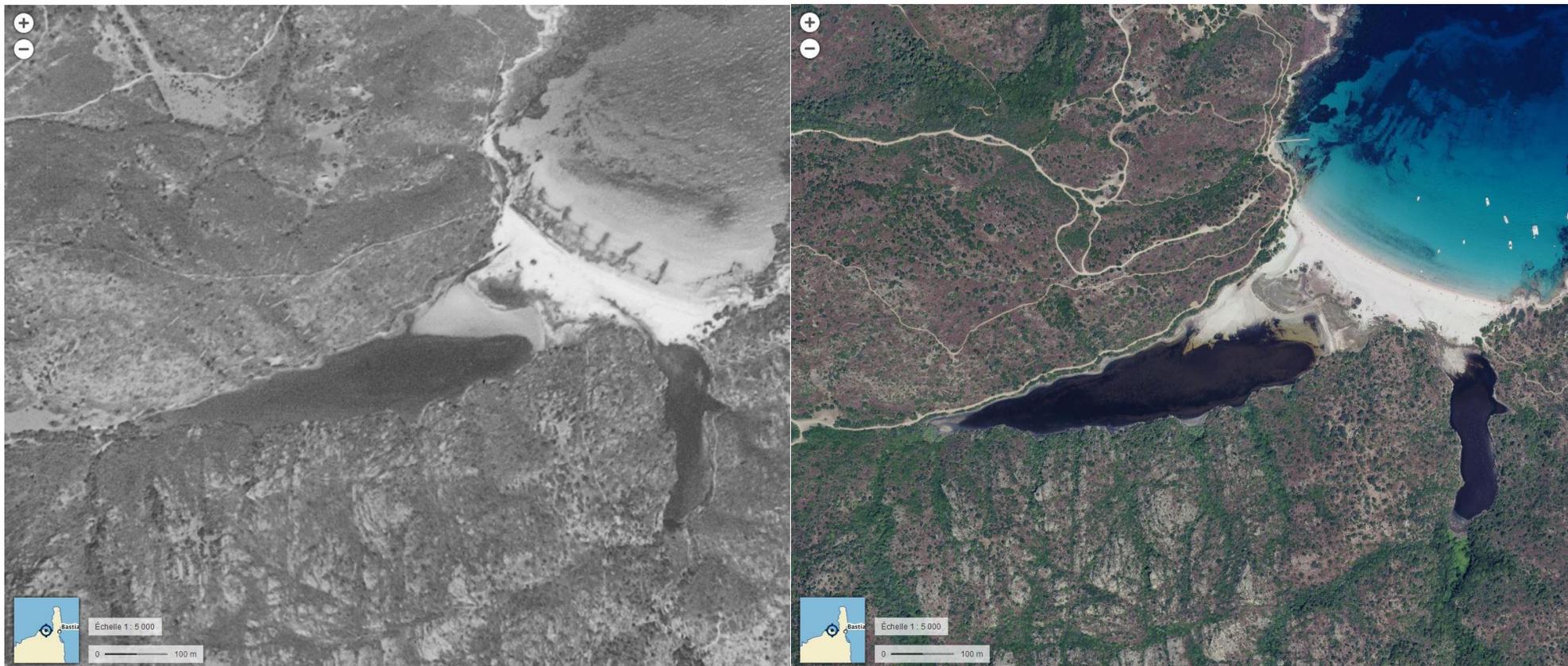


Figure 57 : Photographies aériennes IGN Lotu 1948/2016

Annexe 7 : Trame des fiches mesure

| N° de la fiche 1 | Intitulé de la mesure | Niveau de priorité 1, 2, 3 |
|--|-----------------------|--------------------------------------|
| Objectif de développement durable Intitulé de l'objectif poursuivi sur le long terme Objectif opérationnel Objectif visé sur la durée de vie du DOCOB | | |
| <p>Cadre</p> <p>Habitats et espèces concernés Liste des habitats et des espèces des annexe 1 et 2 de la Directive et leur code espèce, pour lesquels l'action est proposée, ainsi qu'éventuellement d'autres espèces à enjeu</p> <p>Contexte Rappel des éléments de situation détaillés dans la présentation du diagnostic</p> <p>Objet de la mesure Texte explicatif résumant l'objet de la mesure</p> <p>Liens avec d'autres actions Sont référencées les autres actions du DOCOB et les autres documents de gestion existants en lien avec l'action : SDAGE, autre DOCOB,...</p> | | |
| <p>Mesures</p> <p>Description Présentation synthétique des actions à mettre en œuvre pour assurer</p> <p>Engagements non rémunérés Actions relevant des bonnes pratiques, des usages courant ou de la charte Natura 2000</p> <p>Engagements rémunérés Sont référencés les cahiers des charges types pour les mesures contractuelles : « contrats Natura 2000 » ou MAE concourant à l'action, en précisant le type de contrat et éventuellement les modalités de financement Tout autre action non listée est potentiellement éligible sur l'avis du service instructeur</p> | | |
| <p>Réalisation</p> <p>Maitres d'ouvrages potentiels : Sont listés les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels ou pressentis, ainsi que les principaux partenaires, à titre indicatif</p> <p>Maitres d'œuvre potentiels :</p> <p>Partenaires potentiels :</p> <p>Evaluation du coût : Sont indiquées autant que possible et à titre indicatif la nature, le montant ou le mode de calcul des aides proposées</p> <p>Financements possibles : Les sources de financement sont recensées : Europe (FEADER), Etat et établissements public (DREAL, AERMC, Cdl...), Collectivités, etc.</p> <p>Calendrier</p> <p style="text-align: center;">Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5</p> <p>L'année 1 = 2020 (sauf désignation ultérieure de l'animateur du site Natura 2000)</p> | | |
| <p>Evaluation</p> <p>Indicateur de mise en œuvre de la mesure Les indicateurs de réalisation permettent de mesurer la mise en œuvre de l'action, pas son résultat. Ils peuvent être booléens (oui/non), surfaciques (ha), financiers (budget €), temporels (nombre/nombre d'heures de travail), fractionnels (%)</p> <p>Indicateurs de suivi ou d'évaluation Liste des éléments permettant les suivis écologiques ou socio-économiques visés par la mesure</p> <p>Points de contrôle Liste des documets de restitution possibles</p> | | |
| <p>Localisation</p> <p>Carte de situation et/ou noms des lieux</p> | | |

ANNEXE 8 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur les secteurs à fort enjeu

| | |
|---|---|
|  | Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (Méditerranée) (1130-2) |
|  | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140) |
|  | Lagunes côtières méditerranéennes (1152-2*) |
|  | Récifs (1170) |
|  | Laisses de mer des côtes méditerranéennes (1210-3) |
|  | Végétation des fissures des falaises cristallines (1240-2) |
|  | Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310-3, 1310-4) |
|  | Prés salés méditerranéens - <i>Juncetalia maritimi</i> (1410-1 & 1410-2) |
|  | Fourrés halophiles méditerranéens (1420-2) |
|  | Dunes mobiles embryonnaires (2110-2) |
|  | Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>Australis</i> des côtes méditerranéennes (2120-2) |
|  | Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i> (2210-1) |
|  | Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> (2230-1) |
|  | Fourrés à genévriers sur dunes (2250-1*) |
|  | Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp. (3120) |
|  | Plans d'eau eutrophes naturels avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (3150-1) |
|  | Mares temporaires méditerranéennes (3170-1*) |
|  | Junipérais à genévrier oxycède (5210-1) |
|  | Formations basses d'euphorbes près des falaises (5320) |
|  | Fourrés thermo-méditerranéens à euphorbe arborescente (5330-1) |
|  | Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude (6420-5) |
|  | Falaises siliceuses thermophiles de Corse (8220-20) |
|  | Aulnaies à <i>Aulne glutineux</i> et <i>Aulne</i> à feuilles cordées de Corse (92A0-4) |
|  | Galeriers riveraines à <i>Tamaris</i> (92D0-3) |
|  | Peuplements à <i>Lentisque</i> , <i>Oléastre</i> et <i>Clématite</i> à toupet du littoral corse (9320-3) |
|  | Yeuserais corses à gallet scabre (9340-11) |

Figure 58 : Légende des cartographies d'habitats d'intérêt communautaire

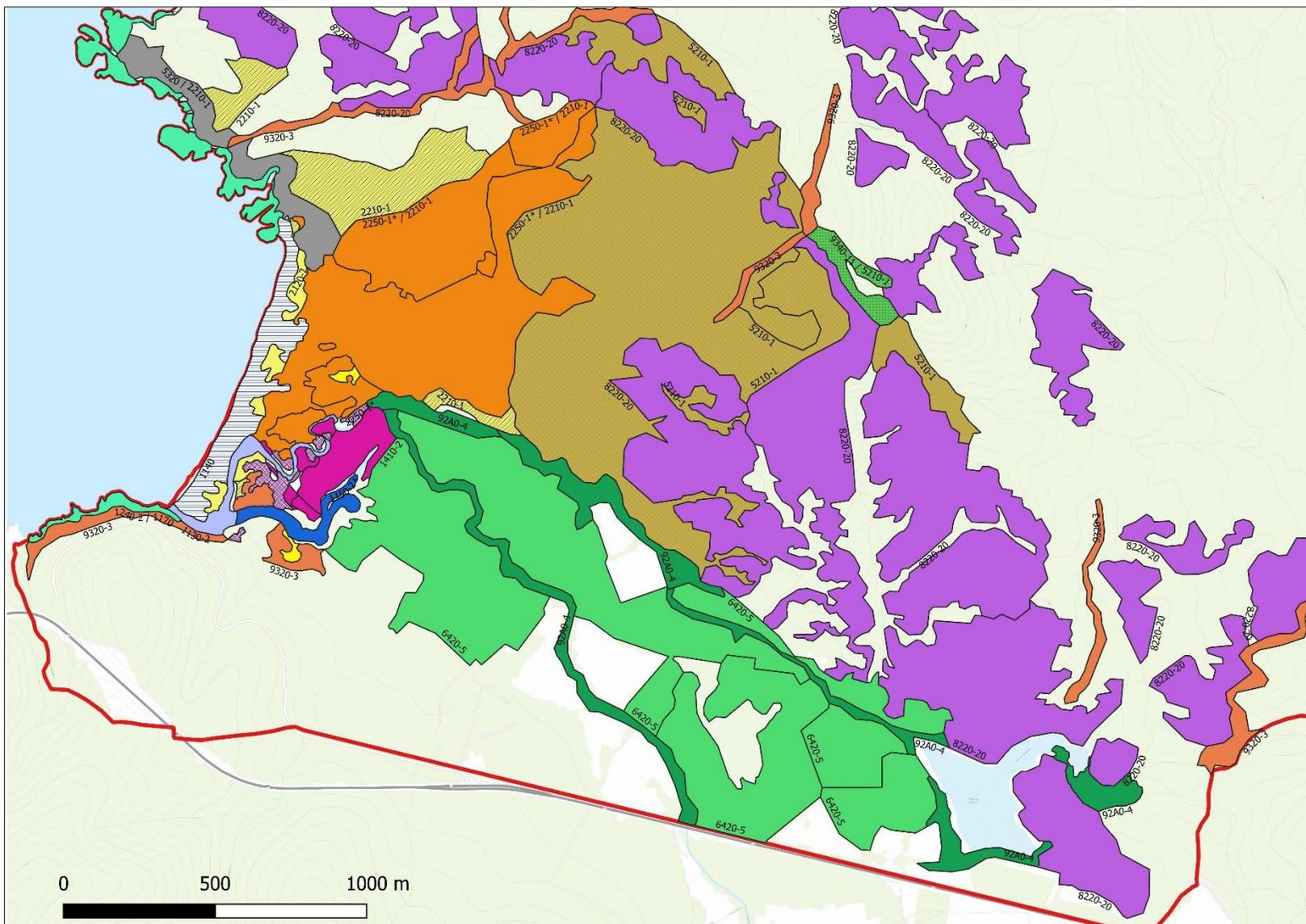


Figure 59 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Ostriconi-Acciolu (CBNC-OEC/MTES, 2016)

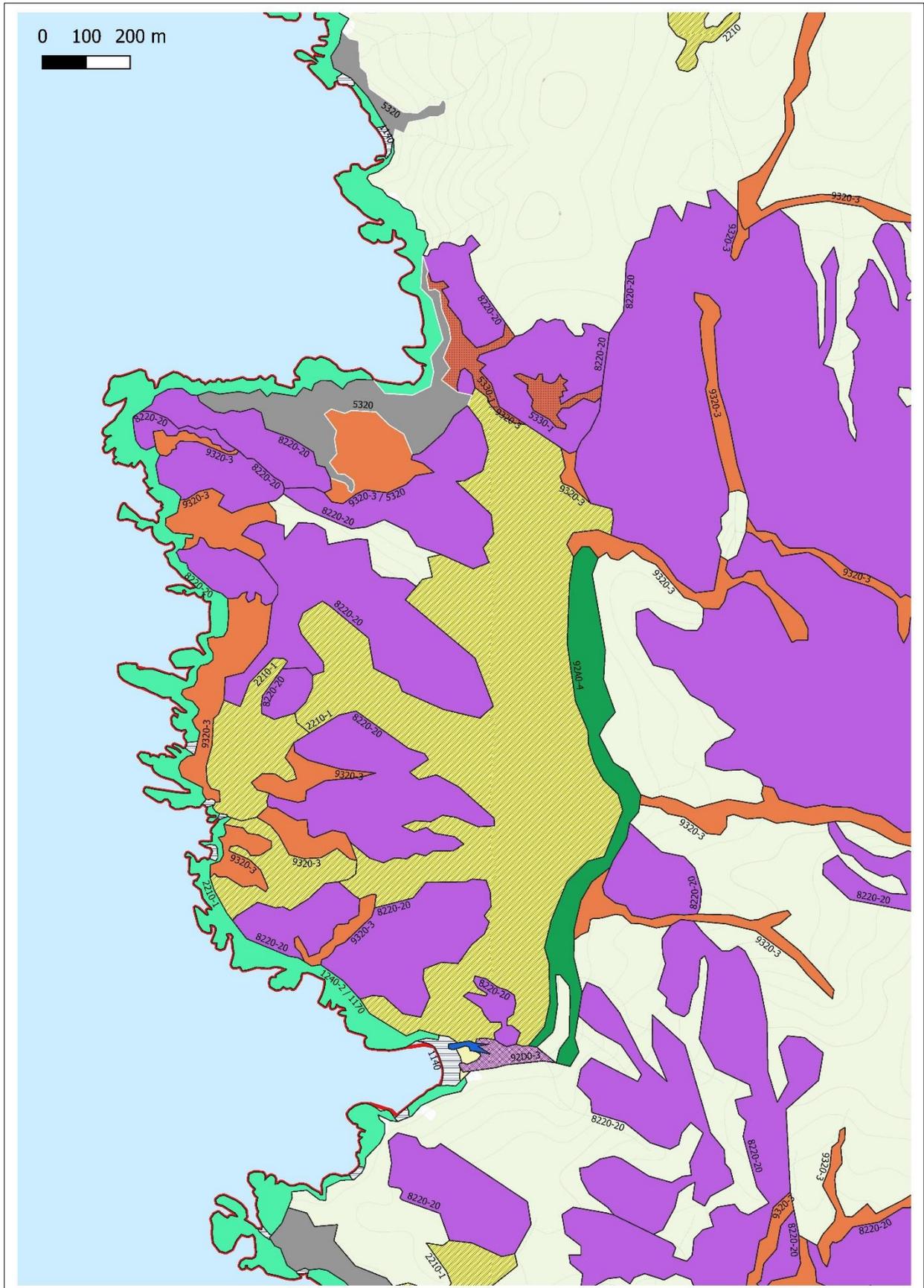


Figure 60 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Cubercciata (CBNC-OEC/MTES, 2016)

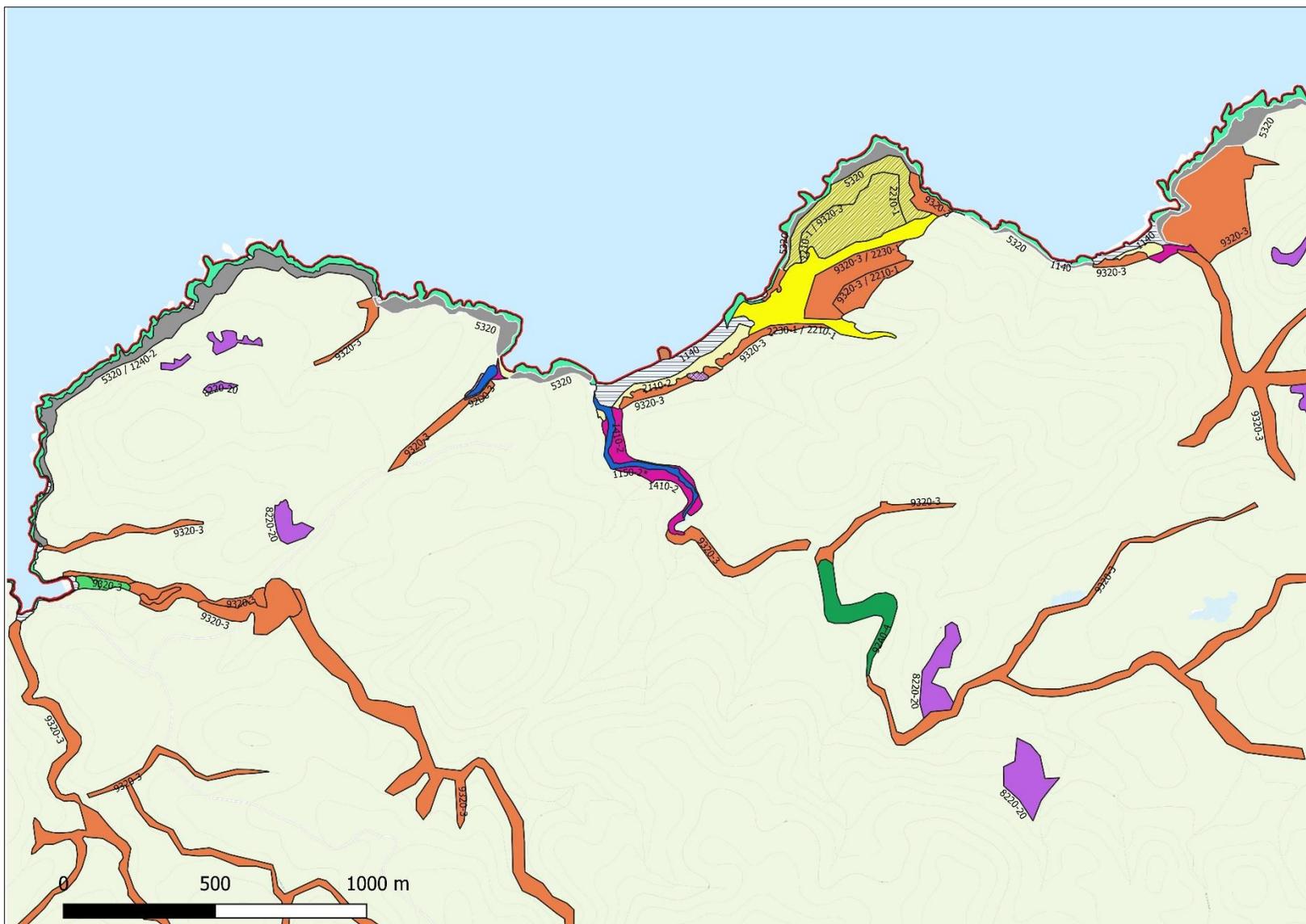


Figure 62 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Ghignu-Trave (CBNC-OEC/MTES, 2016)

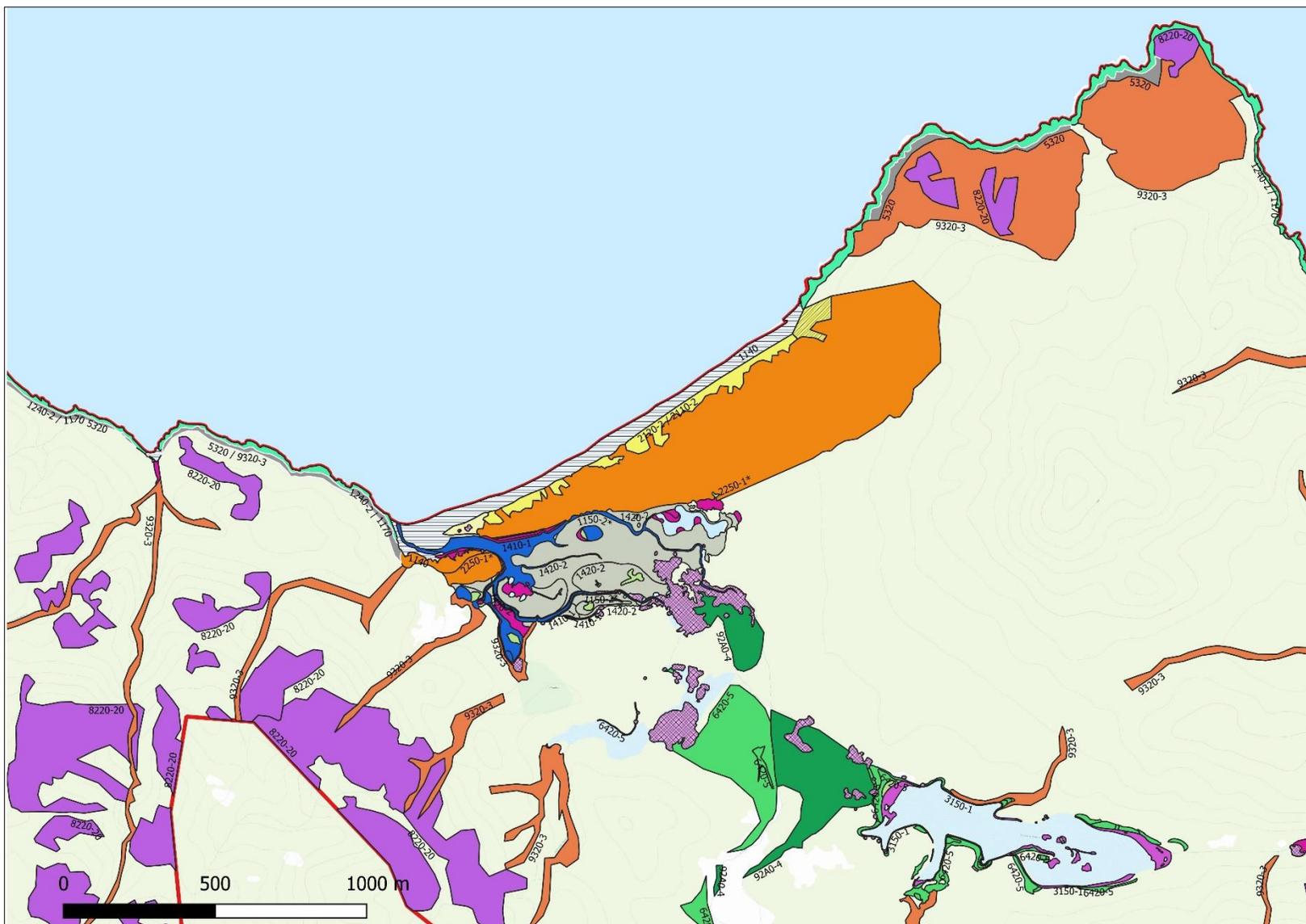


Figure 63 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Salecchia (CBNC-OEC/MTES, 2016)

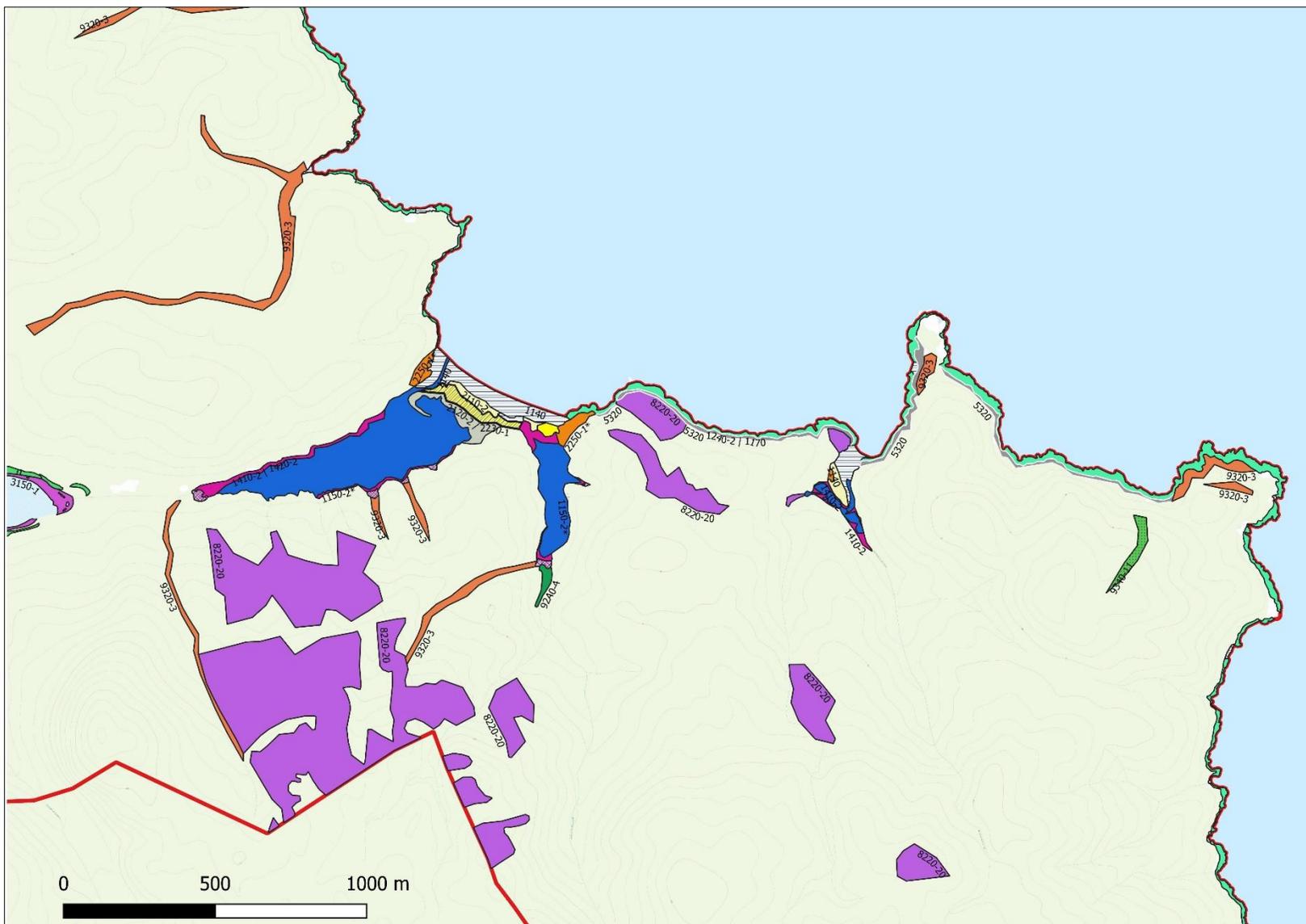


Figure 64 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire secteur Lotu (CBNC-OEC/MTES, 2016)

ANNEXE 9 : Localisation des mares temporaires de l'Agriate-Tenda

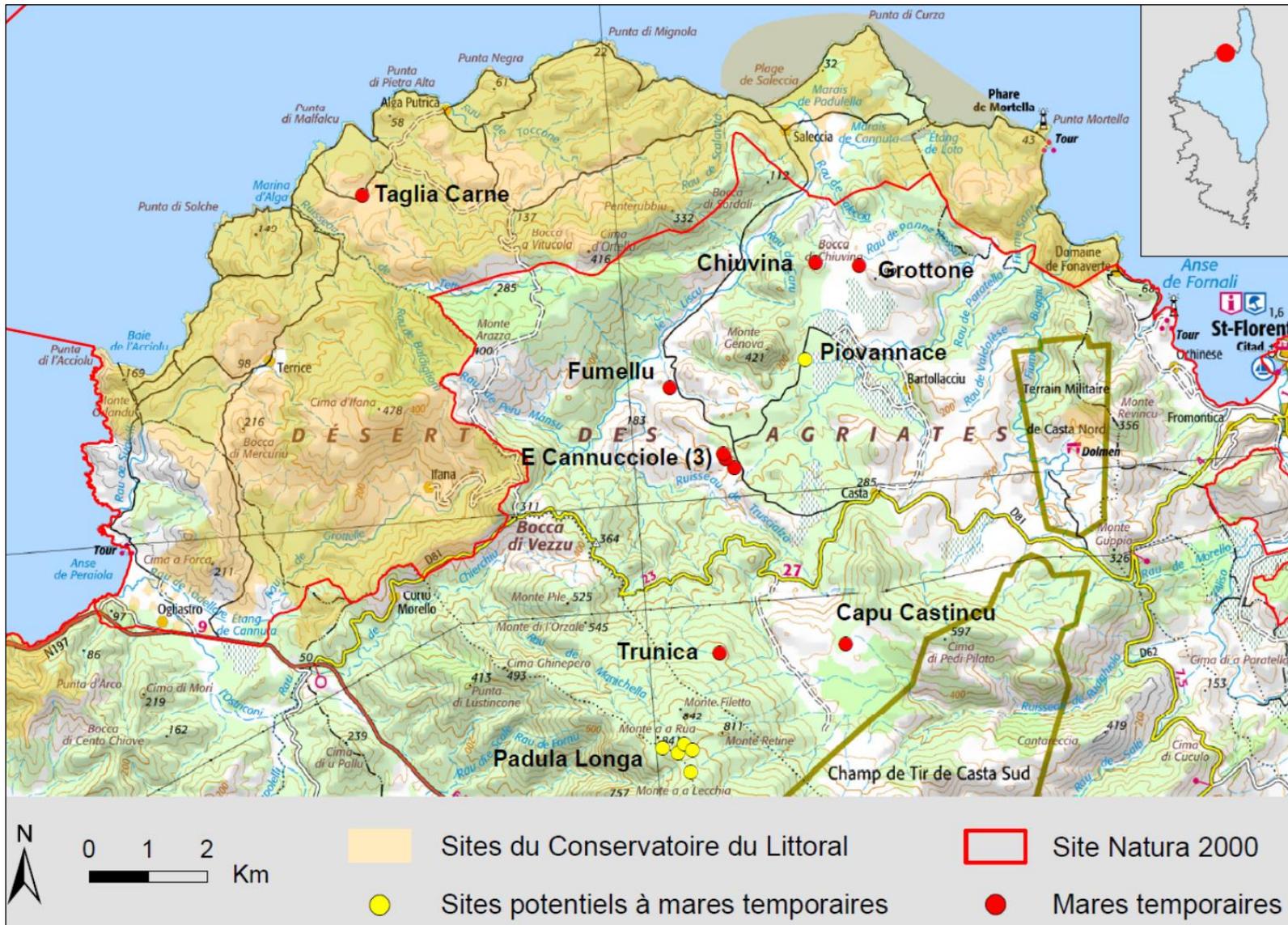


Figure 66 : Les mares temporaires de l'Agriate et du nord du Tenda (L. Sorba, 2019, *comm. pers.*)

ANNEXE 10 : Usages et habitats d'intérêt communautaire sur les secteurs à fort enjeu

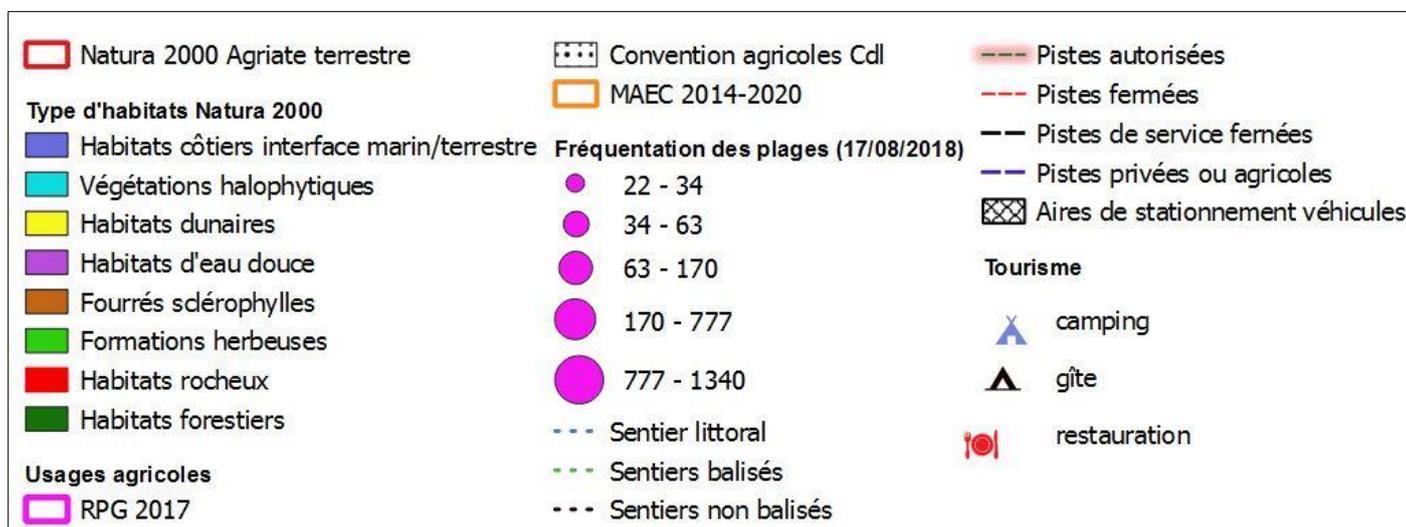


Figure 67 : Légende des cartes des usages et habitats d'intérêt communautaire

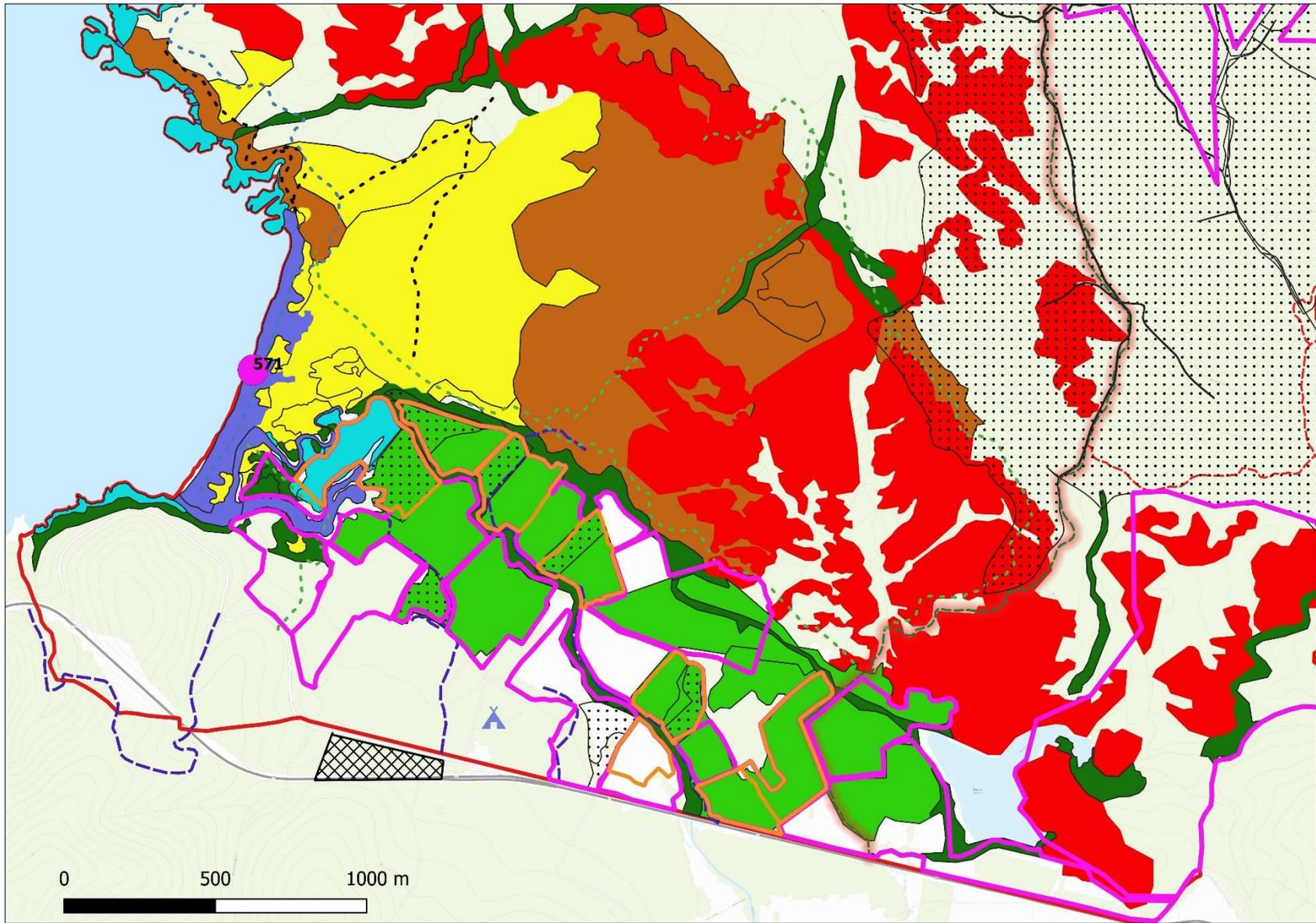


Figure 68 : usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Ostriconi

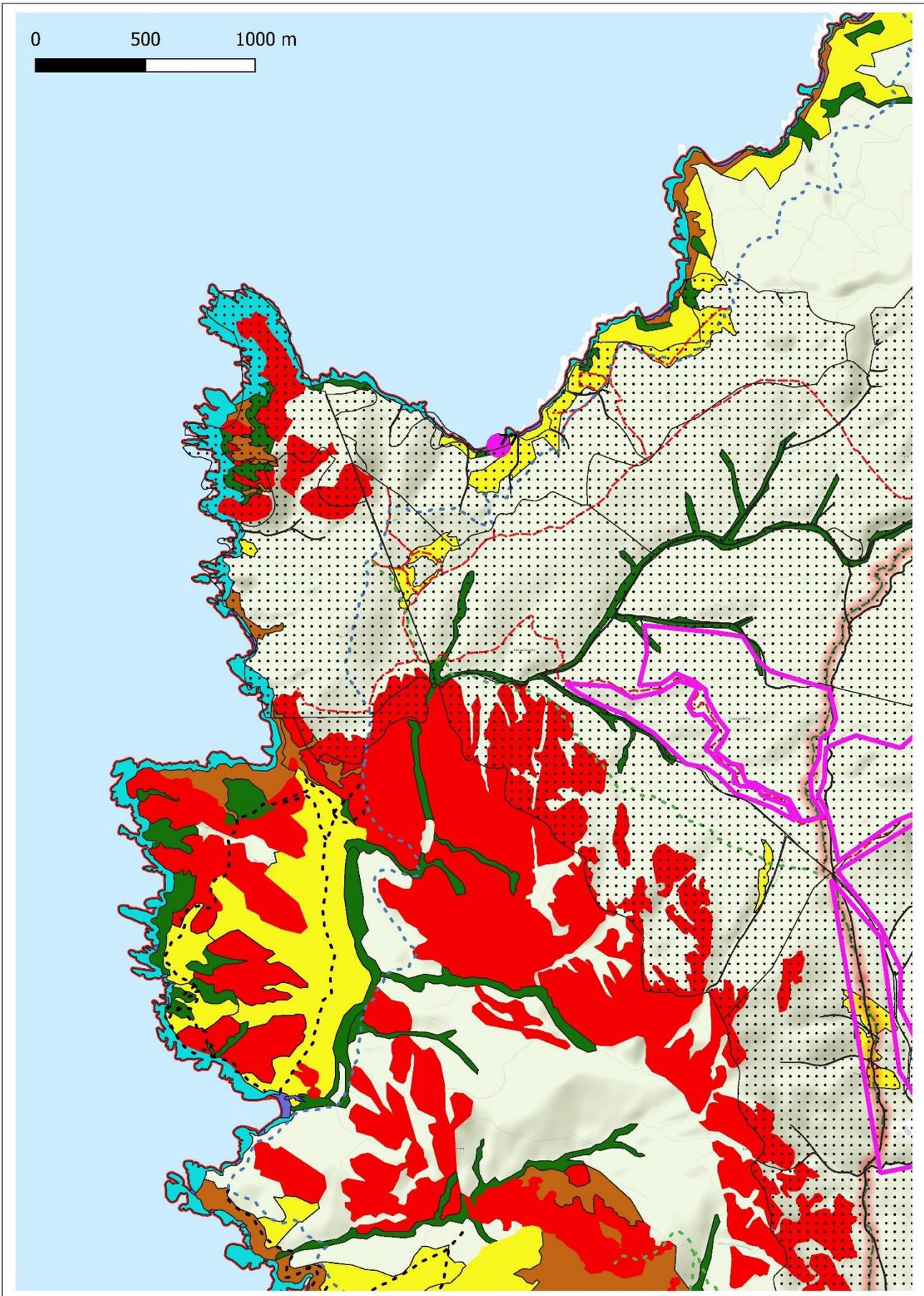


Figure 69 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Cubercciata-Acciolu

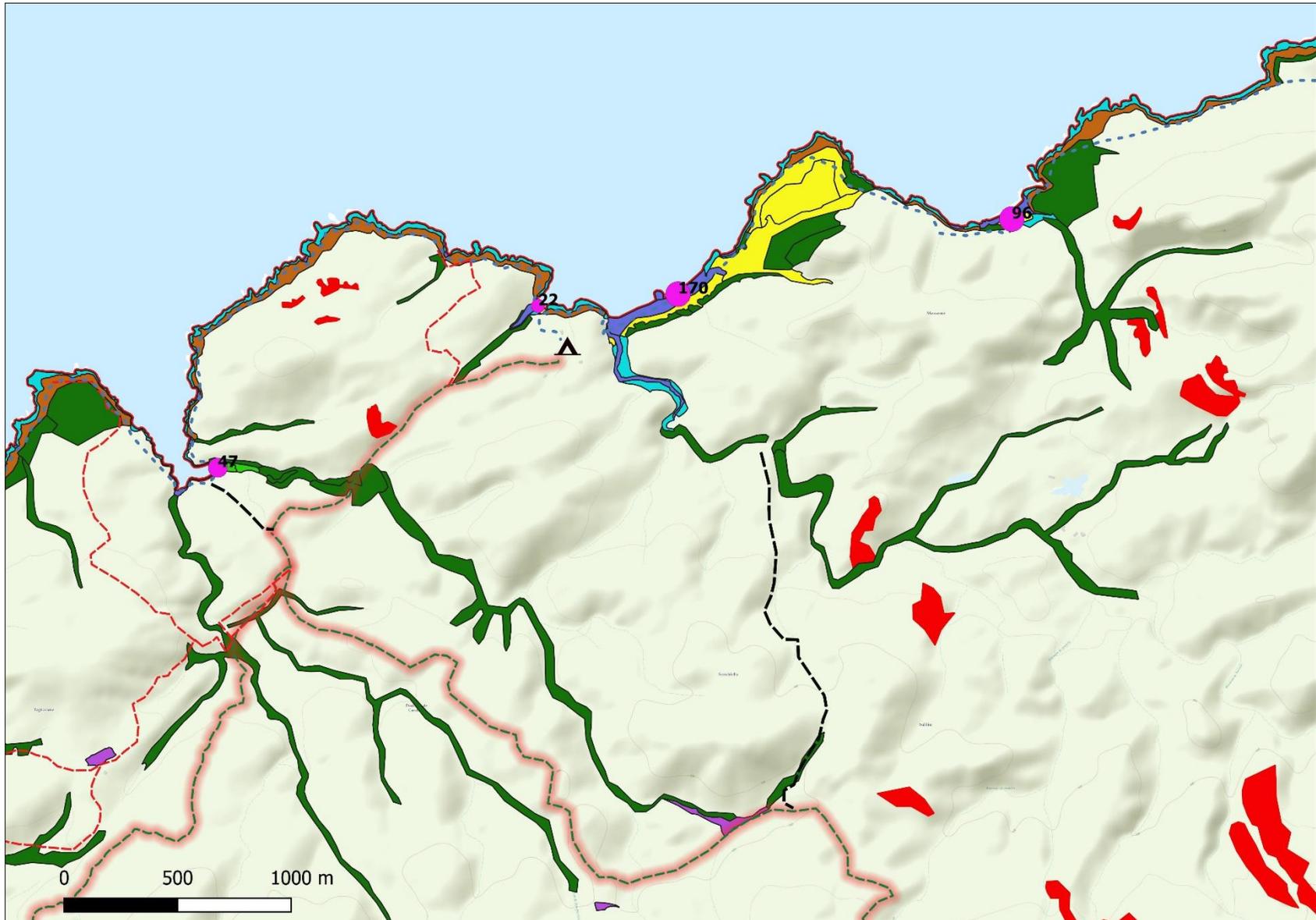


Figure 70 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Malfalcu-Ghignu-Trave

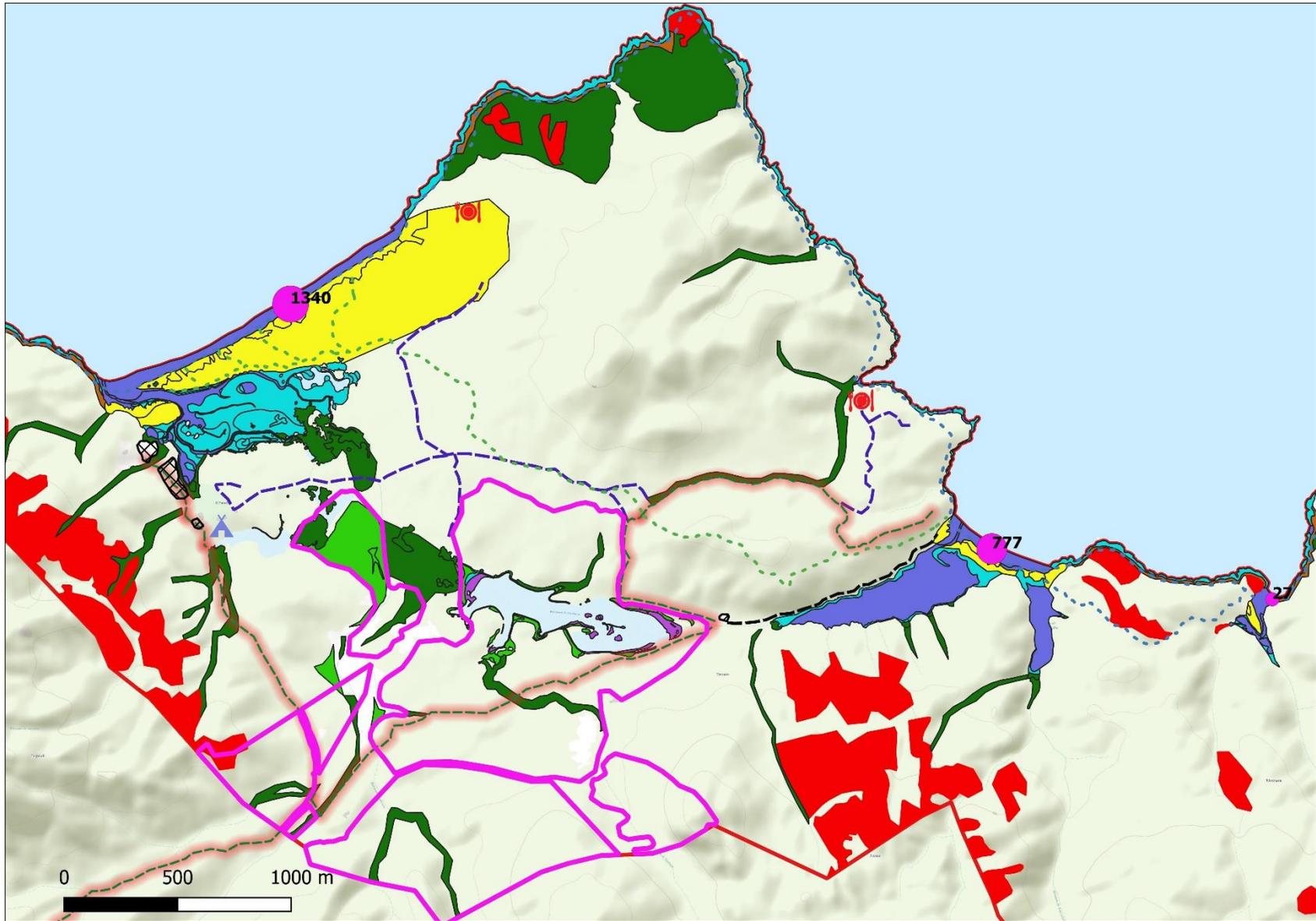


Figure 71 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Saleccia-Lotu

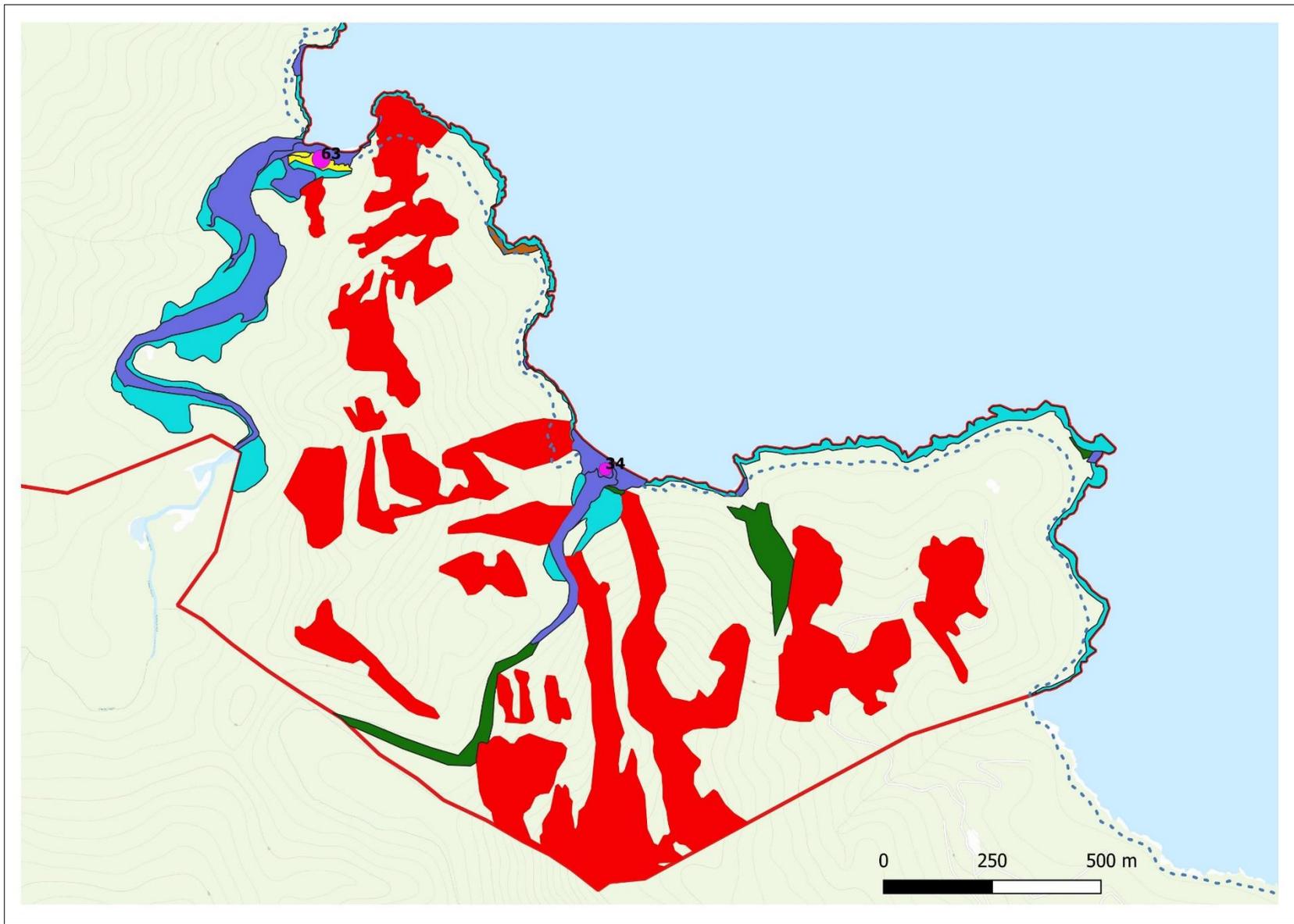


Figure 72 : Usages et habitats d'intérêt communautaire secteur Fiume Santu

ANNEXE 11 : Détail mensuel des comptages de visiteurs (éco-compteurs) de 2016 à 2018

Ces éco-compteurs relèvent les passages dans les 2 sens (« allers » et « retours ») ; **Moyenne = (allers+retours)/2** ; **Maximum = chiffre maximum des allers ou des retours**

| Ostriconi | | | | | | Ostriconi | | | | | | Ostriconi | | | | | |
|----------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------|----------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------|----------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------|
| Date | Agnella Ostriconi Aller | Agnella Ostriconi Retour | Agnella Ostriconi Total | Agnella Ostriconi Moyenne | Maximum | Date | Agnella Ostriconi Aller | Agnella Ostriconi Retour | Agnella Ostriconi Total | Agnella Ostriconi Moyenne | Maximum | Date | Agnella Ostriconi Aller | Agnella Ostriconi Retour | Agnella Ostriconi Total | Agnella Ostriconi Moyenne | Maximum |
| janvier 2016 | 137 | 126 | 263 | 132 | 137 | janvier 2017 | 201 | 208 | 409 | 205 | 208 | janvier 2018 | 276 | 324 | 600 | 300 | 324 |
| février 2016 | 202 | 214 | 416 | 208 | 214 | février 2017 | 392 | 406 | 798 | 399 | 406 | février 2018 | 202 | 222 | 424 | 212 | 222 |
| mars 2016 | 457 | 442 | 899 | 450 | 457 | mars 2017 | 456 | 489 | 945 | 473 | 489 | mars 2018 | 374 | 394 | 768 | 384 | 394 |
| avril 2016 | 2 322 | 2 394 | 4 716 | 2 358 | 2 394 | avril 2017 | 3 187 | 3 645 | 6 832 | 3 416 | 3 645 | avril 2018 | 3 008 | 3 138 | 6 146 | 3 073 | 3 138 |
| mai 2016 | 2 582 | 2 796 | 5 378 | 2 689 | 2 796 | mai 2017 | 2 827 | 3 180 | 6 007 | 3 004 | 3 180 | mai 2018 | 4 758 | 4 863 | 9 621 | 4 811 | 4 863 |
| juin 2016 | 4 388 | 4 956 | 9 344 | 4 672 | 4 956 | juin 2017 | 5 793 | 6 262 | 12 055 | 6 028 | 6 262 | juin 2018 | 7 003 | 6 999 | 14 002 | 7 001 | 7 003 |
| juillet 2016 | 12 198 | 13 549 | 25 747 | 12 874 | 13 549 | juillet 2017 | 16 515 | 14 431 | 30 946 | 15 473 | 16 515 | juillet 2018 | 21 302 | 21 560 | 42 862 | 21 431 | 21 560 |
| août 2016 | 19 137 | 19 479 | 38 616 | 19 308 | 19 479 | août 2017 | 22 814 | 17 130 | 39 944 | 19 972 | 22 814 | août 2018 | 33 080 | 31 694 | 64 774 | 32 387 | 33 080 |
| septembre 2016 | 6 160 | 6 469 | 12 629 | 6 315 | 6 469 | septembre 2017 | 9 288 | 8 752 | 18 040 | 9 020 | 9 288 | septembre 2018 | 11 828 | 11 748 | 23 576 | 11 788 | 11 828 |
| octobre 2016 | 2 428 | 2 456 | 4 884 | 2 442 | 2 456 | octobre 2017 | 3 442 | 3 321 | 6 763 | 3 382 | 3 442 | octobre 2018 | 4 721 | 4 599 | 9 320 | 4 660 | 4 721 |
| novembre 2016 | 321 | 286 | 607 | 304 | 321 | novembre 2017 | 634 | 608 | 1 242 | 621 | 634 | novembre 2018 | 820 | 718 | 1 538 | 769 | 820 |
| décembre 2016 | 299 | 295 | 594 | 297 | 299 | décembre 2017 | 239 | 237 | 476 | 238 | 239 | décembre 2018 | 1 520 | 1 444 | 2 964 | 1 482 | 1 520 |
| Total | 50 631 | 53 462 | | 52 047 | 53 527 | Total | 65 788 | 58 669 | | 62 229 | 67 122 | Total | 88 892 | 87 703 | | 88 298 | 89 473 |

| Fornali | | | | | | Fornali | | | | | | Fornali | | | | | |
|----------------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|
| Date | Aller | Retour | Total | Moyenne | Maximum | Date | Aller | Retour | Total | Moyenne | Maximum | Date | Aller | Retour | Total | Moyenne | Maximum |
| janvier 2016 | 861 | 896 | 1 757 | 879 | 896 | janvier 2017 | 602 | 522 | 1 124 | 562 | 602 | janvier 2018 | 1 446 | 1 324 | 2 770 | 1 385 | 1 446 |
| février 2016 | 953 | 897 | 1 850 | 925 | 953 | février 2017 | 1 508 | 1 399 | 2 907 | 1 454 | 1 508 | février 2018 | 805 | 798 | 1 603 | 802 | 805 |
| mars 2016 | 1 949 | 1 877 | 3 826 | 1 913 | 1 949 | mars 2017 | 2 414 | 2 273 | 4 687 | 2 344 | 2 414 | mars 2018 | 1 445 | 1 223 | 2 668 | 1 334 | 1 445 |
| avril 2016 | 5 207 | 4 533 | 9 740 | 4 870 | 5 207 | avril 2017 | 7 214 | 6 543 | 13 757 | 6 879 | 7 214 | avril 2018 | 6 457 | 6 275 | 12 732 | 6 366 | 6 457 |
| mai 2016 | 5 818 | 5 933 | 11 751 | 5 876 | 5 933 | mai 2017 | 5 733 | 5 676 | 11 409 | 5 705 | 5 733 | mai 2018 | 6 861 | 7 006 | 13 867 | 6 934 | 7 006 |
| juin 2016 | 5 545 | 5 637 | 11 182 | 5 591 | 5 637 | juin 2017 | 5 596 | 5 441 | 11 037 | 5 519 | 5 596 | juin 2018 | 5 886 | 5 774 | 11 660 | 5 830 | 5 886 |
| juillet 2016 | 7 363 | 6 991 | 14 354 | 7 177 | 7 363 | juillet 2017 | 7 921 | 7 289 | 15 210 | 7 605 | 7 921 | juillet 2018 | 8 488 | 8 066 | 16 554 | 8 277 | 8 488 |
| août 2016 | 9 807 | 9 346 | 19 153 | 9 577 | 9 807 | août 2017 | 9 878 | 9 347 | 19 225 | 9 613 | 9 878 | août 2018 | 10 471 | 9 810 | 20 281 | 10 141 | 10 471 |
| septembre 2016 | 5 804 | 5 877 | 11 681 | 5 841 | 5 877 | septembre 2017 | 7 562 | 7 492 | 15 054 | 7 527 | 7 562 | septembre 2018 | 7 759 | 7 222 | 14 981 | 7 491 | 7 759 |
| octobre 2016 | 3 804 | 3 688 | 7 492 | 3 746 | 3 804 | octobre 2017 | 5 374 | 5 233 | 10 607 | 5 304 | 5 374 | octobre 2018 | 3 194 | 3 568 | 6 762 | 3 381 | 3 568 |
| novembre 2016 | 1 174 | 1 154 | 2 328 | 1 164 | 1 174 | novembre 2017 | 1 499 | 1 458 | 2 957 | 1 479 | 1 499 | novembre 2018 | 361 | 423 | 784 | 392 | 423 |
| décembre 2016 | 298 | 1 029 | 1 327 | 664 | 1 029 | décembre 2017 | 944 | 880 | 1 824 | 912 | 944 | décembre 2018 | 341 | 403 | 744 | 372 | 403 |
| Total | 48 583 | 47 858 | | 48 221 | 49 629 | Total | 56 245 | 53 553 | | 54 899 | 56 245 | Total | 53 514 | 51 892 | | 52 703 | 54 157 |

| Saleccia | | | | | | Saleccia | | | | | | Saleccia | | | | | |
|----------------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|--------|---------------|---------------|
| Date | Aller | Retour | Total | Moyenne | Maximum | Date | Aller | Retour | Total | Moyenne | Maximum | Date | Aller | Retour | Total | Moyenne | Maximum |
| janvier 2016 | 235 | 305 | 540 | 270 | 305 | janvier 2017 | 124 | 158 | 282 | 141 | 158 | janvier 2018 | 202 | 215 | 417 | 209 | 215 |
| février 2016 | 168 | 204 | 372 | 186 | 204 | février 2017 | 134 | 212 | 346 | 173 | 212 | février 2018 | 105 | 140 | 245 | 123 | 140 |
| mars 2016 | 484 | 540 | 1 024 | 512 | 540 | mars 2017 | 261 | 306 | 567 | 284 | 306 | mars 2018 | 134 | 234 | 368 | 184 | 234 |
| avril 2016 | 1 686 | 2 010 | 3 696 | 1 848 | 2 010 | avril 2017 | 2 288 | 2 749 | 5 037 | 2 519 | 2 749 | avril 2018 | 1 726 | 2 723 | 4 449 | 2 225 | 2 723 |
| mai 2016 | 3 588 | 4 225 | 7 813 | 3 907 | 4 225 | mai 2017 | 3 522 | 3 881 | 7 403 | 3 702 | 3 881 | mai 2018 | 2 692 | 4 199 | 6 891 | 3 446 | 4 199 |
| juin 2016 | 6 652 | 7 691 | 14 343 | 7 172 | 7 691 | juin 2017 | 6 858 | 7 501 | 14 359 | 7 180 | 7 501 | juin 2018 | 5 026 | 7 424 | 12 450 | 6 225 | 7 424 |
| juillet 2016 | 13 554 | 15 549 | 29 103 | 14 552 | 15 549 | juillet 2017 | 14 392 | 16 033 | 30 425 | 15 213 | 16 033 | juillet 2018 | 9 531 | 16 620 | 26 151 | 13 076 | 16 620 |
| août 2016 | 17 324 | 20 741 | 38 065 | 19 033 | 20 741 | août 2017 | 17 211 | 20 985 | 38 196 | 19 098 | 20 985 | août 2018 | 15 737 | 21 821 | 37 558 | 18 779 | 21 821 |
| septembre 2016 | 5 632 | 6 722 | 12 354 | 6 177 | 6 722 | septembre 2017 | 5 151 | 5 836 | 10 987 | 5 494 | 5 836 | septembre 2018 | 6 171 | 6 830 | 13 001 | 6 501 | 6 830 |
| octobre 2016 | 1 424 | 1 760 | 3 184 | 1 592 | 1 760 | octobre 2017 | 1 934 | 2 340 | 4 274 | 2 137 | 2 340 | octobre 2018 | 1 459 | 1 654 | 3 113 | 1 557 | 1 654 |
| novembre 2016 | 185 | 255 | 440 | 220 | 255 | novembre 2017 | 369 | 478 | 847 | 424 | 478 | novembre 2018 | 154 | 210 | 364 | 182 | 210 |
| décembre 2016 | 222 | 273 | 495 | 248 | 273 | décembre 2017 | 117 | 141 | 258 | 129 | 141 | décembre 2018 | 174 | 191 | 365 | 183 | 191 |
| Total | 51 154 | 60 275 | | 55 715 | 60 275 | Total | 52 361 | 60 620 | | 56 491 | 60 620 | Total | 43 111 | 62 261 | | 52 686 | 62 261 |

ANNEXE 12 : Atlas des domaines terrestre et maritime du Conservatoire du littoral : Agriate

